HISTOIRE
DE LA
RÉFORMATION
DE LA
SUISSE,

Où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable, depuis l'An 1516. jusqu'en l'An 1556., dans les *Eglises* des XIII. CANTONS, & des ETATS CONFEDEREZ, qui composent avec eux le L. CORPS HELVETIQUE.

Par ABRAHAM RUCHAT, M. D. S. E. & PROFESSEUR en Belles Lettres dans l'Académie de LAUSANNE.

TOME TROISIE'ME,



A GENEVE,
Chez MARC-MICHEL BOUSQUET ET COMP.

MDCCXXVIII.

SOMMAIRE
DU
SEPTIEME LIVRE.

I. D*ivision de la Suisse en* Suisse Allemande *&* *en* Suisse Romande. *Avantages de la Suisse Allemande à l'égard de la Réformation. Travaux de* G. FAREL *à* Morat, *à* Lausanne, *&* *à* Neuchatel, *où il fait des progrès. Réformation de* Morat, *&* *de son Balliage. Suite de Réformation au Balliage de* Schwartzbourg. 1529. 1530.

II. Travaux de Farel dans la Prévôté. *Il y prêche avec succès.* LETTRE *des Seigneurs de* Berne *à* Farel *sur ce sujet.* LETTRE *des Biennois au nouvel Abbé de* Bellelay. *Bienne travaille à réformer le* Val S. Imier; *&* *en vient à bout. Contestation de la Comtesse de* Valengin *avec Bienne à ce sujet.* Berne *soutient* Bienne *dans cette affaire, qui est enfin accommodée.* Bienne *fait des Réglemens de Réformation. Un Ministre enlevé par ordre de l'Evêque de Bâle, est ensuite relâché.*

1530. *III. Zurich.* EDIT *pour la réforme des mœurs.* Berne *met son Grand Hôpital sur un bon pié, & dispose de quelques biens d'Eglise.* SYNODE. *Ecclésiastiques de Fribourg débauchez.* Schaffhouse *achéve sa Réformation.* Glaris *avance la sienne. Un Ministre y est assassiné. Les meurtriers se refugient à Schvvitz.* Bâle. *Nouveaux Réglemens de Réformation.*

IV. Sargans. *Division sur la Réformation dans le Païs & entre les Cantons. Le Ministre Mennhard inquieté pour un sermon. Commencement de Réformation dans ce Païs-là. Progrès de la Réformation dans le* Rheinthal. Thourgaw *presque tout réformé. Religieuses du* Val S. Catherine. *Quelques Seigneurs Ecclésiastiques y traversent la Réformation.* Réglement *pour l'usage des biens des Couvents. Difficultés pour régler les pensions des Ministres.* Tribunal *de l'Evêque de Constance à* Creutzlingue. *Commencement de Réformation dans les* Freyen-Æmpter. Zurzach *entreprend de réformer ses Chanoines.* Keyserstoul *embrasse la Réformation.* Klingnaw *est divisé sur ce sujet.* Wil *l'embrasse aussi.*

V. Mouvemens au sujet de la Discipline Eccle-

Ecclésiastique. Elle est établie à Bâle. 1530.
Un SYNODE d'Araw *la rejette. Diéte Evangelique à Bâle.* Synode *à* Bâle *où elle est confirmée. Différens sentimens sur ce sujet à* S. Gal *&* dans le Thourgaw, *où elle est rejettée. Un* SYNODE de S. Gal *la rejette sur les remontrances de Zuingle. Inspecteurs établis sur les Eglises du Thourgavv.*

VI. Les Anabaptistes, *font beaucoup de tort à la Réformation; sont des séditieux; empêchent les progrès de la Réformation à* Soleurre. DECRET *sévere de* Zurich *contr'eux. Rebellion de ceux de* Lauffen. *Conférence avec ceux de* Homberg. Œcolampade *prêche à ceux de* Leufelfingen. *Blasphêmes & extravagances de quelques-uns.* DECRET *des Cantons contr'eux. Histoire de ce que* SERVET *fit à Bâle.*

VII. Disputes Luthériennes. Ecrit de MELANCHTHON *refuté par Oecolampade.* Complot *du Pape & de l'Empereur contre les Protestans. Histoire de la* Confession d'Augsbourg. *Histoire de* Carolstadt. *Confession de Strasbourg. Confession de Zuingle, présentée à l'Empereur par 3. Cantons.*

VIII. Edit de CHARLES *V. en faveur de l'Eglise Romaine. Alliance*

1530. *des Suiſſes Réformés avec le* Landgrave *&* Straſbourg. *Mouvemens de ce Prince pour la réünion. Travaux de* BUCER *pour la même fin. Sa* Formule d'union, *rejettée par Zuingle.* Ligue *des Proteſtans à* Smalcalde. FERDINAND *élu Roi des Romains. Les Cantons Réformés invitez à cette Ligue, ſous une condition qu'ils rejettent.*

IX. Remuemens des Cantons Catholiques : à Underwald *: à* Schwitz. *Calomnies de* Mourner. *Impoſture d'un Prêtre de* Chiavenna. *Mouvemens à* Soleurre *pour & contre la Réformation:* HALLER *y prêche, & y eſt en danger à cauſe de la prétenduë ſuëur de* S. Urſe. *Nouveaux Troubles. Accommodement qui confirme la liberté de conſcience.* THESES *des Miniſtres de* Soleurre. *Réponſe des Chanoines. Replique des Réformez. La Diſpute eſt renvoïée d'un an. Diviſion à ce ſujet. Les Miniſtres ſont abolis dans la Ville.*

X. Travaux de FAREL *à* la Bonneville. *Il eſt rejetté de nouveau à* Lauſanne. *Ses travaux à* Neuchatel. *Il eſt maltraité à* Valengin. *La Réformation s'introduit à Neuchatel.*

Con-

Conſpiration *des Catholiques échouë.* 1530.
Marcourt *Collégue de Farel. La Réformation s'introduit à la Bonneville.*

XI. Affaires de GENEVE. Pont-Verre *y eſt maſſacré. Hoſtilités de la Ligue de la Cueilléré. Conférence de* S. Julien. *Tréve entre les Savoyards & les Genevois: Violée par les prémiers. Les Fribourgeois veulent la guerre, mais non les Bernois. Entrepriſe ſur Geneve, échouë. Conférence de III. Cantons neutres à* Païerne. *Leur prononciation eſt acceptée par les Bernois, & enſuite rejettée. L'Evêque ſe joint au Duc. Seconde Conférence des III. Cantons à Païerne. Raiſons des Savoïards. Réponſes des Bernois, &c. & des Genevois. Sentence du Comte de* Gruyére *rejettée. Berne & Fribourg renouvellent leur Alliance avec Geneve. Petits commencemens de Réformation dans Geneve.* 1529. 1530.
Mauvaiſe conduite de l'Evêque & du Clergé. Nouvelles hoſtilités des Ligues de la Cueilléré. Nouvelle entrepriſe du Duc contre Geneve. Berne *donne du ſecours à Geneve, avec* Fribourg *&* Soleurre. *Siége de Geneve levé, & deſavoué par le Duc. Traité de* Paix de S. Julien. LETTRE *de l'Empe-*

1530. *reur aux Genevois. Leur* Réponse. DIETE *des Cantons à* Payerne, *&c. Leur Sentence rejettée par le Duc. Changement à Lausanne.* Avenche *se plaind de son Evêque, &c.*

XII. *Etat des Eglises des* Vaudois. *Leurs Députez en Suisse. Histoire de leurs Eglises. Questions qu'ils proposent aux Docteurs Réformez. Réponse d'*Oecolampade *à ces Questions. Ils convoquent un* SYNODE, *pour redresser l'état de leurs Eglises.*



HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA
RÉFORMATION
DE LA
SUISSE,

LIVRE SEPTIÈME.

Qui comprend les événemens d'une partie de l'An 1529. *& ceux de l'An* 1530., & en particulier *la Réformation de* MORAT *&* de NEUCHATEL.

I. LA SUISSE est partagée à l'égard du Langage, en deux Parties fort inégales, l'une *Allemande*, & l'autre *Romande*, (comme nous l'appelons,) ou Fran- Division de la SUISSE en *Suisse Alleman de* & en *Suisse Romande*.

Françoise. La prémiére comprend tous les Quartiers Septentrionaux ; & la seconde est au *Midy*, tirant au Sud-Ouëst. Cette derniére comprend le *Païs de Vaud*, partagé entre les Etats de Berne & de Fribourg ; les Comtez de *Neuchatel* & de *Valengin*; une partie des terres de l'Evêque titulaire de Bâle, Prince de Porentrut: Savoir, *La BonneVille*, ou *la Neuville*, (en Allemand *Neuvvenstatt* ou *Neustadt.*) au bord du lac de Bienne, la Prévôté de *Moutier Grand Val*, & le *Val-S. Jmier* ou *l'Erguël*. Enfin on y comprend l'Etat de *Geneve* & le *Bas-Vallais*. La Suisse Allemande occupe tout le reste.

Nous avons vû dans les deux Tomes précédens, la Réformation de la plus grande partie de la Suisse Allemande: Nous allons voir dans la suite celle de la Suisse Romande.

1529. Avantages de la *Suisse Allemande* à l'égard de la Réformation.

La *Suisse Allemande* a eu trois avantages sur la Romande, à l'égard de la Réformation, 1°. Elle s'est réformée avant Elle. 2°. Elle a trouvé dans son propre sein, par la grace du Seigneur, les sources de la lumiére ; je veux dire, qu'elle

qu'elle n'a point eu besoin de Prédicateurs étrangers, mais que ses Réformateurs sont sortis d'elle. En effet *Zuingle, Oecolompade, Wittebach, Haller*, & plusieurs autres, ont été Suisses d'origine. Il n'en a pas été de même de la Suisse Romande. Plongée comme elle étoit, dans les plus épaisses ténébres, elle n'a presque rien eu de bon chez elle, & a emprunté sa lumiére des étrangers: En effet, si l'on en exepte *Pierre Viret* qui étoit originaire du Païs de Vaud, & bourgeois *d'Orbe*, je ne sache aucun Réformateur de la Suisse Romande, qui n'ait été étranger. 3°. Enfin c'est la Suisse Allemande qui a éclairé la Romande. Ce sont les Bernois qui ont contribué à la Réformation du Païs de Vaud, des Comtez de Neuchatel & de Valengin, de Geneve & de la Prevôté, en y envoïant *Farel*, & d'autres Ministres après lui. C'est ce qu'on a déja vû en partie & qu'on va voir encore mieux dans la suite de cet ouvrage. 1529.

Guillaume Farel fut occupé la meilleure partie de l'année 1529. dans l'Eglise d'*Aigle*, & dans celles du voisina- Travaux de *Farel*.

1529. ſinage. Mais ſon zéle pour l'avancement de l'Evangile ne lui permit pas de s'arrêter long tems dans ces quartiers là. Ayant donc donné tous les ſoins, dont il étoit capable, aux Egliſes que je viens de nommer, particuliérement pour leur procurer de bons Paſteurs (*a*), propres à bâtir ſur le fondement quil avoit poſé, il alla chercher ailleurs de nouvelles moiſſons.

Il avoit reçû des Seigneurs de Berne un *Brevet*, ou *Patente*, (*b*) qui l'autoriſoit à prêcher, non ſeulement dans toute l'étenduë des Terres de leur domination ; mais auſſi chez ceux de leurs Voiſins, qui leur étoient alliez par des Traitez particuliers de Combourgeoiſie, telles qu'étoit alors les Villes de Neuchatel, de Geneve & de Lauſanne ; mais c'étoit ſous la reſerve expreſſe *au cas, ou pourvû que ces Voiſins le ſouhaitaſſent.* Muni de cette patente, il alla, vers le commencement de l'Eté à *Morat*, Ville de médiocre grandeur, qui dépend des deux Cantons de Berne & de Fribourg. Cette Ville eſt

Travaux de *Farel* à *Morat.*

(*a*) *Farelli* Epiſt. ineditæ.
(*b*) MS. *Grooſs.*

eſt célébre dans nôtre hiſtoire, par 3. Siéges mémorables qu'elle a ſoutenus ; le prémier, l'an 1032. (*c*) contre l'Empereur, Conrad *le Salique*; le ſecond l'an 1292. (*d*) contre l'Empereur Rodolf *de Habsbourg*; & le troiſiéme l'an 1476. (*e*) contre Charles *le Hardi* dernier Duc de Bourgogne. Comme elle ſe trouve placée entre le païs Allemand & le François, les deux langues y ſont également en uſage. La Françoiſe y étoit plus en vogue autrefois, mais depuis une quarantaine d'années, les Seigneurs de Berne ont pris divers ſoins, pour y établir entiérement la langue Allemande. 1529. Morat.

Farel y précha l'Evangile avec beaucoup de ſuccès, & dans peu de tems, il s'y fit un ſi grand nombre d'Auditeurs que les Réformés ſe trouvant aſſés forts, pour pouvoir ſe prévaloir du Traité de paix qui venoit d'étre conclu entre les Cantons, * demandérent qu'on délibérât à la pluralité des voix ſur le parti

(*c*) *Wippo* in Vita *Conradi Salici.*
(*d*) Fugger *Oeſtreichiſch Ehren-Spiegel.*
(*e*) *Etterlin Chronic.*
*, Voy. *Tom. II. Liv. VI.* à l'An 1529.

1529. MORAT. qu'il faloit prendre en matiére de Religion. Soit qu'on ne connut pas encore alors les régles d'une ſage tolérance Chrétienne, ſoit qu'on fut animé d'une horreur extraordinaire pour les dogmes & la pratique idolatre de l'Egliſe Romaine, on s'y prenoit généralement de cette maniére, dans les lieux qui embraſſoient la Réformation. Peut-être auſſi le faiſoit-on dans la penſée d'éviter les querelles & les troubles, que cauſe ſouvent la différence de religion entre les Concitoïens. Quoi qu'il en ſoit, il fut réſolu à Morat, que tous les Chefs de famille, tant de la Ville que de la Campagne, s'aſſembleroient à Morat le 20. Août pour cette affaire. Les Bernois en ayant eu avis, y envoyérent un Député avec ordre de leur dire, (*f*) Que *pour Eux* (les Bernois) *quoi qu'ils euſſent embraſſé la Réſomartion, ils avoient cependant réſolu de ne forcer perſonne dans ſa Religion, ſachant que la foi eſt un don de Dieu;* Que *néanmoins, comme chaque Magiſtrat Chrétien eſt obligé de maintenir ſes ſujets dans la vérité, ils étoient*

(*f*) B. *Inſtruct.* A. 330.

étoient dans le dessein de protéger tous ceux de leurs Terres * médiates, *qui embrasseroient l'Evangile.* Que *ceux de* Morat *pouvoient compter là dessus, & qu'ainsi il devoient recevoir l'Evangile avec joye.* 1529. MORAT.

Cependant la Réformation n'y fut pas reçuë cette fois-là. Je n'ai pû découvrir ce qui y mit obstacle. Sans doute ce furent les efforts du Clergé, qui appuïé de quelques autres, mit tout en oeuvre pour maintenir la Religion Catholique. Farel ne se rebuta point; & persévérant dans ses travaux, il vint à bout de convertir quelques Prêtres; ce qui avança tellement la Réformation de cette Ville-là; que Farel, ne pouvant plus suffire à l'instruction de ceux qui embrassoient l'Evangile, se vit obligé d'écrire à *Strasbourg*, (*g*) pour faire venir quelque Ministre; mais il ne s'y en trouva point.

FAREL est maltraité à *Lausanne.*

Dans cette intervalle de tems, Farel fit un voiage à *Lausanne* avec un

(*g*) *Farel* Vita MSC.

* Nous appellons *Terres Médiates*, celles qui dépendent de deux ou de plusieurs Cantons.

1529. un Bernois. Je ne sai s'il entreprit d'y prêcher publiquement, mais comme il parloit sans doute de Religion, à ceux qu'il rencontroit, il fut maltraité avec son Compagnon de voïage par l'Evêque & son Clergé, & chargé d'injures, qui rejallissoient sur sa doctrine & sur la Réformation. Les Seigneurs de Berne l'aïant appris, le renvoiérent à Lausanne, accompagné du même homme, avec des lettres très-fortes, qu'ils écrivent * à l'Eque, à son vicaire, à son Official, aux Chanoines, & à tout le Clergé de Lausanne: „ Nous avons appris avec douleur, *leur disent-ils*, „ (*b*) ce que vous avez fait à Maître Guillaume Farel nôtre sujet „ & serviteur &c. & à Etienne „ son hôte nôtre Bourgeois. Nous „ ne pouvons assez nous étonner, „ que l'Evêque & sa sainte Compagnie maltraitent ainsi des gens „ qui prêchent l'Evangile, sur tout „ des gens qui s'offrent de soutenir „ leur cause devant des Tribunaux. „ Nous vous éxhortons de permetre qu'on vous prêche la Parole „ de

LAUSANNE.

* Le 20. Octobre.

(*b*) *B. Arch.* Latin. Miss. 288.

„ de Dieu, de recevoir honnêtement 1529.
„ ceux qui la prêchent : particulié- LAU-
„ rement Farel, *que nous vous en-* SANNE.
„ *voïons, pour défendre sa cause &*
„ *la nôtre, contre les calomnies dont*
„ *on nous noircit.* Que si on lui fait
„ le moindre mauvais traitement,
„ nous nous en ressentirons, tout de
„ même que s'il étoit fait à nous
„ mêmes : & nous nous en ven-
„ gerons. Prenez donc garde qu'on
„ ne touche à un de leurs cheveux,
„ vous souvenant qu'on vous a in-
„ vitez à nôtre Dispute de Reli-
„ gion.

Je n'ai point appris quel fut le succès de ce second voyage de Farel à Lausanne; mais il y a toute apparence qu'il n'y fut point écouté du Clergé; puisqu'il ne le fut pas même de la Bourgeoisie, qui avoit intérêt à ménager les Bernois, pour se conserver leur amitié. Le 31. Octobre, *un certain Prédicateur*, (est il dit dans les Régistres) *nommé* Guillaume Farel *apporta au Conseil une lettre des Seigneurs de* Berne, *qui prioient les* Lausannois *de l'admettre à prêcher.* Cette affaire fut portée devant le Conseil des LX. qui s'en excuserent

1529. LAUSANNE. ſérent civilement, diſant, *Que ce n'étoit point à Eux à admettre un Prédicateur dans les Chaires de leur Ville mais à l'Eveque & au Chapitre* †. Apparemment Farel ne ſe contenta pas de cette réponſe, & fit de nouvelles inſtances, pour que la propoſition des Seigneurs de Berne fût portée devant le Grand Conſeil des Deux Cent: En effet j'ay trouvé dans les Régiſtres du Conſeil de Lauſanne, (*i*) que le Dimanche *, le Conſeil des Deux Cent fut aſſemblé pour délibérer *ſur le Prédicateur Luthérien*, & il y fut réſolu que le petit Conſeil auroit le pouvoir de cette affaire, & qu'aucun Prédicateur ne ſeroit admis à prêcher, que par la permiſſion du Conſeil.

* 14. Novemb.

Travaux de *Farel* dans les Terres de *Bienne*.

De Lauſanne, Farel alla faire un tour à *Bienne*, où il étoit ſouhaité par le Conſeil, pour prêcher dans les Villages Romans de la dépendance de cette Ville. Dans ce voyage il prêcha auſſi à *La Bonne Ville*, ou *la Neu-Ville*, petite Ville, qui eſt au bord du Lac de Bien-

& à la *Bonne-Ville*.

† *Man. Lauſ.* 344. b.
(*i*) pag.345.

Bienne, dont l'Evêque de Bâle a la Souveraineté. Ce Prélat s'en plaignit aux Bernois, & les pria, * de retirer (*k*) ce Ministre. 1529.

* Le 10. Decemb.

De La Bonne Ville Farel alla prêcher à *Neuchatel*. Cette Ville étoit alors revenuë depuis peu, sous la domination de son ancienne Maitresse, JEANNE *De Hochberg*, fille unique & héritiére de *Philippe*, Marquis de *Rothelin*, & Comte de Neuchatel, décédé l'an 1503. (*l*) Cette Princesse avoit épousé l'an 1504. Louïs *D'Orleans* Duc de *Longueville*, dont elle eut un fils nommé aussi Louïs. Lan 1512. les Cantons s'étant brouillez avec Louïs XII. Roi de France, (*m*) s'étoient emparez de la Ville & du Comté de Neuchatel, à titre de protection, parce que le Duc de Longueville, Comte du Païs, portoit les armes contr'eux, au service vice du Roi son maître; & ils l'avoient gardé 17. ans: Quelques années après la mort du Duc arrivée l'an

Révolutions de *Neuchatel* dès l'an 1503 à l'an 1529.

(*k*) *Stettl.* II. 36. b.

(*l*) Tiré de la *Généalogie des Comtes de Neuchatel*, imprimée in Folio.

(*m*) *Simler* Rep. Helv. *Lib.*I. *p. m.*224.

1529. l'an 1515. *Jeanne* sa Veuve sollicita
NEU- si vivement les Cantons à lui resti-
CHATEL. tuer cette petite Principauté; & ses négociations furent si puissamment soutenuës par les recommandations du Roi FRANCOIS I. * qu'à la fin ils consentirent à lui faire cette restitution. Les Bernois furent les prémiers qui y donnérent les mains
* Le 28. Decemb. 1528. (*n*) * en se reservant les droits qu'ils y avoient d'ancienneté, & qu'ils s'y étoient déja reservez par un Traité solemnel, fait long tems auparavant avec les Cantons. Ainsi dans une Diéte de Bade, le Mecredi avant la Pentecôte de l'an 1529., (*o*) les Cantons formérent le décret de cette restitution;
* Le 4. Juin. & peu après * (*p*) les Bernois à la priére de la même Princesse & de *Jean De Moranville* Seigneur de *Montraste* son Envoyé, renouvellérent avec elle le droit de Bourgeoisie pour Elle & pour ses Successeurs.

(*n*) B. Arch. H. 320.
(*o*) MS. *Neuch.* p. 68. 69.
(*p*) B. Arch. 334. b.
* Voyez entre les *Piéces Justificatives* de ce Tome No. I. la *Lettre* qu'il écrivit aux Cantons en faveur de cette Princesse.

ſeurs. Enfin la reſtitution fut exécutée à Neuchatel, au commencement du mois d'Août : (*q*) Berne, Lucerne, Fribourg, & Soleurre y envoïérent des Deputez, qui remirent ſolemnellemet la Ville & le Comté, à Meſſire *Olivier De Hochberg*, Prevôt de Neuchatel, & Seigneur de S[te]. *Croix*, & au Seigneur de *Montraſte* tous deux Envoyez de la Princeſſe, & Commis pour en prendre poſſeſſion en ſon nom.

1529. *Neuchatel* reſtitué par les Cantons à JEANNE *De Hochberg*.

Le prémier Baillif de Neuchatel pour les Cantons (*r*) fut LOUÏS *de Dieſbach*, Chevalier, Bourgeois de Berne: & le dernier fut JEAN *de Gougleberg* de Fribourg. La Princeſſe y établit pour Gouverneur (*ſ*) un Gentilhomme du Païs de Vaud, Bourgeois de Berne, nommé GEORGE *de Rive*, Baron de *Prengin* & de *Grand-Cour*.

Farel trouva des gens à Neuchatel qui ſoûpiroient aprés la Réformation de l'Egliſe, & par conſéquent tout diſpoſez à l'écouter ; mais il y trouva auſſi une trés-vive réſiſtan-

Farel préche à *Neuchatel* avec ſuccès.

(*q*) MS. *Neuch.* p.69.
(*r*) *Id.* Ibid.
(*ſ*) *Id.* & *Stettl.* II. 33. 2.

1529. résistance, tant de la part de la Magistrature, que de la part des Prêtres: tellement que ne pouvant pas entrer dans les Temples, il se mit à prêcher dans les maisons, & même en pleine ruë; ce qu'il fit avec un grand concours de monde, quoi-que la saison ne fût pas fort favorable, puis que c'étoit au mois de Décembre. Je ne saurois mieux exprimer ses travaux & ses progrès, que par ses propres paroles: Voici ce qu'il écrivoit à *Guillaume du Moulin*, Ministre de *Neuville* au Gouvernement d'Aigle, & aux autres Ministres du même Quartier (*s*):

LETTRE de *Farel* aux Ministres du Gouvernement d'*Aigle*.

Je *ne veux pas*, mes très-chers Freres, *que vous ignoriez ce que* JESUS-CHRIST *a opéré dans les siens. Car contre toute espérance il à touché ici les cœurs de plusieurs, ensorte que contre les ordres Tyranniques, & nonobstant les efforts & les oppositions des Gens à tête rase, ils ont accouru à la Parole, que nous leur avons annoncée aux portes des Villes, dans les ruës, dans les Granges, & dans les maisons. Ils l'ont écoutée avec avi-*

(*s*) Tiré de l'Original que j'ai vû.

avidité, & (chose merveilleuse) ils 1529.
ont crû presque tout ce qu'ils ont entendu, sans excepter même les choses les plus opposées aux erreurs, qui avoient fait de profondes impressions. Rendez donc graces avec moi, mes freres, au Pére des miséricordes : &c.

De *Neuchatel*, le 15. Decembre 1529.

Vôtre serviteur au Seigneur,

Guillaume Farel.

Quelques jours après, Farel reprit le chemin *d'Aigle*, soit qu'il jugeât qu'il devoit donner ses soins à son Eglise, au moins dans les Fêtes de Noël, soit qu'il crût qu'il n'y avoit pas beaucoup de progrès à faire pendant l'hiver, dans les lieux où il avoit prêché. Mais on ne l'y laissa pas long-tems en repos.

Farel est demandé à *Morat*,

En retournant à Aigle, il passa par *Morat*. Le Conseil de cette Ville l'aïant prié d'y demeurer quelque tems, il répondit qu'il ne pouvoit pas le faire, sans l'agréement des Seigneurs de Berne. Le Con-

1529. Conseil écrivit donc à ces Seigneurs
* Le 22. Decemb. * pour leur demander Farel, leur représentant, qu'il s'étoient si bien trouvez de lui, qu'ils souhaitoient encore d'entendre de sa bouche la Parole de Dieu, au moins pendant les fêtes (*t*) mais ils n'obtinrent pas leur demande pour ce coup.

1530. Réformation de *Morat*. Nous avons déja vû; que la Ville & le Balliage de Morat n'étoient pas éloignez de la Réformation. Effectivement, elle y fut établie au commencement de l'année 1530. La Ville embrassa la Réfor-
* Le 7. Janvier. mation à la pluralité*des voix en(*u*) présence des Députez de Berne & de Fribourg qui y avoient été envoyez, pour présider à cette action. Ce changement ne se fit pas sans de grandes oppositions de la part des Catholiques, qui irritez au dernier point, insultoient & maltraitoient les Réformez, de tout leur pouvoir. C'est pourquoi les Réformez priérent derechef les Seigneurs de Berne de leur donner Farel pour Pasteur, au moins pour quelque tems; ayant besoin d'un Pasteur zélé

(*t*) MS. *Grooss.*
(*u*) MS. *Grooss.*

zélé comme lui, pour les soûtenir 1530.
au milieu des traverses qu'ils avoi- MORAT.
ent a essuiër. Ces Seigneurs le leur accordérent & envoyérent un Messager à Farel, à Aigle, * pour lui ordonner d'aller incessamment à Morat (v) *où il trouveroit*, lui disoient-ils, *une abondante moisson.* Farel partit sur le champ, & voyant une occasion si favorable pour introduire la Réformation dans ces quartiers-là, il ne se contenta pas de prêcher à Morat, mais nonobstant l'incommodité de la saison il alla prêcher en divers Villages d'alentour. A peine une semaine s'étoit écoulée depuis son arrivée, que les Fribourgeois se plaignirent à Berne, de ses prédications. Le Conseil de Berne lui écrivit * la Lettre suivante (x) qui est un monument de sa diligence, & de son zéle infatigable.

* Le 22. Janvier.

* Le 31. Janvier.

Lettre de LL. EE. de Berne à Farel.

L'Avoyer & Conseil de Berne à Guillaume Farel *Ministre de la Parole de Dieu, salut.*

„ Comme nous vous avons ap-
„ pellé à Morat à la priére des

(v) *Farel.* Epist. inedit. *B. Arch.* Latin. Miss. 290. b.

(x) B. Latin. Missiv. 291.

1530. MORAT. „ habitans; nos Combourgeois de „ Fribourg se plaignent, que vous „ prêchez dans le *Vullies* *, & „ en d'autres lieux, qui ne sou„ haitent pas encore la Parole; „ ce qui est contre le Traité, qui „ qui à été fait derniérement à „ l'armée †; nous requerans ins„ tamment de l'observer. C'est „ pourquoi nous vous donnons „ avis, de nous apprendre com„ ment la chose va; si ceux du „ *Vullies*, ou d'autres, souhaitent „ de vous entendre, ou si la plus „ grande partie d'entr'eux désire „ qu'on leur annonce la Parole. „ Que si cela n'est pas, nous vou„ lons que vous vous conteniez „ à Morat, imitant les Apôtres, „ qui par le commandement de „ JESUS-CHRIST secoüoient la „ poussiére de leurs pieds. A„ Dieu. Donné le dernier Janvier „ 1530 „. La

(*) On nomme ainsi une petite Presqu'Isle, formée par les lacs d'Yverdun, & de Morat, & par la riviere de la Broye. Les Allemands l'appellent *Wistellach*, ou *Mistellach.* Elle est en partie du Balliage de Morat.

† Ils entendent par là le Traité de la paix générale faite entre les Cantons l'an 1529.

La ſuite fit bien voir, que Farel ne s'étoit point intrus dans les Egliſes de ce Païs-là: puis qu'il y eut quatre des Principaux Villages de Vullies, qui embraſſérent la Réformation, dans trois ſemaines de tems, (*y*) depuis ſon retour.

1530. Réformation dans le *Bailliage* de Morat.

Dans le quartièr Allemand du même Balliage, le Village de *Kertzers*, (appellé en Latin, *ad Carceres*, & en François *Chiètres*,) fut le prémier qui embraſſa la Réformation. L'Egliſe de ce Village avoit été donnée l'an 962. à l'Abbaye de Payerne, par la Reine Berthe, Epouſe de *Rodolf* II. Roi de Bourgogne, (*z*) fondatrice de cette Abbaye. Depuis ce tems-là les Religieux de Payerne avoient été pendant 568. ans, en paiſible poſſeſſion du Patronat de cette Egliſe, dont le Curé n'étoit que leur Vicaire. Comme donc les Païſans ne s'accommodoient plus de leur Curé, ils demandérent un Miniſtre aux Seigneurs de Berne. Cependant

(*y*) Voyez ci-deſſous, *pag.* 32.
(*z*) Tiré de *l'Acte Original*, qui eſt dans les Archives de Berne.

1530. dant la Réformation n'y avoit pas encore été reçuë publiquement, & à la pluralité des suffrages; car cela n'y arriva que deux mois après, savoir le prémier Dimanche d'Avril (*a*).

Réformation dans le *Bailliage* de MORAT.

Les Seigneurs de Berne reçurent agréablement leur demande, & leur accordérent un Ministre: Mais pour ne pas déroger au droit qu'avoit l'Abbaye de Payerne, sur l'Eglise de ce Village, ils écrivirent (*b*) aux Moines, * pour les prier de donner l'investiture au Ministre, qu'ils envoïoient à *Chietres*, à la requisition des habitans. Je ne sai si les Moines le firent; du moins les Députés de Berne allérent installer le Ministre à Chietres, le Dimanche suivant, 13. Fevrier. Les Catholiques du Village ne furent point contens de ce changement, & voulurent toûjours garder leur Curé. Les Fribourgeois les appuyérent; & à leur sollicitation, les Bernois consentirent * que le Curé partageât la pension avec le Ministre, (*c*) jus-

* Le 11. Fevrier.

* Le 16. Fevr.

(*a*) *Bern*. Instruct. 386.
(*b*) B. Lat. Missiv. 291. b.
(*c*) MS. *Groos*.

jusqu'à-ce que l'Eglise eut embrassé pleinement la Réformation.

Les Députés de Berne dont je viens de parler, étoient envoyés pour régler, avec ceux de Fribourg, le partage & la distribution des biens Ecclésiastiques de Morat. Comme la Réformation ne permettoit pas de laisser dans une Eglise les vains ornemens, qui ne peuvent servir qu'à des usages superstitieux, ou tout au moins a distraire l'esprit & a détourner l'attention; quand une Paroisse embrassoit la Réformation, l'on purgeoit son Temple de tous ses ornemens, & des autres choses qui n'étoient pas nécessaires pour le service Divin; & les Souverains regardant la disposition des biens d'Eglise, comme un *droit Régalier*, qui leur appartenoit incontestablement, se chargeoient de ces biens, pour en disposer de la maniere qu'ils jugeoient la plus convenable. Ordinairement ils vendoient les meubles & les ornemens de l'Eglise, & en employoient le prix à des usages pieux. Et pour ce qui est des immeubles ou des biens fonds, on les laissoit pour la sub- MORAT.

1530. MORAT. sistance des Pasteurs ; ou si l'on trouvoit que la pension étoit trop forte, on en retranchoit quelque chose, & l'on donnoit une partie du surplus à la Communauté, pour l'entretien de ses pauvres, & pour son Ecôle : le reste entroit dans la bourse du Souverain. Cela se faisoit particuliérement à l'egard des Couvens, & Maisons Religieuses, de l'un & de l'autre sexe, dont la fondation étant une charge pour l'Etat, paroissoit dépendre davantage du bon plaisir du Souverain. Comme la Ville de Morat dépend des deux Etats de Berne & de Fribourg, les Bernois ne pouvoient pas régler cette repartition des biens de son Eglise, que de concert avec les Fribourgeois. Quand donc elle eut embrassé la Réformation, ces deux Etats Souverains mirent à quartier les biens de cette Eglise, & marquérent jour * pour en régler la distribution. (*d*) Ainsi de Chiétres les Députés de Berne passérent à Morat, où ils trouvérent ceux de Fribourg, qui leur proposérent de renvoyer cette distribu-

* Au 24. Fevr.

(*d*) MS. *Gross.*

tribution, jusqu'à un jour qu'on 1530.
marqueroit à tous ceux qui au- MORAT.
roient quelque prétention sur ces biens; mais les Bernois dirent, qu'ils avoient ordre de finir cette affaire. Le lendemain * comme les *14. Fevr.
Députés des deux Villes alloient au Conseil de Morat, pour lui notifier les ordres de leurs Souverains, les Fribourgeois dirent, *qu'ils n'avoient point d'ordre de traiter*, *que pour le partage des meubles*, comme calices, ciboires, &c. & non pas de *partager* & de *distribuer* les Lettres & les Titres concernant les fonds ou les biens immeubles; & là dessus ils s'en allérent, disant, qu'ils reviendroient le lendemain; car disoient-ils, *s'ils distribuoient tout*, *il leur demeureroit peu de chose de reste.* Leur dessein étoit donc de ne laisser que très-peu de chose à l'Eglise & à la Ville de Morat, & en cela ils avoient une double vuë. Ils remplissoient leur bourse & en même tems ils jettoient un préjugé très-facheux contre la Reformation, & une grande pierre d'achoppement pour empêcher les sujets de l'embrasser,

1530. comme si la Réformation n'aboutissoit qu'à piller les Eglises & à les dépouiller. (*e*) Ils se proposoient aussi de trainer l'affaire en longueur, jusqu'à ce qu'il y eut un Baillif Bernois à Morat, & que les appellations se portassent à Fribourg.

Mouvemens en *Vullies* pour la Réformation.

Le mardi 15. Février, quatre Députés des quatre principaux Villages du *Vullies*, allérent trouver à Morat, (*f*) les Députés de Berne & leur dirent: Qu'ils avoient dessein d'embrasser la Réformation de LL. EE. à l'exemple de l'Eglise de Morat, les priant de passer chez eux, pour y présider à l'assemblée, où l'on examineroit la chose à la pluralité des voix, ne doutant nullement, qu'elle ne l'emportât pour la Réformation: Ils les conjurérent en même tems, de leur faire cette grace au plutôt, & de leur établir un Pasteur. Les Députés de Berne, n'ayant point d'instruction là-dessus, en donnérent incessamment avis à LL. EE. leur demandant, si en cas que les Deputez de Fribourg ne voulussent pas assister

(*e*) *Ibid*. (*f*) *Ibid*.

sister à cette action, ils devroient passer outre? 1530.

Balliage de Morat.

Le même jour les Députez de Fribourg revinrent, comme ils l'avoient promis, & (*g*) apportérent plein pouvoir de traiter avec les Bernois pour toutes choses. Cependant cette distribution ou arrangement des biens de l'Eglise de Morat, ne se finit pas ce jour là; car il y eut, vers la fin d'Avril, une nouvelle assemblée pour ce sujet, des Députez des deux Cantons. (*h*) On ne finit pas non plus cette affaire dans cette assemblée, & ce qui restoit a régler fut renvoyé jusqu'à l'année suivante 1531. Alors le Conseil de Morat pria les Seigneurs des deux Villes de leur laisser les biens d'Eglise(*i*) qui restoient à partager, pour leur hôpital. Les Bernois y consentirent, mais les Fribourgeois le refusérent, quoi-qu'ils l'eussent d'abord promis. On les sollicita souvent à cela, mais inutilement. Les habitans de Morat s'en plaignirent à leurs Seigneurs de Berne: Ceux-ci représenté-

(*g*) *Ibid.* (*h*) B. Instr. 423.
(*i*) B. *Ibid.* B. 162.

1530. Balliage de MORAT.

rent aux Fribourgeois, „ Qu'il n'y a-„ voit rien de plus juste, que les biens „ d'Eglise fussent appliquez au „ soulagement des pauvres : vous „ devez aussi considérer, (leur di-„ soient-ils,) que nous vous avons „ fait plus de graces qu'à nos au-„ tres Alliez ; en vous permettant „ de retirer les biens donnés par „ vous ou par vos Péres, aux „ Eglises, jusqu'à la troisiéme géné-„ ration „: Enfin ils leurs offrirent le droit, en cas de refus. Nonobstant toutes ces instances les Fribourgeois furent infléxibles là-dessus (*k*)

Mais pour revenir à l'assemblée du 15. Février 1530. les Deputez Bernois reçurent le lendemain la réponse de leurs Seigneurs, Qu'ils pouvoient aller au *Vullies*, marquer un jour à ceux de *Môtiers* * pour y décider de cette affaire à la pluralité des suffrages, soit que les Fribourgeois voulussent y aller soit qu'ils ne le voulassent pas, (*l*) & qu'ils devoient assurer ces bon-

(*k*) B. Instruct. B. 170.

(*) Gros village paroissial, & le principal de *Vullies*.

(*l*) MS. *Grooss*.

bonnes gens de leur protection. 1530.
Ainsi la Réformation fut établie dans quatre Villages, qui étoient sans doute les principaux de la paroisse de Môtiers.

A *Meiry* † quelques Réformez indiscrets allérent renverser les Autels & abbatre les Images, avant que la Réformation y eut été reçuë à la pluralité (*m*). Les Seigneurs de Fribourg en furent fort offensez, & envoyérent des Dé-* putez à Berne pour s'en plaindre, & demander que les Auteurs de ce désordre fussent punis; une telle conduite étant contraire au *Landsfriden*, ou Traité de paix général conclu entre les Cantons. Les Seigneurs de Berne leur répondirent: Que *Messieurs de Fribourg avoient été les prémiers a violer cette paix:* Que *leur Boursier Tossy avoit extorqué une certaine Lettre à ceux de de Morat à l'inçu des Bernois.* (Ils demandoient donc, que cette lettre fut renduë:) Qu'*au contraire le Moi-*

* Le 4. Mars.

 nes

† Village du pays Romand, à un quart de lieuë au Midi de Morat, & au bord du Lac.

(*m*) B. Instruct. 391.

1530. *nes de S. André avoient refusé aux* Baillia- *Bernois un Titre, concernant quelque* ge de *Dime, pour la donner aux Fribour-* MORAT. *geois.* Que *cependant ils consentoient qu'on punit ces gens de* Meiry, *mais qu'ils y vouloient envoïer une Députation; afin que tout se fit avec poids & mesure.* Enfin pour terminer les différends, qui arrivoient souvent entr'eux pour les affaires de Religion dans leurs Seigneuries communes, ils demandérent aux Fribourgeois „ Qu'ils laissassent le „ Ministre prêcher tranquilement, „ comme eux aussi vouloient laisser les Prêtres *faire tranquilement* „ *leurs singeries*; & qu'ils étoient „ résolus d'envoyer des Ministres „ par tout où la pluralité l'emporteroit pour l'Evangile, étant „ du devoir des Magistrats, d'avancer la gloire de Dieu „.

On envoya, le 5. Mars, des Députez de Berne & de Fribourg, en Vullies, (*n*) pour y régler les biens d'Eglise, & leur donner un bon Ministre.

Dans le même tems un Moine de *Meiry* faisoit beaucoup de bruit en

(*n*) *Ibid.* 394.

en faveur de la Messe, & se vantoit de vouloir la soutenir contre Farel. Le Conseil de Morat le fit venir, & lui proposa de soûtenir la Messe contre Farel, ou de la quitter, s'il ne le pouvoit pas. Ils refusa de faire l'un & l'autre, disant, *Qu'il avoit prêté serment à la Messe.* Le Conseil pria les Seigneurs de Berne de le contraindre à cela, mais ils se contentérent de défendre * à ce Moine d'insulter les Réformez (*o*).

1530. Balliage de Morat.

* Le 30. Mars.

La Réformation fut enfin reçuë à Meiry à la pluralité des suffrages (*p*) en présence des Députez de Berne & de Fribourg, le Dimanche 22. May. Elle avoit déja dû se faire le Dimanche 24. Avril, (*q*) mais l'affaire avoit été renvoyée je ne sais pas pourquoi.

Dans ce tems-la l'Avoyer & le Conseil de Payerne, qui, en qualité d'*Avoüez* ou Avoyers de l'Abbaïe, avoient la Collature de l'Eglise de Chietres, (*r*) en augmentérent les rentes,

(*o*) *Ibid.* 407.
(*p*) *Ibid.* 441.
(*q*) *Ibid.* 423.
(*r*) B. Arch. *Spruch.* B. E. 4.

1530. tes, de 20. livres par an à la requisition des Bernois.

Suite de *Reformation à* Schvvarzbourg.

Schvvartzbourg est un autre Balliage dans les montagnes, qui dépend également de Berne & de Fribourg. La Réformation s'y introduisit à peu-près en même tems qu'à Berne, mais elle ne s'y exécuta pas si promptement par tout. Dans le Village de *Guggisberg*, quelques zélez indiscrets, allérent vers la fin de Janvier, renverser les Images dans leur Eglise. Les Fribourgeois l'ayant appris, écrivirent au Baillif, de les mettre incessamment en prison. Les Bernois écrivirent là-dessus* à leurs Alliez de Fribourg(f) „ *Que* comme il leur appartenoit „ aussi bien qu'à eux, de punir les „ malfaiteurs de ces lieux-là, en „ particulier ces briseurs d'images, „ (qui cependant n'avoient pas agi „ contre la parole de Dieu, mais „ avoient seulement manqué, en „ ce qu'ils l'avoient fait de leur „ propre autorité ;) ils les prioient, „ pour éviter des troubles, de ne „ pas user d'une telle rigeur ; *Que* „ comme pourtant ils ne vouloi- „ ent

* Le 6. Fevr.

(f) MS. *Grooss.*

„ ent pas laisser cela impuni, ils 1530.
„ avoient ordonné au Baillif, de met-
„ tre ces gens-là en prison, & ensuite
„ de les relâcher dabord sous cau-
„ tion „.

Ces frequentes contestations, qui survenoient entre ces deux Cantons, & qui étoient tout autant d'occasions de se heurter l'un l'autre, jointes à la diversité de Religion, ne pouvoient manquer d'aigrir les esprits de part & d'autre; sur-tout dans la partie qui avoit du dessous. Aussi donna-t-on avis aux Bernois, quelque tems après, que leurs Alliez de Fribourg entretenoient contr'eux, des pratiques secrettes avec les V. Cantons, (*t*) & que tous ces Cantons sollicitoient une Alliance avec le Duc de Savoye, & les Vallaisans, pour attaquer Berne. Ils envoyérent donc * des Députez à Fribourg, (*u*) pour leur proposer de renouveller l'alliance qu'ils avoient ensemble. Les Fribourgeois y consentirent, à condition qu'on renouvellât cette Alliance selon l'Ancien formulaire,

Berne & Fribourg.

* Le 6. Juillet.

(*t & u*) B. Instr. 451.

1530. Balliage de MORAT.

Alliance renouvellée entre *Berne* & *Fribourg*, suivant un nouveau formulaire.

re, qui engageoit a jurer par les Saints, & a reserver le Pape: mais les Bernois rejettérent ces conditions, comme des abus directement (W) contraires à leur Réformation. Après quelques contestations, les Friburgeois consentirent enfin, qu'on renouvellat le Traité mutuel de Combourgeoisie, sans jurer par les Saints. Ils auroient voulu au moins, qu'on reservat le Pape; mais les Bernois le refusérent encore; assûrant les Fribourgeois, que cela ne nuiroit point à la substance du Traité. Ainsi le Traité d'Alliance fut renouvellé à Berne le 15. Juillet, sur le pié proposé par les Bernois, (*x*)

Grassbourg, rejette la Réformation.

Dans le même Balliage de *Schvvartzbourg*, on étoit divisé sur la Religion. En particulier ceux de *Grassbourg*, où residoit alors le Baillif, ne vouloient point entendre parler de Réformation; & sur ce que les Bernois les pressérent de l'embrasser, se fondant particulière-

vv. Ibid. 453.

(*x*) *Stettler* II. 40. a.

liérement sur le droit de Collature, 1530.
qu'ils avoient sur leur Eglise, ils répondirent, que *LL. EE. leur avoient promis de ne contraindre personne dans sa foi,* & demandérent qu'on leur tint parole. Les Bernois y envoyérent des Deputés * avec ordre d'exhorter les uns & les autres à l'union & à la concorde; (y) & d'exhorter singuliérement ceux de *Grassbourg*, à embrasser la Réformation, & de leur répondre; „ *Que* la promesse qu'ils alléguoient, leur avoit été faite † „ provisionnellement; en attendant qu'on leur eut prêché l'Evangile; ce qu'on avoit fait: „ *Que* du reste ils étoient absolument résolus de détruire la Messe „ & les Images &c.; & qu'en „ cela on ne les forçoit point, puisque la foi ne dépend point de „ ces choses extérieures „.

* Le 1. Juin.

II. Cependant Farel ne demeuroit pas oisif. D'abord que le Printems fut venu, il alla prêcher dans la Ville & le Comté de *Neuchatel*, à *Valengin*, à *la Bonne Ville*

Travaux de *Farel.*

(y) B. Instr. A. 444. † *Auf Besserung.*

1530. *Ville*, & dans les Montagnes de la *Prévôté*.

Dans la PREVOTE'.

Il commença par la *Prévôté*, * qui est un quartier de Païs, situé dans les montagnes, entre *Bienne* & *Porentru*, où est entrautres une petite Ville, nommée *Delémont*, (en Allemand *Telisberg*,) & un gros Bourg, nommé *Moutiers-Grand-Val*, (en Allemand, *Munster in Grandfelden*;) qui avoit anciennement une Eglise Collégiale, avec le titre de *Prévôté*, qui à donné le nom au Païs. Les habitans sont sujets, pour le Temporel, de l'Evêque titulaire de Bâle, qui réside à *Porentru*; mais il ont une ancienne alliance de Combourgeoisie avec les Bernois, dès l'an 1486. & aujourd'huy les Réformés dépendent d'eux en bonne partie pour le Spirituel.

Les gens du Païs étoient extrêmement maltraitez par le Prévôt & les Chanoines de Moutiers, sous divers prétextes de Religion. Ils se plaignirent aux Bernois dès l'an 1528. de diverses extorsions étranges, que ces Chanoines éxerçoient

* Son nom Allemand est *Munsterthal*.

çoient contr'eux, tant à l'égard de la Judicature, que par raport aux droits excessifs, qu'on exigeoit d'eux; tant, pour un Convoi funebre; tant, pour la cire; tant, pour la sépulture &c. Entr'autres disoient-ils „ *toutes les années une fois*, „ le Prévôt nous assemble dans „ l'Eglise & nous ordonne très-„ expressément, de lui déclarer si „ nous sommes paillards, ou adul-„ téres, ou si nous avons com-„ mis quelque autre péché secret; „ & s'il arrive que quelqu'un de „ nous confesse quelque péché, „ de son propre mouvement, ou „ qu'il ait été decelé par quelque „ raporteur, le Prévôt fait assem-„ bler incessamment la Justice dans „ l'Eglise, & fait condamner celui „ qui a confessé sa faute, à trois „ livres, monnoïe de Bâle (z) „. Ils prioient donc les Seigneurs de Berne, en vertu de leur Traité de Combourgeoisie, de les protéger, dans le dessein qu'ils avoient for-

1530. La PREVOTE'.

(z) Tiré d'un Livre Allemand, publié par ordre de LL. EE. de Berne, l'an 1615. intitulé, Apologia *einer Statt Bern*, &c. imprimé à *Berne* in 4. voy. les *pag.* 62. 63.

1530. formé, de secouër ce joug, & de se mettre à l'égard du Clergé, sur le pié où étoit l'Etat de Berne.

LA PREVOTE'.

Dans ces dispositions, il est aisé de présumer qu'ils écoutérent avec plaisir les prédications de Farel. Aussi à *Tavanes*, (en allemand *Bachsfeld*) qui fut le prémier Village de ce païs là, où il prêcha, les païsans furent tellement animez par ses discours, que dans l'impétuosité de leur zéle, ils coururent au Temple pour y briser les Images, & démolir le Autel. Un Prêtre qui disoit la Messe dans ce moment là, fut tellement effrayé par la venuë de ce peuple, que sans finir son Office, il s'enfuït à la Maison avec ses habits Sacerdotaux. Les autres Communes de la même Vallée souhaitérent aussi d'entendre Farel, & dans le cours de l'année elles embrassérent à peu près toutes (*a*) la Réformation †. Farel avoit alors un Collégue, nommé CLAUDE DE GLAUTINIS. Il y eut pourtant d'abord quelques Paroisses, où la

Farel y prêcha avec succès.

(*a*) *Vita Far.* MSC. ap. *Hottinger*. 500.

† Après *Tavanes*: ce fut *Court*, puis *Sornetan*, & ensuite *Moutiers*.

la pluralité des suffrages fut pour 1530.
retenir la Messe. Mais quelqus-uns La Prevoté.
de ceux qui avoient embrassé la Réformation, ne laissérent pas d'y aller briser les Images. l'Evêque de Porentru voyant avec indignation ces changemens dans ses terres, envoya des Députez à Berne pour s'en plaindre. Ils y parurent le 9. May 1530. Le Conseil travailla à les appaiser ; & représentant à l'Evêque les bons services que les Bernois lui avoient rendus, il le pria de pardonner à ceux qui avoient brisé les Images de quelques Paroisses, contre la pluralité des suffrages, & de donner un Ministre à la Paroisse de *Tavanes*, conjointément avec l'Abbé de *Bellelay*, qui en étoit le Collateur : Enfin de défendre aux autres, de faire aucune insolence contre la pluralité des suffrages *. Mais comme l'Evêque ne se pressa pas de faire ce que les Bernois lui demandoient, ceux-ci envoyérent provisionnellement un Ministre à l'Eglise de Tavanes, qui les en remercia par une lettre, dont on peut voir

* *Apol.* 65. 66.

1530. voir la Copie à la fin de ce Volume. *

Les Bernois écrivirent encore à l'Evêque pour le prier de donner les Ordres nécessaires pour qu'on réglât la pension du Ministre de Tavanes, & celle d'un autre, qu'ils avoient aussi envoyé à la Bonneville, qui apparemment étoit *Jean Bossot* (a)

Vacance de l'Abbaye. de *Bellelay*.

Dans cet intervalle de tems, l'Abbaïe de *Bellelay* vint a vaquer par la mort de l'Abbé *Niclas Schnell*, Bourgeois de Bienne, décédé un peu avant le milieu de Juin (b) C'est une Abbaïe de l'Ordre de *Prémontré* située dans le même païs, sous la protection de *Bienne*, & liée avec cette Ville par un Ancien Traité de Combourgeoisie. Elle tiroit diverses rentes en grains & en vin, des terres de Bienne & de la Bonne-Ville; & elle avoit alors la Collature des Cures de la Bonne-Ville & de Tavanes. L'Evêque de Bâle, comme Prince Souverain du païs, étant allé à Bellelay pour donner les ordres nécessaires dans cette maison, durant la

* *Piece Justificative* Num. II.

(a) *Apolog.* 66.

(b) *Nortzli.*

la Vacance du Siége Abbatial, y reçut la Lettre des Seigneurs de Berne. Il les pria de prendre patience, jusqu'à-ce qu'on eut élu un nouvel Abbé, à qui il ordonneroit de faire ce qu'ils souhaitoient *. 1530.

La PREVOTE.

Lettre des *Biennois* au nouvel Abbé.

L'Election de l'Abbé de *Bellelay*, se fit vers le milieu de Juillet; & comme Jean *De Bellefont* eut été élû, le Conseil de Bienne lui écrivit (*d*) le Lundi 18. du même mois: Que jusques ici chaque nouvel Abbé avoit *donné à l'AnteChrist le Pape de Rome, deux ou trois cent gouldes pour sa Confirmation: mais qu'ils ne peuvent plus souffrir, que son Abbaye donne rien à l'idole de Rome. Qu'il devoit se contenter d'être établi avec le consentement & l'agrément de leur commun Seigneur, l'Evêque de Bâle; & par conséquent se tenir pour suffisamment confirmé;* lui déclarant au reste, „que „s'il envoye quelque chose à l'An„techrist *c'est-à-dire* au Pape, ils „en exigeront de lui au double.

Pendant ce tems-là Farel continuoit ses pieux travaux dans la Prévôté, prêchant de Paroisse en Paroisse,

* *Apolog.* 66.1
(*d*) *Neuzli.*

1530. roisse, & travaillant de toutes ses forces a y introduire la Réformation. Et comme il trouvoit des Auditeurs tous dispoiez à l'écouter, il y fit beaucoup de progrès. Mais comme il poussoit quelquefois un peu trop loin les mouvemens de son zéle, il entreprenoit des choses qui déplaisoient aux Puissances. L'Evêque de Bâle s'en plaignit aux Bernois, les priant de retirer Farel, qu'il accusoit de diverses choses peu convenables à un Ministre de l'Evangile. Les Bernois lui répondirent* ,, *Qu*'ils étoient fort fâchez, ,, qu'on eut parlé d'une maniére ,, injurieuse de S. A. & que ce n'é- ,, toit point leur dessein de per- ,, mettre jamais rien de semblable. ,, *Qu*'il est bien vrai (& qu'ils pri- ,, oient S. A. de le prendre en bonne ,, part,) qu'ils avoient donné une ,, patente à *Farel*, qui l'authori- ,, soit à prêcher la parole de Dieu ,, à ceux de leurs bourgeois ou Al- ,, liez, qui le souhaiteroient, & non ,, plus outre. *Que* s'il avoit outre- ,, passé son pouvoir, ils en étoient ,, fâchez; & qu'ils lui avoient écrit ,, là-dessus de ne rien entreprendre, qui

* Le 6. Août.

„ qui pût choquer ou offenser 1530.
„ personne, mais de se contenir
„ dans les bornes de l'ordre qu'il
„ avoit reçu d'eux; priant S, A. de ne
„ leur en rien attribuer, * En effet
„ ces Seigneurs, écrivirent le même
„ jour à Farel, la lettre suivante.

Quelques personnes (a) nous ont fait des plaintes amères contre vous, disant, que vous agissez dans leurs Terres & Dominations, avec une violence & une audace étonnante, a briser les Images, a convoquer les Communautez & les Peuples, & a discerner quelle est la partie qui favorise l'Evangile; ce qui cependant ne convient qu'aux séculiers. Nous vous avertissons donc, de ne pas passer les bornes que nous vous avons prescrites mais de vous contenter de remplir exactement l'Emploi de Prédicateur de l'Evangile, & sur tout d'enseigner, & d'inculquer aux peuples, quelle est la nature de la liberté que l'Evangile procure aux hommes; car il y a des gens qui s'imaginent que s'il se joignent à nous, ils seront affranchis de dimes & autres choses. Nous vous écrivons ces choses, par affection pour vous, afin que vous Lettre de LL. EE. de Berne à Farel.

* Apolog. 65.
(a) B. Lat. Missiv. 296. b.

1530. *puissiez éviter, avec tant plus de prudence, les chiens enragez. De plus* l'Evêque de Bâle, *nous a fait des plaintes étranges contre vous, même avec menaces, comme vous l'apprendrez par nos Députez. C'est pourquoi contenés vous dans les bornes, que nous vous avons prescrites. A Dieu. Donné le 6. Août* 1530.

BIENNE. Dans ce tems-là, la Ville de Bienne se tenoit étroitement unie à celle de Berne pour les affaires de Religion. Et comme les Bernois avoient attiré à eux tous les droits de l'Abbaïe de *S. Jean d'Erlach*, qui avoit entr'autres celui de la présentation du Pasteur de Bienne, ils demandérent, que le Ministre qui seroit élû par le Magistrat de Bienne, fut obligé de se présenter à Berne, pour y prêter serment d'observer leur Réformation, sans préjudice du droit que ceux de Bienne avoient, d'élire leur Pasteur (*e*).

Bienne travaille à reformer *Val S. Imier.* Les Biennois témoignoient dans ce tems là un zéle admirable pour la Réformation. Ils étoient Seigneurs du *Val S. Imier.*, appellé autrement *Er-*

(*e*) *Hotting*. 503.

Erguël, qui est une belle Vallée dans les montagnes de Bienne. Ils y avoient, Haute, Basse & Moyenne Jurisdiction, le Militaire & le Droit de Collature & d'inspection sur les Eglises, & de plus le droit d'Avoyerie ou de Protection sur le Chapitre de *S. Imier*. Il ne leur manquoit que la Souveraineté, qui appartenoit, comme elle appartient encore, à l'Evêque titulaire de Bâle. On a déja vû ci-* dessus, à l'an 1527. de qu'elle maniére ils s'y prirent, pour ranger à leur devoir les Chanoines de l'Eglise de *S. Imier*. L'an 1529. dans la semaine de Pâques, le Conseil général de *Bienne* résolut de convoquer tous les Curez de cette Vallée, & le Prévôt des Chanoines, ou son Lieutenant, pour le lundi de Pâques, dans le dessein de les examiner (*a*) sur leur Religion, & de savoir s'ils étoient toûjours attachez à la Messe ou non? Ils parurent au jour marqué, & se trouvérent tous disposez a renoncer à la Messe. Mais quelques jours apres, divers Catho-

VAL S. IMIER en 1529.

 liques

* Tom. I. Livre III. *pag*. 484. & suiv.
[*a*] *Noetzli*.

VAL S. IMIER. en 1529.

liques, gens d'autorité, firent dire aux Chanoines, que s'ils ne disoient pas la Messe, & tous les autres Offices dont ils étoient chargés, on les priveroit des Rentes qu'ils avoient dans les Comtés de *Neuchatel* & de *Valengin*, à la *Bonneville* & ailleurs; & qu'il faudroit qu'ils restituassent aussi tout ce qu'ils avoient reçu en Argent, & autrement, pour des fondations de Messes & d'Anniversaires &c: Ces bonnes gens effrayez de ces menaces, en portérent leurs plaintes au Conseil de Bienne le Lundi suivant, le priant de les protéger; & représentant que si on leur retiroit ces rentes, & qu'ils fussent encore obligez a restituer l'argent qu'ils avoient reçû, & qu'ils avoient employé à la reparation de leur Eglise, qui avoit été incendiée, ils seroient reduits à la mendicité. Le Conseil leur promit sa protection, & leur tint parole. Il consulta les Seigneurs de Berne, pour savoir quelle conduite il faloit tenir dans cette occasion, & les Bernois les appuyérent fortement. Ainsi tous les efforts des Catholiques

Commencement de Réformation dans le *Val S. Imier*.

liques furent inutiles. Les Prêtres du Val S. Imier renoncérent tous à la Messe. Cependant les Autels & les Images demeurérent toûjours sur pié dans les Eglises. Quelques Bourgeois de Bienne proposérent de les abattre, & s'offrirent d'en faire l'exécution ; mais le Magistrat ne voulut pas le leur permettre. Il trouva plus à propos d'en écrire * à l'Evêque de Bâle, comme Seigneur Souverain du Païs, pour le prier de consentir à ce qu'on ôtât les Images des Eglises de *l'Erguël*, ou du moins qu'il ne trouvât pas mauvais, si le plus grand nombre des paroissiens souhaitoit qu'on mit les Images à quartier : *Afin*, disoient-ils, *que cette abomination soit ôtée, & que le vrai Dieu soit servi & adoré seul.* L'Evêque, comme on le peut aisément penser, ne voulut point y donner les mains. Le Conseil de Bienne ne laissa pas d'envoyer des Commis dans cette Vallée, pour y détruire les Images, & y abolir le Papisme, mais la plûpart des habitans s'y opposérent, disant pour raison : ,, Qu'on n'a-

VAL S. IMIER, en 1529.

* Le 2. Juillet.

 ,,voit

VAL S. IMIER. en 1529. „voit aboli ni la Messe, ni les „Images, dans la Paroisse de „*Diesse*, où les Bernois sont Sei„gneurs conjointement avec l'Evê„que: Que l'Evêque étoit aussi Sei„gneur de leur Vallée, avec la Ville „de Bienne, & qu'ainsi ils ne souf„friroient point qu'on abolit chez „eux, ni la Messe, ni les Images, „qu'on n'eut fait la même chose „à *Diesse*„. Le Conseil de Bienne s'adressa au Baillif de Nidau, le priant de faire ôter les Images & abolir la Messe dans la Paroisse de Diesse, mais le Baillif refusa de se charger d'une semblable affaire, & de l'entreprendre sans l'ordre de ses Seigneurs.

1530. C'est pourquoi les Biennois écrivirent aux Seigneurs de Berne le 26. Février 1530. pour les prier de faire faire cette Réformation dans cette Paroisse. (*g*) Leur priére opéra. Les Bernois communiquérent la chose à l'Evêque de Bâle & donnérent leurs ordres au Baillif de Nidau. Alors le Baillif au nom de LL. EE. de Berne, & le Maire de Bienne, au nom de l'Evê-

[*g*] *Noetzli.*

l'Evêque de Bâle, établirent la Réformation à *Dieſſe*; après quoi tout le Païs *d'Erguel* la reçut auſſi ſans réſiſtance; ce qui ſe fit en mi-Carême. (*h*) Les Biennois ſe mirent en poſſeſſion de l'Egliſe Collégiale de *S. Imier* & de tous ſes biens, meubles & immeubles, & aſſignérent des penſions aux Chanoines ſur divers fonds. Ils èn aſſignérent entr'autres ſur des dîmes, que le Chapitre de *S. Imier* poſſédoit dans le Comté de Valengin.

1530. VAL S. IMIER. Réforme.

Dans ce tems-là le Comté de *Valengin* faiſoit un petit Etat à part, ſéparé de celui de Neûchatel, & étoit poſſédé par la Maiſon des Comtes de *Challant*, originaires de la *Val-d'Aoſte*. RENE' ou *Reinhart* de Challant, Comte de *Valengin*, Baron *d'Ayme Ville*, & Seigneur de *Boſremont*, avoit renouvellé l'an 1522 * (*i*) l'ancien Traité de Bourgeoiſie que ſes prédéceſſeurs, Comtes de Valengin, avoient fait avec la Ville de Berne. La Comteſſe ſa Veuve, zélée Catholique.

Conteſtatio de la Comteſſe de Valengin avec les Biennois, à ce ſujet.

* Le 30. Aout.

C 4

(*h*) *Hotting.* 461. 462. 502.
(*i*) B. *Latin. Miſſiv.* p. 82.

1530. lique, ne voyant plus subsister ce
VALEN- Chapitre, & trouvant étrange,
GIN & que des gens qui n'en étoient pas
S.IMIER. les Seigneurs souverains, en saisissent les biens, ne voulut plus permettre que ses sujets payassent ces dîmes, & les fit arrêter. De plus comme les Biennois avoient le Patronat de diverses Cures du Comté de *Valengin*, & que la plûpart des paroissiens de ces lieux souhaitoient qu'on leur prêchat l'Evangile, le Conseil de Bienne voulut leur envoyer des Ministres. Mais la Comtesse, & le Comte son neveu, s'y opposérent de toute leur force, & ne voulurent jamais souffrir aucun Ministre dans leur Terre. Les

Berne soutient *Bienne* dans cette affaire.

* Le 29. Juillet.

Biennois recoururent aux Seigneurs de Berne, pour en être soutenus dans leur pieux dessein, & ceux-ci écrivirent une Lettre très-forte là-dessus à la Comtesse * (k) l'avertissant de laisser parvenir ces dîmes à ceux de Bienne, pour ne se pas attirer de fâcheuses affaires; & l'exhortant tant en leur nom, qu'au nom des Biennois, & pour l'amour de la vérité, *dont ils vouloient toûjours*

(*k*) *Ibid* p. 292. b.

jours être les Defenseurs, de faire attention au droit des Biennois, & au désir qu'avoient les sujets d'entendre l'Evangile. *L'Evangile*, disent-ils, *ne traite que des choses qui regardent l'ame, & ne prive personne de ses droits temporels. Il ordonne au contraire de rendre à chacun le sien.* Ils concluent, en la priant de laisser entrer de bons Ministres dans ces Paroisses. L'Evêque de Bâle se joignit à la Comtesse, & fit arrêter, sous son propre nom, les Dîmes de *Dombresson* dans le Comté de Valengin, qui appartenoient au même Chapitre. Mais les Biennois, se voyant appuyez par les Seigneurs de Berne, lui écrivirent par un exprés * en termes honnêtes, mais forts, pour le prier de faire relâcher ces dîmes; *Nous ne sommes pas peu fâchez* (lui disoient-ils,) *de ce que V. A. a fait arrêter ces Dîmes: car, en qualité de Protecteurs ou d'Avoyers de ce Chapitre Conventuel de* S. Imier, *nous sommes obligés d'assigner des pensions sur ces Dîmes aux pauvres Prêtres, & aux Ministres Chrétiens* (*l*). Ils concluoient

1530.

BIENNE & VALENGIN.

* Le Dimanche 29. Août.

[*l*] *Noetzli.*

1530. cluoient en lui demandant une réponse par écrit, par le même Exprès, *afin*, disoient-ils, *que nous puissions prendre nos mesures là-dessus*. Long-tems aprés il se fit un accommodement amiable entre l'Evêque & la Ville de Bienne, pour ces revenus du Chapitre de S. Imier, & on régla les pensions des Ministres de cette Vallée sur ces revenus.

Accommodement entre les parties.

BIENNE. *Reglemens* de Réformation.

La même année, le septiéme Octobre, le Grand Conseil de Bienne dressa des réglemens pour la conduite de ses Ministres & de ceux du Val S. Imier. Ces réglemens furent renouvellez & amplifiés l'an 1562. dans un Synode de tous ces Ministres, convoqué à Bienne devant le Conseil de cette Ville, le Mardi 8. Septembre. Il fut composé des deux Ministres de la Ville, dont le premier s'appelloit JACOB FUNCKLI, & des Ministres de *S. Imier*, de *Courtelari*, *Gorgemont*, *Tramelan*, *Biderich*, *Ilfingen*, & *Fuglistal*. Il y fut ordonné, entr'autres, qu'on y assembleroit un Synode tous les 3. ans; ce qui fut observé jusqu'à l'an 1580. qu'on y célé-

célébra le dernier (*m*). Il paroit par ces réglemens, que Messieurs de Bienne avoient l'Inspection toute entiére sur ces Eglises, & plein pouvoir d'en établir les Ministres, & de les destituër. 1530.

Environ le même tems, l'Evêque de Bâle fit encore une autre tentative, qui ne lui réüssit pas mieux: Ce fut de faire enlever un Ministre, nommé HENRI POURCELET, qui avoit été Prêtre, & qui étoit alors Pasteur de *Fuglistall*, ou *Vauffelin*, l'accusant d'avoir causé quelques séditions dans le Val de *Delémont*: Il en écrivit même en ces termes aux Seigneurs de Berne, afin qu'ils ne le trouvassent pas mauvais. Cet enlévement fit beaucoup de bruit dans tout le Pays, & les Esprits des Réformés s'échaufférent à cette occasion, d'autant plus que les Officiers de l'Evêque avoient dit, en emmenant Pourcelet, *qu'ils viendroient bientôt querir un plus grand nombre de Prêtres* (*n*). C'est pourquoi les Conseils de Berne & de Bienne, écrivirent incessamment à l'Evê-

Ministre enlevé par ordre de l'Evêque de Bale.

(*m*) *Idem* ad a. 1530.
(*n*) *Id.* ibid. & *Apologia.* 66.67.

1530. BIENNE. l'Evêque, au commencement de Septembre, pour lui demander l'elargissement du Ministre *Pourcelet*, *qui étoit innocent de ce dont on l'accusoit* : & qu'il ne fit aucune vexation à ceux qui avoient embrassé leur Religion Chrétienne. L'Evêque répondit aux Seigneurs de Berne, * *Qu'il n'avoit assûrément pas fait saisir* Pourcelet *pour cause de Religion* : *Qu'il étoit fort éloigné de vouloir inquieter ou maltraiter personne pour un semblable sujet* : *Qu'il ne croyoit pas non plus que ses Officiers eussent menacé de venir encore enlever d'autres Prêtres puis qu'il ne le leur avoit point ordonné.* Enfin il leur aprend ; *qu'à la vûe de leur Lettre il avoit donné ordre* † *de relâcher ce Ministre.* Ainsi Pourcelet fut élargi.

Relaché.

* Le 7. Septembre.

ZURICH.

III. Les Zuricois, considérant que la Réforme de la Doctrine est inutile sans celle des mœurs, publiérent un Edit, le 26. Mars, (*o*) pour exhorter leur peuple a écouter assidûment la Parole de Dieu ; pour défendre les jeux & autres divertissemens profanes, contraires à l'Evangile. Dans le même tems

Edit pour la réforme des mœurs.

† *Apologia* 67. 68.

[*o*] *Hotting*. 522.

tems le Synode du Canton représenta aux Magistrats, que par la Réformation, la pension des Cures étant considérablement diminuée parce qu'on avoit aboli tous les casuels, qui avoient leur source dans la superstition; plusieurs Pasteurs n'avoient pas suffisamment pour vivre, & il les pria d'y pouvoir. Cette représentation fut bien reçuë, & l'on établit une Commission pour y mettre ordre. 1530. ZURICH.

BERNE. met son Grand *Hôpital* sur un bon pié.

Le Grand Hôpital de Berne avoit aussi perdu baucoup de ses rentes, par le même endroit qu'on vient de marquer, (*p*) & parce qu'on avoit permis aux particuliers, de retirer toutes les fondations, qu'eux ou leurs Péres avoient faites, pour des usages superstitieux. De plus le vieux bâtiment, qui étoit hors de la porte d'embas, tombant en ruine, on le démolit, & l'on transporta les pauvres au Couvent des *Dominicains*, qu'on repara proprement, pour les y loger; ce qui leur coûta plus de dix mille livres. Et pour lui assûrer

[*p*] *Stettler*. II. 20. b.

1530. BERNE. *Le 1. Juillet. rer une bonne rente ; ils lui donnérent * leur Isle (*q*) située au Lac de Bienne, avec toutes ses appartenances, & divers revenus qui étoient auparavant au Couvent de *Tettlingen*.

BERNE. dispose de quelques biens d'Eglise. *Le 21. Novemb. *Le 22. Juin. Il étoit resté dix Religieuses du Couvent Royal de *Kunigsfeld*; les Bernois leur firent * une pension viagére, non pas pourtant fixe, mais pour tout le tems qu'elles se conduiroient bien. Ils laissérent * (*qq*) à DIEBOLD *D'Erlach* l'Avoyerie du Couvent *d'Ettis-wyl* & permirent à NICOLAS *De Diesbach* †, Administrateur & Commendataire du Prieuré de *Saint Jean de Granson*, (frére de Sébastien leur Avoyer) de retenir ce Prieuré pour lui, durant sa vie (*r*) ce qui fut fait le 2. Avril, avec le consentement des Fribourgeois, & à condition

[*q*] *Bern* Instr. I. 46.
[*qq*] *Ibid.* 56. b.
[r] *Ibid.* 29.

† C'est apparemment le même qui l'an 1519. avoit été élû Coadjuteur de l'Evêque de Bâle. Voy. Tom. I. p.68. Du moins c'est le même nom. Il possédoit ce Prieuré depuis l'an 1500. Ainsi il devoit être fort âgé.

tion qu'après sa mort, ce Couvent reviendroit aux deux Etats. Le 6. Septembre, ils tinrent un Synode (rr) dans leur Capitale, pour régler les affaires de leur Eglise; mais je n'en ai point trouvé les actes. 1530.

Synode à Berne.

Environ le même tems on surprit dans les terres de Berne un jeune homme, qui portoit des Lettres de divers Ecclésiastiques Catholiques. Il y en avoit une entr'autres, d'un Curé, nommé *Michel Bœchler*, qui prioit un ami de Fribourg, de lui envoyer une certaine femme de mauvaise vie; qui étoit dans cette Ville-la, laquelle il avoit arrêtée pour sa Concubine; & il y parloit en même tems des galanteries criminelles d'un célébre Prédicateur de Fribourg, nommé *Jerôme*. Cette lettre étant tombée entre les mains des Seigneurs de Berne, ils l'envoyérent à ceux de Fribourg, afin qu'ils pussent connoître quel étoit le Caractére de ces bons Péres (*s*).

Ecclésiastiques de Fribourg *debauchez*.

Les Bernois travaillérent aussi beau-

[rr] MS. *Grosf.*
[*s*] *Ibid.*

1530. SCHAFF-HOUSE. beaucoup, de concert avec les autres Cantons Réformez, a pousser la Réformation dans le reste de la Suisse. Elle avoit été fort avancée à *Schaffouse*, mais on n'y avoit pas encore mis la derniére main. Les deux Prédicateurs étoient divisez (*s*) sur l'Eucharistie, l'un soutenant la présence réelle du Corps du Seigneur dans le Sacrement, & l'autre la niant; & leur division entrainoit celle des Bourgeois. On y chantoit encore les Vêpres en Latin, quoiqu'il n'y eut rien dans ce qu'ils chantoient qui fût contre la parole de Dieu: On n'avoit point encore démoli les Autels, ni ôté les Images. Les Villes de Zurich, de Berne, & de Bâle, y envoyérent de concert des Députez vers le milieu de Juillet, pour faire des remontrances aux Magistrats sur ce sujet, & pour les engager a établir un Ministre à *Paradis* * puis qu'ils en avoient chassé le Prédicateur Catholique,

[*s*] *Hotting.* 529.
* C'est un Monastére de Religieuses Cordeliéres, près du Rhin, au dessus de Schafthouse.

que. Leurs remontrances furent écoutées. On abolit tous les restes du Papisme, les *Vêpres*, les Images &c. & l'on s'engagea à convoquer quelques Theologiens, pour conférer sur la matiére du Sacrement. Et comme les usages, qu'on observoit à Schaffouse dans l'administration de l'Eucharistie, ne plaisoient pas à tout le monde, *Oecolompade* écrivit à *Ritter* que, bien que ce ne fut pas une chose à espérer, ni même peut-être à désirer, qu'on observât par toutes les Eglises les mêmes Cérémonies; cependant ce seroit une chose, qui feroit plaisir à quelques personnes, si l'Eglise de Schaffouse recevoit les pratiques de celle de Bâle, *qui ne sont*, disoit-il, *ni trop séches, pour laisser l'Auditeur ou le Spectateur sans mouvement, ni trop chargées pour être dangereuses pour la conscience*; mais qui tendent à *ce but, d'instruire le peuple du mystére de la passion de* Jesus-Christ; *& de témoigner de la Charité envers les autres hommes, & de l'union avec les autres Eglises.*

1530. SCHAFFHOUSE. Achéve sa Réformation.

On avança aussi la Réformation dans le Canton de *Glaris*. Les Catholi-

GLARIS.

tholi-

1530. GLARIS. tholiques y étoient encore en possession de trois Eglises, *Linthal*, *Glaris*, & *Nehfels*. Toutes les autres Eglises avoient été purgées d'Images, & de tout l'atirail de la Religion Romaine. On mit la matiére de la Réformation sur le tapis dans l'assemblée générale du païs, qui se tint le dernier Dimanche d'Avril. On y fit venir les Prêtres, & là on leur demanda, *s'ils vouloient soûtenir les Cérémonies de l'Eglise Romaine* (t) *par l'Ecriture Sainte?* Il répondirent, Que *comme elles étoient tombées dans un si grand mépris, ils ne vouloient plus s'y attacher*. Les Catholiques du Païs demandérent d'être laissez encore une année dans l'observation de leurs Cérémonies, représentans la promesse que l'Empereur avoit faite d'assembler un Concile general ou National, & qu'il y avoit lieu d'espérer qu'on y termineroit tous ces différens de Réligion. Mais ils ne furent pas écoutez. La pluralité l'emporta; „ Que dans 15. „ jours, les trois Eglises, que „ j'ai nommées, seroient purgées d'Ima-

Avance sa Réformation.

[t] *Hotting* 523. 524.

„ d'images &c. & mises sur le mê- 1530.
„ me pié que les autres ; Que GLARIS.
„ cependant, si durant cet espa-
„ ce de tems, il se trouvoit quel-
„ qu'un, qui voulût soûtenir par
„ l'Ecriture Sainte, les Cérémo-
„ nies & les pratiques de l'Eglise
„ Romaine, cela lui seroit permis„.
Personne ne s'étant présenté, ceux de *Glaris* commirent * quelques uns d'entr'eux, pour aller enlever les Images de leur Eglise ; ce qui fut exécuté deux jours après, mais il y eut beaucoup d'Images, que des Bigots emportérent secrettement : Entre les Ministres de ce païs-là il y avoit *Paul Rasdœrfer*, (Natif de Baviére & auparavant Prédicateur dans le Tyrol à qui Bucer avoit rendu un très-bon témoignage,) & *Vlrich Reichener*. Ce dernier fut assassiné méchamment par cinq Catholiques, en presence de douze autres personnes. Les Meurtriers se sauvérent à *Einsidlen*, & de là à *Schvvitz*, où ils furent en sûreté.

* Le Dimanche 8. May.

Un Ministre y est assassiné. Les meurtriers se refugient à Schvvitz.

Les Bâlois mirent aussi la BALE.
derniere main à leur Réformation.

Ils

1530. BALE. Nouveaux *Reglemens* de Réformation.

Ils résolurent dans le Grand Conseil, que ceux de leurs Bourgeois, qui s'étoient retirez de la Ville pour cause de Religion, renonçant à leur Bourgeoisie, auroient un mois de terme, pour y revenir: au bout duquel ils n'auroient plus ni feu ni lieu dans la Ville, mais seroient obligez, quand ils viendroient, d'aller dans les logis publics comme des Etrangers: (*tt*) Que les Bourgeois, qui jusqu'alors n'avoient pas voulu assister aux Stes. Assemblées, pour y entendre la parole de Dieu, seroient obligez de le faire; à défaut de quoi il seroient privez de tous emplois. En conséquence de cette résolution, tous ceux qui refusérent constamment d'embrasser la Réformation, furent * exclus du Gouvernement & de tous les emplois.

* En Juin.

IV. La Réformation avançoit aussi, mais avec peine, chez les sujets des Cantons, & chez leurs alliez; & c'est ce qui causa bien des difficultés aux Cantons. Dans le Comté de *Sargans*, qui dépendoit alors des VII. anciens Cantons, (au-

Sargans.

[*tt*] *Wurstisen*. Lib. VIII. C. 4. p. 586.

(aujourdhui Berne y a auſſi ſa part,) *Martin Mennhard*, (v) Curé de *Flums*, declara en Chaire à ſes Paroiſſiens, qu'il ne vouloit plus dire la Meſſe; mais prêcher l'Evangile. Pour l'en empêcher, *Louïs Tschoudi* de Glaris, zelé Catholique, qui prétendoit avoir le Patronat de cette Egliſe, de concert avec Ægidius *Tschoudi*, alors Baillif du païs, pour le Canton de Glaris, lui défendit de prêcher, jusqu'à l'aſſemblée des VII. Cantons, ſous prétexte qu'il avoit enfraint le Traité de Paix des Cantons; & établit un autre Curé à ſa place: Mais la Communauté réſolut, à la pluralité des ſuffrages, de conſerver ſon Paſteur; & envoya des Députez à ſes Seigneurs de Zurich, pour leur demander leur ſecours; priant que le Traité de Paix fût obſervé à leur égard. Les Catholiques ſoutenoient au contraire, que la pluralité avoit été en leur faveur. Les Zuricois y envoyérent deux Députez, pour s'informer de la vérité. Ils firent r'aſſembler les Paroiſſiens, & il s'en trouva

1530. SARGANS

Diviſion dans le Pays & entre les Cantons, au ſujet de la Réformation.

[v] *Hotting.* 504. 505. 506.

1530. SAR-GANS. trouva plus de la moitié, qui tenoient pour leur Pasteur *Mennhard*; c'est pourquoi ils lui rendirent le pouvoir de prêcher. Mais pour ne donner aucun lieu de plainte aux Catholiques, ils laissérent subsister la Messe & les Prêtres; à condition que le service des Réformez n'en souffriroit point. Les Catholiques ne s'en tinrent pas-là. Ils recoururent aux autres Cantons Catholiques leurs Conseigneurs, qui les appuyérent. Dans une Assemblée des VII. Cantons, Seigneurs de ce païs-là, Zurich & Glaris prétendirent que la pluralité l'ayant emporté à *Flums*, en faveur de Mennhard, & de l'Evangile, & contre la Messe, les choses devoient en demeurer-là. Mais les cinq autres Cantons répondirent à cela „ Qu'il ne s'etoit point „ alors agi de la Religion, mais „ seulement de deux Curez, sa- „ voir, à qui auroit la Cure„. Il arriva encore un autre occasion de susciter de mauvaises affaires à *Mennhard*. Prêchant un jour sur la généalogie de Jesus-Christ; il fit cette remarque: *Que l'on comp-*

toit

toit dans cette généalogie Thamar Rahab & Bathseba, *qui avoient été des femmes débauchées, mais que cela servoit à notre consolation, &c.* Les Catholiques ne manquérent pas de tordre ces paroles, les expliquant, comme s'il avoit dit, que JESUS-CHRIST étoit descendu d'une race de paillardes. Les V. Cantons Catholiques ordonnérent au Baillif, de chasser du Comté ce Ministre, à cause de cet horrible *blasphême*, & d'autres infames discours: & en même tems de faire repasser à la pluralité des voix l'affaire de la Religion; & que ce qui y seroit ainsi réglé à la pluralité subsisteroit. Les Zuricois s'y opposérent, & firent savoir au Baillif, qu'ils ne le permettroient point. La chose fut portée à la Diéte de Bade, assemblée en May; qui laissa pleine liberté à ceux de *Flums* d'embrasser la Réformation.

1530. SARGANS. Le Ministre *Mennhard* inquiété sur un Sermon.

Commencement de *Reformation* dans ce Pays-là.

Quelques autres Eglises du même Comté firent aussi quelques pas vers la Réformation (*u*) *Martin* SEGHER prêchant à *Ragatz*, y fit du fruit; & la Messe y fut abolie.

[*u*] *Hotting.* 506.

1530. VVALENSTATT. lie. Jos. KILCHMEYER, prêchoit à *Mels*, avec succès, quoiqu'avec beaucoup de traverses: *Wartau* témoigna aussi du zéle pour l'Evangile. Ils n'en fut pas de même de *Walenstatt*. On y voulut aussi soumettre aux suffrages la Religion mais la chose ne s'y passa point avec ordre, à cause de la vivacité des opposans (w) les VII. Cantons y envoyérent leurs Députez, pour assister à cette action, mais ce fut la même chose, Les Paroissiens étoient si divisez entr'eux, qu'il s'en fallut peu qu'il n'en vinssent aux mains. Quelques uns même traitérent avec insolence les Députez des Cantons Réformez, & s'attirérent le châtiment qu'ils méritoient. Dans la suite il y eut plus du tiers du païs à ce qu'on prétend, qui embrassa la Réformation. Et dans une Diete des VII. Cantons, assemblée à *Sargans*, les gens du païs représentérent à leurs Seigneurs les grandes incommoditez auxquelles ils étoient exposez, pendant qu'ils étoient soûmis au Tribunal Ecclésiastique de l'Evêque, les priant de leur per-

[w] . *ibid.*

permettre d'établir entr'eux un Tribunal Ecclésiastique, pour terminer les affaires, qui seroient de son ressort, comme cela avoit déja été établi à Coire, & ailleurs (*x*) 1530.

Progrès de la Réformation dans le RHEINTHAL.

Les choses étoient beaucoup plus avancées dans le voisinage de ce Païs-là; je veux dire dans le *Rheinthal*; car dans toutes les Eglises il n'y avoit plus ni Messe ni Images, excepté à *Oberriedt*; & à *Griesseren* (*xx*) Ces deux Paroisses. qui avec le reste du *Rheinthal*, dépendent, pour le temporel, de l'Abbé de S. Gal, sous la Souveraineté des Cantons, ne vouloient point obéïr au Capitaine du Païs, qui résidoit à *Wyl*, ni à sa Régence; & de plus refusoient de payer les droits Seigneuriaux usant de plusieurs discours brutaux & insolens. Le Capitaine du Païs y conduisit quelques cents hommes armez, qui attaquérent inopinément ces deux Villages; mais ils ne purent pas saisir les auteurs de la sédi-

[*x*] *Id. Ibid.*
[*xx*] *Idem* 528.

1530. tion, qui s'étoient ſauvez de bonne heure. Les ſoldats ayant contraint les païſans de ſe ſoumettre & de ſe ranger à leur devoir, ſe retirérent, ſans y avoir fait d'autre mal que de bien manger & boire, & enlever les Images des Egliſes (*y*).

THOURGAVV preſque tout réformé.

Le *Thourgavv* étoit mêlé, mais beaucoup moins qu'il ne l'eſt aujourd'hui. La Ville de *Dieſſehofe* qui eſt auprès du Rhin, avoit embraſſé la Réformation, de même que toutes les autres Communautez du Païs, (*yy*) & les Seigneurs de Juriſdiction. Mais les Religieuſes du *Val S. Catherine*, près de Dieſſehofe, étoient tellement attachées à la Religion Romaine, qu'après que leurs Prêtres les eurent quittées, pour embraſſer la Réformation, elles célébrérent elles mêmes la Meſſe, & établirent une d'entr'elles, pour prêcher. Elles firent tant de folies, que les habitans du *Thourgavv*, irritez contr'elles, auroient mis le feu à leur Couvent ſi les Zuricois ne les en

[*y*] *Rahn.* 714. [*yy*] *Hotting.* 527. 528

en euſſent empêchez (z). Elles étoient incitées à cela par les Lettres qu'elles recevoient de quelques Gentilshommes qui demeuroient au de-là du Rhin. 1530. THOURGAVV.

Cette année, les VII. Cantons, Seigneurs du Thourgavv, firent part aux Villes de *Berne*, de *Soleurre*, & de *Fribourg*, (zz) du droit d'Avoyerie ſur les Couvents du Païs; mais ſous certaines conditions. *Zurich*, *Lucerne* & *Schvvitz* écrivirent, au nom des cinq autres Cantons, aux Magiſtrats de *Berne* & de *Soleurre*, les priant de ſe joindre à eux, pour arrêter (*a*) la fougue des gens du Païs, ce qu'ils firent. Il y avoit peut-être un peu de politique dans la conduite de ces Religieuſes. Elles craignoient apparemment, que ſi Elles embraſſoient la Réformation, on ne les fit ſortir de la maiſon, avec une penſion arbitraire; c'eſt pourquoi les Bernois étoient d'avis, (*aa*) qu'en les exhortant à em-

Dieſſehoſe.

Propoſition des Bernois au ſujet des Religieuſes du *Val S. Catherine.*

[z] *Bern.* Inſtr A. 446.
[zz] *Stettler II.* 39. b.
(*a*) *Bern.* Arch. Inſtr. A. l. c.
(*aa*) *Ib.* p. 437.

1530. THOURGAUV. embrasser la Réformation, on promit de laisser dans la maison celles qui voudroient y finir leurs jours, pourvû qu'elles quitassent l'habit de l'ordre, & qu'elles eussent soin de se pourvoir d'un Ministre.

Quelques Seigneurs Ecclésiastiques traversent la Réformation dans le *Thourgavv*.

Il y eut encore d'autres difficultez, qui éxercérent les Cantons. Les Communautez leur presentérent divers articles de plaintes contre leurs Seigneurs de Jurisdiction, qui s'opposoient à la Réformation. (*b*) Les principaux de ces Seigneurs étoient l'Evêque de Constance, l'Abbé de *l'Avv*, & les Chanoines d'*Uberlingen*, qui de plus exigeoient d'eux, certains sermens, & refusoient de faire des pensions honnêtes aux Ministres, dont ils étoient Collateurs. L'Evêque de Constance fit encore arrêter un Bourgeois de *Diessehofe*, pour avoir lû dans la Bible, & fit vendre ses biens qui étoient situez au delà du Lac, nonobstant l'intercession de quatre Cantons (*c*). Des Députez de Zurich, de Berne, de Glaris & de Soleurre, allérent

(*b*) *Ib.* p. 424.
(*c*) *Hotting.* 528.

rent * trouver les Religieuses dont on vient de parler, pour les exhorter à la modération, & à quitter leurs Cérémonies superstitieuses. On conféra même avec elles dans une Assemblée. Enfin l'on en gagna quelques-unes. Mais quatre des principales s'évadérent de nuit, passérent secrettement le Rhin, emportant avec elles les Titres, les Rentiers, & le Trésor de la Maison, & se retirérent à *Engen* d'ou elles firent saisir, par la Regence de *Stockach*, tous les biens de leur Couvent, situez dans le Païs de *Hegavv* (*d*). Les autres Couvents firent la même manœuvre ; tellement que, soit par un effet de leur mauvais ménage, soit par ce pillage, les biens de ces Couvents se trouvérent diminuez de la moitié. Il s'agissoit de savoir quel usage on en feroit, & de quelle maniére on les administreroit. Quelques-uns proposoient de les convertir en Colléges. On en avoit besoin dans le Païs, pour l'instruction de la Jeunesse, sur-tout pour celle des Eco-

1530.
THOURGAVV.
* Vers le milieu d'Avril.

[*d*] *Hotting. Ibid.*

1530. THOURGAVV. *Réglement* pour l'usage des biens des Couvens.

liers qui se destineroient au Ministére de l'Evangile. Mais il fut jugé que le nombre en seroit trop grand. Et les Cantons convinrent, que le Synode du Païs choisiroit un certain nombre de jeunes gens, en qui l'on remarqueroit de beaux talens, pour les envoyer dans les Colléges, & dans les Académies, & qu'on leur assigneroit certaines pensions, à prendre sur les biens des Couvents. Du reste les Cantons Réformez appuyérent la Réformation de tout leur pouvoir, dans ce Païs là, & convinrent d'y établir un Consistoire, qui se serviroit des Loix de Zurich; avec cette reserve, que les amendes appartiendroient aux X. Cantons (*dd*). On convint aussi de donner le pouvoir à ce Consistoire de bonifier les Cures chetives, & d'y établir des pensions honnêtes, aux dépens des Seigneurs Collateurs qui refuseroient de le faire; & cela après un mois de terme, qu'on leur donneroit pour ce sujet. Les Cantons Catholiques (*e*) vou-

[*dd*] *Bern.* Arch. Instr. A. p. 447.
[*e*] *Ibid.*

voulurent bien ſe charger de ce ſoin; mais ce fut-là une nouvelle pomme de diſcorde, & une ſource de mécontentemens. La plûpart de ces Collateurs étoient des Prélats ſoit Etrangers, ſoit Naturels du Païs. Quand on voulut prendre ces penſions ſur les dîmes qu'il tiroient dans ces Paroiſſes, ils s'y oppoſérent (*ee*) de toute leur force, prétendant n'être point obligez à reparer la diminution, que la Réforme avoit apportée aux Bénéfices; & demandoient qu'on rétablit les choſes ſur l'ancien pied, conformément à l'intention des fondateurs. Enfin les Cantons Réformez conſentirent, que les habitans du païs (*f*) prêtaſſent ſerment à leurs Seigneurs de Juriſdiction, que j'ai déſignés ci-deſſus, mais ſeulement pour les affaires Civiles, comme cela s'étoit pratiqué de tout tems.

1530. THOURGAVV.

Difficultez pour le Réglement des *Penſions des Miniſtres.*

Il y eut encore une autre difficulté particuliére à régler avec l'Evêque de Conſtance, qui a droit d'appel ſur divers lieux du Thour-

[*ee*] *Hotting.* 522.
[*f*] *Bern.* Arch. I. c. 424.

1530. THOURGAVV. gavv, & du Comté de Bade. Son Tribunal d'appel n'étoit point fixe, & il falloit que les pauvres gens l'allassent chercher bien loin au delà du Lac, tantôt à *Mersbourg*, tantôt à *Geïerhofen*, ce qui leur causoit de très-grands frais. Ils s'en plaignirent aux Cantons leurs Seigneurs, qui en écrivirent à l'Evêque, afin qu'il établit un Tribunal fixe, & composé de gens du Païs : Ce qu'il fit, & il établit ce Tribunal à *Creutzlingue*. (*ff*)

L'Evêque de *Constance* établit un Tribunal à *Creutzlingue*

Commencement de Réformation dans les *Freyen. Æmpter.*

Dans les *Balliages libres* la Réformation avancoit lentement. Cette année la paroisse de *Hermenschvvyl* près de Bremgarte, embrassa l'Evangile, & pria les Seigneurs de Zurich de leur donner un bon Ministre. On leur donna le vieux Doyen *Bullinger*, de Bremgarte, & on l'y envoya accompagné de deux Députez de Zurich, qui furent chargez de dire à l'Abbé de *Mouri*, & au Baillif du Pays, qu'on ne vouloit rien faire qui fut contre le Traité de paix. Et comme certaines gens du voisinage avoient menacé d'empêcher l'instalation

[*ff*] *Hotting.* 529.

tion du Doyen, quelques Bourgeois de Bremgarte se joignirent aux Deputez de Zurich, pour les escorter (*g*), ce qui donna occasion aux mal-intentionnnés, de mal parler de Zurich. La plûpart des Religieuses † du lieu, abandonnérent aussi la Messe, pour embrasser la Réformation.

ZURZACH. entreprend de réformer ses Chanoines.

La Réformation causoit aussi des mouvemens dans le Comté de Bade. On a vû ci-dessus, * que la Ville de *Zurzach* l'avoit embrassée, & aboli la Messe, à la pluralité des voix; mais les Chanoines du Chapitre de *S. Verene* ne voulurent point se conformer à l'Eglise du lieu, & demeurérent dans le Papisme. Les Paroissiens voulurent les obliger par force, (*h*) non pas à embrasser la Réformation contre les mouvemens de leur Conscience, mais du moins à vivre d'une maniere bien réglée, conformément aux Edits de Zurich,

[*g*] *Id.* 526. [*h*] *Hotting.* 523.
* Tom. II. pag. 446. à l'an 1529.
† Il y a dans le Village de *Hermen-chwyl* un Monastére fort ancien de Religieuses de l'Ordre de *S. Benoit*,

1530. rich. & à chasser leurs Concubines.
ZURZACH. Ils demandérent encore que les biens d'Eglise, & les ornemens fussent remis entre les mains des Cantons leurs Seigneurs. Les Cantons Evangeliques firent exhorter ces Chanoines à recevoir la Réformation, avec promesse de leur faire une pension viagére; mais aussi avec menace de les chasser, s'ils vouloient s'obstiner à dire Messe, & à faire ménage avec leurs Concubines (*i*). Le Prévôt, nommé *Pierre Attenhofer*, ne s'accommodant point de ces conditions se retira au delà du Rhin, & les autres Chanoines demandérent de l'argent pour le suivre, & se retirer.

KEISERSTOUL. embrasse la Réformation. La Ville de *Keiserstoul* fit paroitre beaucoup de fermeté pour l'Evangile. Les habitans demandérent long-tems la permission de régler la Religion chez eux, à la pluralité des voix. Ils l'obtinrent enfin avec bien de la peine; & dans leur assemblée générale, qui se tint le 7. Janvier 1531. en présence du Baillif de Bade, la Messe fut in cessam-

(*i*) B., Instr. A. 447.

cessamment abolie ; par les suffrages des Paroissiens (*k*) mais ce zéle ne se soutint pas. 1530. *Comté de* BADE.

KLINGNAVV. divisé sur la Réformation.

Les choses prirent une autre face à *Klingnavv*, petite Ville du même Bailliage. On s'y assembla aussi pour delibérer sur la Réformation ; mais la confusion s'étant mise dans l'assemblée, leur déliberation n'aboutit à rien. Les Réformez soutinrent que la pluralité avoit été de leur côté ; & s'adressérent aux Cantons Réformez, pour obliger les Catholiques à s'y soûmettre. Ceux-ci au contraire demandérent qu'on fit une nouvelle délibération sur cette affaire. Les Cantons Réformez appuyérent la demande de ceux de leur Religion, & pressérent l'observation des Articles I. VIII. & XV. de Traité du paix (*l*): Mais les troubles, qui survinrent bien-tôt, rompirent leurs mesures, & firent évanouïr leurs espérances. Ils assignérent des pensions aux Moines de *VVettingue*, qui s'étoient mariez, & ils donnérent

[*k*] *Hotting.* 523.
[*l*] *Bern.* Instr. A. 447

1530. à l'Abbé, le titre & l'emploi d'Administrateur.

VVYL embrasse la Réformation.

La même année 1530, la Bourgeoisie de *VVyl*, (résidence ordinaire de l'Abbé de S. Gal, & la Capitale de ses Terres,) embrassa la Réformation, par les soins du Ministre *Conrad Schresoghel*, qui y prêchoit depuis quelque tems. La résolution en fut prise vers la fin de Janvier dans une assemblée générale des Conseils & de toute la Communauté. On députa deux personnes, pour aller conferer à Zurich, sur la maniére de se conformer à l'Eglise de ce lieu là dans l'exercice de la Religion, & pour s'assûrer de la protection de la Seigneurie. Enfin ce grand changement y fut exécuté le Mardi 1. de Mars. On abolit la Messe avec toutes les Cérémonies de l'Eglise Romaine. (*m*) Mais il en fut de cette Eglise, comme de celles de Bremgarte, de Mellingue, de Keiserstoul, & de quelques autres. Elle ne se soutint pas dans son zéle pour la pureté de la Religion,

V. Une bonne *Réformation*, pour répon-

[*m*] *Stumpf* Lib. V. *Hotting*. 511.

répondre à l'origine de ce mot, consiste à *corriger*, & à *retrancher l'abus* d'une chose, & à en *rétablir le bon & légitime usage.* Ce ne seroit pas par exemple *réformer* un Gouvernement, que de *l'abolir* tout-à-fait, de le dépouiller de son autorité, & de ne lui permettre jamais de l'exercer. Il faut avouër que les Papes & les autres Prélats de l'Eglise Romaine, avoient fait un abus horrible & criant, de la discipline Ecclésiastique, & de l'Excommunication & cela en diverses maniéres, que l'on peut voir dans l'Histoire, & qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Afin donc de faire une entiére & parfaite Réformation de l'Eglise, il falloit aussi la réformer à cet égard, non pas en abolissant l'éxercice d'une Discipline, sainte dans son origine, & pratiquée constamment sans interruption dans l'Eglise universelle, pendant 1500. ans; mais plûtôt en réglant exactement l'usage qu'on en devroit faire. C'est à quoi Oecolampade travailla cette année à Bàle, & avec succès (*n*) Il ob-

1530.

Mouvemens au sujet de la *Discipline Ecclésiastique.*

Elle est établie à Bale.

[*n*] *Hotting.* 525. 526. 527.

1530. BALE. obtint des Magistrats, qu'on y établit une Discipline Ecclesiastique, suivant laquelle tous ceux qui menoient une vie scandaleuse devoient être excommuniez. Mais il n'eut pas le même succès auprès des autres Etats Réformez, quoiqu'il appuyât sa proposition de très-fortes raisons. Des Ministres, Députez des Villes Réformées, s'assemblérent à *Aravv*, pour en délibérer.

Discipline Ecclesiastique. Car dans les tems de la Réformation, les Evangeliques avoient la louable coûtume d'entretenir entr'eux une sainte correspondance, & de prendre des mesures ensemble pour le bien de l'Eglise, autant qu'il étoit possible. On ne se bornoit pas à consulter les Théologiens des Capitales; mais on assembloit des Synodes pour conférer ensemble sur les questions qui se présentoient. Dans ce *Synode d'Aravv*, les Ministres représentérent I. l'abus qu'on avoit fait de l'Excommunication dans l'Eglise Romaine, particuliérement par 3. endroits. 1. Qu'elle n'avoit été exercée que par le Pape & par les Evêques, selon leur

Un SYNODE *d'Aravv* la rejette.

leur caprice, & sans le concours 1530.
des Magistrats. 2. Qu'on avoit ex- *Discipline Ecclesiastique.*
communié pour des dettes, pour
imposer des ordonnances humaines,
& sur de faux avis. 3. Qu'on avoit
exercé une véxation insupportable
sur les gens, par des citations, en
leur causant des despenses excessives,
& par d'autres voïes inhumaines.
II. Que d'ailleurs, leurs l'Eglises
étoient sous des Magistrats Chrétiens, qui avoient déja publié divers
Edits, pour abolir les vices. C'étoit
effectivement à cela qu'il faloit reduire la Question; savoir, *si l'éxcommunication est nécessaire, ou non, dans des Etats Chrétiens, où le Magistrat est lui-même membre de l'Eglise?* Car
d'alléguer, pour la rejetter, les
abus qu'on en avoit fait dans l'Eglise Romaine, c'étoit un raisonnement foible qu'un enfant pouvoit
refuter. Que déviendroit le monde
s'il faloit abolir, je ne dirai pas
tout ce dont les hommes ont abusé autrefois, mais tout ce dont ils
abusent aujourd'hui? Il faudroit interdire tous les soûtiens de la vie.
Il faudroit abolir l'autorité même des
Princes & des Magistrats. Mais je reviens

1530. viens à mon histoire. L'assemblée d'Aravv ne décida rien. On convoqua une autre assemblée à Bâle, pour le mois de Novembre, composée des Députez des Villes Evangeliques. Les Bernois ne donnérent aucune Instruction à leurs Députez sur ce sujet (o), disant qu'ils ne pouvoient pas en délibérer, que les troupes, qu'ils avoient envoyées à la guerre de Geneve, ne fussent de retour. Dans cette assemblée de Bâle, apres que les Députez se furent communiqué réciproquement leurs Instructions; la conclusion fut, & c'étoit le sentiment de la plus grande partie (p) *Que chaque ville ayant fait des Ordonnances & des Loix pour punir le vice, qui avoient été maintenuës jusques là, on pourroit croire, si l'on établissoit ainsi* l'Excommunication, *(quoiqu'on le fit Chrétiennement, comme on disoit;) que l'une de ces choses empêcheroit le succès de l'autre; & que pour cette cause, il faloit en suspendre encore l'établissement. Permis cependant à chaque Ville, de prendre sur ce sujet tel parti qu'elle trouveroit à propos,*

Discipline Ecclesiastique.

Diéte Evangelique à Bâle.

(o) *Bern.* Instr. 23.
[p] *Hotting* 525.

pos, selon l'état des choses, & de recevoir l'éxcommunication ou de la laisser. 1530.

Discipline Ecclesiastique.

OEcolampade ne se rebuta point, & ne cessa de representer à ses amis, les raisons qu'il avoit de presser l'établissement de cette Discipline. (*q*) Peu de tems après on convoqua un SYNODE à *Bâle*, composé de 50. tant Pasteurs que Vicaires; où l'on convint de supplier le Magistrat par des Députez, comme on l'avoit déja fait auparavant, *d'emploier le reméde de l'Excommunication, pour guérir les maux de l'Eglise:* Ce qui fut accordé. La Seigneurie de Bâle publia une déclaration, * dans laqu'elle ces pieux & vraiment louables Magistrats disoient; *Que par un zéle Chrétien, ils avoient pris à cœur l'introduction d'une vie pieuse, & la destruction des vices, & que quoiqu'ils eussent établi la* Discipline Ecclésiastique, & l'Excommunication *par leur Edit de Réforme, publié le* 1. *d'Avril* 1529. *avec ordre aux Ministres de l'éxercer, ils avoient cependant considéré, qu'il étoit extrêmement nécess-*

SYNODE. à *Bâle*. où elle est confirmée.

* Le 14. Decemb.

[*q*] Epistolæ *Oecolamp.* & *Zwinglii* p. 42. 173. 184.

1530. *Discipline Ecclesiastique.*

nécessaire de chercher avec plus de soin que l'on n'avoit fait jusques-là, les moyens de l'éxercer d'une maniere utile & salutaire; Que pour cette cause, ils avoient ordonné unanimément, *que l'Excommunication fut pratiquée désormais, en excluant les pécheurs de l'Eglise Chrétienne; selon le contenu d'un long réglement, fait pour ce sujet;* qui étoit joint à la Déclaration. (*r*) OEcolampade en eut une joye extraordinaire, & ne pouvoit se lasser de la témoigner à ses amis.

Differens sentimens sur ce sujet à *S. Gal.*

La même Question fut aussi mise sur le tapis à S. Gal & débatuë avec chaleur. Quelques-uns pressoient vivement l'Excommunication; & croyoient que les Excommuniez ne devoient pas seulement être exclus de la Ste Céne, mais aussi de tous les autres exercices de l'Eglise, & même de tous emplois. D'autres s'y opposoient. Les sentimens étoient aussi partagez dans le

Et dans le *Thourgavv*, où elle est rejettée.

Thourgavv, & dans les quartiers voisins. Quatorze Ministres du Thourgavv s'assemblérent à *Bischoffzel*, par les soins de *Christophle Landeberger*, & convinrent entr'eux de renon-

(*r*) *Hotting.* 526.

renoncer à l'Excommunication. & de prier, en échange les Magiſtrats, de punir exactement les vices, & de faire bien attention à ce que leur employ exigeoit deux à cet égard. (*ſ*) Ce Chriſtophle Landeberger étoit natif *d'Ober-Buren*; Seigneurie de l'Abbé de S. Gal; & peu de tems avant cette aſſemblée il avoit été cruellement tourmenté, appliqué même à la torture à *Lucerne* & à *VVyl*. D'autres s'aſſemblérent à *Roſchach*, au mois de Novembre pour le même ſujet.

1530. *Diſcipline Ecleſiaſtique.*

Enfin le Capitaine & le Conſeil general du Païs, dépendant de l'Abbé de S. Gal, ſollicitérent la convocation d'un Synode, pour examiner cette matiére, particuliérement à cauſe des *Anabaptiſtes* qu'on ſouhaitoit de ramener, & en convoquérent un à *S. Gal*, pour le Dimanche 18. Decembre. Il fut composé des Miniſtres du haut Thourgavv, du Rheinthal, & des Seigneuries de l'Abbé. (*t*) Zuingle s'y trouva auſſi, avec l'Abbé de Cappel; & un Député de Zurich. Il s'y trouva auſſi, ſans qu'on les y eut invitez, plu-ſieurs

Un SYNODE de S.*Gal* la rejette ſur les remontrances de Zuingle.

[*ſ*] *Idem Ibid.* (*t*) *Hotting.* 527.

1530. *Discipline Ecclésiastique.* sieurs Ministres du Canton d'Appenzel, & du Tockebourg, dans le dessein de s'instruire sur des matiéres, qui étoient encore obscures pour eux. Les Présidens de l'assemblée furent, d'entre les Ecclesiastiques, ZUINGLE & JACOB RHEINER, Ministre de *Thal*, dans le *Rheinthal*; & d'entre les Magistrats, le Bourgmaître KOMMERER de S. Gal, & FREY Capitaine du pays. Le célébre VADIAN y auroit présidé, s'il eut été présent. Mais il se trouvoit alors dans la Diéte des Cantons, assemblée à Payerne, pour les affaires de Geneve, dont j'ai à parler ci dessous. Tous les assistans prêtérent un certain Serment, qui leur fut présenté, excepté *Dominique Zilli*, Ministre de S. Gal, & *Jean Fortmuller*, Pasteur *d'Altstetten* dans le Rheinthal. *Zuingle* leur représenta la nécessité de prêter ce Serment. Ils répondirent, *Qu'ils avoient prêché l'Evangile, non en conséquence d'un serment, mais parce que leur devoir les y obligeoit, & qu'ils vouloient continuer à le faire.* On disputa deux jours sur la matiére de l'Excommunication. Zuingle parut opposé à cette espéce de Discipline.

Il

Il représenta : ,, Que l'état présent ,, de l'Eglise ressembloit mieux aux ,, tems des Prophétes qui avoient ,, vécu sous des Princes fidéles , ,, qu'aux tems des Apôtres, où les ,, Eglises étoient dispersées , & ne ,, pouvoient avoir aucun secours des ,, Empereurs qui étoient Payens ,,. Ainsi l'Excommunication, fut rejettée. Zuingle exhorta fortement les Magistrats à punir les pécheurs scandaleux, & prêcha à la fin du Synode. On cita les Anabaptistes , sujets de l'Abbé de S. Gal, à comparoitre devant le Synode; mais ils n'y comparurent point.

1530. *Discipline Ecclésiastique,*

Il ne faut pas oublier de remarquer que dans le Thourgavv, comme les Baillifs ne vouloient point se mêler d'affaires de Religion, l'on y établit douze *Inspecteurs* pour être uniquement chargez de ce soin. Ces Inspecteurs rendirent de très-grands services aux Eglises de leur Pais , qui sans eux auroient souvent souffert , & l'Evangile y auroit fait peu de progrès. Mais cet établissement ne dura pas. A leur place on établit des *Consistoires*, (*v*)

Inspecteurs établis sur les Eglises du *Thourgavv.*

VI.

[*v*] *Hetting.* 527

1530. VI. Il y a quelque apparence, que l'aversion qu'on avoit par tout pour les Anabaptistes, donna à plusieurs personnes cet éloigement pour l'Excommunication, qui parut alors, & qui a duré jusqu'à présent. Car ces gens-là la demandoient avec chaleur, soutenant que le gouvernement de l'Eglise, devoit être entre les mains de l'Eglise; & que les amendes pécuniaires, les emprisonnemens, & autres châtimens corporels, que les Magistrats infligeoient aux coupables, au lieu de l'Excommunication, n'étoient point de l'institution du Seigneur. Ainsi ceux qui demandoient l'Excommunication se rendoient quasi suspects *d'Anabaptisme*, comme s'ils eussent voulu dépouiller les Magistrats de leur légitime autorité. Cependant l'expérience a fait voir le contraire, puisque dans tous les Etats Protestans, où l'Excommunication est établie, & où les Magistrats & les Princes sont membres de l'Eglise, comme en Angleterre, en Hollande, en diverses Principautez d'Allemagne, à Bâle, à Geneve & à Neuchatel, l'usage de cette Discipline ne donne

Anabaptistes.

donne aucune atteinte à l'autorité Civile. Mais pour revenir aux Anabaptistes ; leurs dogmes, & leur conduite firent beaucoup de tort à la Réformation. Un sentiment étrange s'étoit répandu en divers endroits de la Suisse & de l'Allemagne, que l'Evangile affranchissoit les hommes de toute sorte de servitude, tellement que quelques uns l'embrassoient, dans l'espérance de se voir affranchis de tout joug des hommes. Et il paroit par les monumens de ce tems-là, entr'autres par diverses Lettres de Farel, qu'il faloit que les Prédicateurs se donnassent beaucoup de peine, pour guérir les esprits là-dessus ; en leur faisant comprendre, que la liberté que l'Evangile procure aux hommes, est spirituelle, & ne regarde que l'Ame ; & que la Réligion ne déroge en rien aux droits & aux réglemens de la Societé Civile. *Berchtold Haller* étant à Soleurre, pour le sujet qu'on verra bientôt, écrivit * aux Seigneurs de Berne, qu'il y avoit quantité d'Anabaptistes à *Wangen*, (Bailliage Bernois situé sur l'Are, près de Soleurre ;) & qu'il ne s'agissoit plus avec eux de la Ques-

1530.

Anabaptistes. Font beaucoup de tort à la Réformation.

Sont des Séditieux.

* Le 25. Janvier.

1530. Question du Batême ; mais qu'ils vouloient être affranchis de Censes & de Dîmes, & même de leurs dettes ; & qu'il avoit remarqué de grandes semences d'Anabaptisme à Soleurre, *même parmi les principaux.* (*t*) Comme ce sont les plus riches, qui ont ordinairement le plus de terres, c'étoient aussi eux qui étoient le plus intéressez à l'abolition des Censes & des Dîmes. Sans doute ce fut là, du moins en bonne partie, la cause du peu de succès, que la Réformation eut à Soleurre. Car voici comme Oecolampade écrivoit le 17. Juillet à Zuingle, (*u*) *Le commencement a été si bon à* Soleurre, *qu'ils devroient désormais être unis à nous en Jesus-Christ : Mais j'aprens que les* Anabaptistes y gâtent tout, *par la ruse des Papistes, qui les tolérent avec plaisir ; & il arrive qu'à cause de ces gens là, les Ministres de l'Evangile n'y sont point estimez.* Les Bernois donnérent avis quelques jours après * à leurs Alliez de Soleurre des pratiques secrettes des Anabaptistes *d'Arvvangen*, de *VVangen*, & de *Bipp*, trois

Anabaptistes.

Empêchent les progrès de la Réformation à Soleurre.

* Le 2. Févr.

[*t*] MS. *Grof.*
[*u*] *Hotting.* 542.

(trois Balliages Bernois, qui ſont au voiſinage de Soleurre,) les exhortant à ſe tenir ſur leurs gardes (v). 1530. *Anabaptiſtes.*

Il ne faut donc pas s'etonner ſi les Etats Réformez les traitérent durement, & les punirent de mort, puiſque ce n'étoient pas de ſimples Sectaires, mais des gens qui, ſous prétexte de Religion, ſe rendoient coupables d'une rebellion formelle; pour ne pas dire ici, que par le même endroit, ils faiſoient un tort infini à la Réformation. Une Diéte des Cantons Réformez, aſſemblée à Zurich, fit ce Decret, ſur leur ſujet, le 13. Janvier de cette année (*vv*). „D'autant que la miſerable, & „erronée Secte des Anabaptiſtes, „ſe répand de plus en plus en „tous lieux, ce qui cauſe un „grand préjudice à nôtre vraye „foi Chrêtienne & donne lieu à „des diviſions, à diverſes calamitez, aux troubles & à l'effuſion de ſang : Particuliérement „qu'on dit qu'à *Gemund*, en Suabe, il y a eu des Anabaptiſtes, qui „avoient

DECRET d'une Diéte Evangelique à *Zurich*, publié contr'eux..

E

[v] MS. *Groſſ.*
[vv] *Hotting.* loco cit.

1530. *Anabaptistes.*

„avoient établi entr'eux la communion des femmes ; pour laqu'elle cause les gens du Roi „*Ferdinand* †, & ceux de l'Empereur veulent opprimer la vraïe „doctrine de l'Evangile, disant, „*Qu'on voit là à quoi aboutit la doctrine de* Luther, *Que ce sont là* „*les choses à quoi ses Sectateurs s'adonnent* ; D'autant donc que cette „Secte & cette conduite des Anabaptistes est horrible, insuportable, & contraire à l'Evangile de „Jesus-Christ ; il a été résolu, „que chaque Député rapportera „la chose à ses Principaux, afin „qu'on délibére à la prochaine „assemblée, de qu'elle maniére il „faudra se conduire avec ces esprits erronez & opiniâtres. En „particulier il a été resolu, Que „chaque Ville donnera à ses Députez des Copies des Edits & „des Réglemens, qu'on y aura „faits sur cette matiere, afin qu'on „en puisse composer de concert, un „Réglement commun, contre les „Anabaptistes. Il fut aussi resolu „dans cette Diéte d'écrire fortement

† Frére de l'Empereur.

ment ſur ce ſujet au Canton d'*Appenzell.* 1530.

Anabaptiſtes.

Cette Réſolution ne fut exécucutée que vers la fin de l'année: En attendant, les Zuricois déclarérent, dans l'Edit de réforme rapporté cideſſus; † qu'ils étoient réſolus de punir de mort, ſoit les Anabaptiſtes, ſoit ceux qui les protégeroient, & d'empriſonner, & de bannir même, comme des parjures, ceux qui ne les décéleroient pas (*x*)

Il parut quelques ſemences de cet eſprit dans quelques endroits des terres de l'Evêque de Bâle. On a vû ci-deſſus†† avec qu'elle promptitude la Commune de *Tavanes* avoit embraſſé la Réformation. Dès-là les payſans pretendirent être affranchis de toutes les redevances, auxqu'elles ils étoient obligés à la Cure. Le Miniſtre s'en plaignit aux Seigneurs de Berne, qui écrivirent * à cette commune : Qu'ils *trouvoient une telle conduite fort étrange : Que l'Evangile ne donne qu'une liberté ſpirituelle, & non*

* Le 14. Septemb.

 pas

[*x*] *Hotting.* 522.
† Pag. 97.
†† Pag. 44.

1530 *pas charnelle; qu'ils eussent donc à rendre tous leurs devoirs à leur Ministre s'ils ne vouloient s'attirer la cassation du droit de Bourgeoisie, qu'ils avoient avec Berne* (*y*). Mais ce fut bien pis dans le Gouvernement de *Lauffen*, au mois d'Octobre les habitans ne voulurent plus prêter serment de fidélité à leur Prince, l'Evêque titulaire de Bâle; disant qu'ils vouloient avoir un Prince séculier (*z*) Comme ils étoient alliez à la Ville de Bâle par un ancien Traité de Combourgeoisie, quelques Bâlois se joignirent à eux, & voulurent les appuyer. Mais le Conseil de la Ville s'opposa aux uns & aux autres, & se saisit des Auteurs de ce tumulte. Les Paysans assiégérent le Château de *Zwingen* sur la *Birs*, & une autre petite Place, nommée *Birseck*, mais ils ne pûrent pas la prendre. On en vint à un accommodement, & l'Evêque fit un Traité avec eux, auquel intervinrent aussi le Chapitre & la Ville de Bâle: Il y fut stipulé entr'autres choses, (*a*),,

Anabaptistes.

Ceux de *Lauffen* se rebellent contre leur Seigneur.

(*y*) *Bern.* Latin. Missiv. 297. b.
(*z*) *Wurstis.* Lib. VIII. C. 5. p. 588.
(*a*) *Hotting.* 535.

(*a*) „ Que les Peuples des deux 1530.
„Gouvernemens, *Lauffen* & *Zvvingen*, demeureroient en paisible possession de la Réformation, „ pour se faire prêcher la Parole de „ Dieu, l'Evangile de JESUS-CHRIST, &c. & que tant eux, „ que leurs Ministres, pourroient „ aller & venir par toutes les terres de *S. A. Reverendissime*, sans „ être inquiétez en aucune maniére pour cause de Religion „. Ce Traité fut observé jusqu'à l'an 1582. qu'un nouvel Evêque nommé *Jacob Christophle*, (*b*) pour contraindre ces gens-là de renoncer à la Réformation, les opprima en diverses maniéres, nonobstant la confirmation qu'il leur avoit donnée à son installation, de leurs droits, de leurs libertez & de leurs priviléges; & au bout de sept ans il en vint à bout.

Anabaptistes.

Mais pour revenir aux Anabaptistes, il s'en trouva quelques-uns dans le Balliage de *Homberg*, au Canton de Bâle, qui firent bien connoître de quel esprit ils étoient ani-

(*a*) *Hotting.* 535.
[*b*] *id.* 918. 919. 902.

1530. animez. Le Baillif ayant fait saisir quelques-uns des principaux, l'an 1529. le Conseil de Bâle y députa quelques Conseillers avec un Ministre (c). Ce Ministre leur parla amiablement & avec douceur, leur remontrant que, s'ils enseignoient la vérité, ils avoient tort de se séparer de l'Eglise, & de prêcher dans les bois, & dans d'autres lieux écartez. Ensuite il leur exposa en peu de mots la doctrine de l'Eglise. Un des Anabaptistes l'interrompit, pour lui dire, *Nous avons reçu le S. Esprit par le Baptême, nous n'avons pas besoin d'instruction.* un des Seigneurs Députez leur dit, *nous avons ordre de vous dire, qu'on veut bien vous laisser aller sans autre châtiment, pourvû que vous quittiez le Païs & que vous promittiez de n'y plus revenir, à moins que vous ne vous amandiez: L'un des Anabaptistes lui répondit; Quel ordre est ce là? Le Magistrat n'est point Maitre de la Terre pour nous ordonner de sortir & d'aller ailleurs. Dieu a dit,* * Habite le Païs. *Je veux obeïr à ce comman-*

Anabaptistes. Conférence avec ceux de *Homberg.*

[c] Wurstis. Lib. VIII. C. 2. 583
* Psaume XXXVII. 3.

mandement, & demeurer dans le Pays, où je suis né, & où j'ay été élévé, & personne n'a droit de s'y opposer. Mais on lui fit bien-tôt éprouver le contraire.

1530. *Anabaptistes.*

Après les fêtes de Pâques de l'an 1530. Oecolampade eut ordre d'aller par tout le Canton de Bâle, faire la visite des Eglises, avec un Député du Conseil, pour voir s'il n'y avoit rien à réformer. Quand il fut à *Leufelsingen*, Village presque tout rempli d'Anabaptistes, il y prêcha sur le Batême. Un Anabaptiste l'interrompit insolemment dans son Sermon, exhortant les Paysans à tirer Oecolampade de la Chaire; & à le chasser de la Paroisse & du Pays. Oecolampade lui représenta „ qu'une action furieuse „ de cette nature ne convenoit pas „ à des Chrétiens, sur tout vû „ qu'il étoit en Chaire, par ordre „ de leur Magistrat: Que si par „ hazard il lui étoit arrivé de prê„ cher quelque erreur, ils devoient „ le lui prouver„. Ensuite le Seigneur Député se leva dans l'Eglise, & y mit le holà, ordonnant aux Paysans par leur serment de demeurer en

Oecolampade prêche à ceux de *Leufelsingen.*

1530. paix : Ainsi l'assemblée se sépara tranquillement (*d*). Quelque tems après, on saisit les Auteurs du tumulte, & on les châtia comme ils l'avoient mérité.

Anabaptistes.

On vit à Bâle un Anabaptiste, nommé *Conrad in Gassen*, qui proféroit des blasphêmes étranges, par exemple *Que* JESUS-CHRIST *n'étoit point nôtre Rédempteur* : *Qu'il n'étoit point Dieu*, & *Qu'il n'étoit point né d'une Vierge*. Il ne faisoit aucun cas de la priére, & comme on lui représentoit, Que JESUS-CHRIST avoit prié dans la montagne des Oliviers, il répondoit avec une brutale insolence, *Qui est-ce qui l'a oui?* Comme il étoit incorrigible, il fut condamné à avoir la tête tranchée [*e*] Cet impie fanatique me fait souvenir d'un autre de nos jours, qui a seduit certaines personnes de nôtre Voisinage, il y a quelques années, en leur persuadant qu'il ne faloit user ni de pain ni de vin. Et comme on lui objectoit un jour à Geneve, que le prémier miracle de JESUS-CHRIST avoit été de changer l'eau en vin, il repon-

Blasphêmes d'un fanatique.

[*d*] *Id.* l. c. p. 580.
[*e*] *Id.* l. c. pag. 581.

répondit. *Que* JESUS-CHRIST *étoit encore jeune dans ce tems là, & que c'étoit une petite faute, qu'il faloit lui pardonner.* 1530.

Anabaptistes.

Les Anabaptistes troublérent encore le peuple à Bâle & aux environs, refusant opiniâtrément de payer les dîmes & autres droits; tellement qu'il y en eut plusieurs (*f*) qui furent mis en prison; & l'un d'entreux fut décapité, à cause de ses frequens parjures. Une femme de cette secte étant en prison à Bâle, se mit dans l'esprit une autre rêverie; Que Dieu lui avoit promis de lui conserver la vie quelques années, sans nourrirure. Là dessus elle demeura dix jours sans manger, jettant secrettement à terre les alimens que le Geolier lui portoit. Mais au bout de dix jours, n'en pouvant plus, elle reconnut, avoüa son erreur, & mourut [*g*].

Extravagance d'une femme de cette Secte.

On vit aussi des Anabaptistes, & même des femmes, dans le Canton de *Glaris*, dans le *Reinthal*, & dans le quartier des *Provinces Libres*, qui avoient pour Chef un Boulanger

Anabaptistes dans le Canton de *Glaris* &c.

E 5 *d'Aravv*

(*f*) *Hotting.* 543.
(*g*) *Wurstis.* l.c.

1530. *d'Aravv* nommé *Meyer*. Les femmes paroissoient les plus opiniâtres ; n'y ayant ni remontrances ni réglemens, ni châtimens, qui pûssent les faire revenir à leur devoir. Les Cantons ordonnérent au Baillif des Provinces Libres, de chasser ces Sectaires, & de faire conduire le Boulanger *Meyer* à *Lentzbourg*, au cas qu'on pût le saisir [*b*).

Anabaptistes.

Ensuite dans une Diéte générale, assemblée à Bade au mois de Novembre, il fut convenu entre les Cantons. „ Qu'en quelque endroit „ qu'il se trouvât des *Anabaptistes*, „ on puniroit sévérement leurs Pré- „ dicateurs, & qu'on châtieroit par „ confiscations & par emprisonne- „ mens ceux qui les écouteroient, „ ou qui leur donneroient retraite„. Au reste il y en eut quelques uns, qui revinrent de leurs égaremens(*i*).

DECRET des Cantons contr'eux.

L'Eglise de *Bâle* fut encore exposée cette année aux assauts d'un autre hérétique, je veux dire, le fameux MICHEL SERVET, nommé autrement *Reves*, Medecin Espagnol, natif du Royaume d'Arragon. Ce rêveur

M. SERVET ecrit à *Bâle*.

(*b*) *Hotting*. 544.
(*i*) *Hotting*. 541.

veur renouvelloit les héréfies des anciens *Samofaténiens*, qui ont été reçûës enfuite par les *Sociniens.* (*k*) Il fit imprimer à Bâle, ou dans le voifinage, fept petits livres, intitulez, *de Trinitatis Erroribus*; (c'eft à dire, *des erreurs de la Trinité*) qui ont été réimprimez en Hollande traduits en Flamand l'an 1620. L'Imprimeur Allemand fut puni de cette action, car il mourut fubitement & d'une maniére tragique. Dans ces Livres, Servet nioit la Divinité Eternelle du Fils & du S. Efprit, foutenant que Jesus-Christ n'eft pas le Fils de Dieu, qui s'eft fait homme, mais qu'il a été fait Dieu, depuis qu'il a été fait homme. Oecolampade s'oppofa de toutes fes forces à l'introduction de ces héréfies. Le Magiftrat lui ayant ordonné d'examiner les livres de Servet, il en tira les propofitions erronées & blafphématoires, qui y étoient répanduës, & les publia, à la requifition encore du Magiftrat. Il eut une Conférence fur ce fujet avec *Servet*, qui pour fe couvrir, avoüa que Jesus-Christ eft fils de Dieu: Mais Oecolampade fit

1530. *Anabaptiftes.* M. Servet.

Oecolampade.

(*k*) *Id.* 545.

1530. fit remarquer aux auditeurs, que *Servet* ne cherchoit qu'à jetter de la poussiére aux yeux des Juges, par cette courte Confession; & demanda à Servet, s'il vouloit être vrai Chrétien, qu'il eut à confesser *Que* JESUS-CHRIST *est fils Eternel de Dieu, & d'une même essence avec son Pére.* Servet se plaignit de ce qu'OEcolampade, qui étoit si doux, le poussoit si vivement; mais Oecolampade répondit: *Je serai doux pour d'autres choses, mais non pas quand il s'agit de blasphêmes contre* JESUS-CHRIST. Et il écrivit en divers endroits, (*l*) pour faire connoître à toute la Terre qu'il n'avoit aucune part à l'impression des Livres de *Servet.* Cependant cet hérétique se retira de Bâle, & s'en alla en Alsace.

Oecolampade s'oppose à Servet.

Disputes Luthériennes.

VII. Les troubles de l'Anabaptisme ne furent pas le seul obstacle qui arrêta les progrès de la Réformation; la diversité de sentimens, qui se trouva entre les Eglises de la Basse Allemagne, & celles de la Haute Allemagne & de la Suisse, sur l'article de la présence réel-

[*l*] *Id.* 546. Voy. *Oecolamp.* & *Zuingl.* Epistolæ p. 801.

réelle, & la funeſte diviſion qui s'en ſuivit, contribuérent auſſi conſiderablement à ce malheur, non ſeulement en Suiſſe, mais auſſi en France, où le bruit de cette diviſion s'étoit répandu; deſorte que les Catholiques en prenoient occaſion de condamner les Réformez, diſant, Que *s'ils étoient animez de l'eſprit du Seigneur ils ſeroient tous d'un même ſentiment* (m). Ce qu'il y eut de plus triſte, c'eſt que cette diviſion fut entretenuë & fomentée par les Théologiens, tandis que d'autres perſonnes de diſtinction, & même des Princes, cherchoient à réünir les Egliſes; comme on le verra dans la ſuite.

1530. *Diſputes* Luthériennes.

Melanchton étoit encore alors zélé partiſan de la préſence réelle du Corps du Seigneur, ſelon les idées de Luther; & comme Oecolampade lui avoit écrit que le ſentiment des Egliſes de Suiſſe, n'étoit contraire ni à l'Ecriture Sainte, ni aux S. Péres; Melanchton fit un receuil de paſſages des Péres, qu'il crût lui être favorables, & l'adreſſa à *Frede-*

[m] *Hoſpinian.* II. 186. b.

1530. *Disputes* Luthériennes.

Frederic Myconius, avec une Lettre fort vive où il parle de *Carolstad* avec beaucoup d'aigreur, le regardant comme le Chef des *Sacramentaires*, (*n*) (c'est ainsi que les Luthériens appelloient les sectateurs de la Doctrine des Suisses,) & ajouta d'un air méprisant, que ses adversaires ne savoient alléguer que deux passages des Péres en leur faveur (*o*).

Melanchton écrit:

Est refuté par *Oecolampade*.

Oecolampade repoussa cette fanfaronnade par un Dialogue, qu'il publia, où il ramassa quantité de passages des Péres, même de quelques-uns, que Melanchton n'avoit pas vû, pour prouver que le sentiment de nos Eglises étoit le même que celui des Anciens Chrétiens. Et sur ce que *Melanchton* avoit écrit, *qu'il ne faut pas mépriser les témoignages des Anciens & qu'il n'est pas sûr de s'éloigner de l'ancienne Eglise*; Oecolompade répond, *lorsque nous suivions ci-devant cette voye, on nous traduisoit de la maniére la plus odieuse, comme si, uniquement attachez aux Traditions humaines*,

[*n*] *Id.* 189. b. 190. b.
[*o*] *Id.* 197. b.

nes, nous eussions abandonné la ...uvra- *& le de Dieu, de laqu'elle cependa.. nous faisions toûjours le principal appui de nôtre Doctrine*(*p*). Il reproche à Melanchon, l'aigreur avec laqu'elle il écrivoit, lui répresentant, qu'en cela il agissoit contre les promesses que lui & ses partisans avoient faites dans la Conférence de Marpourg. Il refute la calomnie des adversaires, qui nous accusent de faire du Sacrement un signe tout nû & vuide de réalité; & soutient, „ Qu'il est efficace, par l'opération „ du S. Esprit dans l'assemblée des „ fidéles, afin qu'il soit fait com- „ me un Corps plus noble, & „ plus saint, pour nous qui nous „ sommes unis en un Corps à Jesus- „ Christ nôtre Chef: Quand nous „ disons cela, nous ne prétendons „ point que JESUS-CHRIST soit „ absent de la Céne. Dailleurs nous „ n'ôtons pas à la Céne l'aliment „ de la vie, la Chair & le sang de „ Jesus-Christ, & Jesus-Christ, „ lui même. Car si nos Ames ne „ sont pas nourries de cette nour- „ riture, elle n'auront point la „ vie.

1530. *Disputes* Luthé- ien- rie.. nes.

[*p*] *Id.* 196. b.

1530. *Disputes* Luthériennes.

„ vie. Deplus nous n'avons jamais „ nié, que la Céne ne serve aussi à la foi, soit à l'exciter, soit à „ l'augmenter &c.

Il soutient que la Dispute entre les deux partis, ne roule point sur la présence ou l'absence du corps du Seigneur, mais sur la *maniére* de sa présence: *Car*, dit-il, *Qui est-ce qui est assez bébété, pour assûrer que le Corps du Seigneur soit en toutes maniéres présent ou absent*? Il conclud son Livre, en déplorant la funeste aigreur survenuë entre les Eglises, à l'occasion d'un Sacrement, que le Seigneur à établi, pour entretenir l'union & l'amour entre ses Diciples.

Ce livre d'Oecolompade fit beaucoup de bien, & ramena plusieurs Savans (q). Il adoucit aussi l'Esprit de Melancthon, qui en fut émû. Ce grand Homme commença à ouvrir les yeux, & à revenir un peu de la force de ses préjugés; tellement que dès-lors il se mit à étudier de nouveau l'Antiquité Ecclésiastique, & ne fit presque autre chose, pendant dix ans, que de consulter les Péres sur cette

[q] *Bullinger* apud Hotting. 541.

te matiére(*r*)*Bucer* trouva cet ouvrage d'Oecolampade excellent, & souhaitoit que toutes les personnes intéressées dans cette querelle voulussent se donner la peine de le lire, & de le méditer avec soin (*s*). 1530. *Disputes* Luthériennes.

Cependant il auroit été fort nécessaire, que les deux partis se fussent bien entendus, pour résister ensemble aux forces des Catholiques, & particuliérement de l'Empereur CHARLES V. & de FERDINAND Roi de Hongrie son frére, qui menaçoient de tout désoler.

Déja dès l'année passée l'Empereur Charles V. débarrassé de la guerre avec la France, & avec le Pape, avoit pensé à terminer dans l'Empire tous les différens de Religion. Il étoit naturellement porté à la douceur, & d'ailleurs il avoit dela Religion : mais dans une Conférence qu'il eut avec le Pape à Bologne le 5. Novembre 1529. CLEMENT VII. le gagna tellement, qu'il lui fit promettre, que s'il ne pou-

[*r*] *Hospinian.* II. 198. a.
[*s*] *Id.* ib. 197. b.

1530. *Disputes* Luthériennes.

pouvoit pas ramener les Lutheriens à l'obeïssance de l'Eglise Romaine par la douceur, il le feroit par la voye des armes (*s*). Dans cet esprit, il écrivit le 21. Janvier 1530. aux Etats & Princes de l'Allemagne de s'assembler à *Augsbourg* pour le 8e. d'Avril, leur ordonnant d'y apporter une Confession de leur foi, en Allemand & en Latin, & leur déclarant qu'il avoit dessein d'examiner avec douceur les sentimens des uns & des autres, & de faire ses efforts pour les ramener à une bonne intelligence & à une solide paix. (*t*) D'autre côté les Protestans eurent avis, que dans le Traité fait à Barcelone le 29. Juin de l'an 1529. entre l'Empereur & le Pape, ils étoient convenus des conditions suivantes; *Que* l'Empereur *& le Roi* Ferdinand *s'efforceroient de ramener les hérétiques au bon chemin* : Que *s'ils étoient opiniâtres, ces deux Princes les y contraindroient par la force ; & que le Pape n'épargneroit rien pour engager les*

Complot du Pape & de l'Empereur contre les *Protestans.*

[*s*] *Id.* 147.
[*t*] *Scultet* p. m. 262. *Sleid.* L. VII. p. m. 181.

les autres Princes Chrétiens à leur aider dans ce deſſein (*u*). D'ailleurs les menaces & les rodomontades des Princes, & des Prélats, auſſi bien que des autres Catholiques d'Allemagne, qui triomphoient déja à l'avance, dans la penſée que l'Empereur alloit terraſſer tous leurs adverſaires, étonnoient les Princes Proteſtants. 1530.

Tous ces Princes ordonnérent à leurs Théologiens de dreſſer un Abrégé de leur Doctrine, & lors qu'ils ſe trouvérent tous à *Augsbourg*, MELANCTHON fut chargé d'éxaminer tout ces Ecrits, & d'en extraire tout ce qu'il y trouveroit de meilleur, pour en compoſer une bonne *Confeſſion de Foi*, qui pût être reçuë par tous les Proteſtans; ce qu'il fit avec beaucoup de ſoin & de circonſpection, mais auſſi avec beaucoup d'angoiſſe, craignant de faire quelque choſe, qui d'un côté fut contre ſa conſcience & ſon honneur; & qui de l'autre pût trop choquer l'Empereur, & les autres Princes Catholiques, tellement que Luther, qui étoit demeuré à *Kobourg*, fut obligé de lui écrire par deux fois, pour

Hiſtoire de la *Confeſſion d'Augſbourg.*

[*u*] *Fra-Paolo* Lib. I.

1530. pour lui reprocher ſa puſillanimité, & lui relever le courage. (*v*) Quand la Confeſſion fut faite, JEAN Electeur de Saxe l'envoya à Luther à *Kobourg*, pour la revoir & la retoucher. Luther l'aprouva dans tous ſes points, & n'y changea rien. * Cela n'empêcha pas que Melancthon n'y changeât encore quelque choſe, avouant lui-même dans une Lettre * à Luther; *Qu'il falloit de tems en tems changer les articles de foi, & les accommoder aux occaſions.* (*vv*)

* Du 20. May.

Dans le même tems Luther ayant apris, que PHILLPPE Landgrave de Heſſe panchoit vers la doctrine de Zuingle ſur le Sacrement, lui écrivit une longue Lettre contre ce Docteur & contre ſa doctrine, (*x*) & entr'autres choſes il y temoigna, que la bonne reception que les Suiſſes avoient faite à *Carolſtadt*, lui déplaiſoit beaucoup plus que toute autre choſe. (*y*)

Le pauvre *Carolſtadt* s'étoit attiré la

[*v.*] *Hoſpinian.* l. c. 147. & *Scult.* l. c. 276. 277.
[*vv*] *Hoſpin.* 148. a.
[*x*] *Id.* 149.
[*y*] *Id.* 150.
* *Scult.* 271.

la haine & l'inimitié de Luther, parceque durant l'absence de Luther, caché dans le Chateau de *VVartbourg* en Saxe, lors de sa proscription, & sans le consulter, (z) il avoit fait enlever les Images des Temples de *VVitteberg* & aboli divers autres abus; non pas à la vérité seul, mais de concert avec Melanchthon, & les autres Docteurs de l'Université. Luther en fut outré de dépit, & ne lui pardonna jamais, d'avoir voulu réformer quelque chose dans l'Eglise sans sa participation. (a) Il se trouva encore que Carolstad ne fut point de son sentiment sur la présence réelle: autre sujet de haine. Il ne cessa donc de l'inquiéter jusqu'à ce qu'il l'eut fait chasser de Saxe. *Carolstad* se retira à Strasbourg, & n'y trouvant point d'emploi, il en alla chercher à Bâle, trainant après lui sa femme & ses enfans, & delà il fut à Zurich, muni de bonnes Lettres de recommandation, que Bucer, Capiton & Oecolampade lui donnérent auprès de Zuingle. (b) A la recom-

1530. *Deputes* Luthériennes. *Histoire* de *Carolstadt.*

[z] *Scultet.* T. I. p. m. 89. 90. & 105. 107.
[a] *Id.* 107. & seq. usq. ad 1[illegible]0.
[b] *Hotting.* Patr. T. VIII. 152. & seq.

1530. *Carolstad.* commandation de ce Réformateur, qui le recueillit charitablement, le Magistrat de Zurich lui donna l'emploi de Diacre ou Vicaire, dans le Grand Temple, & ensuite celui de Prédicateur de l'Hôpital: Mais comme son langage Saxon, fort éloigné de celui de Zurich, faisoit que ses auditeurs ne l'entendoient pas bien; on l'envoya de Zurich à *Altstetten* ville du *Rheintal*, à la place de *Fort-Muller*, (*c*) dont j'ai parlé ci-dessus†. Enfin l'année suivante 1531. en Automne, il alla à Bâle, où il fut reçu dans l'exercice du S. Ministére, (*d*) & il y passa tranquilement le reste de ses jours, vivant d'une maniére irrépréhensible. Voilà qu'elle fut la Fortune de ce Docteur. Luther donc poussa l'aigreur contre lui, jusqu'à trouver mauvais, que Zuingle l'eut recueilli. Et des Ecrivains Luthériens ont répandu diverses calomnies contre lui, dont la fausseté paroit par ceux qui ont écrit l'Histoire de Zurich & de Bâle.

Pour

[*c*] *Hotting.* F. 539.
[*d*] *Hospinian.* l. c. 199. a.
† Pag. 92.

Pour revenir à la Diéte d'Augsbourg, le samedi 25. Juin, JEAN Electeur de SAXE, accompagné de JEAN FREDERIC son Fils, de GEORGE Margrave de *Brandebourg*, d'ERNEST, & FRANCOIS fréres, Ducs de *Brunsvvik* & de *Lunebourg*, de PHILIPPE Landgrave de *Hesse*, de VVOLFGANG Prince *d'Anhalt*, & des Députez de deux seules Villes Impériales, y porta la Confession de Foi, dressée par Mélancthon, & approuvée par Luther, la présenta à l'Empereur, & la fit lire à haute voix par son propre Chancelier, en présence de tous les Etats de l'Empire, (*e*) C'est pour cette cause que, depuis ce tems là, cet Ecrit fut appellé. LA CONFESSION d'AUGSBOURG. 1530. DIETE *d'Augsbourg.*

L'Article X. de cette Confession étoit conçu en ces termes, selon qu'elle fut imprimée pour la prémiere fois à VVitteberg en Langue Allemande. (*f*) *Touchant la Céne du Seigneur, nous enseignons, que le vrai Corps & le sang de* JESUS CHRIST, *est vrayement présent* sous l'espéce du *pain* Article X. de la *Confession d'Augsbourg.*

&

[*e*] *Scultet.* T. II. p. 273.
[*f*] *Hospinian.* 155. b.

1530. *& du vin, & y est distribué & pris; c'est pourquoi l'on rejette la doctrine contraire.*

Confession d'Augsbourg.

Dans l'article de la Messe elle parle ainsi. (g) *C'est à tort qu'on accuse nos Eglises, d'abolir* la Messe. *Car on la retient parmi nous, & on la célébre avec un profond respect. On conserve aussi à peu près toutes les Cérémonies accoûtumées, excepté qu'en quelques endroits on joint aux Cantiques Latins, des Cantiques Allemands, qu'on a ajoutez pour enseigner le peuple. Et à la fin de l'article on dit encore.*

Puis donc que la Messe, *telle qu'elle est parmi nous, est fondée sur l'exemple de l'Eglise, tiré de l'Ecriture & des Péres, nous nous assurons qu'on ne sauroit la désaprouver; surtout puisque les Cérémonies publiques qu'on observe, sont pour la plûpart semblables à celles qui sont en usage; seulement il y a de la différence dans le nombre des Messes, lequel il faudroit assurément modérer,* à cause des grands & manifestes abus *qu'on en fait.*

Tout Esprit non prévenu peut sentir sans peine, que par de semblables expressions les Auteurs de cette

(g) *Hospin.* 156. a. *Osiand.* 163. & 165

te Confession ont voulu s'accommoder, autant qu'il leur a été possible, au goût du grand Monarque, à qui ils la présentoient. Sa puissance étoit alors formidable. Il faisoit trembler toute l'Allemagne, & il avoit déclaré lui-même. *Qu'il pouvoit bien souffrir sans peine que les Luthériens trouvassent à redire au Papisme dans toutes les autres choses; mais que pour la Messe*, la Messe étoit son Cœur, *& qu'il ne souffriroit point qu'on la lui ôtât.* (*h*) Mais quand, l'année suivante, les Princes Protestans furent un peu revenus de cette première consternation, on corrigea cet article X. qui regarde l'Eucharistie & il fut conçu en ces termes : *Touchant la Céne du Seigneur ils enseignent, Que le Corps & le Sang de* Jesus-Christ *sont vrayement présens; & sont distribuez*, avec *le pain & le vin, à ceux qui participent à la Céne du Seigneur* [*i*]. Ce fut avec cette correction que cette Confession fut imprimée, & publiée à Wittemberg, par autorité des Princes Protestans, qui déclarérent, *qu*'ils vouloient que 1530. Confession d'*Augsbourg.*

(*h*) *Id.* 155. a.
(*i*) *Id.* 157. a.

1530. cette nouvelle Edition fut regardée comme la seule véritable, se plaignans de la précédente, qui avoit été faite à leur insçû.

Confession d'Augsbourg.

Pour revenir à l'Histoire de cette Confession, l'Empereur l'ayant reçuë en Allemand & en Latin, l'envoya aux plus grands Rois de l'Europe, leur demandant leur opinion & leurs Conseils sur cette affaire. Et les Ambassadeurs des Princes Etrangers, qu'il y avoit à sa Cour, l'envoyérent à leurs Maîtres traduite chacun en sa langue, [k] & ainsi dans peu de tems elle fut répanduë par toute l'Europe, & servit à répandre la lumiére de l'Evangile en divers Pays.

Confession de *Strasbourg.*

D'autre côté comme les principales Eglises de la Haute Allemagne, c'est-à-dire, de l'Alsace, & de la Soüabe, n'étoient pas alors dans les idées de Luther, sur la matiére du Sacrement, elles ne purent pas se résoudre à souscrire en tout à la Confession, dont on vient de parler. Le Magistrat de *Strasbourg* ordonna donc à ses Theologiens, *Bucer* & *Capiton*, d'en dresser une particuliére; ce qu'ils firent-

[k] *Scultet.* p. m. 274.

firent. Elle fut luë dans la Compagnie des Ecclésiastiques, & approuvée unanimément, & de-là portée au Sénat, qui la fit lire par toutes les assemblées des Tribus, ou Corps de métiers, où elle fut approuvée & autorisée. (*l*) Voici ce que portoit la Section XVIII. qui regarde la Céne: *Que par ce Sacrement* Jesus-Christ *ne donne pas moins aujourdhui, que dans son dernier souper, à ses vrais Disciples, lors qu'ils célébrent ce souper de la maniere qu'il l'a établi, son vrai corps & son vrai sang, pour le manger & le boire véritablement, pour servir d'aliment & de breuvage à leurs ames, afin qu'elles en soient nourries pour la vie Eternelle - - - - Nos Pasteurs ont un soin particulier de détourner les Esprits du peuple, de toute dispute, & recherche superflue & curieuse, pour les ramener à la seule chose, qui est utile, & aprouvée de JESUS-CHRIST nôtre Sauveur; savoir qu'étant nourris de lui méme nous vivions en lui & par lui.* (*m*)

1530. Confession de *Strasbourg.*

Dans la Section XIX. on parloit de la Messe en termes très forts.

F 2 Dés

[*l*] *Hospinian.* 162. 163.
[*m*] *Hospin.* 164. a.

1530. Reçûë par trois autres *Villes* Impériales.

Dès que cette Confession eut été connuë des autres Eglises de ces Quartiers, elle fut reçuë par les Eglises de *Constance*, de *Memmingue*, & de *Lindavv*. Et ces trois Villes se joignant à celle de Strasbourg, présentérent cette Confession à l'Empereur par leurs Députez. (*n*) Ce qui fit qu'on l'appella *la Confession des IV. Villes*.

Cette Confession fut pendant 50. ans la livrée de la Foi de l'Eglise de Strasbourg, (*o*) qui étoit alors étroitement unie avec celles de Suisse; comme on le verra ci-dessous: Elle y fut confirmée l'an 1535. avec ordre de la lire toutes les années une fois dans les assemblées des Tribus.

Confession de *Zuingle*.

Zuingle crut qu'il étoit aussi de son devoir d'envoyer sa Confession de foi à l'Empereur CHARLES V. pendant qu'il présidoit à la Diéte d'Augsbourg, pour dissiper, s'il étoit possible, les mauvaises impressions que les discours des Catholiques avoient faites dans l'esprit de ce Monarque (*p*). Comme ses sentimens sont assez connus, je ne m'y arrêterai pas. *Eckius*

(*n*) *Id.* 165. b. (*o*) *Id.* 163. 164.
(*p*) *Id.* 167.

Eckius trouva deux choſes à redire dans la confeſſion de Zuingle, 1. D'avoir dit, *que les Sacremens, ne conférent point la grace, par eux-mêmes.* 2. *Et que dans la S. Céne, on ne mange point de la bouche le Corps naturel de* JESUS CHRIST. [*q*] Cela engagea Zuingle à lui adreſſer (le 27. Août) une Lettre Apologétique, dans laquelle il éclaircit & confirme ſa penſée. Cette Confeſſion de Zuingle fut portée à l'Empereur par des Députez des trois Villes réformées, Zurich, Berne, & Bâle, qui y furent envoyez par l'avis du Magiſtrat de Strasbourg. (*r*) Ils le firent avec d'autant plus de raiſon, que les Cantons Catholiques y envoyérent auſſi des Députez à l'Empereur.

1530. Critiquée par *Eckius.*

Préſentée à l'Empereur *Charles V.* par III. Cantons.

VIII. Ce Monarque eſſaya de ramener les Proteſtans; & de les réünir avec l'Egliſe Romaine, par la voye des Conférences amiables, qu'il fit tenir entre les perſonnes les plus accréditées dans les deux partis: Mais ce fut inutilement. [*ſ*] Il tâcha de gagner les plus grands Princes, comme l'Electeur de Saxe & le

(*q*). *id.* 171. (*r*) *Hotting.* 521.
(*ſ*) *Scult.* p. m. 282. & ſeq.

1530. le Landgrave de Hesse, par des vûës d'intérest ; mais ils furent l'un & l'autre inébranlables [*s*].

Il eut encore avec eux plusieurs autres pourparlers qui n'aboutirent à rien. Enfin lassé de tant d'efforts inutiles, il fit publier un EDIT, le 19. Novembre, portant ordre à tout le monde, de vivre selon les régles de l'Eglise Romaine jusqu'au tems du Concile, avec menaces, qu'il traiteroit les Contrevenans, comme son devoir l'y engageroit. (*t*)

Edit de *Charles V.* en faveur de l'Eglise Romaine.

Ce fut alors que les Princes Protestans furent en peine & qu'ils sentirent redoubler les inquiétudes qu'ils avoient euës auparavant. Le Landgrave de Hesse & la Ville de Strasbourg, qui avoient déja auparavant recherché l'alliance des Suisses pour défendre, la conclurent entiérement. Lorsque les Villes Réformées de la Suisse eurent connoissance de l'Edit que l'Empereur avoit publié, pour convoquer la Diéte à Augsbourg, & des termes dans lesquels il étoit conçû, Elles s'assemblérent à Bâle, le 19. Mars, afin de délibérer sur les mesures qu'il y auroit

Trois *Diétes Evangeliques* à Bâle.

(*s*) *Id.* 283. 284. (*t*) *Id.* 287.

roit à prendre, pour leur commune défenſe, au cas que l'Empereur vint à les attaquer, comme on s'y attendoit, & cette Alliance y fut propoſée. Dans une autre Diéte, aſſemblée dans la même Ville le 27. Avril. Le Landgrave & Strasbourg conclurent cette Alliance défenſive, avec *Zurich*, *Berne* & *Bâle*, contre tous ceux qui voudroient les opprimer dans leur Religion. (*u*) Mais elle ne fut ſcélée & ratifiée que le 16. Novembre, à Bale. On y invita quelques Villes de la Soüabe, comme *Ulme*, *Memmingue*, *Biberach*, *Kempten*, & *Iſna*, mais elles n'oſérent pas y entrer, par la crainte qu'elles avoient de l'Empereur. (*v*) Ce qu'il y eut de curieux dans cette affaire, c'eſt que FRANCOIS I. Roi de France ſouhaita d'entrer dans cette Alliance. Il paroiſſoit alors porté d'aſſez bonne volonté pour les Réformez; cependant ſa propoſition fut rejettée. *

1530.

Alliance des Suiſſes Réformez avec le *Landgrave* & *Straſbourg.*

Disputes Luthériennes.

Pendant qu'on étoit à la Diéte, le Landgrave de *Heſſe*, Prince ſage

Mouvemens du

(*u*) *Hotting.* 515.
(*v*) *Stettler* II. 39. b. *Hotting.* 540.
* *Hotting.* 540.

1530. & pieux, qui voyoit avec douleur, que la division des Protestans ne pouvoit aboutir qu'à la ruïne des uns & des autres, s'éfforça de nouveau de les reünir. Dans ce tems-là on répandit un Ecrit, dressé par un Auteur anonyme, qui exhortoit les Protestans à l'union, & conseilloit entr'autres choses, que les Théologiens Lutheriens reçussent les Zuingliens comme Fréres, & que les Princes fissent alliance avec eux. Le Landgrave communiqua cet écrit à *Melanchthon* & à *Brentius*, & leur en demanda leur sentiment. Ces deux Docteurs lui répondirent * par une longue Lettre, qui portoit en substance : „ Qu'il n'y avoit „ point d'union à faire avec des hé„ rétiques, qui étoient entiérement „ indignes d'être reconnus pour Fré„ res ; & qu'il faloit les traiter tout „ comme eux traitoient les Anabap„ tistes„. Le Prince repliqua, les Docteurs dupliquérent, & toujours avec la même roideur. Ce fut là la raison pourquoi les Sectateurs de Zuingle ne furent point admis à souscrire à la Confession d'Augsbourg ; les autres n'ayant pas voulu les re-

Landgrave pour la réünion.

* Le 11. Juin.

connoitre pour Fréres, quoi qu'ils fussent eux-mêmes sous la croix (vv). 1530.

Disputes Luthériennes.

Martin Bucer, Ministre de Strasbourg, qui se trouvoit alors à Augsbourg, reçut des Lettres de France, où les Réformez lui apprenoient, que le bruit de ces divisions y étoit parvenu, & faisoit beaucoup de tort à la Réformation, & le conjuroient lui & ses Collégues, par ordre de la Reine de Navarre, de travailler de toutes ses forces à la réünion des Protestans. (x) Son zéle étoit animé d'ailleurs par son propre intérêt & celui de son Eglise: Car l'Empereur avoit demandé aux Lutheriens, de ne point se mêler des Sectateurs de Zuingle, comme si ceux-ci eussent été destinez déja dès lors à la boucherie. (y) Et les Luthériens craignoient tellement, de paroître unis de sentimens avec eux (de peur de déplaire à l'Empereur) que quelques-uns de leurs Prédicateurs prêchoient à Augsbuorg plus vivement contre Zuingle que contre le Papisme. *Bucer* donc, pour parvenir à cette reünion, s'adressa d'a-

Travaux de *Bucer* pour la même fin.

(vv) *Hospinian*. II. 172.
(x) *Id*. 186. b. (y) *Hotting*. 546.

1530. *Disputes* Luthériennes.

d'abord au Chancelier de Saxe, par une longue Lettre, du 22 Juillet, où il prétendit lui prouver; que les Eglises de Suisse, ne différoient d'avec Luther que dans les termes, & non dans la réalité. (z) Ensuite il demanda à conférer avec les Theologiens Saxons, mais il ne put obtenir d'autre Conférence, que par écrit; & cette Conférence, n'aboutit à rien. Il ne se rebuta point encore; mais pendant que la Diéte tenoit encore ses séances, par l'avis de l'Electeur de Saxe, & des Députez de Strasbourg, il alla trouver Luther à *Kobourg*, qui, à ce qu'on dit, ne lui donna pas une mauvaise réponse(*a*). Aprés la levée de la Diéte, il écrivit à Luther, & lui envoya quelques articles de sa doctrine, dans lesquels il indique „ la maniére, dont on „ participe veritablement à JESUS „ CHRIST dans la Céne, savoir, „ la Foi, & qu'il est principalement „ nécessaire, que le Corps & le Sang „ de JESUS CHRIST nous soient „ donnez dans la Céne, quoi-qu'il „ se serve pour cela du Ministére de l'Egli-

(z) *Hospin.* 177.
(*a*) *Id.* 185.

„ l'Eglise : Que la raison pourquoi „ les Théologiens de la Haute Allemagne (*b*) n'ont pas reçu son „ sentiment, c'étoit parce qu'ils „ avoient conclu de ses Ecrits, & „ qu'ils avoient crû tout-à-fait, „ qu'il attribuoit trop au Ministére „ & aux Symboles extérieurs, & „ cela même qui n'appartient qu'à „ JESUS CHRIST seul ; & de-„ plus, qu'il joint ou unit le Corps „ de JESUS-CHRIST, d'une maniére physique, avec le pain, & „ qu'il l'enferme localement dans le „ pain „. Il lui represente aussi les avis qu'il avoit reçus de France, & qu'on a vûs ci-dessus. Il alla aussi trouver Zuingle, pour le même sujet. Zuingle lui répondit. „ Qu'il „ ne refusoit pas une paix, qui se „ feroit à des conditions justes & „ raisonnables ; mais qu'il ne croioit „ pas, que Luther pût se départir „ d'un sentiment qu'il avoit une „ fois conçû : Qu'ainsi il conseilloit „ à Bucer de prendre garde, qu'il (*c*) „ ne perdit sa peine & sa dépense.

1530. *Disputes* Luthériennes.

F 6 En

(*b*) *Hospin.* 186. a.

(*c*) *Hotting.* P. part. VI. 423. *Lavater* Historia Sacram. p. m. 55.

1530. *Diſputes* Luthériennes.

En effet les Egliſes Réformées de la Suiſſe, quoi qu'elles faſſent cas de la Confeſſion d'Augsbourg, n'ont jamais voulu pourtant l'aprouver en tout. Et tandis que les Luthériens ont oſé écrire dans leur livre Symbolique, intitulé FORMULA CONCORDIÆ, (*d*) Que *d'autant qu'elle eſt la* régle *de* toute *la vraye Doctrine, de laquelle quiconque s'écarte en* aucun *point*, s'égare, *& s'éloigne de la vérité, & de la Parole de Dieu, & eſt comme Etranger de l'Egliſe de Dieu, c'eſt avec tres-grande juſtice qu'on les condamne* (*les Zuingliens,*) *qu'on les évite, & qu'on les chaſſe comme des* Loups, *arriére du bercail de* JESUS-CHRIST : Les Egliſes Suiſſes au contraire ont toujours enſeigné ; „ Qu'il faut mettre une „ telle différence entre les écrits des „ Hommes. (*e*) quelque excellens „ qu'ils ayent été en autorité, en „ doctrine & en piété ; & entre ceux „ des Prophêtes & des Apôtres ; „ qu'on reconnoiſſe ceux-ci ſeuls „ pour Oracles divins, auxquels „ nous devons ajouter foi ſans au-

„ cun

(*d*) *Hoſpinian.* 155. 2.
(*e*) *Lavater.* 52.

„ cun doute au lieu que nous de- 1530.
„ vons examiner les autres, avant *Disputes*
„ que de les recevoir„. Or les Théo- Luthé-
logiens Suisses ne s'accommodoient riennes.
pas de ce qui est dit dans cette Confession, sur la présence réelle, sur la Messe, sur les Cérémonies, & sur la Confession.

Ni les Cantons Réformez, ni Zuingle, ne s'accommodoient point non plus de la voye que Bucer avoit choisie pour la reünion des deux partis; & ils avoient raison, comme l'événement le fit voir. Lorsque ces Cantons s'assemblérent à Bâle, au mois de Novembre, pour mettre la derniére main au Traité projetté avec eux par le Landgrave de Hesse, & par la Ville de Strasbourg; l'Ambassadeur de ce Prince leur fit savoir, que l'Electeur de Saxe avoit convoqué une assemblée de Protestans à *Smalcalde*, ville de Franconie, pour le Lundi 28. Novembre, afin de chercher les moyens de se réünir sur la matéire du Sacrement, & que le Landgrave son Maître trouveroit à propos que les Villes de Zurich, Berne, Bâle & Strasbourg y envoiassent leurs Deputez (*f*).

1530. (*f*) Les Cantons, particuliéremen Zurich & Bâle, avec ceux de Constance, priérent ceux de Strasbourg de négocier pour eux à *Smalcalde*, cependant sans s'engager dans aucune Conclusion. Le même Ambassadeur leur représenta aussi, par ordre de son Maître, que Luther & Bucer avec leurs adhérens étoient d'accord, sur la matiére du Sacrement, & qu'ainsi il les prioit d'ordonner à leurs Prédicateurs, qui ne savoient encore rien de ces choses, de prêcher par-tout de la même maniére. Les Cantons répondirent. „ Qu'ils n'avoient encore „ point d'avis sûr, que Luther & „ Bucer se fussent accordez sur cet- „ te matiére, & qu'ainsi ils ne „ pouvoient poient faire de répon- „ se décisive à S. A. „. Les Députez de Strasbourg remirent en même tems aux Cantons un Ecrit de Bucer, dans lequel il prétendoit montrer, que Luther & Zuingle étoient d'accord sur l'Eucharistie, c'étoit la formule dont on a parlé ci-dessus, † qui portoit, Que *le vrai Corps & le vrai sang de Christ, sont vraye-*

Les Cantons *Réforméz* chargent Strasbourg de négocier pour eux à *Smalcalde.*

Formule d'Union proposé par *Bucer.*

(*f*) *Hotting.* 547. † pag. 123.

vrayement dans la Céne, formule à laquelle Bucer croyoit, que les deux partis pouvoient également souscrire. OEcolampade étoit du même sentiment : Mais Zuingle n'en jugea pas de même. Sachant les véritables sentimens de Luther, il lui parut que vouloir concilier les deux sentimens, pour parvenir à la paix, c'étoit entreprendre l'impossible (*g*) Il jugea fort sagement, à mon avis, que la seule bonne méthode pour établir une bonne réünion, entre les Evangeliques, c'etoit, non pas de chercher à raprocher les sentimens par des conciliations plâtrées ; mais de s'unir étroitement dans les choses dont on convenoit de part & d'autre, & du reste de se tolérer réciproquement dans les choses dont on ne convenoit pas, & de se regarder mutuellement comme Fréres, nonobstant la différence de sentiment, en attendant qu'il plût au Seigneur d'éclairer ceux qui étoient dans l'erreur. Et je vois que c'est aujourd'hui le sentiment unanime des plus sages & des plus sensez dans les deux partis. Zuingle appréhendoit

1530.

Formule d'Union rejettée par *Zuingle.*

(*g*) *Hotting.* P. part. VIII. 463.

1530. *Disputes Luthériennes.* doit que ces formules obscures, & qui paroissoient captieuses, telles que celle que Bucer présentoit, ne servissent à obscurcir la vérité; & que le commun peuple, qui ne s'éleve pas aux subtilitez des Docteurs, ne prit cette formule au pié de la lettre; & qu'entendant dire que le *vrai* Corps de Jesus-Christ est *véritablement* présent en la S. Céne, il ne s'imaginât que cela vouloit dire, que le vrai Corps *naturel* de JESUS-CHRIST est *réeellement & physiquement* présent dans le Sacrement. Il représenta ses sentimens dans une Lettre qu'il écrivit * aux Députez de Zurich à cette Diéte, tant en son nom qu'en celui de ses Collégues. Il leur dit, que Bucer auroit mieux fait de s'en tenir à cette Formule; que lui, (Zuingle) & ses Collégues avoient proposée, savoir; Que *le Corps de* JESUS-CHRIST *est présent dans le Sacrement, non pas* corporellement *ou* physiquement *mais* Sacramentellement, *pour une ame pure, simple & pieuse.* (*b*) Comme c'est-là aujourd'hui précisément le sentiment de plusieurs Eglises Luthériennes.

* Le 20. Novemb.

Bucer

(*b*) *Hotting.* 465. 466.

Bucer écrivit pour défendre sa formule, mais Zuingle, qui vouloit qu'en toute occasion, sur tout en matiére de Religion, l'on parlât net, & qu'on ne dissimulât rien, le refuta vivement (*i*). L'année suivante Melanchthon fit connoître par ses discours & par ses écrits, qu'il avoit ouvert les yeux sur cette matiére, qu'il ne s'accommodoit plus de la présence réelle, & qu'il verroit avec plaisir la réünion des deux partis; mais Luther n'en voulut point entendre parler, craignant que par cette union, l'on n'irritât encore plus l'Empereur, qui étoit fort animé contre Zuingle (*k*).

1530. *Disputes* Luthériennes.

Le Langrave & la Ville de Strasbourg avoient deux vuës, en travaillant à la réünion des Eglises Réformées de la Suisse avec celles de la Basse Allemagne. La Ire. étoit de prévenir un Schisme, qui ne pouvoit qu'être funeste aux unes ou aux autres, & arêter le cours la Réformation. L'autre étoit de faire entrer les Cantons Réformez dans l'alliance des Etats Protestans

(*i*) *Hotting.* 548.
(*k*) *Id.* ib. e *Seckendorff.* III. §. 7.

1530. testans de l'Empire. Ces Etats assemblez à † *Smalcalde*, sur la fin de l'année, résolurent * de se défendre reciproquement, au cas qu'on voulût les attaquer pour cause de Religion, & de repousser la force par la force. Ceux qui contractérent cette alliance furent, l'Electeur de Saxe & les autres Princes Protestans d'Allemagne; puis *Albert* & *Gebhard* Comtes de *Mansfeld*, & les Villes de *Magdebourg* & de *Bréme*; mais les Députez de *Strasbourg*, de *Constance*, & des autres Villes Impériales de la Haute Allemagne, n'ayant point d'ordre de conclurre, se chargérent de proposer la chose à leurs Maîtres, & d'en raporter la réponse dans six semaines. Les Conféderez de Smalcalde, se croyant à la veille d'être attaquez par de puissans ennemis, cherchérent aussi à se fortifier par de bonnes Alliances. Ils travaillérent à faire entrer dans leur Conféderation, le Roi de Danemarc, le Duc de Poméranie & toutes les Vil-

Ligue des Protestans à Smalcalde.

* Le 31. Decemb.

† Jolie Ville du Comté de *Henneberg*, appartenant au Landgrave de *Hesse-Cassel*.

Villes Anſéatiques. (*l*) Il fut auſſi parlé d'y inviter les Cantons Réformez. Straſbourg fut chargée de leur en faire la propoſition, ſous cette condition, qu'ils ſouſcriviſſent à la Confeſſion d'Augsbourg (*m*).

1530.

Ligue des Proteſtans à *Smalcalde.*

Ces Etats avoient grand ſujet de chercher de toutes parts à ſe fortifier. Ils venoient d'offenſer encore l'Empereur Charles V. par un endroit fort ſenſible. Ce Prince ſe voyant obligé, à cauſe de la grande étenduë de ſes Etats, de s'abſenter ſouvent de l'Allemagne, tellement qu'il n'y pouvoit pas régler les affaires à ſon gré; s'aviſa d'un bon moyen pour en venir à bout; ce fut de faire paſſer la Couronne Impériale à ſon frére Ferdinand, Roi de Hongrie & de Boheme, en le faiſant élire ſous le titre de *Roi des Romains*. Il convoqua donc les Electeurs à Cologne pour ce deſſein, le 29. Decembre. Ils s'y rencontrérent tous, à la reſerve de l'Electeur de *Saxe*, qui ſe contenta d'y envoyer *J.-Frederic* ſon Fils, avec ordre de proteſter

(*l*) *Sleidan.* Lib. VII. p. m. 2[illegible]4.
(*m*) *Hotting.* l. c. e *Seckendorff.* III. p. I.

1530. tester en forme contre cette Election projettée, & de déclarer à l'Assemblée, qu'elle étoit illégitime & contre la *Bulle d'or* de CHARLES IV. qui défend d'élire un Roi des Romains pendant la vie de l'Empereur. (*n*) Les Etats Protestans, assemblez à Smalcalde, écrivirent aussi à l'Empereur * pour le détourner de ce dessein: & l'Electeur, de Saxe en particulier en écrivit aussi aux autres Electeurs, pour les détourner de faire cette élection, en leur en représentant l'injustice & les inconvéninens. Mais tous ces mouvemens furent inutiles. CHARLES V. poussa sa pointe, & les Electeurs, ou gagnez ou intimidez, élûrent FERDINAND pour Roi des Romains le 5. Janvier 1531. & le 11. suivant, ils le sacrérent en cette qualité à *Aix-la-Chapelle* (*o*) Ferdinand notifia son Election à tous les Etats de l'Empire, & l'Empereur son Frére publia aussi un Edit, pour leur ordonner de reconnoître ce Prince pour Roi des Romains, & il en écrivit même en

Ligue des Protestans à Smalcalde.

* Le 24. Decemb.

Charles V. fait élire son frére *Ferdinand*, pour Roi des Romains

(*n*) *Sleid.* VII. p. m. 203.
(*o*) *Id.* VII. p. m. 207.

en particulier aux Proteſtans. Ces 1530.
Etats auroient dû donc, à mon ſens, ſelon toutes les régles de la ſaine politique mettre à quartier les diſputes de leurs Théologiens, & admettre à leurs Confèderation tout autant d'Etats & de Puiſſances Evangeliques, qu'il auroient pû y en attirer: Mais c'eſt ce qu'ils ne firent point; & la condition, qu'il oppoſérent à la propoſition qu'on en fit de leur part aux Cantons Réformez, mit un obſtacle à l'union de ceux-ci avec eux. La Ville de Straſbourg exécuta ſa commiſſion, & en écrivit à ces Cantons. Et pour mieux y reüſſir, le Député de cette Ville s'étant trouvé à une de leurs Diétes, convoquée à Bâle, le 13. Fevrier 1531. leur propoſa, avec les articles ds la Conféderation de *Smalcade*, la Confeſſion que *Straſbourg* avoit préſentée à l'Empereur, au ſujet de l'Euchariſtie, à la Diéte d'Augsbourg; les aſſûrant que s'ils pouvoient s'en accommoder, ils ſeroient reçus dans cette Conféderation. Les Cantons firent venir à Bâle les principaux Théologiens de leurs Capitales,

Ligue des Proteſtans à *Smalcalde.*

Les Cantons *Reformés* invités à entrer dans la *Ligue de Smalcalde*, ſous une condition qu'ils rejettent.

pour

1530. *Disputes* Luthériennes.

pour examiner cette Confession, & leur en dire leur sentiment. Après l'avoir examinée, avec un éclaircissement que Bucer y avoit joint, ces Théologiens répondirent: „ Qu'ils approuvoient cette Con„ fession, la trouvant conforme „ à l'Ecriture & ne faisant aucune „ violence à la conscience, & qu'ils „ consentoient qu'on la reçut „ dans le sens proposé „. Ils ne voulurent pourtant pas y souscrire leurs noms, mais se reservérent la liberté d'y donner leurs explications, quand il seroit necessaire. Après cette discussion, les Députez des Cantons trouvérent la chose trop importante pour la terminer de leur autorité, & résolurent de la raporter à leurs Principaux. Les Cantons déclarérent, *Qu'ils ne vouloient s'en tenir qu'à la Parole de Dieu, qui est le seul écrit, qu'on doit recevoir sans scrupule, & avec une entiére déférence: & que quant à tous les autres Ecrits, ils ont besoin d'être examinez.* Ainsi les Villes Impériales Protestantes dont on a parlé ci dessus, rappotérent à leur Confederez, assemblez

à

à Smalcalde, le 29. Mars 1531. *Que les Suisses Evangeliques ne vouloient entrer dans la Conféderation, sous aucune autre condition, que la reserve de leur doctrine.* (p) J. Frederic, Prince Electoral de Saxe, se chargea de raporter la chose à l'Electeur son Pére, qui avoit été retenu à la maison, par une maladie. L'Electeur répondit, dans une Diéte des Etats Protestans d'Allemagne, assemblez à Francfort; *Que puisque les Suisses tenoient une doctrine differente de la leur, touchant la Céne du Seigneur, il ne lui étoit pas permis d'entrer en aucune Alliance avec eux: Qu'à la vérité il n'ignoroit pas le cas qu'on devoit faire de leur Alliance à cause de leurs forces & de leur pouvoir; mais qu'ils ne devoient point regarder à cela, pour ne pas éprouver, par quelque funeste catastrophe, ce que l'Ecriture dit être arrivé à des gens, qui s'étoient servis de toutes sortes de secours, pour se soutenir* (q). On voit dans cette réponse ce que peut un zéle aveugle: Comme si les Suisses Réformez eussent été les plus dé-

1530. *Disputes* Luthériennes.

(p) *Hotting.* 549. 550. *Lavater* 57.
(q) *Sleidan* VIII. p. *m.* 215.

1530. *Disputes* Luthériennes. dèteſtables hérétiques du monde, avec qui ç'eut été un crime irrémiſſible, de s'allier. Mais ſuppoſé même que les Suiſſes euſſent été autant hérétiques, que ce Prince ſe les figuroit, je ne vois pas que le fondement ſur lequel il raiſonnoit fut fort ſolide. David fut autrefois en Alliance avec les Rois de *Tyr*, de *Moab* & de *Hammon*, tous Payens; mais je n'ai pas remarqué que l'Ecriture l'en blâme en aucun endroit. S'il eſt permis de faire Alliance avec des Payens, il eſt bien permis ſans doute d'en faire auſſi avec des Chrêtiens, dont l'héreſie conſiſte à ne pas croire la préſence réelle. Il y a bien de l'apparence, que le bon Electeur ſuivoit moins dans cette occaſion, lès avis de ſes Conſeillers, que les inſinuations violentes de Luther, qui étoit ſi fort animé contre les Suiſſes Réformez, pour les raiſons que j'ai marquées.

Remuemens des Cantons Catholiques. IX. Au reſte les Cantons Réformez auroient été auſſi bien aiſes de pouvoir s'unir étroitement avec les Proteſtans d'Allemagne, afin de ſe fortifier de leur alliance, contre les

Can-

Cantons Catholiques, dont ils con- 1530.
noissoient fort bien la mauvaise volonté. Le mauvais succès, que les Catholiques de Suisse avoient eu l'année précédente, n'avoit fait que les aigrir d'avantage, & ils ne cessoient de remuër pour susciter des ennemis aux Réformez : On a vû ci-dessus, que les V. Cantons Catholiques envoyérent des Députez à l'Empereur, à la Diéte d'Augsbourg. Ils en avoient déja envoyé auparavant au Vallais, pour demander du secours aux Etats du Pays, contre Zurich & Berne, leur faisant accroire que ces deux Villes avoient formé le dessein de contraindre les autres par la force, à embrasser leur religion, & que l'Empereur leur donneroit aussi du secours, & qu'il avoit résolu de faire la guerre aux Luthériens. (*r*) Les Vallaisans leur promirent ce secours. Les Bernois en ayant eu avis, envoyérent des Députez * en Vallais, pour désabu- * Le 30. May
ser les Etats, sur ce que les Cantons Catholiques leur avoient dit, & les assûrer qu'il n'y avoit rien de véritable en cela ; en même tems, pour

[*r*] *Bern.* Instr. 442.

1530. leur demander, s'il étoit vrai qu'ils eussent promis du secours aux V. Cantons? Ce que les Bernois ne pouvoient pas croire, quoique les Etats de Vallais eussent déja donné contre eüx des troupes à ces Cantons, l'année précédente.

Les Catholiques ne pouvant pas faire du mal aux Réformez, qui étoient plus forts qu'eux, se déchainoient contr'eux par des injures & des grossiéretés; & maltraitoient ou faisoient périr ceux qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains.

Ceux *d'Undervvald* irritent *Berne*

Vers la fin de May, quelques particuliers *d'Undervvald* firent de si grandes insolences contre la Ville de Berne, que si le Canton n'eut envoyé des Députez à Berne, pour demander grace, & si Lucerne n'eut employé sa médiation, les Bernois en alloient tirer vengeance, par les armes. (*f*)

Réformez maltraitez à Schvvitz.

A *Schvvitz* on saisit sept personnes, hommes & femmes, qui parurent avoir du panchant pour la Réformation: d'autres échapérent, par la fuite [*s*]. Les prisonniers furent

[*f*] *Hotting* 524.
[*s*] *Id.* ibid.

rent relâchez par l'intercession des Députez de Zurich, Berne, Bâle & Schaffhouse. 1530.

Calomnies de *Mourner.*

Les Cantons Réformez furent encore inquiétez par les impudentes calomnies, que le fameux Moine *Thomas Mourner* avoit publiées contr'eux. A leur priére le Magistrat de Strasbourg arrêta la pension que le Couvent des Cordeliers donnoit à ce Mourner, & marqua une journée, en laquelle les Cantons pourroient aller a Strasbourg, le tirer en cause par devant eux pour ces Libelles. Les 2. Cantons de Zurich & de Berne, y envoyérent leurs Députez le 9. Juin. [t]

Imposture d'un Pretre à *Chiavenna.*

Les Catholiques n'épargnoient rien pour venir à bout de leur dessein, & quand la force leur manquoit, ils employoient sans façon le mensonge, la fourberie & l'imposture. On en vit deux exemples signalez cette année là, l'un chez les Grisons; & l'autre à Soleurre. Le bruit se répandit à *Chiavenna*, Capitale d'un petit Pays, dépendant des Grisons, que la S. Vierge s'étoit apparuë à une jeune bergére, & lui

[t] B. *Teutsch-Spruch.* B. p. 421.

1530. *Chiavenna.* avoit dit ; Que *ſi l'on ne chaſſoit pas les* Luthériens , *les jugemens de Dieu ne manqueroient point de tomber ſur le Pays*, & que *pour ſigne de cela , l'on ſentiroit une odeur très-agréable dans le lieu de l'apparition* (v). Dans cette perſuaſion , les bigots de Chiavenna ramaſſérent la pouſſiére de ce lieu comme une précieuſe relique , & la portérent dans leurs maiſons ; & ordonnérent des jeunes & des proceſſions pendant trois jours. Les habitans de l'*Engadine*, & d'autres Catholiques , firent grand bruit de cette apparition, inſultant les Réformez à cette occaſion. Mais ce grand fracas ne dura pas long tems. Un Prêtre de Chiavenna , ennemi mortel des *Maſerantis* , des *Malacridas* , & des autres familles Réformées de cette Ville , avoit tâché de débaucher une fille , & comme elle lui réſiſtoit avec fermeté , il s'étoit déguiſé , avoit pris dans l'Egliſe un habit bleu , parſemé d'étoiles d'or, s'étoit couvert le viſage d'un voile blanc & fin , s'étoit arroſé les bras &

(v) *Hotting*.P. part.V. 467.Rhætia Alpina II. 19. & *Aabern* Palingen. pag. 48. apud *Hotting* F. 534. *Stumpf*. l. X. Cap. VIII.

& les jambes de quelqũes gouttes 1530.
de sang, & avoit pris un balay à
la main. Dans cet équipage il s'étoit CHIAVENNA
présenté de bon matin à la fille, qui
menoit paître le bétail de son pére,
& lui avoit fait accroire qu' il étoit
la Sainte Vierge. Il lui avoit dit ce
qu'on vient de voir, contre les Luthériens ; & au sujet des jeûnes & des processions ; Il ajouta : „ Quel„ le auroit dû consentir aux désirs „ du S. Homme qui la recherchoit, „ & que puis qu'elle l'avoit refusé „ jusqu'alors par simplicité, elle ne „ devoit plus s'en faire de peine ; „ persuadée, que ce que l'on fai„ soit à des personnes dévotes, El„ le (la sainte Vierge) le regardoit „ comme fait à elle-même, & qu'en „ le faisant, elle seroit sauvée. Que „ cependant elle ne devoit dire à „ personne ce dernier article„. La pauvre innocente crût cela de bonne foi, & s'imaginant rendre service à Dieu, elle devint enceinte. Comme on s'en apperçut, & qu'on l'en censuroit, elle s'excusa, disant qu'elle étoit grosse d'un tel S. Homme, [nommant le Prêtre] à qui el-

1530. le s'étoit abandonnée, par l'ordre de la ſainte Vierge. Le ſcélerat fut dénoncé au Commiſſaire *Jean Capol*, qui le fit ſaiſir. Il fut appliqué à la queſtion, où il avoüa tout, après quoi il fut condamné à être décapité & brûlé, *Stumpf* rapporte cette avanture à l'an 1533.

CHIAVENNA.

GRISONS.

A propos de Chiavenna, il ne ſera pas inutile de remarquer que, cette même année, les trois Etats, ou Ligues des Griſons dépouillérent l'Evêque de *Coire*, du droit qu'il avoit de nommer à ſon tour, un quatriéme Capitaine, pour la *Val-Teline*; & cela, parce que dans la guerre qu'ils avoient ſoutenuë l'an 1525. (*u*) Contre JEAN JAQUES *de Medicis*; pour reprendre la Ville & le Château de *Chiavenna*, cet Evêque n'avoit fourni pour cette guerre ni ſoldats, ni argent, ni munition. Les Etats firent donc un Traité avec lui, par lequel il renonça volontairement à ce droit, moyennant une rente annuelle de mille livres, monnoye d'Empire, qu'on lui aſſigna à prendre ſur le Péage de Chiavenna.

Leur *Traité* avec l'Evêque de Coire.

Pour

(*u*) Sprecher 248.

Pour venir présentement à l'affaire de *Soleurre*; on a vû ci-devant, † qu'on étoit convenu, de permettre aux Réformez, d'avoir un second Ministre avec *Philippe Grotz.* Ceux de Soleurre priérent donc les Bernois * de leur donner *Berchtold Haller* pour un mois, moyennant un honoraire raisonnable. (*vv*) Le Conseil de Soleurre leur promit, en le demandant, de le prendre sous sa protection. (*x*) On le leur accorda; il y prêcha, & y fit une trentaine de Sermons, mais sans beaucoup de fruit. Les deux partis étoient extraordinairement animez, l'un contre l'autre; & tous deux assez forts. Dans la Campagne le nombre des Réformez l'emportoit de beaucoup, mais dans la Ville ils ne faisoient que le tiers, (*y*) & il se trouvoit parmi eux quelques Anabaptistes: Entr'autres le Thrésorier *Sthark* (*z*) Homme fort vif, en étoit soupçonné. Mais dans le tems que Haller espéroit

1530

Mouvemens à *Soleurre* pour & contre la Réformation.

* Le 16. Janvier.

B. Haller y prêche.

(†) Tome II. pag. 455.
(*vv*) *Stetler* II. 34. b. *Hotting.* 507.
(*x*) MS. *Groos.*
(*y*) *Hotting.* 532.
(*z*) *Id.* 507.

1530, espéroit de voir du fruit de ses tra-
Soleurre vaux ; un beau matin, on entendit crier par la Ville, d'un ton lamentable, que S. *Urse*, (Patron de la Ville) suoit. Il n'en falut pas d'avantage pour exciter le zéle des dévots Catholiques. Et dabord dès le matin, les principaux Magistrats, de concert avec les Chanoines, à la sollicitation de *Louïs Leubli*, de Berne, leur Prévôt, firent sonner toutes les Cloches, & ordonnérent une Messe, & une procession générale, à l'honneur de leur Prince Céleste, *S. Urse*, qui par sa sueur miraculeuse leur avoit fait connoître l'inquiétude où il étoit pour eux. (*a*) Or cette sueur miraculeuse, c'étoit quelques gouttes d'eau bénite, qui s'étant gelées sur le tapis du grand Autel, s'étoient ensuite dégelées, & couloient à terre. Il n'en falut pas

Il y est en danger à cause de la *sueur de*. S. *Urse*

d'avantage, pour donner occasion à quelques vieilles bigottes, d'aller crier par la Ville, que le gros Ministre de Berne avoit fait suër d'angoisse leur bon *S. Urse*. (*b*) Pauvre Saint, qu'un mortel fait suër d'angoisse

(*a*) *Stettler* l. c. 35.
(*b*) *Id.* 34. *b*.

goisse, au cœur de l'hiver. N'étoit- 1530.
ce pas là un vrai miracle ? Ce qu'il *Soleurre.*
y eut de sérieux dans cette affaire,
fut que Haller courut risque d'être massacré, tant les Catholiques étoient irritez contre lui, de ce qu'il avoit ainsi fait suër leur Patron. (*c*) Une bonne vieille dévote dit publiquement, qu'elle vouloit lui planter son couteau dans le ventre. Les Bernois, ayant eu avis de ces troubles, y envoyérent incessamment des Députez, pour y remettre le calme. Le 2. Février, dix hommes d'entre les Réformez demandérent au Conseil une assemblée générale de la Bourgeoisie, pour régler les affaires de Religion. On leur rendit une réponse, dont ils ne furent pas contens : Là-dessus les Réformez s'assemblérent aux Cordeliers, & protestérent de n'en pas sortir, que conformément au dernier Traité, ils n'eussent reçu une bonne réponse. Le Baillif de *Landshout*, qui étoit présent, en donna avis à l'Avoyer *Stælli*, qui promit d'assembler le lendemain le Grand Conseil. Dans le même tems les Réformez

(*c*) *Id.* 35. a.

1530. demandérent au Conseil une Dispute publique, mais on la leur refusa une seconde fois. (*d*)

Soleurre.

Nouveau trouble.

Le Lundi 7. Fevrier, deux hommes, l'un Réformé, & l'autre Catholique, se querellérent en ruë, non pas pour la religion, mais pour quelque autre sujet, & se battirent. Là dessus chacun prenant parti pour celui de sa religion, toute la Ville fut en alarme, & l'on fut sur le point de s'égorger; (*e*) mais des gens modérez, de l'un & de l'autre parti, aidez du Baillif Bernois de *Landshout*, empêchérent leurs Bourgeois d'en venir aux mains, & firent la paix. Cependant le trouble ne laissa pas de continuer. Quelques Catholiques menacérent d'aller aux Cordeliers égorger les Ministres; & ils se mirent en devoir dès ce jour-même d'exécuter leurs menaces; mais 80. hommes d'entre les Réformez s'étant jettés dans ce Couvent, pour défendre leurs Ministres, & y ayant passé la nuit, les empêchérent d'exécuter leur dessein. Ce même jour ils enlevérent les Images

ges

(*e*) MS. *Groos*.
(*d*) *H.* & *Stettler*, l. c.

ges de ce Couvent, & l'on en fit autant en plusieurs Eglises de la Campagne, au grand regret des bigots. (*f*) Les Bernois ayant apris ce désordre, trouvérent fort mauvais que le Conseil de Soleurre tint si mal la promesse qu'il leur avoit faite, de prendre *Haller* sous sa protection, & écrivirent * à leurs Députez, que s'ils le trouvoient à propos, ils pouvoient ramener Haller à Berne, avant qu'il lui arrivât du mal. (*g*) Cependant le Mardi matin, les Députez de Berne offrirent au Conseil Souverain leur médiation & leurs soins, pour la pacification de ces troubles; & dans le même tems, les Réformez se plaignirent qu'on violoit à divers égards le Traité qu'on avoit fait derniérement avec eux; & donnérent une liste de ces infractions; demandant derechef une dispute de Religion. (*h*) On leur répondit: „ *Que* ce qui ne s'étoit pas „ encore fait à leur égard, se feroit „ à l'avenir: *Que* quant à la dispu„ te, il n'en faloit pas parler, par-

1530. *Soleurre.*

* Le 9. Fevr.

 „ ceque

(*f*) *Hotting.* l. c.
(*g*) MS. *Groofs.*
(*h*) *Stettler.* 35. b.

1530. *Soleurre* ,, ceque le tems n'étoit pas propre ,, pour cela, & qu'une Dispute ne ,, serviroit de rien, pour rétablir la ,, paix,,. Cette réponse ne satisfit point les Réformez, qui persistérent dans leur résolution, de demander cette Dispute, & demeurérent assemblez dans ce Couvent, voulant y rester jusqu'à ce qu'ils l'eussent obtenuë, protestant qu'ils sacrifieroient pour cela leurs biens, & leurs vies. Les Députez de Berne se donnérent beaucoup de peine, pour adoucir les Esprits, mais leurs efforts furent inutiles, à cause de l'opiniâtreté des deux partis. (*i*) Le Mécredi il sembloit qu'il y alloit avoir du sang répandu puisque les Catholiques firent venir quantité de paysans des Villages voisins. Mais enfin le Grand Conseil promit de faire faire une Dispute, à la S. Martin suivante, c'est-à-dire, à neuf mois de là. Les Réformez, peu contens de ce long renvoi, persistérent à demander, qu'on examinât incessamment la vérité par une Dispute; ou bien qu'on recueillit les suffrages, tant

[*i*] MS. *Groff.*
[*k*] *Id.* & *Stettler.* 36. a

tant de la Campagne que de la Ville, pour décider, quand cette Dispute se feroit. La roideur des deux partis fut telle, l'un à demander incessamment la dispute, & l'autre à la refuser, que la Ville fut en trouble pendant toute la semaine; les deux partis se tinrent sous les armes (*l*) & tous les Tribunaux furent fermez jusqu'au Samedi. Au bruit de ces troubles horribles, qui menaçoient cette Ville de sa ruïne totale, les Villes de *Bâle*, de *Fribourg* & de *Bienne*, y envoyérent des Députez, pour travailler, de concert avec ceux de Berne, à accommoder les deux partis. On fit donc, par leur moyen, un nouvel accord, par lequel il fut dit: 1. ,, *Que* les Réformez auroient l'Eglise des Cordeliers, pour y faire leur service; ,, & les Catholiques, celle de S. ,, *Urse*, 2. *Que* les choses resteroient ,, en cet état jusqu'à la S. Martin, ,, qu'on feroit une Dispute publique,,. Le Traité fut dressé, ratifié & seéllé, dans toutes les formes. (*m*) Haller, ne pouvant plus demeurer

1530. *Soleurre*

Accommodement qui confirme la *liberté de Conscience.*

(*l*) *Hotting.* 507.

[*m*] *Id.* 508.

1530. meurer dans une Ville si pleine de troubles, s'en retourna dès-lors à Berne; & les Bernois envoyérent * à sa place *Nicolas Schurstein*, autrefois Prieur des Chartreux de *Thorberg*; avec promesse, que si sa vie n'y étoit pas en sûreté, on l'en tireroit, pour lui donner un autre emploi. (*n*)

Soleurre

* Le 7. Mars.

Soleurre a des difficultes avec *Berne* pour la religion de quelques Terres, qui vouloient embrasser la Réformation.

Les Bernois eurent aussi un petit différend pour leur propre compte avec ceux de Soleurre, & le sujet en étoit aussi la Religion. Ils ont Haute & Basse Jurisdiction, avec droit de Patronat, dans quelques terres de Soleurre, sous la Souveraineté de cette Ville-là. Il y eut un différend entre les deux Villes, pour ces terres, au sujet de la religion. Les Bâlois firent un Traité, qui régloit la maniére de vivre qu'elles devroient observer entr'elles: Il portoit entra'utres Articles. Que *les Prêtres auroient pleine liberté de Conscience, à l'égard de la* Messe, *pour la garder ou la rejetter, & que personne ne devoit leur faire la moindre violence à cet égard.* (*o*) Après ce Traité les Bernois

[*n*] *Id.* ib. & *Stettler.* l. c.
(*o*) MS. *Gross.*

Bernois envoyérent des Députez par toutes ces Terres, pour dire aux habitans : „ Qu'ils étoient résolus de leur laisser une entiére liberté de „ garder la Messe & les Images, „ ou de les quitter; & que s'il arri- „ voit que quelques uns d'entr'eux „ vinssent à les quitter, pour embras- „ ser la réformation; ils les proté- „ geroient, & leur donneroient des „ Pasteurs, qui leur fussent agréa- „ bles. Après cette déclaration, *OEnsigen*, & quelques autres Paroisses, embrassérent la Réformation. A *Selsach* la pluralité fut pour les Catholiques, soutenus de leur Curé, qui protesta qu'il vouloit défendre & garder la Messe. Quelque tems après, ce Curé se ravisa, renonça au Papisme, & à sa Cure. Les Paroissiens demandérent un Curé aux Bernois, Patrons de leur Eglise, & ils leur en donnérent un, qui leur prêchoit l'Evangile. Ceux de Soleurre leur en firent des reproches, mais les Bernois leur répondirent * „ Qu'il n'y avoit rien dans leur con- „ duite, qui fut contre le Traité de „ Bâle, & que le Curé qu'ils avoient envoyé à *Selsach*, prêchoit véritablement

1530. *Soleurre.*

Elles l'embrassent en effet.

* Le 4. Mars.

1530. blement l'Evangile, mais qu'en même tems il leur administroit la Messe & les Sacremens.

Le reste de l'année se passa assez tranquillement à Soleurre, jusqu'à l'Automne. Alors les Ministres dréſſerent les IV. THE'SES suivantes, pour servir de matiére à la Dispute, qui devoit se faire à la S. Martin:

Théses des Ministres de Soleurre.

I. JESUS-CHRIST *seul est Mort pour nous, Sa mort est un Sacrifice suffisant pour les péchez de tout le monde, Il est aussi nôtre unique Mediateur & Intercesseur* . D'autre côté, *offrir Jesus-Christ dans la Messe, pour les péchez des vivans & des morts; Invoquer d'autres Médiateurs que Jesus Christ; & confesser un Purgatoire, qui serve de satisfaction* (à la justice de Dieu) *c'est renier Jesus-Christ.*

II. *Toutes les* Traditions, *ou Ordonnances des hommes, ne nous lient, qu'autant qu'elles sont fondées sur la Parole de Dieu: C'est pourquoi l'Eau* (bénite) *le Sel, les Cierges, les Palmes, les distinctions de tems & de viandes, & autres choses semblables, sont des choses inutiles & superflues.*

III. *Faire des* Images *& les présenter au peuple, avec danger de leur*

rendre

rendre un honneur religieux, c'est agir contre la Parole de Dieu; c'est pourquoi on doit les abolir. 1530. Soleurre

IV. *Que le Corps & le Sang de Jesus Christ soient réellement & corporellement reçus dans le pain de* l'Eucharistie, *c'est ce qu'on ne sauroit prouver par l'Ecriture Sainte.* (*p*)

Le 26. Septembre, les Ministres présentérent ces Théses au Conseil, & le Conseil les remit aux Chanoines, de l'Eglise Collegiale de S. Urse, qui répondirent d'abord de bouche, *qu'ils étoient résolus de s'en tenir aux Cérémonies, qu'ils avoient pratiquées jusqu'alors*: Mais on leur demanda une réponse par écrit: Ils la donnérent, au bout de cinq semaines. * Elle portoit en substance. (*q*)

* Le 4. Novembre.

Réponse les Chanoines à ces Théses.

„ *Que* d'autant que les articles, „ qu'on leur avoit proposez, avoi- „ ent été condamnez & rejettez, de- „ puis plusieurs années, il étoit in- „ utile d'en disputer, & de révo- „ quer en doute des choses que l'E- „ glise avoit confirmées depuis long „ tems.

„ *Que*

(*p*) *Scultet* p. m. 325. *Hotting*. 530.
(*q*) *Hotting*. 530. 531.

1530. *Soleurre* „ *Que* d'ailleurs c'étoit en d'autres lieux, (que Soleurre) qu'il „ faloit disputer de matiéres si importantes ; comme cela s'étoit „ fait en quelques endroits, d'une „ maniére à laquelle, ils se soumettoient. †

„ *Que* la Dispute regardoit l'Ecriture Sainte qui ne peut pas „ se juger elle-même, ni décider „ lequel des deux partis l'entend „ le mieux ; *Que* d'ailleurs chacun „ n'est pas obligé d'expliquer l'Ecriture Sainte, puis que nul ne „ peut juger de ce qui lui est inconnu „ & surquoi il n'a point de lumiéres : *Que* pour ces raisons il est nécessaire que tout cela se fasse par le „ Conseil de l'Eglise Universelle, ou „ par ceux qui étoient ou pourroient „ être à l'avenir, ordonnez & établis, „ pour le faire à la place de l'Eglise. *Que* sans cela l'Eglise ne „ sera jamais en repos. *Que* pour „ cette cause ils remettent & abandonnent ces difficultez au jugement de l'Eglise, qui est venuë „ de Dieu, & qui est conduite par „ le

† Ils vouloient parler apparement des décisions du Pape & de l'Empereur.

„ le Saint Esprit, ensorte qu'elle „ ne peût pas errer. 1530. *Soleurre.*

Après ces réflexions générales, entrant dans le détail, ils disoient, *sur la I. Thése* : „ *Qu*'il est bien vrai „ que Jesus-Christ seul a satisfait „ pour nos péchez par sa mort, „ mais qu'il n'est pas le seul qui „ soit mort pour nous : *Que* Jesus „ Christ seul est le Médiateur, „ qui nous a rachetés, & nous „ a réconciliez avec son Pére ; mais „ si l'on appelle Médiateur, ce- „ lui qui peut prier pour nous, „ nous avons plusieurs Média- „ teurs, & même presque une in- „ finité. *Que* Jesus-Christ est en „ lui-même un Sacrifice suffisant „ pour les péchez de tout le „ monde ; *Que* cependant il ne „ s'ensuit pas de là que les péchez „ de tout le monde soyent par- „ donnez, puisque chacun ne se „ l'aplique pas : *Que* comme nous „ péchons tous les jours, nous „ devons offrir tous les jours ré- „ ellement au Pére, (savoir par un „ Prêtre) le Sacrifice de la Messe, „ laquelle est une *Commémoration*, „ *& un Renouvellement* de la Passion,

c'est

1530. „ c'est-à-dire de la Vertu de la
Soleurre. „ Passion de JESUS-CHRIST, comme un Sacrifice, qui satisfasse „ encore pour les péchez. Car „ *offrir* est autant que *présenter*, *donner*.

„ Pour soutenir le *Purgatoire*, ils „ disoient, qu'Abraham a enseveli „ son mort; que Joseph a mené „ deuil 40. jours pour son Pére; „ & si ceux, disent-ils, qui sont „ aux Enfers ont soin de nous, „ (Luc XVI. 21.) pourquoi ne „ penserions nous point à eux ici-bas sur la terre?

„ Sur la *II. Thése*; Quant aux Cérémonies, comme, élever l'hostie, & tout l'apparat de l'office „ Divin, dans la Messe; faire des „ Processions, bénir des Images „ &c. on doit observer ces choses, „ comme des Ordonnances & des „ usages de l'Eglise quoiqu'elles „ ne soient pas expressément commandées dans la Parole de Dieu, „ parce qu'elles servent d'introduction à une bonne vie, réglée par la „ parole de Dieu: Que l'Eglise n'a „ point commandé de mettre sa „ confiance en l'Eau, le Sel, les

Cierges

„ Cierges &c. mais que cela est 1530.
„ libre à chacun. *Que* ces choses *Sel entre*
„ ne sont point contraires à la pa-
„ role de Dieu, mais qu'elles sont
„ sanctifiées par cette parole, en-
„ sorte que là ou l'on use de ces
„ choses, les *Spectres* ne peuvent
„ ni y demeurer, ni y faire du
„ mal.

„ *Sur la III.* Quant aux Images,
„ elles ne sont pas mises pour
„ être honorées, mais pour servir
„ de Livre aux Ignorans.

Tout le reste étoit du même style. Les Réformez repliquerent à cet Ecrit (*r*).

„ *Que* le service divin de l'E- *Replique des Réformez.*
„ glise Romaine se faisant en
„ une langue inconnuë au Peuple,
„ & consistant en divers usages que
„ Dieu n'a point commandez,
„ il est assurément contre la S.
„ Ecriture.

„ *Qu*'un Docteur ne doit point
„ se faire de peine d'entrer en con-
„ férence avec un autre, pour exa-
„ miner sa doctrine : Car par un
„ semblable examèn, on ne revo-
„ que pas en doute la doctrine,
mais

(*r*) *Hotting.* 531-532.

1530 „ mais plutôt on en prouve la
Soleurre „ Vérité. *Que* cela se peut faire par la seule Ecriture, sans „ aucun Juge visible, pourvû qu-„ on s'en tienne aux articles qui „ y sont contenus, & qui donnent „ à Dieu toute la gloire qui lui „ est duë.

„ *Que* JESUS-CHIST seul est mort „ pour nous, & que sa mort seule est „ efficace pour nous.

„ *Qu*'il est aussi seul nôtre Médiateur, puisque c'est lui seul qui a les „ qualitez requises à un Médiateur; „ & que tous les hommes, étans „ pécheurs, ont tous besoin eux-„ mêmes d'un Médiateur, & par „ conséquent ne peuvent absolument point être Médiateurs.

„ *Que* dans le Nouveau Testament, il n'y a qu'un seul Sacrifice lequel JESUS-CHRIST, qui „ demeure seul Sacrificateur éternellement, a dû accomplir immédiatement en sa Personne, comme aussi il l'a accompli sur la „ Croix, & qu'il le présente encore lui même devant Dieu: Qu'ainsi il n'est point nécessaire qu'il „ soit offert à Dieu en Sacrifice par

aucun

„ aucun Prêtre, pour aucuns pé- 1530.
„ chez. Car si quelcun ne désire *Soleurre.*
„ point d'avoir part au Sacrifice
„ de Jesus-Christ, la Messe sans
„ contredit lui est inutile. Que s'il
„ désire d'y avoir part, la Messe
„ ne lui est pas nécessaire.

„ *Que* le passage de S. Luc XVI.
„ 22. montre clairement qu'il n'y
„ a que deux chemins, l'un qui
„ conduit au Ciel, & l'autre qui
„ conduit en Enfer. *Que* chacun
„ meurt ou comme Fidéle, ou com-
„ me Infidéle. *Que* celui qui meurt
„ en la foi en Jesus-Christ, passe
„ incontinent de la mort à la vie:
„ mais que ceux qui ne croyent
„ point, sont déja condamnez. *Que*
„ les Cérémonies Romaines ne con-
„ duisent point à Dieu, & n'exci-
„ tent point l'ame à la dévotion,
„ mais qu'elles en détournent plû-
„ tôt, parce qu'on s'y attache trop;
„ au lieu que l'Ecriture Sainte a été
„ donnée de Dieu, pour instruire,
„ pour reprendre, pour corriger, &
„ pour censurer selon la Justice *II.*
„ *Timothée III.* 16.

Que

1530. *Soleurre* „ *Que* si les Cérémonies sont „ laissées à la liberté de chacun, „ pourquoi donc maltraite-t-on tant, „ ceux qui ne les observent pas ?

„ *Que* Dieu a défendu, & de mettre „ des Images devant les yeux du „ Peuple, & de les honorer : Mais „ dans le Papisme on met des Ima- „ ges devant les yeux du Peuple ; „ on se met à genoux, & on léve „ les mains devant elles ; on allume „ des Cierges à leur honneur, on „ les appelle, *Images pleines de gra-* „ *ce*, on les pare magnifiquement „ &c. On fait donc fort bien de les „ abolir, comme des Docteurs de „ mensonge, & non pas comme des „ Livres d'Ignorans &c.

Les Catholiques de Soleurre craignoient mortellement la dispute de Religion, qui avoit été promise, & se tournoient de tous les côtez, pour empêcher au moins, que le succès n'en fut favorable aux Réformez. Tantôt ils n'y vouloient appeller aucun Etranger, sinon *Haller* & *Treyer*, qui étoit leur Bourgeois, & Docteur de l'Ecriture Sainte. Tantôt ils-y vouloient appeller *Edelbach*,

&

&Erasme avec *Treyer* ,& y faire parler les Anabaptistes; sans doute pour y mettre la confusion. (*f*) Mais enfin ils s'avisérent d'un autre expédient , pour se tirer d'intrigue. Ayant entre les mains ces petits écrits de dispute, de leurs Docteurs , dont on vient de voir le précis , ils se servirent de ce prétexte , pour éloigner encore une fois la Dispute promise : *Nous savons* , disoient-ils , *les sentimens des deux partis par leurs écrits* , *qu'avons-nous plus besoin d'une Dispute de bouche ?* Ainsi ils firent tant , que le grand Conseil , assemblé 4. jours avant la S. Martin , résolut , que la Dispute seroit renvoyée à la *S. Gal*, (c'est à dire au 16. d'Octobre) de l'année suivante. On prétend que l'Ambassadeur de France à Soleurre contribua beaucoup à faire prendre cette résolution , comme aussi les Députez des Cantons Catholiques , qui, sous prétexte d'aller souvent à Soleurre , faire visite à l'Ambassadeur, animoient les Catholiques à ne point souffrir cette Dispute.

1530. *Soleur re*

La Dispute est renvoyée d'une année.

Les Réformez furent, comme on peut juger , extrêmement irritez de

(*f*) *Hotting.* 532. 533.

1530. *Soleurre* te résolution, voyant qu'on les joüoit manifestement, nonobstant une promesse faite si solemnellement, & un Traité en forme, düement signé & sçellé. Après une semblable infraction, que pouvoit-on attendre de ceux qui l'avoient faite? Aussi y eut-il quelques Réformez, qui n'augurant rien de bon de tous ces renvois, quittérent la Ville, & se retirérent dans les terres de Berne (*s*)

Division à ce sujet La division fut plus grande que jamais parmi les Bourgeois; jusques là que quand des gens des deux partis se rencontroient en ruë en allant à leur Temple faire leurs dévotions, ils en venoient ordinairement de part & d'autre, aux insultes, aux menaces, & enfin aux coups, tellement qu'il se passoit peu de jours, qu'il n'y eut quelqu'un de blessé. (*t*) Les Villes de Zurich, Berne, Bâle & Bienne y envoyérent, environ le 10. Novembre, des Députez, pour les accommmoder, & pour engager la Magistrature à permettre la dispute. (*v*) Mais ces Députez furent fort mal

(*s*) *Stettler* 36. a.

(*t*) *Hotting*. 533. ex *Hafner*. II. 214.

(*v*) *Bern*. Instr. p. 28.

mal-reçus, & traitez d'une maniére indigne. Cependant les Magistrats de Soleurre, s'étant ravisez, lorsque leur premier feu fut passé, écrivirent aux Bernois, & même leur envoyérent * des Députez, pour leur porter une réponse plus douce, qui fut. *Que l'on permettoit à ceux qui habitoient dans le Canton de garder la Messe, ou d'y renoncer, comme ils le trouveroient à propos* (u). Mais d'autre côté, voulant être les Maîtres dans leur Ville ils abolirent les Ministres Réformez, & rétablirent les vieux Prédicateurs, avec ordre de ne toucher dans leurs Sermons, ni le Sacrement ni la Messe. Les Bernois, l'ayant sû, leur envoyérent * de nouveaux Députez (vv). pour les exhorter à bien peser les suites & les ,, conséquences d'une telle affaire ; ,, à se conformer au Traité qui avoit ,, été fait. Que si cependant il ne ,, leur plaisoit pas d'accepter la Dispute, du moins ils devoient observer d'autres articles, dont ils ,, étoient convenus, & dont on ,, avoit fait un Traité solemnel, savoir,

1530. *Soleurre*

* Le 14. Novembre.

Les *Ministres* sont *abolis* dans la Ville.

* Le 21 Novembre.

(u) *Hötting* l. c.

(vv) *Bern.* Instr. l. c.

1530. Soleurre ,, voir, de laisser prêcher librement ,, la Parole de Dieu, sans persécuter ,, personne pour ce sujet.

Les Réformez avoient d'abord voulu tirer en droit leurs adversaires, pour les obliger à exécuter leur Traité mutuel; mais les Députez, dont on a parlé, voyant les esprits aigris dans cette Ville à un point, qui auroit pû produire des suites très-fâcheuses; cherchérent à les adoucir, & détournérent les Réformez de leur dessein. Les Bernois representérent donc à leurs Alliez de Soleurre ,, la condescendance que ,, les Réformez avoient euë pour ,, leurs représentations, en se désistant du dessein qu'ils avoient formé; dessein qu'ils auroient pû, ,, disoient-ils, pousser avec avantage: Que si leurs Alliez de Soleurre leur refusoient ce qu'ils leur demandoient, (savoir la liberté entiére de prêcher la Parole de Dieu,) ,, Eux, (les Bernois) pourroient aussi, à leur tour, leur refuser quelque chose, qui leur feroit plus de ,, chagrin,,. Mais ces représentations furent inutiles; & les Réformez de

Soleurre

Soleurre se virent obligez de prendre patience. (*x*) 1530.

X. Parmi ces mouvemens des Bourgeois de Soleurre, pour ou contre la Réformation, Farel, qui se trouvoit dans le voisinage, n'épargnoit ni peines, ni soins, pour l'avancer de toutes ses forces. Il alla de la *Prévôté* à *la Bonne Ville*, qui est alliée avec Berne, par un ancien Traité de Combourgeoisie, de l'an 1388. Il y prêcha quelque tems, & entra en dispute avec le Curé du lieu. Cette dispute fut portée devant le Conseil de la Ville; mais après une longue conférence entre les parties, le Conseil la renvoya à la décision de l'Evêque de Lausanne leur Diocésain. Farel promit d'aller à Lausanne, rendre raison de sa doctrine devant l'Evêque. Mais les Bernois ne voulurent pas le lui permettre. Ils en écrivirent au Conseil de la *Bonne Ville* * pour leur faire savoir la cause de cette résolution (*y*) savoir : „ *Qu'*l'Evêque de Lausanne avoit „ refusé d'assister à leur Dispute, „ quelque instance qu'on lui en eut faite;

Travaux de Farel.

à la Bonne Ville.

* Le 8. Juin.

(*x*) Ibid.

(*y*) Ms [illegible]

1530. LA BONNE VILLE.

„ faite; & qu'ils ne le reconnoissoient „ pas pour Juge dans cette affaire ; „ *Que* ce refus, qu'il leur avoit fait, „ donnoit assez à connoître, combien il étoit Juge compétent dans „ les affaires de Religion : *Qu'*ainsi „ ils ne permettroient jamais, que „ ces sortes de choses fussent portées devant lui. Ils les prioient „ donc de juger eux mêmes de ce „ différend, & de marquer un jour „ pour cet effet à Farel & au Prêtre, disant qu'ils vouloient envoyer une Députation de leur Conseil, pour assister Farel „. Mais le Conseil de la Bonne Ville ayant refusé constamment de prendre connoissance de cette affaire, & persévérant dans sa résolution de la renvoyer à l'Evêque de Lausanne, dont il dépendoit pour le Spirituel ; les Seigneurs de Berne consentirent enfin à laisser aller Farel à Lausanne. Ils y envoyérent en même tems des Députez avec une Lettre adressée aux Conseils, par où ils les prioient de lui donner une Audience favorable. Le Mécredi 15. Juin les Députez de Berne presentérent cette lettre aux Conseils

Conseils de Lausanne, ayant avec eux Farel, qu'ils y avoient amené. Les Conseils resolurent de parler sur ce sujet aux Officiers de l'Evêque, ne pouvant pas s'adresser à l'Evêque même, parce qu'il étoit absent. * Mais ces pourparlers n'aboutirent à rien, & Farel fut renvoyé sans être écouté. 1530. Farel est rejetté de nouveau à *Lausanne*.

De Lausanne, Farel alla pour la seconde fois à Neuchatel. *George de Rive*, Seigneur de *Prengin*, Gouverner du Comté pour la Princesse, Jeanne *de Hochberg*, avoit defendu sévérement de le laisser prêcher, & de l'ecouter. Neanmoins, le Curé de *Serriéres*, Village situé à une lieüe de Neuchatel, le reçût chez lui, & lui permit de prêcher, mais non pas dans l'Eglise. (z) Il y vint quelques Neuchatelois, pour l'écouter. Ensuite ils le prirent avec eux, l'emmenérent dans la Ville, où il prêcha dans les ruës, & dans les places publiques, avec un succès merveilleux. Ensuite le nombre des Réformez allant tous les jours en croissant, nonobstant les oppositions des Prêtres, ils le menérent à l'Hôpi- Travaux de Farel à *Neuchatel*.

* man. *Lauf.* 354.

(z) MS. *Farelli* MS. apud *Hotting.* 503.

1530. NEU-CHATEL tal, pour y prêcher plus commodément. Il y fit divers Sermons, dans le prémier desquels étoit cette remarque, que comme JESUS-CHRIST est né à Bethléhem dans une étable, & pauvre, ainsi il naissoit, pour ainsi dire, à Neuchatel dans l'Hôpital. Pour couper court, Farel y fit tant de progrès dans peu de tems, que les Réformez s'y trouvérent à peu près en aussi grand nombre que les Catholiques; de sorte qu'il fut obligé de faire venir quelques Ministres pour le seconder, & qu'alors on commença à prêcher dans les Temples. Cependant la Réformation ne s'établit pas pleinement avec plus de tranquillité à Neuchatel qu'ailleurs. Les Catholiques n'etoient pas moins zélez pour leur Religion, que les Réformez l'étoient pour la leur. Les prémiers avoient la Comtesse & la Magistrature de leur côté. La Comtesse avoit écrit à tous ses sujets de ne rien innover dans la Religion, jusqu'à son retour, & ils le lui avoient promis. La Régence envoya des Députez aux Seigneurs de Berne*, pour se plaindre de Farel, & des innovation

* En Juillet.

vations qu'il faisoit parmi eux, les priant de le leur ôter, lui & ses Compagnons. Mais les Bourgeois Réformez envoyérent aussi de leur côté des Députez à Berne, pour remontrer à ces Seigneurs: „ *Que* „ comme ils avoient donné du se„ cours à LL. EE. dans les guer„ res d'*Interlacken* & de *Bremgarte*, „ pour les soutenir dans leur Ré„ formation, ils avoient été com„ pris dans le *Landsfriden*, ou Trai„ té de paix de Suisse, & qu'ainsi „ ils avoient droit d'abolir la Messe „ chez eux à la pluralité des suf„ frages, en vertu de ce Traité „. Ces Députez avoient ordre en même tems, de prier les Seigneurs de Berne, d'envoyer une Députation à Neuchatel, pour assister à cette Action; assûrant que le nombre des Réformez étoit de beaucoup plus grand que celui des Catholiques. Mais ces Seigneurs, ne pouvant pas le croire, se contentérent d'y envoyer une Députation, avec ces ordres: „ De dire à la Régence, au „ Conseil, & à la Bourgeoisie de „ Neuchatel; *Qu'ils* les exhortoient

1530. NE-CHATEL

1530. ,, à laisser aller chacun, en liberté
NEU- ,, de Conscience, au Prêche, ou à
CHA- ,, la Messe: *Que* personne n'insultât
TEL. ,, ni n'injuriât qui que ce soit, pour ,, cause de religion; en attendant ,, qu'ils fussent plus unis,,. Les Catholiques de Neuchatel s'étoient plaints, que Farel de sa propre autorité renversoit les ornemens des Eglises. Les Députez de Berne eurent ordre de lui représenter: ,, *Qu'il* ,, devoit se contenter de prêcher, & ,, d'instruire ses Auditeurs de la nature de la liberté Chrétienne; (afin ,, que le Peuple n'embrassât pas l'Evangile dans l'espérance d'une liberté corporelle;) & ne pas faire ,, passer, de son autorité, le changement de Religion à la pluralité des ,, suffrages,,. (*a*) Ces Députez eurent ordre de se rendre à Neuchatel, le 7. Août. En attendant leur départ, LL. EE. écrivirent aux Neuchatelois * de demeurer en paix, de laisser prêcher Farel, & un autre Ministre, qui prêchoit avec lui, & de n'empêcher personne de les entendre. (*b*)

* Le 3. Aout.

Farel

(*a*) *Bern.* Instr. 460.
(*b*) *Latin. Missiv.* 295.

Farel n'eut pas le même succès à *Valengin* : Comme il y prêchoit, il arriva qu'un Prêrte disoit la Messe dans le même tems : & comme le Peuple paroissoit avoir plus d'attention pour l'action du Prêtre, dans le tems qu'il élevoit l'hostie, que pour les discours de Farel ; un jeune Dauphinois, qui le servoit, eut l'imprudence d'aller arracher l'hostie des mains du Prêtre, & se tournant vers le Peuple, & lui montrant l'hostie, il lui dit, *Que cette chétive Créature n'étoit nullement le Dieu qu'ils devoient adorer : Que le Seigneur étoit au Ciel, à la droite de Dieu son Pére ; & non pas dans la main du Prêtre, comme on vouloit le leur faire accroire.* Alors les Prêtres en furie allérent sonnér le tocsin, avec toutes les Cloches, pour animer le Peuple contre lui. Farel tâcha de se tirer de-là, mais comme il se retiroit, vingt hommes, Prêtres & autres, l'arrêtérent dans un chemin étroit, près du Château, l'y saisirent, & le menérent à la Comtesse, après l'avoir traité cruellement à coups de pierres, & de bâtons. On le conduisit

1530. Valengin. *Farel est maltraité*

1530. d'abord à la Chapelle, & on lui pro-
VALENGIN. posa de se mettre à genoux devant les Images, qui s'y voyoient. Mais il le refusa, & les exhorta plutôt à adorer le vrai Dieu *en esprit & en vérité*, & non pas les Images. Là-dessus ils lui donnérent de nouveau, tant de coups, qu'ils le mirent tout en sang, jusques-là que son sang, jaillissant sur les murailles de la Chapelle, on en pût voir longtems les marques. Enfin ils le trainérent dans un Cachot. Mais le bruit de cette mauvaise action s'étant répandu bientôt dans Neuchatel, qui n'est qu'à une lieüe de là, les Neuchatelois le firent élargir (*c*).

La Réformation s'introduit à *Neuchatel*.

Farel continua donc à prêcher à Neuchatel, & quelque tems après, les Réformez jugeant que leur nombre y étoit suffisamment augmenté, demandérent qu'on abolit la Messe chez eux à la pluralité des voix. Le Gouverneur s'y opposa vivement, avec les Chanoines de l'Eglise Collégiale de Nôtre Dame; mais nonobstant ce refus, quelques Réformez allérent dans cette Eglise, * de leur propre autorité, démolir les Autels, &

* Le 23. Octob.

(*c*) Vita *Far.* MS. ap. *Hotting*, l. c.

& enlever quelques Images. Le Gouverneur se plaignit d'une telle action, comme on peut penser, & la faisoit regarder comme un attentat contre l'autorité de la Princesse ; d'autant plus, disoit-il, que cette Eglise avoit été fondée & dotée par les Comtes ses prédécesseurs, & non pas par les libéralitez des Bourgeois. Les Réformez soutinrent, qu'ils n'avoient rien fait qu'ils ne fussent en droit de faire, & prétendirent que leur action étoit ordonnée dans la parole de Dieu : si bien même qu'ils firent mettre dans cette Eglise, l'Inscription suivante, qui s'y voit encore, *Le 23. Octobre* 1530. *fut ôtée & abolie l'Idolatrie de ceans par les Bourgeois.* Les Catholiques appuyoient leur Gouverneur, & vouloient faire punir les Réformez pour cette entreprise : Desorte que cette affaire y causa une grande division, qui auroit pû aboutir à un tumulte dangereux, & à quelque massacre. Les Seigneurs de Berne y envoyérent incessamment trois Députez de leur Conseil, *Antoine* NOLL, *Sulpice* ARCHER, & *Jaques* TRIBOLET,

1530. NEUCHATEL

Inscription.

1530. NEU-CHATEL. TRIBOLET, qui se donnérent de grands mouvemens, pour rétablir le calme & l'union, entre les Réformez & les Catholiques. Ils vinrent enfin à bout de faire consentir les Catholiques, à laisser décider l'affaire de la Religion par la pluralité des suffrages : & cela pour éviter un plus grand malheur, qui pouvoit naître de cette funeste division, conformément au Traité de paix générale, fait entre les Cantons. Cet accommodement fut reduit en forme d'un Traité, dans lequel on reserva. *Que* cette action ne porteroit aucun préjudice à la Comtesse, ni à son Droit de Souveraineté, non plus qu'aux libertez & aux franchises de la Bourgeoisie. Ainsi, le 4. Novembre 1530. la Bourgeoisie de Neuchatel étant assemblée, en présence des 3. Députez de Berne, on recueillit les suffrages; & les Réformez l'emportérent à la pluralité de 18. ou 19. voix, en conséquence de quoi l'assemblée fit les RE'GLEMENS suivans; par maniére de Traité de paix, entre *George de Prengin*, Gouverneur, au nom de la Princesse,

Embrasse la Réformation.

Princesse, & entre les quatre Ministraux, le Conseil, & toute la Bourgeoisie de Neuchatel (*d*). 1530. NEUCHATEL.

1. *Qu'il y aura une* amnistie *entiére, pour tout ce qui s'est passé, de part & d'autre, & que les Citoyens vivront ensemble en bonne union.*

2. *Que la* Messe *ne sera plus célébrée dans la Ville de Neuchatel, conformément au Traité de paix des Cantons*; dont on demanda une Copie aux Députez de Berne, pour pouvoir s'y conformer.

3. *Que ce changement n'aura lieu que pour la* Ville *& la* Paroisse *de* NEUCHATEL; *Que si cependant des Bourgeois forains embrassoient la loi Evangelique, le Gouverneur ne devra point les en punir.*

4. *Que ceux de Neuchatel ne feront aucune* vexation *ou* innovation *dans l'Abbaye de* FONTAINE ANDRE, *ni dans les autres Monastéres, ni dans les autres Paroisses du Comté.*

5. *Qu'on ne fera aucun mal ni tort aux* Prêtres, *ni en leur Corps, ni en leurs biens, sous peine d'amende.*

6. Les Réformez ont promis *de rendre*

(*d*) MS. *Neuchat.* p. 8.

1530 *rendre exactement leurs devoirs, en tout*
NEU- *ce qui est juste, à la* PRINCESSE, *& à*
CHATEL *leurs Magistrats,* & en particulier, *de payer les censes, les dimes & autres redevances, comme du passé, sans aucune variation.*

Les Députez de Berne s'engagérent aussi, pour leur Etat, à soutenir la Princesse, & ses Officiers, dans tous les droits, & en particulier dans le pouvoir de punir ceux qui violeroient ce Traité.

Qui n'auroit crû, après un Traité si solennel, que la paix & le calme auroient été pleinement rétablis dans Neuchatel, ou que du moins on s'en tiendroit au Réglement qu'on venoit de faire? Cependant ce ne fut point cela. Le Gouverneur, mécontent de cette décision, forma le dessein de convoquer une autre assemblée, pour faire remettre cette affaire sur le tapis. Il se mit aussi à persécuter les Paysans du Village de *Serriéres*, qui avoient embrassé la Réformation. Les Bourgeois Catholiques de Neuchatel, ne voulurent pas non plus se conformer à la pluralité des suffrages,

frages, ni aller au prêche, mais persistant dans leur ancienne Religion, ils faisoient dire la Messe chés eux & faisoient batiser secretement leurs enfans par des Prêtres. Les Bernois, étant avertis de tout cela, écrivirent au Gouverneur de Neuchatel, le 17. de Decembre, pour le prier de laisser les choses sur le pié, qu'elles avoient été reglées à la pluralité des suffrages, vû qu'eux aussi vouloient bien qu'on laissât subsister la Messe, là où la pluralité l'avoit retenuë. Ils sollicitérent aussi le Conseil de la Ville à reprimer les Bourgeois Catholiques. Trois jours après ils écrivirent encore au Gouverneur, pour le prier de laisser en paix les Paysans de *Serriéres* (e).

1530. NEUCHATEL

Les Catholiques de Neuchatel ne s'en tinrent pas là. Ils conspirérent entr'eux, d'entrer dans le Temple à main armée le jour de Noël, quand les Réformez y seroient assemblez, de les surprendre, de les attaquer, & de remettre sur pié la Messe & les Images. Les Bernois, en ayant eu avis, envoyérent des Députez à Neuchatel, pour la veille de la fête, & écrivirent au Gouverneur

Conspiration des Catholiques échouë.

(e) MS. *Groos.*

1530. NEUCHATEL.

verneur le 23 Decembre, de mettre ordre de bonne heure à cela, afin qu'il n'y eut point d'effusion de sang; lui remontrant, que si l'on attaquoit les Réformez, ceux-ci ne manqueroient pas de se défendre; & qu'eux (les Bernois) comme leurs Combourgeois, les défendroient de tout leur pouvoir. Ainsi le complot des Catholiques échoüa (*f*).

Marcourt Collégue de Farel.

Après la Réformation de Neuchatel, on y eut pour premier Ministre, avec Farel, un nommé *Antoine* MARCOURT. Il étoit attaché à l'Eglise, & la servoit reglément, pendant que Farel alloit çà & là, prêchant l'Evangile par les Bourgs & les Villages du Comté, pour les amener à une heureuse Réformation (*g*). Et il en vint aussi à bout dans l'espace de deux ou trois années.

Commencement de Réformation à la *Bonne Ville.*

La Bonne Ville suivit bientôt l'exemple de ses voisins les Neuchatelois. Farel y avoit laissé un Ministre, nommé JEAN BOSSET, qui y fut écouté assez favorablement, & plusieurs Bourgeois embrassérent la Réfor-

(*f*) MS. *Grooff.*
(*g*) *Hotting.* 536.

Réformaiton. Ils se crurent assez forts en nombre, pour demander, que l'on passât l'affaire de la Religion à la pluralité des voix. Cela se fit, mais ils se trouvérent trompez, & la pluralité l'emporta en faveur de la Messe. Cependant ils ne se découragérent pas. Farel y alla prêcher, & y fit beaucoup de fruit: Et le Curé de la Ville, nommé *Jean von Matt*, renonça à la Messe, & embrassa la Réformation: L'Abbé de *Bellelay* l'ayant apris y envoya un Moine à sa place, pour y maintenir la Catholicité (*h*).

1530

La Bonne Ville.

Dans ce tems là le Conseil de la Bonne Ville souhaita de renouveller un ancien Traité d'Alliance défensive & de Combourgeoisie, qu'il avoit avec la Ville de Bienne; & dans ce dessein il y envoya une Députation de quelques Conseillers. Mais le Conseil de Bienne, plein de zéle pour la Réformation, & indigné sans doute de ce que ceux de la Bonne Ville l'avoient rejettée, ne voulut point renouveller cette Alliance avec eux, & s'en excusa honnêtement, les assurant qu'il la renouvelleroient dès

(*h*) MS. *Groff.*

1530. dès que ceux de La Bonne Ville auroient embrassé la Réformation. Voici la traduction de la Lettre, que le Conseil de Bienne écrivit sur ce sujet à celui de La Bonne Ville, en datte du Dimanche avant la S. Jaques, qui étoit le 24 Juillet.

LA BONNE VILLE.

Nôtre amiable salutation &c. Feaux, Chers, Anciens Combourgeois.

LETTRE du Conseil de *Bienne* à celui de *La Bonne Ville.*

Comme nous avons été informez par vos Députez, qui ont été auprès de nous ces jours passez, que vous souhaitez de renouveller nôtre ancienne amitié, & la Bourgeoisie; si donc, féaux, & chers Combourgeois, *vous vous conformez à nous à l'égard de la religion, nous voulons bien, pour vous faire plaisir, renouveller & jurer de nouveau cette ancienne Combourgeoisie, & agir ensuite, & vivre avec vous en consequence, de la maniére qu'il sera raisonnable. Ce n'est pas pourtant que nôtre dessein soit de vous contraindre à embrasser nôtre religion, afin qu'on ne dise pas que les Biennois n'ont pas voulu renouveller l'ancienne Bourgeoisie avec ceux de la Bonne Ville, à moins qu'ils n'ayent auparavant embrassé la religion de Bienne contre leur gré: Nous n'a-*

vons

vons nul dessein de tenir une telle conduite, ou d'user d'une semblable contrainte, ni envers vous ni envers d'autres: car c'est Dieu qui donne la foi, & non pas nous. Mais voici quelle est nôtre résolution; c'est de ne nous lier à personne, & de ne faire ni n'accepter aucun nouveau Traité avec qui que ce soit, à moins qu'il ne soit de nôtre religion. &c. (*i*)

1530. La Bonne Ville.

Le nombre des Réformez s'accrût considérablement le reste de l'année; desorte que le Ministre *Besset* alla trouver, vers la fin de Novembre, le Baillif de Nidavv, *Hans Schleiff*, & le pria de solliciter LL. EE. à envoyer une Députation à La Bonne Ville, pour y faire repasser la Religion à la pluralité des suffrages, l'assurant que les Réformez étoient 126. contre 66. Catholiques, & qu'il vouloit mettre sa tête, que la pluralité l'emporteroit de beaucoup en faveur de la Réformation. Le Baillif ecrivit tout cela * à ses Seigneurs. Cependant le Moine, envoyé par l'Abbé de Bellelay, se retira de La Bonne Ville, au bout de quelques jours. Il avoit prêché lui-même contre la Messe. Les

* Le 1. Decembre.

(*i*) *Nœtzli* Hist. Bien. MS.

1530. LA BONNE VILLE.

Les Réformez le lui reprochérent, lui demandant, *Comment il pouvoit, après cela, dire la Messe en bonne conscience?* Sans doute sa conscience lui fit les mêmes reproches, & il s'en alla. L'Abbé de Bellelay en envoya un autre; mais c'étoit un pauvre idiot, peu propre à soutenir le parti Catholique (*k*). Les Bernois ne répondirent pas favorablement à la Lettre de leur Baillif de Nidavv; apparemment parce qu'ils n'ajoutoient pas beaucoup de foi aux discours du Ministre Bosset. C'est pourquoi les deux Ministres de la Ville retournérent auprès du Baillif, accompagnez d'un grand nombre de Réformez pour le prier, de solliciter de nouveau LL. EE. de Berne à leur envoyer une Députation, pour le Dimanche suivant, lui representant. *Que* depuis la derniére assemblée, où la pluralité avoit été en faveur de la Messe, ils avoient été mieux instruits par leur Curé, *Jean von Met*, & par Farel; tellement qu'ils étoient persuadez que la pluralité étoit de leur côté; & que l'occasion étoit favorable, vû la retraite volontaire du Moine qu'on

(*k*) MS. *Groofs.*

qu'on leur avoit envoyé. Le Baillif écrivit encore tout cela à ſes Seigneurs, le 7. Decembre (l). Après ces nouveaux avis, les Magiſtrats de Berne ne balancérent plus d'envoyer des Députez à La BonneVille pour le ſujet dont il s'agiſſoit. Ainſi la Bourgeoiſie du lieu s'étant aſſemblée vers le milieu de Decembre, en préſence des Députez de Berne, & la Religion y ayant été miſe en ſuffrages, on compta les voix, & les Réformez s'y trouverent ſupérieurs de 24. en nombre. Dès ce jour là le Papiſme fut aboli dans La Bonne Ville, & la Réformation y prit ſa place (m).

1530. La Bonne Ville. Embraſſe la *Réformation.*

XI. Il eſt tems de parler de Geneve. Les troubles y recommencérent avec l'année 1529. à l'occaſion du meurtre de *François de Pont-Verre*, Capitaine de la Confrairie de la Cueillere. Quelque tems auparavant il avoit paſſé par Geneve, pour ſe rendre à Nyon, à une aſſemblée de la Confrairie. Le Portier de *S. Gervais* n'ayant pas été aſſez promt, à ſon gré, à lui ouvrir la porte,

Geneve en 1529.

[l] ibid.

(m) *Stettler.* II. 36. b.

GENEVE en 1529.

porte, il lui donna un soufflet en l'injuriant & disant, *Te faut-il ainsi faire attendre des Gentils-hommes ?* Puis en jurant il ajouta, *dans peu de tems nous romprons vos portes, & marcherons par dessus, comme nous avons fait autres fois.* Cette parole fut relevée, & lui couta la vie. Car ayant voulu repasser secrettement à Geneve quelques jours après, (c'étoit le 2. Janvier 1529.) il y fut reconnu par quelques Bourgeois, & massacré dans une émûte populaire. On trouva sur lui des Lettres, qui portoient que ses gens devoient tous être armez de blanc (*n*). Le Duc s'en plaignit vivement à Berne par son Ambassadeur, & les Genevois, craignant que cette affaire ne produisit un mauvais effet contr'eux en Suisse, envoyérent des Députez à Berne & à Fribourg, pour dissiper toutes ces impressions fâcheuses, & faire voir que les hostilitez des Gentils hommes de la Cuillere, qui harceloient la Ville depuis long-tems avoient donné lieu à ce qui s'étoit passé,

Le Capitaine *Pont-Verre* y est massacré.

(*n*) Annales de *Savion* Liv. III. *Roset* II. Ch. 31.

ſé, auſſi bien que la bravade de Pont Verre (*o*) GENEVE en 1529.

Leti raporte ici un grand paſſage de certaines pretenduës Annales manuſcrites de Fribourg, où les Genevois ſont accuſez d'avoir violé la Trêve (*p*). Mais cette émotion populaire étant arrivée le 2. Janvier, & n'y ayant point eu de Trêve concluë, que le 9. Mars ſuivant, je ne vois pais comment on peut les accuſer de l'avoir violée.

Hoſtilitez des *Gentils hommes de la Cuillere.*

Mais tandis que les Députez de Geneve negocioient à Berne & à Fribourg, les Gentils-hommes de la Cuillère, qui s'étoient aſſemblez dans le Chateau de *Gaillard* & aux environs, plus acharnez encore contre Geneve que n'etoit le Duc même, ne ceſſoient d'éxercer des hoſtilitez, ou plutôt des brigandages, contre les Genevois, & même contre les Etrangers qui paſſoient par leurs terres; détrouſſant les Marchands de Conſtance, de Bâle, de Lucerne & d'autres endroits, & donnant des allarmes aux Genevois, par les courſes qu'ils faiſoient juſ-

(*o*) *Savion* l. c. *Roſet* ch. 32.

(*p*) Lib. V. pag. 468. 469.

GENEVE en 1529.

qua'ux fauxbourgs. Ils portérent même une fois leur insolence jusqu'à dévaliser un Courier du Roi de France, & à ouvrir les paquets de ce Monarque, & celui de la Ville de Fribourg dont il étoit chargé (*q*).

Au reste, les Seigneurs de Berne & de Fribourg, ayant entendu les parties, les renvoyérent à une plus ample information, & à terminer leurs difficultez par le Droit (*r*).

Cependant les Gentils-hommes de la Cueillere, continuant dans leur fureur contre Geneve, se mirent en devoir de lui faire la guerre en forme; & dans ce dessein, ils firent venir des troupes du *Foucigny*, & d'autres lieux de Savoye, & amassérent grande quantité de munitions de guerre & de bouche, dans leur Château de Gaillard: Ils ne laissoient rien entrer dans Geneve, & faisoient quelques fois des courses jusqu'à ses Fauxbourgs. Les Genevois écrivirent incessamment aux deux Villes de Berne & de Fribourg, pour implorer leur secours.

Je

(*q*) *Savion* l. c. *Roset.* ibid.

(*r*) *Roset.* ibid.

Je mettrai ici une copie de leur Lettre, pour donner un échantillon du stile de ce siecle-là.

GENEVE en 1529.

Magnifiques puissans, & très-redoubtez Seigneurs. *Dempuis qu'i' plut a vos Excellences nous escrire vostre derniére lettre, sur laquelle nous avons fait response, nous est bien avenu ce de quoi nous doutions, c'est qu'en parlementant des apointemens, nos ennemis se renforcent d'heure en heure, & nous aprochent; Car nous sommes avertis tout pour vrai, que le siege est planté à Gaillard, encontre nous, ensorte qu'il y a déja certaines Enseignes, & bon gros nombre de gens en armes, & ils arrivent d'heure en heure force gens en armes, tant du Foucignie que d'autres pays de Savoye. Et pource que nous avez toujours commandé vous avertir de bonne heure, vous suplions très humblement, nous donner secours & venir en aide, incontinent avoir vû la présente, Car grande nécessité le requiert, & sera selon les sermens & contenus de la Bourgeoisie qu'avons avec vos Excellences, Car sans vostre aide, & soudaine, nous sommes pauvre gens perdus: Pourquoi vous suplions pour l'amour de Dieu, nous*

LETTRE des Genevois aux deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*.

GENEVE en 1529. *donner incontinent aide & secours &c. De Geneve, ce Lundi au soir, prémier de Fevrier* 1529. (*f*).

Cette Lettre & les sollicitations des Députez, engagérent les deux Villes de Berne & de Fribourg d'envoyer ensemble un secours de 7. à 800. hommes, pour mettre à couvert la Ville de Geneve des insultes des Gentils-hommes de la Cueillére. Ce secours y arriva le 6. de Fevrier; Mais en même tems ces Seigneurs prirent des mesures, pour ramener, s'il-étoit possible, la paix dans Geneve, & dans les environs de cette Ville. Ils priérent même les Seigneurs de Zurich & de Bâle de leur aider à cet ouvrage, ce qu'ils obtinrent: Il arriva donc à Geneve le 10. de Fevrier des Députez de Zurich, de Berne, de Fribourg & de Bâle, qui liérent aussi tôt une Con-

Conference de *S. Julien*

férence à *St. Julien* avec des Envoyez du Duc de Savoye, & les Gentils-hommes de la Cueillére, & se donnérent de grands mouvemens pour accommoder les parties, mais sans

(*f*) Copié sur l'Original aux *Archiv. de* Berne.

sans succès (s). Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut de les faire consentir à une Trêve, en attendant la décision de leur différend. Geneve en 1529.

Le Duc avoit assez de penchant à la paix, & n'étoit pas éloigné de se soumettre à un accommodement amiable, mais la plûpart des Gentils-hommes ses Vassaux, étoient tellement animez de fureur contre Geneve, qu'ils osérent dire aux valets que les Députez de Berne avoient envoyez à Gaillard, *Que quand même le Duc leur Seigneur feroit la paix avec Geneve, quant à eux ils vouloient être ennemis des Genevois jusqu'à la mort, & leur faire tout le mal qu'ils pourroient en d'autres pays* (t).

Les Genevois de leur côté se plaignoient amérement du Duc, disant. „ Qu'il leur faisoit plus de mal, „ sous l'ombre de la négociation, „ que s'il eut été en guerre ouverte „ avec eux „ (u). Les conférences entre les Députez des Cantons & ceux du Duc, durérent 4. semaines entiéres; dès le 9. Février jusqu'au

I 3 9. Mars

(s) *Stettler* II. 33. à *Savion*. l. c.

(t) *Stettler* l. c.

(u) *Savion* l. c. *Roset*. II. 34.

GENEVE en 1529.

9. Mars ; & dans cet intervalle de tems les Deputez des Cantons examinérent * les titres, & les droits de Geneve, dans les Archives, & celui de Zurich entr'autres trouva les prétentions des Génevois (*v*) bien fondées. Dans la Conférence, les Envoyez de Savoye insistérent sur la revocation de l'Alliance de Geneve avec Berne & Fribourg, & le rétablissement de leur Maître dans le Vidomnat. Mais ces deux questions furent renvoyées à être traitées dans une Diéte. Et en attendant, les Envoyés des Cantons Médiateurs vinrent enfin à bout de ménager une trêve, où il fut convenu entre le Duc de Savoye & les Villes de Berne & de Fribourg: 1. *Que* les Citoiens de Geneve pourroyent aller & venir librement & surement, dans les Pays de la domination de ce Prince. 2. *Que* si on leur faisoit quelque violence, ou qu'ils fussent pillez & détroussez, les juges des lieux en feroient justice, aussitôt qu'elle leur seroit demandée; & que de même l'on puniroit dans Geneve ceux qui auroient commis

* Le 24. Févr.

TREVE entre les *Savoyards* & les *Genevois*

(*v*) *Savion* ibid.

commis quelques excès ſur les ſujets de ſon Alteſſe. 3. *Que* ces Articles de trêves ſeroyent obſervez dès le jour de leur concluſion jusques au tems que la Diéte finiroit (*vv*). Le Duc conſentit à donner aux Genevois 700. Ecus, pour les frais de leur Garniſon, qui leur en avoit couté, & avec les autres préparatifs de guerre, plus de 6000. La trêve fut publiée à Geneve le 9. Mars. Il fut convenu qu'on ſuſpendroit de part & d'autre tout acte d'hoſtilité, pour porter leurs droits & leurs prétentions, devant une Aſſemblée de Médiateurs qui éxamineroient les Droits des parties; Quon renvoyeroit la Garniſon de Geneve, & qu'enfin les deux Villes ſe joindroient à celle des deux parties; qui ſeroit inquiétée par quelque hoſtirité au mépris de la Trêve (*z*).

GENEVE en 1529.

Mais ce ne fut-là qu'un Traité en peinture. Les Ambaſſadeurs du Duc, qui étoient à Berne, refuſoient de la ſigner, & les Gentils-hommes Liguez continuoient leurs hoſtilitez contre les Genevois, ſans ménagement.

Cette *Tréve* eſt *Violée* par les ſujets du Duc de Savoye.

(*vv*) *Roſet* l. c.

(*z*) *Savion* p. m. 10. *Roſet* l. c.

GENEVE en 1529. Il arriva entr'autres, que quatre jours après la publication de la trêve, le Dimanche 14. Mars, le valet d'un Bourgeois de Geneve, étant allé à la campagne, fut sabré par cinq de ces Conjurez, ou de leurs gens. Les Députez des deux Cantons, qui étoient toûjours à Geneve, pour veiller sur tous les désordres qui pouvoient arriver, allérent au Château de *Gaillard*, pour demander justice de cette violence, mais le Châtelain ne tint aucun compte de leurs remontrances (*a*). Peu de jours après, les Gentils-hommes de la Cuillére formément le dessein de surprendre la Ville. Pour cet effet ils firent avancer des troupes près du Chateau de Gaillard, & y mirent une garnison de quatre-vingts hommes. Les Syndics en ayant eu avis, le raportérent aux Députez Inspecteurs, les priant d'y mettre ordre. Les Députez allérent à *Gaillard*, le Mardi 16. Mars. En chemin faisant ils rencontrérent quantité de gens de guerre à pié & à cheval, armez de toutes piéces. Ils parlérent au Capitaine & aux principaux

(*a*) MS. *Grooss.*

principaux Gentils-hommes, leur demandérent justice de l'assassinat commis en la personne du valet dont j'ai parlé ; témoignérent qu'ils *étoient surpris de voir cette levée de boucliers, après une trêve concluë solennellement*, & leur demandérent, *s'ils ne la vouloient pas observer ?* Les Gentils-hommes répondirent, *Qu'ils la vouloient bien observer à l'égard des Seigneurs de* Berne *&* *de* Fribourg, *mais que pour les* Genevois, *ils en massacreroient tout autant qu'ils en pourroient attraper : Que s'ils mettoient garnison dans leur Château, c'étoit parce qu'ils avoient apris que les Genevois vouloient aller le brûler.* Les Députez répondirent à cela, *Qu'ils n'avoient point oui parler d'un pareil dessein, & que les Genevois observoient exactement la trêve* (b). Les Députez étant de retour à Geneve, aprirent que, tandis qu'ils étoient au Château de Gaillard, occupez à parlementer, trois Bandes de Conjurez avoient attaqué trois Barques de pêcheurs ; tiré à bâle sur eux ; & pris l'une des Barques. Ces sortes de Brigandages outrérent de dépit

GENEVE en 1529.

(b) Ibid.

GENEVE en 1529. pit l'ame des Genevois. Ils se plaignirent aux deux Cantons leurs Alliez, & leurs Protecteurs. Les Bernois écrivirent au Duc, le 25. Mars pour *lui remontrer liniquité de ces hostilitez, qu'il permettoit à ses sujets contre les Genevois, & de ce que lui-même élevoit des Forts, & amassoit du Monde contr'eux; l'exhortant à mettre fin à tous ces désordres*; & lui déclarant que, *s'il ne vouloit pas le faire, ils y mettroient ordre par la voye des armes*. Mais les Fribourgeois, plus ardens que les Bernois, & voyant bien que tous ces écrits de part & d'autre n'aboutissoient à rien, vouloient qu'on déclarât la guerre au Duc, & qu'on s'emparât du Pays de Vaud. Ils envoyérent une Députation à Berne, pour représenter aux Bernois, en termes forts, la perfidie du Duc & de ses sujets, & les porter à lui déclarer la guerre de concert aves eux (*d*); mais les Bernois n'y voulurent point entendre. Ils avoient d'autres affaires assez considérables sur les bras sans s'en attirer de nouvelles, & s'exposer à de

Les *Fribourgeois* veulent la guerre;

mais les *Bernois* ne la veulent pas.

(*c*) *Bern.* Latin. Missiv. 286.

(*d*) *Instr.* p. 280.

de fâcheux accidens. ¶ Ils répondirent donc avec douceur * aux Députez de Fribourg, *Qu'à cause de la difficulté des tems, & de la conjoncture perilleuse, où ils se rencontroient, ils ne pouvoient pas se résoudre à déclarer la guerre au Duc de Savoye, nonobstant son manquement de parole, parce qu'ils ne se tenoient pas assûrez de la fidélité de leurs sujets, & qu'ils ne pouvoient pas non plus se fier à leurs Alliez des Cantons Catholiques, qui peu de jours auparavant avoient contracté une alliance avec les Vallaisans.* Que *d'ailleurs leur différend avec le Canton* d'Underwvald *n'étoit pas encore terminé: Enfin que* Marguerite de Flandre * *étant parente de l'Empereur & du Roi* GENEVE en 1529. * Le 26. Mars.

 de

* C'étoit Marguerite *D'Autriche*, Fille unique de l'Empereur *Maximilien* I. & sœur de *Philippe* I. Roi d'Espagne. Elle étoit Veuve de *Philibert* II. Duc de Savoye, mort sans enfans l'an 1504. qui lui avoit laissé pour douaire le Pays de Vaud, la Bresse, le Foucigny, & le Comté de Villars. Elle étoit Tante de l'Empereur *Charles* V. & de son frére *Ferdinand* Roi de Hongrie. Le prémier lui donna le Gouvernêment des Pays Bas, où elle se conduisit avec beaucoup de prudence. Elle mourut à la fin de l'année 1530. *Guichenon.* Hist. General. de Savoye. *Tom.* I. p. 615.

GENEVE en 1529. *de Hongrie, on ne pouvoit porter la guerre dans le pays de Vaud, sans, s'attirer leur inimitie.* Ils concluoient donc, qu'il falloit se contenter d'envoyer une Ambassade au Duc, pour lui demander *s'il vouloit observer le Traité de S. Julien, ou non?* Aprés quoi, selon la réponse qu'il feroit, on prendroit de nouvelles mesures (*e*).

Pendant ce tems-la les Gentilshommes de la Cueillére se mirent en devoir d'éxécuter le dessein qu'ils avoient formé, de surprendre Geneve, & de l'escalader. Pour cet effet ils choisirent le Jeudi saint, 25. Mars; & s'étans mis en marche au milieu de la nuit, après s'être munis d'Echelles, ils s'avancérent jusqu'à un quart de lieuë de Geneve, au nombre de 4000. hommes, d'autres disent seulement 7. à 800. qui avoient des chemises blanches par dessus leurs armes, & auxquels s'étoient joints les *Mammelus* exilez de Geneve. Mais ils n'avancérent pas davantage, & s'en retournérent sans rien faire. Ils dirent depuis pour raison, que le Duc leur avoit envoyé

Entreprise sur Geneve, échouë.

(*e*) *Instr.* ibid.

voyé un contr'ordre (*f*). Et il est vrai aussi que, le même jour, le Duc, répondant aux plaintes que les Députez de Berne lui faisoient sur ce sujet, les désavoua, & jurant, *foi de Prince*, il protesta, *Qu'il ne savoit ce que c'étoit* (*g*). Mais il y a bien de l'apparence que le courage leur manqua; un de leurs Gentils-hommes, qui avoit promis de leur amener 1400. hommes, ne leur ayant pas tenu parole. S'ils avoient eu le courage de pousser jusqu'au bout l'éxécution de leur dessein, ils auroient pû surprendre Geneve, qui étoit peu en état de défense, sur tout du coté de S. Gervais, dont le Fauxbourg n'étoit fermé que de gazons assemblez à la hâte, à l'occasion des bruits de Guerre (*h*). *Leti*, qui dans sa préface, proteste devant Dieu & devant tout le monde d'avoir écrit en bonne conscience, sans passion, & sans partialité, ne dit pas un mot de toutes ces hostilités, de ces brigandades, & de ces violations odieuses des Traitez les plus solennels. Il glisse sur tout cela, comme

GENEVE en 1529.

(*f*) *Savion* Annal. L. III.
(*g*) *Roset.* L. II. Ch. 35.
(*h*) *Savion* l. c.

GENEVE en 1529.

comme chat sur braise, ne montrant presque jamais le Duc de Savoye & ses sujets, que par le beau côté. Quoi qu'il en soit, le Duc conformément à la Trêve, fit publier de nouveau, une défense de ne faire aucune hostilité contre les Genevois (*i*); & reprit la voye de la négotiation: Et toute l'année se passa de cette maniére.

Les esprits étant si fort aigris de part & d'autre; & tant de difficultez survenans coup-sur coup, il étoit difficile qu'on pût en venir à un heureux accommodement. c'est pourquoi les Cantons de Zurich, de Bâle, & de Soleurre furet priez d'interposer leurs bons offices, pour y mettre la paix. Pour ce dessein on tint une Conférence à *Payerne*, vers la fin d'Avril. Les Députez de ces Cantons écoutérent les raisons des uns & des autres; & les Envoyez du Duc sûrent si bien faire valoir les prétentions de leur Maître sur Geneve, & le tort que lui faisoit l'Alliance des deux Cantons avec cette Ville, que les Arbitres trouvérent à propos *, pour le bien de la paix, que

Conférence de III. Cantons à *Payerne*

* Le 13. May

(*i*) *Roset* II. 36. *Savion* l. c.

que cette Alliance & Combourgeoisie fut anéantie (*k*) Les Bernois acceptérenr cette prononciation. Ils se voyoient menacés de la guerre dans le cœur de la Suisse, & d'ailleurs ils étoient si lâs & si ennuyez des embarras, des traverses, & des inquiétudes que cette Alliance leur avoit attiré, qu'ils n'étoient pas fâchez de pouvoir la quitter avec honneur. Ainsi les Députez de ces cinq Cantons allérent à Geneve porter les articles de la sentence, prononcée par les arbitres des trois Villes. Ils assemblérent le Conseil général de la Bourgeoisie, le 24. Mai (*m*), & là ils leur exposérent cette Sentence ; ajoutant, Que les Bernois l'avoient acceptée. „ Ils les exhortérent aussi à renoncer de bonne grace à leur „ Alliance avec Berne & Fribourg; „ & ils leur dirent que le Duc s'engageoit, à payer dix mille Ecus, „ au cas qu'il fit aucun mal à leur „ Ville : Que d'ailleurs la Suisse se „ trouvoit dans un état de crise assez „ violente, puis qu'elle se voyoit à „ la veille d'entrer en guerre „ ; comme

Geneve en 1729. Sa décision acceptée par le *Bernois.*

(*k*) *Savion* l. c.

(*m*) *Savion* Lib. III. *Roset* II. 37.

GENEVE en 1529. me en effet la chose arriva le mois suivant, ainsi qu'on l'a vû dans le Tome Second †. Les Bernois en particulier réprésentérent (n). *Qu'ils ne pouvoient pas faire la guerre au Duc de Savoye, à cause des conjonctures dangereuses, où ils se trouvoient, d'autant plus que cette Bourgeoisie leur avoit coûté, aux uns & aux autres, des dépenses & des inquiétudes infinies.* De plus pour les y porter par la raison, ils leur représentérent, *Que le Député de Savoye avoit montré aux Médiateurs, par un écrit, qu'ils n'avoient pas droit de prendre cette Bourgeoisie, ni quelque autre que ce fut.* Enfin ils leur déclarerent, que *s'ils ne vouloient pas renoncer à leur Bourgeoisie, leurs Seigneurs se joindroient au Duc, & lui prêteroient leur secours, pour lui faire rendre justice.* Les Genevois furent bien surpris, comme on peut penser, d'une pareille proposition, sur tout faite de la part d'un Canton, sur lequel ils comptoient le plus: cependant comme les Députez de Fribourg leur parlérent sur un autre ton, les assu-

rant

† Pag. 412. & suiv.

(n) *Id.* & *Instr. B.* p. 301.

rant qu'ils étoient diſpoſez à garder le Traité, ſi Geneve le ſouhaitoit; les Genevois reprirent courage, & répondirent unanimément à ces Députez; „ Qu'ils ne vouloient abſolument point renoncer à la Bourgeoiſie des deux Cantons „. Cette réſolution unanime (*o*) ſurprit beaucoup ces Députez, parce que ceux du Duc leur avoient fait entendre qu'à la reſerve de 25. ou 30. perſonnes tout le reſte de la Bourgeoiſie renonceroit agréablement à cette Alliance. Les Genevois ſurent même ſi bien repréſenter leurs Droits aux Députez, qu'ils leur firent changer de ſentiment, en leur montrant des Bulles d'Empereurs, qui leur donnoient des priviléges aſſez étendus, pour pouvoir contracter de pareilles (*p*) Alliances. Dans la même aſſemblée de la Bourgeoiſie, on renouvella la défenſe de parler de l'abolition de cette Alliance, ſous peine de la (*q*) vie. Ainſi la Sentence des Arbitres des trois Villes fut rejettée, & les Bernois marquérent une

GENEVE en 1529.

Cette ſentence eſt rejettée.

(*o*) *Savion* p. m. 12. *Roſet* II. Ch. 37.

(*p*) Inſtr. B. 309. b.

(*q*) *Savion* p. m. 13. *Roſet* l. c.

Geneve en 1529. une autre journée à Payerne, pour le 4. Juin. Cette journée fut renvoyée au 12. du même mois, & puis encore au 12. de Juillet, à cause de la guerre, qui étoit survenuë entre les Cantons (*r*).

l'Evêque se joint au Duc. Dans cette entrefaite l'Evêque de Geneve se mit de la partie, pour faire plaisir au Duc: Il écrivit vers la fin de May, aux Seigneurs de Berne & de Fribourg, pour leur demander la revocation de cette Combourgeoisie, disant qu'elle étoit cause, que les Genevois lui usurpoient sa Jurisdiction. Il écrivit aussi aux Genevois sur le même ton. Ils lui répondirent: „ Qu'il avoit „ tort de se plaindre d'eux, puis „ qu'ils employoient leurs Corps & „ leurs biens, pour soutenir sa légi„ time autorité, & qu'ils le prioient „ de ne plus prêter l'oreille au Duc, „ mais plutôt de venir à eux, pour „ être leur (*s*) bon Prince „. Le Roi de France entra aussi dans cette querelle, & écrivit * aux deux Villes de Berne & de Fribourg, de renoncer à cette alliance de Geneve, leur

* en Juin

[*r*] Iidem.

[*s*] *Savion* l. c. *Roset* II. 38.

leur déclarant, que s'ils ne le vouloient pas faire, il feroit obligé d'aider de toute sa force à son Cousin le Duc de Savoye (s). GENEVE en 1529.

Le jour de la Conférence étant venu, (c'étoit le 12. Juillet,) les Ambassadeurs du Duc demandérent de nouveau que l'Alliance de Geneve, faite avec Berne & Fribourg, fut cassée & anéantie, & présentérent un long mémoire, qui contenoit les raisons du Duc: Ils y représentoient „ 1. *Que* par l'alliance de „ ces 2. Cantons, faite avec le Duc „ PHILIBERT, il avoit été stipulé, „ qu'ils secourroient le Duc contre „ tous ceux qui voudroient trou„ bler sa domination dans les Dio„ cèses de *Geneve*, de *Lausanne* & „ de *Syon*: Que les parties ne de„ voient point recevoir pour Bour„ geois, des sujets l'un de l'autre, „ ni gens demeurans dans leurs „ terres. 2. *Que* par l'alliance faite „ avec le Duc CHARLES, où l'on „ confirmoit la pécedente, les deux „ Cantons s'étoient engagez à ne „ recevoir aucuns Etrangers, qui „ prétendroient faire quelque que„ relle

2de. *Conférence* des III. Cantons à *Payerne*

Raisons des *Savoyars*.

[s] *Savion* l. c. *Roset* II. 39.

GENEVE en 1529.

„relle au Duc. 3. *Que* l'alliance con„tractée par le Duc, avec les III Vil„les ensemble, Berne, Fribourg & „Soleurre, portoit la même condi„tion que la prémiére. 4. *Que* la „Bourgeoisie contractée entre Fri„bourg & Geneve avoit été cassée „par des arrêts de la Diéte généra„le des Cantons, & par une autre „tenuë à Zurich. 5. Enfin que les „Genevois eux-mêmes, reconnois„sant l'injustice de leur Alliance avec „Fribourg, y avoyent volontai„rement renoncé en Conseil géné„ral (*t*).

Réponses des *Bernois* & des *Fribourgeois*.

Les Députez des deux Villes de Berne & de Fribourg répondirent : „1. *Qu*'ils avoient toûjours exacte„ment observé leur alliance avec la „Maison de Savoye, comme il pa„roissoit par les secours qu'ils lui „avoient donné : 2. *Qu*'ils avoient „été en droit d'accepter l'alliance „de Geneve ; ayant reçu des Em„pereurs des priviléges assez éten„dus pour cela, & que les arrêts „des Diétes qu'on alléguoit ne di„soient point le contraire. 3. *Qu*'ils „pouvoient le faire avec d'autant „plus

[*t*] *Savion* lib. III, p. m. 15. 16.

„ plus de raison que le Duc n'a- GENEVE en 1529.
„ voit jamais montré qne les Gene-
„ vois fussent ses sujets : 4. *Que*
„ d'ailleurs on avoit reservé dans
„ cette Alliance, de laisser au Duc
„ toutes les *préeminences*, & les
„ droits, qu'il avoit dans Geneve.
„ Qu'ainsi c'étoit à tort qu'on leur
„ reprochoit de violer en cela leur
„ Alliance avec le Duc, qu'ils avoi-
„ ent observée mieux que lui : Que
„ c'étoit lui qui l'avoit rompuë :
„ comme on le prouvoit par ses
„ Lettres, qu'on avoit trouvées, &
„ qu'on produisoit, où il se réjouis-
„ soit, & loüoit Dieu, du malheur
„ arrivé au Roi de France, & à ces
„ Cantons : & de ce que ses sujets
„ avoient donné passage à leurs en-
„ nemis, & avoient maltraité bles-
„ sé & tué les soldats de Berne &
„ de Fribourg, qui passoient par leur
„ pays. Ils disoient en particulier,
„ que leur Alliance avec la Maison
„ de Savoye ne les lioit point, à ne
„ pas pouvoir prendre Alliance
„ avec les Genevois ; Que cepen-
„ dant ils ne l'avoient pas voulu faire
„ sans en avertir le Duc, le priant
de

GENEVE en 1529.

„ de leur produire des Titres authentiques, qui fissent voir, que „ cela n'étoit pas juste, ce qu'il n'a „ jamais fait : Quant à l'Alliance faite entre le Duc & les 3. Villes, de Berne, Fribourg & Soleurre; les Députez de Fribourg dirent, qu'ils ne l'avoient jamais acceptée; & qu'ainsi elle devoit être nulle, ayant été faite contre leur gré ; ce que les Bernois reconnoissoient; laissant le soin aux Genevois, de répondre pour ce qui les regardoit (*u*).

Réponses des *Genevois*

Les Genevois de leur côté dirent „ I. Que le Duc avoient violé la „ Trêve fait à S. Julien, par toutes „ les vexations & hostilitez qu'on „ leur avoit faites; en particulier „ par l'escalade, que 10. à 1200. „ hommes avoient voulu faire à leur „ Ville, la semaine de Pâques; „ Qu'il n'avoit point payé les 350. „ Ecus, qu'il devoit de reste aux „ Députez Médiateurs des 4. Can-„ tons. II. Que le Duc n'avoit ja-„ mais voulu montrer ses droits, „ en vertu desquels il prétendoit, „ qu'on

[*u*] *Savion* l. c. pag. m, 17. 18. Conf. *Instr.* B. 309. b.

„ qu'on ne devoit, pas faire cette „ Alliance, quoi qu'il en eut été „ sommé pendant six mois, ni n'a- „ voit pu montrer, que les Gene- „ vois fussent ses sujets. III. Que „ les Genevois pouvoient prouver „ par des Lettres des Empereurs, „ qu'ils ne l'étoient point : Qu'ils „ n'étoient pas même enclavés dans „ son Pays, parce que la plûpart „ des Pays d'autour de Geneve „ appartenoient proprement à ses „ Evêques, comme il paroit par „ les hommages, que les prédécef- „ seurs du Duc en ont rendus aux „ anciens Evêques, qui de leur „ côté ne pouvoient aliener à per- „ sonne leur jurisdiction. IV. Que „ le Vicariat d'Empire, qui faisoit „ son titre primitif, ne lui donnoit „ nullement la souveraineté de Ge- „ neve. 1. Parce que les Empe- „ reurs eux-mêmes ne peuvent pas „ donner, ce qu'ils n'y out pas, „ ne s'y étant reservé qu'une pro- „ cession, quand ils y viennent. 2. „ Que d'ailleurs ce Vicariat a été „ 3. fois revoqué. 3. Que le Duc „ lui même a reconnu, qu'il n'étoit

GENEVE en 1529.

point

GENEVE en 1529. „ point Seigneur Souverain de Geneve, puis que quand il y est venu, il a demandé, par 2. fois, aux Sindics, la permission d'y tenir la justice, en faveur de ses sujets, & leur a donné des Lettres authentiques, qu'on produisoit, où il déclare, que cela ne tirera point à conséquence, & qu'il ne prétend point s'arroger par là de jurisdiction dans Geneve. [C'étoit là en effet une vieille ruse des Princes de Savoye, pour se frayer doucement le chemin à la domination des lieux, qui ne dépendoient pas d'eux. Ils venoient quelques fois au Pays de Vaud, & tenoient leurs assises à Moudon, & quelques fois à Morges. J'ai vû un Acte d'AMEDE'E VIII. prémier Duc de Savoye, qui avoit demandé permission au Chapitre de la Cathédrale de Lausanne, de tenir sa Cour de Judicature à *S. Prez*, petit Bourg, au bord du Lac, à une lieuë de Morges appartenant au Chapitre. Dans cet Acte qui étoit de l'an 1420. le Duc déclaroit que ce chapitre lui avoit accordé *de grace*

grace speciale l'autorité & licence de rendre justice à ses Sujets, dans leur Ville de *S. Prex*, pour 4. mois seülement, & leur promettoit que cela ne leur porteroit aucun préjudice pour leur Jurisdiction, & ne tireroit point à consequence pour l'avenir, sinon autant qu'il procédera de leur bonne volonté *] V. Les Genevois dirent „. Qu'il n'étoit „ point vrai, qu'ils eussent renon- „ cé *volontairement* à la Bourgeoisie „ de Fribourg, mais que c'avoit été „ bien par force, & par contrain- „ te; lorsque le Duc leur tenoit „ le pié sur la gorge, étant entré „ dans Geneve à main armée, avec „ le Comte son Frére, & une escor- „ te de 7. à 8000. hommes, où après „ avoir fait diverses vexations, il „ menaça tous ceux qui refuseroient „ de renoncer à cette Alliance, de „ leur faire couper la tête, com- „ me il avoit fait quelque tems au- „ paravant à *Berthelier*, & à 2. ou „ 3 autres Genevois, zélez pour „ la liberté de leur Patrie : VI. Que „ le Duc ne pouvoit point se plain- „ dre

GENEVE en 1529.

* Tiré des *Archiv. Lat. de Berne*, N°. 477. entre les *Pap. inutil.*

GENEVE en 1529. „ de cette Alliance, parce qu'on y „ avoit reſervé ſes droits légitimes, „ auxquels ils ne vouloient pas „ toucher (*v*).

Ce fut apparemment dans ce tems là, que les Bernois reprenant le courage, qu'ils ſembloient avoir perdu auparavant, reſolûrent de renoncer à l'Alliance du Duc, & de lui en renvoier le Traité, s'il ne ceſſoit d'inquiéter les *Genevois*. Ce qui pût encore les animer à cela, ce fut l'avis qu'on reçut, que les Gentils-hommes de la Cueillére amaſſoient du monde dans la Breſſe, pour attaquer Geneve pendant la Conférence : projet qui s'en alla en fumée (*vv*). comme le précédent, par la mutinerie des Soldats, qui ne voulurent pas marcher faute d'argent. Les Bernois en firent des reproches aux Ambaſſadeurs du Duc de Savoye, mais ceux-ci répondirent hardiment, *Que leur Prince, comptant d'avoir gain de cauſe dans cette journée, avoit fait ces préparatifs pour châtier les Genevois.* Peut être auſſi furent-ils informez du bruit, qui

[*v*] *Savion* l. c. p. 20-21. 22.

[*vv*] *Roſet.* II. 40.

qui courut alors, & qui pouvoit bien être fondé; Que si la guerre Civile des Suisses avoit continué, les Ducs de Lorraine & de Savoye étoient d'intelligence ensemble, pour se jetter sur les deux partis, l'un d'un côté, & l'autre de l'autre (*x*). GENEVE en 1529.

Les Arbitres, qui étoient des Députez de Savoye, de Berne & de Fribourg, n'ayant pas pû convenir pour prononcer sur cette grande affaire, le Duc choisit pour sur-Arbitre le Comte JEAN *de Gruyére*, qui étoit son Vassal & de son Conseil. Ce Comte ne voulut pas prononcer d'abord, mais enfin après avoir differé dix semaines entiéres, il donna sa sentence le 1. Octobre, par laquelle il cassoit le Traité de Combourgeoisie, que Geneve avoit contracté avec Berne & Fribourg. Le Duc l'accepta, & demanda à ces deux Villes d'être incessamment mis en possession de Geneve; mais elles le lui réfusérent, & rejettérent la Sentence du Comte. Pendant les délais du Comte à prononcer son jugement, les Gentils-hommes de la

Le Comte de *Gruyére*, choisi sur arbitre.

donne gain de cause au Duc.

Sa Sentence est rejettée.

(*x*) *Roset.* II. 40.

GENEVE en 1529.

la Cueillére continuoient leurs hostilitez, & leurs brigandages, contre les Genevois. Ceux ci s'en plaignirent aux deux Villes, qui en écrivirent au Duc. Mais toutes ces négociations se trouvant inutiles, enfin le 3. d'Octobre les deux Villes renouvellérent leur Combourgeoisie avec Geneve, & s'engagérent à la défendre tout de bon à forme du Traité, si le Duc continuoit ses violences contr'elle (*y*).

Berne & *Fribourg* renouvellent leur alliance avec *Geneve*.

En effet, trois jours après * les Lettres de l'Alliance de Savoye furent biffées dans l'assemblée du Grand Conseil de Berne, en présence de l'Ambassadeur du Duc, & renvoyées à ce Prince, avec instance qu'il leur renvoyât les Lettres, qu'il avoit d'eux, parce qu'il avoit été expressément déclaré, qu'on en viendroit là, si le Duc ne vouloit pas accepter les articles de pacification, qui lui étoient proposez (*a*).

* Le 6. Octob.

Ils lui demandérent aussi, d'être débarassez de l'engagement, où ils s'étoient mis pour lui en le cautionnant

(*y*) *Roset* II. 42. Instr. B. 355.
(*a*) *Stettler* II. 33. b.

tionnant pour de certaines sommes. Mais le Duc avoit passé les Monts, vers le milieu de 7bre. & étoit allé joindre l'Empereur, qui étoit alors en Italie (*b*). & qui se fit couronner à Bologne, au mois de Novembre, comme je l'ai déja dit ailleurs.

GENEVE en 1529.

Cependant, comme le cours de la Justice paroissoit interrompu, par la retraite du Vidomne & de son Lieutenant; les Genevois, sur la proposition qu'en firent les Syndics, établirent entr'eux (le 14 Novembre) un nouveau Tribunal de Justice, composé d'un Président, nommé *Lieutenant*, & de quatre Assesseurs, nommez *Auditeurs*. Dans la suite on a augmenté de deux le nombre de ces derniers. On députa en Bourgogne pour avoir l'approbation de l'Evêque, mais il ne la leur donna que de bouche & en particulier; n'ayant pas osé le faire par écrit & publiquement, pour ne pas se commettre avec le Duc de Savoye (*c*).

Cette *Ville*, établit un nouveau Tribunal de Justice.

Ils firent aussi quelques change-

(*b*) *Roset* II, 42.

(*c*) *Roset* II. Ch. 43.

GENEVE en 1529.

mens dans les emplois de Police. Outre le Petit Conseil composé de XXV. Membres, ils en établirent un de LX. & au lieu que depuis l'an 1457. le nombre des personnes qui entroient dans le Grand Conseil, étoit incertain & indéterminé, on le fixa alors à 200. personnes. Avant l'établissement de ce Conseil, on n'y avoit eu que le Conseil Général, composé de tous les Bourgeois & Citoyens, Chefs de Famille. * Ces derniers établissemens se firent au mois de Fevrier de l'an 1530. Cependant le Comte de *Challant*, Maréchal de Savoye, fit publier dans le Pays, qu'on eut à vivre en bonne paix avec les Genevois. L'absence de son Maître & la fermeté des deux Cantons lui faisoient craindre leur ressentiment pour la Savoye, si l'on inquiétoit les Genevois (*cc*).

Petits commencemens de Réformation dans *Geneve*.

Parmi tous ces troubles la Réformation avançoit lentement à Geneve; soit parce qu'il n'y avoit point de Prédicateurs, soit parce que les alarmes perpétuelles, où étoient

* MS. *Chouët*.

(*cc*) *Savion* p. m. 26.

étoient les Genevois, à cause des entreprises du Duc de Savoye, & des Gentils-hommes de la Cueillére, ne leur permettoient pas de penser à autre chose. Ce n'étoit donc alors qu'une petite étincelle, mais qui dans la suite produisit un grand feu. Les Bernois y encourageoient les Genevois de toute leur force; & un jour ils dirent à des Députez de Geneve, qui étoient à Berne: *Qu'ils devoient mieux aimer être libres, que de vivre dans la servitude, & dans une servitude qui coutoit cher, & d'être dans le nombre des esclaves d'un Maitre, qui étoit au delà des Monts* (*d*).

GENEVE en 1529.

Ainsi animez par ces discours, & par les exemples des voisins, quelques Genevois Reformez prirent courage, l'an 1530. & se donnérent un peu plus de liberté, soit à *parler*, en public & dans les conversations particuliéres, soit à *vivre* (*e*) selon leurs sentimens. D'abord le Grand Vicaire de l'Evêque (*f*)

(*d*) *Spanheim.* Geneva Restituta *pag.* 36.
(*e*) Id. p. 37.
(*f*) MS. *Chouët. Roset* II. Ch. 45. dit, *Le Procureur fiscal.*

1530. GENEVE, * Le 22. Mars.

envoya des plaintes au Conseil * contre les Cabaretiers, de ce quils donnoient de la viande aux Luthériens, nonobstant qu'on fut en Carême, & contre quelques particuliers, qui se promenoient dans les Eglises pendant la Messe, au lieu d'écouter l'office à genoux. Là-dessus le Conseil des Deux Cents renouvella la défense de manger de de la viande dans les tems défendus, ordonna d'écouter la Messe avec respect, & défendit d'embrasser la Religion Luthérienne. Mais en même tems il fut résolu, qu'on se plaindroit au Vicaire, de ce qu'il n'avoit point encore remédié au scandale, que causoient les désordres du Clergé. Cependant comme le nombre des Réformez se trouvoit déja passablement grand, & que quelques uns étoient puissans dans la Ville, ils se moquérent des défenses, s'appuyant sur la liberté & les priviléges de la Bourgeoisie. D'ailleurs l'occasion se trouva favorable pour eux. L'Evêque de Geneve se rendit tout-a-fait odieux aux Genevois, parce qu'on sût que dans

dans une entrevuë, qu'il avoit eüe avec le Duc il s'étoit, ligué avec lui le 14. May (*g*) pour leur faire la guerre. Dans le mois de Juillet il fit saisir en Bourgogne deux Marchands Genevois; & quelque tems après * on surprit une de ses Lettres, dattée d'*Arbois*, (*h*) adressée aux Gentils-hommes de la Cueillére, par laquelle il leur donnoit *commission de châtier ses sujets rébelles de* Geneve *qui entreprenoient sur son authorité.* De plus les Chanoines menoient une vie si dereglée, & s'abandonnoient au vice avec tant d'effronterie, que l'on perdit toute estime pour eux. La chose alla si loin, que cette année là, les Genevois, voyant que les Dîmes qu'ils payoient à ces ventres paresseux (*i*), étoient si mal employées refusérent de les leur payer. Mais les Fribourgeois ayant intercédé pour eux, & ces vénérables Ecclésiastiques ayant promis de se corriger, le Conseil ordonna qu'on leur payât leurs Dîmes, mais il leur de-

1530. Geneve. Mauvaise conduite de l'Evêque

* *Au mois d'Août*

& du Clergé.

(*g*) *Leti.* lib. V. p. 474.

(*h*) *Roset* II. Ch. 51.

(*i*) *Id.* Ch. 49. *Spanb.* l. c. p. 22. 23.

1530. GENEVE. dénonça en même tems, que s'ils ne changeoient de conduite, on leur saisiroit ces revenus, pour les appliquer à l'hôpital.

Nouvelles hostilitez de la *Ligue de la Cueillére.*

Voilà tous les mouvemens que l'on vit à Geneve l'an 1530. en matiére de religion. Mais il y en eut tant plus pour la tranquilité publique, & la liberté de l'Etat. Les Gentils-hommes de la Cueillére ne cessoient d'inquiéter les Genevois à la Campagne, & comme ceux-ci saisirent un jour un voleur, sur les terres du Duc de Savoye, à *Crans*, Village près de Nyon, & le firent mourir; les Gentils-hommes conjurez en prirent prétexte de redoubler leur fureur contre Geneve, & résolurent de saisir & de maltraiter tout autant de Genevois, qu'ils pourroyent trouver sur leurs terres, en représailles de ce qu'ils avoient fait à ce voleur. Les Genevois s'en plaignirent * à leurs Alliez de Berne & de Fribourg, (*k*) par des Députez. Les Bernois n'approuvérent pas la conduite des Genevois à l'égard de ce voleur; cependant ils leur promirent

* Le 1. Juillet.

(*k*) Latin. Missiv. 294. *Roset.* II. 48. 51.

rent leur secours, en cas de besoin. D'autre côté le Duc de Savoye envoya aussi à Berne des Ambassadeurs, (*l*) pour se plaindre de cette action des Genevois. Les Bernois répondirent, *Qu'ils ne l'approuvoient point, & quils leur en écriroient*; ce qu'ils firent le 6. d'Aout, les exhortant à ne plus faire de ces sortes de choses, qui ne leur tournoient pas à compte. 1530. Geneve.

Nouvelle *entreprise* du Duc contre *Geneve*.

Le Duc de Savoye, impatient (*m*) d'en venir aux mains, fit marcher contre Geneve 2000. hommes d'Infanterie, avec 500. Chevaux venus de Piémont; outre 6000. hommes, qu'il avoit déja en Savoye. Le Seigneur d'*Aluffans*, Chef des Gentils-hommes de la Cueillére, se chargea de mettre sur pié un Corps de 2000. hommes, & (si l'on en croit *Leti*,) l'Evêque de Geneve lui abandonna toutes ses rentes de l'année, pour fournir à cette dépense. Ces préparatifs se firent dans les mois d'Août & de Septembre, & les Conjurez se promettoient de prendre Geneve au commence-

(*l*) Latin. Missiv. 296.

(*m*) *Leti l. c.* 475.

1530. GENEVE.

ment d'Octobre. Les Genevois en donnérent avis à Berne & à Fribourg demandant du secours. Les Bernois se contentérent d'abord, d'y envoyer deux Députez * pour voir l'état des choses, (n) & tâcher de mettre la paix; avec ordre, de *n'épargner ni peine ni dépense pour empêcher, qu'on n'en vint à une guerre ouverte; de ne faire aucune autre démarche & de ne rien promettre à aucune des deux parties*. Mais, soit qu'ils vissent bien que le danger étoit pressant, soit qu'ils eussent de nouveaux avis de l'extrême danger, où se trouvoit Geneve, ils résolurent 3. jours après, d'y envoyer incessamment des troupes. Ils avoient fait venir des Députez de Soleurre, pour déliberer avec eux sur cette affaire. Ils leur communiquérent, le 2. Octobre (*o*), la nouvelle qu'ils avoient reçuë: „ Que le Marêchal „ de Bourgogne étoit sur pié avec „ 6000. piétons, & 500. chevaux, „ & qu'au de là du Lac de Gene- „ ve tout ce qui pouvoit porter les „ armes, les prenoit contre cette Ville

* Le 29. Septembre.

[*n*] Instr. B. p. 20.

[*o*] MS. *Groff.*

„ Ville là. De sorte que, pour leur 1530.
„ honneur, ils étoient obligez de Geneve.
„ marcher à son secours, quoique
„ malgré eux, à cause de la dureté
„ du tems : mais qu'il faloit satis-
„ faire à leur engagement. Qu'ain-
„ si ils se mettroient en chemin le
„ lendemain, avec leurs Alliez de
„ Fribourg „. Ils écrivirent le même jour à leurs Alliez de Soleurre, pour les inviter aussi à leur donner du secours, en vertu de leurs Traitez réciproques.

Je me suis un peu étendu sur cette affaire, pour montrer que ce seroit bien à tort qu'on accuseroit les Bernois, comme l'ont fait quelques Ecrivains, d'avoir saisi avidément l'occasion de faire la guerre au Duc, pour pouvoir le dépouiller du Pays de *Vaud*, qui étoit à leur bienséance. On voit le contraire par l'extrait fidéle que je viens de rapporter. Il y avoit diverses raisons, pour lesquelles les Bernois se faisoient de la peine de faire la guerre, 1. la Peste étoit en plusieurs endroits du Pays de Vaud, & dans les lieux mêmes, où leur Armée devoit nécessairement passer,

1530. GENEVE. ser, comme à *Moudon* & à (p) *Lausanne*. Elle étoit à Geneve (pp) même. D'ailleurs toute la Suisse Allemande étoit en grand mouvement à cause des troubles de S. Gal *, dont je parlerai dans la suite. Enfin les Bernois étoient dans des défiances perpétuelles, sur le compte des Cantons Catholiques, qui, (aigris plutôt que domptez, par la paix de 1529.) remuoient incessament, mais fort secretement, & tramoient des complots contre *Zurich* & *Berne*. Ainsi la prudence ne leur permettoit pas d'envoyer leur troupes bien loin, pouvant à tout moment en avoir besoin pour eux-mêmes. Ils partirent pourtant : Mais, afin qu'on ne les accusât pas de faire la guerre, dans le dessein d'user de violence envers personne, au sujet de la Religion, ils recommandérent soigneusement à leurs Officiers * de prendre bien garde, qu'on ne fit aucun mal aux Eglises, & qu'on ne brisât aucune image (q). L'armée Bernoise, forte de 7000. hommes;

Berne donne du secours à *Geneve*.

* Le 5. d'Octob

[p] *Laus.* Manual. 349. b.
[pp] *Roset*. II. Ch. 46.
* Voy. le Liv. VIII.
[q] MS, *Grooss*.

hommes avec 12. pieces d'artillerie, sous la conduite de Jean d'Erlach ancien Avoyer, fut jointe par celle de Fribourg, composée de 2000. hommes avec 4. piéces; & quelque tems après par 500. hommes de *Soleurre* avec 2. pieces de Canon. La Ville de *Payerne*, qui quoique sous la dépendance du Duc de Savoye, étoit cependant alliée avec Berne, par un ancien traité, donna (*r*) aussi quelques Soldats. Deux à 3000. Volontaires (*rr*) se joignirent à cette armée, qui ne trouvant aucune résistance, mit tout le pays de Vaud sous * contribution. Ces mouvemens de guerre causérent une grande allarme à Lausanne, particuliérement parmi le Clergé. Le 9. Octob. les Conseils resolurent de demeurer neutres dans cette occasion, & firent publier, de la part de l'Evêque & de la leur, défense expresse d'aller en guerre

1530. Geneve.

Fribourg & *Soleurre* lui en donnent aussi.

Lausanne.

[*r*] MS. *Grooff.*
[*rr*] *Savion* Lib. III. p. m. 40.

* A Moudon l'on paya 10. soûs par feu; & les Villages à proportion: ce qui étoit une assez grosse somme; vû qu'alors on ne payoit que 5. à 6. soûs d'une mesure de blé. *Regitre de Moudon.*

1530. Geneve. guerre en aucun lieu sous peine d'être pendu sans * misericorde. Les Chanoines & les Prêtres refugioient leurs effets chez les Bourgeois Laïques, plutôt que dans les Eglises, parce qu'ils craignoient d'être fourragez par les Soldats, quant ils reviendroient de Geneve. Le Chapitre de la Cathédrale pria le Conseil de leur donner des Officiers & des Soldats pour garder leurs places & Châteaux, de *S. Prez*, de *Dom Martin* & d'*Essertines*. Il le fit. Il prit aussi la résolution de mettre garnison dans les Châteaux de *Lausanne* & de *Lucens*, pour les garder au nom de l'Evêque, qui étoit alors en Italie. †

Geneve *assiegée* par les *Savoyards*. Pendant que les Alliez de Geneve déliberoient; ses ennemis ne s'endormoient pas. Les Gentils-hommes de la Cueillére, ayant ramassé une armée d'environ dix mille hommes (*s*), assiégérent Geneve durant trois jours, & y donnérent quelques Assauts, comptant de l'emporter

* *Man.* de *Lausanne* 358.

† *Ibid.*

[*s*] *Stettler* II. 37. b. *Roset* II. Ch. 51. ne dit pas le nombre

ter d'emblée, & réſolus (*ſ*) de tout 1530.
paſſer au fil de l'épée. On croit que cette levée de bouclier (*t*) fut un fruit de la conférence, qu'eut l'Empereur Charles V. à Bologne, avec le Pape Clement VII. qui lui mit la Couronne Impériale ſur la tête. On ajoute même, que ce Pape contribua pour les frais de cette guerre. Quoi qu'il en ſoit, les Gentils-hommes furent repouſſez, cependant ils ruïnérent & ſaccagérent les deux Fauxbourgs de *S. Victor* & de *S. Leger*. (*u*).

Mais quand ils eurent apris que l'armée Suiſſe approchoit, ils ſe retirérent; ce qui fit que les Suiſſes s'arrêtérent à Morges 4. jours. Ne pouvant plus ſe ſervir des armes avec ſuccès, les Savoyards reprirent la voye de la négociation. De Vauru, Ambaſſadeur du Duc, s'approcha du Pont d'*Arve*, demandant à parler aux Députez de Berne & de Fribourg. Il nia éffrontément de rien ſavoir de l'entrepriſe faite en dernier lieu contre Geneve, par la Ligue

[*ſ*] *Leti* 475. *Savion* p. 38. 39.
[*t*] *Hottinger* 513.
[*u*] *Stettler* l. c. Leti l. c.

1530. GENEVE. Ligue de la Cueillére, quoi qu'on sut de bonne part, qu'il en étoit l'un des (*v*) Capitaines. Il pria les Suisses de faire arrêter leur Armée, les assurant que le Duc son Maître n'avoit aucune part à tout cela.

Le Duc les désavoue. Le Duc désavoua aussi les Gentils-hommes Liguez, disant qu'il ne pouvoit les faire tenir en repos, quelque défense qu'il leur fit (*vv*) : Mauvaise défaite, & qui ne faisoit pas honneur à ce Prince, d'autant plus que les Genevois assurérent, avoir vû des Lettres de Commission, qu'il avoit données à un Capitaine Italien, dattées du 2. Octobre, pour faire la guerre à Geneve.

Il y eut aussi une Députation du Pays de Vaud, qui parut le 8. Octobre, devant le Conseil de Berne, priant très-humblement, qu'on retirât les troupes du Pays, & représentant qu'il alloit être ruiné, si la guerre continuoit. Mais on ne leur répondit autre chose, sinon, qu'il faloit que la Ligue des Gentils-hommes de la Cueillére fut abolie (*x*). Ce-

[*v*] *Savion* lib. III. p. m. 40.

[*vv*] *Roset* II. Ch. 51. *Stettler* 38. a.

[*x*] *Stettler* II, 38. a.

Cependant l'armée Suisse continua sa Marche, & alla à Geneve. En chemin faisant, ils brûlérent le Château de *Rolle*, & la plûpart des autres Châteaux, qui appartenoient à des Gentils-hommes de la Cueilléré, dont les garnisons s'étoient retirées en Bourgogne ou à Thonon. On y brûla aussi tout ce qui s'y trouva de provision; tellement que le pays de Vaud souffrit beaucoup de cette guerre. Je ne vois pas pourtant qu'il y ait lieu de dire, comme a fait *Leti* (*y*) que les Suisses traitérent ce pays là pire que les Turcs. Et ce qu'il dit encore un peu plus haut, dans la même page, (que les Suisses n'avoient point promis d'autre solde à leur armée, que le saccagement du Pays de Vaud,) est un mensonge manifeste, & indigne d'être avancé par un Historien, qui a quelque soin de sa réputation. Ils arrivérent à Geneve le 10. Octobre, & y demeurérent dix jours, au grand regret des Genevois, qui auroient souhaité, qu'ils fussent allez se camper sur les terres de Savoye.

1530 GENEVE.

Ici

[*y*] pag. 476.

1530. GENEVE. Ici encore Leti, raisonnant sur les principes qu'on attribue à Machiavel (z), taxe d'imprudence, & les *Genevois*, pour avoir laissé entrer dans leur Ville 10. fois plus d'Etrangers, qu'ils n'y avoient d'hommes; & les Suisses, pour n'avoir pas sû se prévaloir de l'occasion, & s'en rendre Maîtres. Mais cet Ecrivain qui avoit vécu tant d'années à Geneve, devoit connoître un peu mieux les Suisses, & savoir qu'ils ont été persuadez de tout tems, que la perfidie est un crime, & non pas un trait de prudence, & que la véritable prudence n'est jamais separée de la bonne foi. Il est vrai que les Soldats Suisses commirent quelques désordres dans la Ville & aux environs: mais ce sont là des calamitez inséparables de la guerre, & dont on peut difficilement se garentir, dans les armées même les mieux disciplinées.

Une partie de ceux de Fribourg avec les Genevois, pilloient les environs de la Ville, sans qu'on pût les en empêcher, disant qu'ils ne vou-

(z) *Ibid.*

vouloient pas mourir de faim (*a*). 1530
Dans la Ville, les Soldats Bernois & Geneve.
Fribourgeois bûrent à foison le vin de quelques Chanoines sans payer, tirérent quelques Images du Couvent des Dominicains, & les brûlérent dans leur Corps de garde pour se chaufer * car disoient-ils, *les Idoles de bois ne sont bonnes, que pour faire du feu en hiver.* Enfin comme chacune des parties soupiroit après la paix, & avoit grand intérêt de la conclure au plus vîte, on parla bientôt d'accommodement. On choisit *S. Julien*, pour le lieu de la Conférence; & là par l'entremise des Députez des dix Cantons désintéressez, & de ceux de Vallais & de *S. Gal*, on convint le 19. Octob. qu'on renvoyeroit l'examen des prétentions réciproques des deux parties, à une autre Journée, qui se tiendroit à *Payerne*, & en attendant on conclut la Paix aux conditions suivantes (*b*):

I. *Que*

[*a*] *Savion* p. m. 41.
* *Wurstis.* VIII. ch. v. p. 588.
[*b*] *Roset* II. Ch. 54.

1530. GENEVE. TRAITE' de Paix *de S. Julien.*

I. *Que* toutes hostilitez cesseront de part & d'autre, & que la liberté du Commerce sera entiérement rétablie.

II. *Que* s'il arrive que quelque violence soit faite aux sujets de l'une des parties, par ceux de l'autre, les Juges des lieux devront en faire au plûtôt justice.

III. *Que* si c'étoit les Genevois qui fussent ataqués & insultés par les sujets du Duc, & qu'on refusât de leur rendre justice, le Duc sera obligé de remettre pour assûrance, aux Villes de Berne & de Fribourg, le Pays de Vaud, lequel leur restera en toute proprieté, tel que ce Prince le posséde, s'il conste par l'examen Juridique, qui en sera fait, qu'il ait contrevenu à ce Traité.

IV. *Que* si au contraire les Genevois sont les Aggresseurs, & rompent la trêve, les Seigneurs des deux Villes s'engagent non seulement à ne se plus mêler de leurs affaires, mais à se joindre au Duc, pour tirer raison d'eux, des violences qu'ils pourront avoir faites.

V. *Que*

V. *Que* l'Armée des Bernois & des Fribourgeois & les 500. hommes du Canton de Soleurre ſe retireront, ſans faire aucun dommage au Pays du Duc, & en païant les vivres qu'on leur fournira à un prix raiſonnable. 1530. GENEVE.

VI. *Que* ſi cette Armée a pris quelque Place ou Château, apartenant au Duc, ou à ſes Vaſſaux, il ſera reſtitué.

VII. *Que* les ſujets du Duc, ceux de Payerne & de Gruyére, qui ſe ſont joints à l'armée des deux Villes, ne ſeront point recherchez ni inquiétez pour cette cauſe.

VIII. Enfin que l'on ſe rendra les Priſonniers de part & d'autre (*bb*).

Agoſtino della Chieſa, Hiſtorien Piémontois, nie * que le Duc ait engagé de cette maniére ſon Pays de Vaud dans ce Traité. Mais ce ne ſont pas ſeulement les Genevois qui le diſent; on trouve la même choſe, en termes encore plus

(*bb*) *Ex Actis* Conf. *Roſet* II. 54. *Stettler* 38. *Wurſtis* p. 588.

* Au raport de *Leti*, pag. 477. car j'avoue que je ne l'ay pas vû.

1530. GENEVE. plus forts, dans *Stettler*, Historien Bernois, qui a copié ce Traité presque tout au long, tel qu'il l'a trouvé dans les Archives de Berne. *VVurstisen*, Historien Bâlois, dont l'ouvrage a paru 40. ans avant celui de Stettler, nous dit la même chose, à l'égard de la Sentence de Payerne : En vérité quand un historien en vient à cet excès d'effronterie, que d'oser s'inscrire en faux contre un Traité solemnel, conclu & ratifié publiquement entre deux ou plusieurs parties illustres ; il se perd de réputation, de gayeté de cœur, & fait voir qu'il ne mérite aucune créance. Il est bien aveuglé par sa passion, s'il s'imagine que le public l'en croira sur sa parole, plutôt que de juger de sa narration par les Documens authentiques qu'on lui peut opposer. Ajoutez à cela, pour plus ample confirmation de la chose, que pendant la séance de l'assemblée de Payerne, & avant la fin de cette année, les Seigneurs de Soleurre jugeant bien que le Duc de Savoye n'observeroit pas la pacification qu'on

qu'on venoit de faire, & qu'ainsi, 1530.
suivant le Traité, il y auroit lieu Geneve
de s'emparer du Pays de Vaud, démandérent à ceux de Berne d'être compris dans ce Traité, & particuliérement dans l'Article qui regardoit cette hypothéque ou engagement du Pays de Vaud. Les Bernois les renvoyérent civilement, en leur répondant : „ Qu'on espé„roit que l'Assemblée de Payerne „ conclurroit une paix bonne & „ ferme, ensorte qu'il n'y auroit „ pas lieu à de nouveaux mouve„ mens. Que néanmoins, si à l'a„ venir on en venoit à une ruptu„ re, en un tel cas on ne feroit „ rien contre l'usage des (*cc*) Can„ tons „.

Après la conclusion de ce Traité, les Genevois, épuisez par la dépense que leur avoit couté l'armée Suisse, qu'ils avoient eu sur les bras durant dix jours, priérent les Capitaines de se retirer, & d'avoir égard à leur pauvreté. Ceux-ci demandérent leur payement conformément au Traité de leur Combourgeoisie par lequel les Genevois

(*cc*) *Stettler* II. 39. b.

1530. Geneve. étoient obligez de payer les frais du Secours qu'on leur donnoit. Ces bonnes gens se saignérent en cette occasion, pour faire 2000. Ecus, au lieu de 15. mille, qu'on leur demandoit ; & promirent d'en payer encore deux mille autres, le plûtôt qu'ils pourroient. Pour cet effet, & pour subvenir à d'autres dépenses, ils empruntérent 6000. Ecus à Bâle. Ainsi cette Armée décampa le lendemain de la conclusion du Traité *, à la grande joye des Genevois, qui avoient été désolez & fouragez au déhors par leurs ennemis ; & mangez au dedans par leurs amis (*c*).

Retraite de l'armée Suisse.

* Le 20. Octob.

Mais ce ne fut là qu'une paix plâtrée, qui fut la semence des troubles, qu'on vit éclorre bien tôt après. Les Gentils-hommes de la Cuillére étoient aigris plus que jamais contre Geneve, à cause de la ruïne de leurs Châteaux & de leurs biens. Le Duc de Savoye comptoit sur la protection de l'Empereur CHARLES V. qui étoit son Beau frére, ces Princes ayant épousé chacun une Infante de Portugal. Il s'étoit adressé

(*c*) *Savion* p. m. 45.

adressé à lui dans la Diéte d'*Augsbourg*, (*d*) lui demandant secours, en qualité de Prince d'Empire; & sa demande avoit été mise dans les Recès de la Diéte. L'Empereur écrivit aux Genevois, le 18. Novembre 1530. qu'ayant apris les differens qui s'étoient élevez entre le Duc de Savoye, l'Evêque de Geneve & Eux, pour leurs Droits respectifs, il vouloit en connoître, résolu qu'il étoit de soutenir les Droits & la Jurisdiction de l'Evêque; qu'ils devoient lui envoyer un Député, instruit à fond de cette affaire, & lui en remettre le Jugement, comme à leur Haut Seigneur (*e*). Les Genevois lui répondirent humblement, le 10 Décembre; „ Que ces différens étoient „ actuellement devant les Cantons, „ à la décision desquels, les parties „ les avoient (*f*) remis „. Ainsi comptant sur le Secours de l'Empereur, le Duc de Savoye vivoit en inimitié déclarée avec les Genevois. Non con-

1530. GENEVE.

Lettre de l'Empereur aux Genevois.

Réponse des Genevois.

L 2

(*d*) *Roset* II. Ch. 56. *Stettler* II, 39. a *Hotting*. 514.

(*e*) *Stettler* l. c. *Citadin Genev.* 293. 294.

(*f*) *Roset*, II. Ch. 56.

1530. Geneve.

Nouvelles *Entreprises* du Duc sur *Geneve.*

content de leur defendre * la traite des grains de son Pays, dans le dessein de les affamer, il fit de nouvelles levées de gens de guerre, & le Duc de Nemours son Frére, fit venir 10000. *Lansquenets*, jusqu'à *Montbeliard*, dans le dessein de saccager (g) Geneve. Ce qui obligea les Genevois de demander 200. Hommes à leurs alliez de Berne & de Fribourg, pour renforcer la garde de leur Ville [h].

Leti fait ici une réflexion, qui me paroit excellente : † *On peut*, dit-il, *regarder comme un miracle, qu'une Ville ruïnée entiérement par ses ennemis au dehors, & dévorée par l'armée de ses amis au dedans, ait pû non seulement se soutenir, mais même s'aggrandir.* Il faut sans doute reconnoître dans l'Histoire de Geneve des miracles fréquens de la Providence, qui a veillé jusqu'à présent à la conservation de cette Ville. Puisse-t-elle conserver sa liberté & son heureuse Constitution, tant pour le temporel

* *Leti* 477.
(g) *Savion.*
(h) *Leti.* 478.
† Liv. V. *pag.* 478.

porel que pour le ſpirituel, juſqu'à la fin des ſiécles. 1530.

Cependant pour exécuter ce qui venoit d'être arrêté par le Traité de S. Julien, il y eut une Diéte aſſemblée à *Payerne*, au mois de Decembre, composée des Députez des dix Cantons déſintereſſez, & de ceux du Vallais & de S. Gal. Le Duc & les Genevois avec leurs Alliez y envoyérent leurs Députez: D'abord les Cantons, ſollicitez par le Duc de Savoye, & informez de la Lettre que l'Empereur avoit écrite aux Genevois, voulurent remettre l'affaire à la déciſion de ce Monarque. Mais les Genevois le refuſérent, jugeant bien qu'ils n'avoient rien de bon à attendre de ce côté-là, & proteſtérent qu'ils vouloient s'en tenir à ce qui avoit été réſolu à *S. Julien*; aimant mieux que leur cauſe fût jugée ſelon le Droit, par les Cantons, qui promirent de le faire ſans paſſion. La Diéte de *Payerne* dura 4. ſemaines, & après avoir examiné, avec tout le ſoin poſſible, les prétentions & les raiſons des par-

GENEVE.

DIETE des Cantons à *Payerne* pour l'affaire de *Geneve*.

1530. ties, les Seigneurs Arbitres prononcérent de cette maniére, depuis le 21. jusqu'au samedi 31. de Décembre 1530. (*i*).

GENEVE.

SENTENCE des Cantons renduë à *Payerne*.

1. Que le Vidomnat seroit rendu au Duc de Savoye avec tous ses Droits, pour l'exercer sur l'ancien pié, & sans préjudice des libertez & coûtumes de Geneve, & des Droits de l'Evêque : Mais qu'avant que d'être remis en possession, le Duc s'engageroit, par une promesse sollennelle, donnée par écrit, de ne rien entreprendre sur les Droits de Geneve.

2. Que l'affaire des *Mammelus* exilés, demeureroit dans l'état où elle étoit.

3. Que *François Bonnivard*, Prieur de S. Victor de Geneve, seroit relâché : Il avoit été arrêté cette même année dans le Bois du *Jorat*, entre Moudon & Lausanne, par quelques Savoyards, & de là conduit aux prisons du Château de Chillon, *

4. Que l'alliance de Geneve avec Berne & Fribourg subsisteroit.

5. Que

(*i*) *Savion* p. m. 50. 51.

* *Idem* pag. m. 34.

5 Que le Duc de Savoye payeroit 7000. Ecus aux Bernois, pour les frais de la guerre ; autant aux Fribourgeois ; & autant aux Genevois ; & qu'il pourroit s'en dédommager sur l'Evéque, & sur les Gentils-hommes de la Cuillére, qui ne pouvoient pas avoir levé tant de Soldats, sans qu'il en sût rien. 1530. GENEVE.

6. Enfin, que le Traité de Paix, conclu à S. Julien subsisteroit en tous ses points, & particuliérement à l'égard de *l'engagement du Pays de Vaud*, au cas que le Duc vint à violer cette paix.

Ce Traité fut accepté par les parties, & scêllé du sceau de *René De Chalant*, Marêchal de Savoye, Chef de l'Ambassade du Duc, & de ceux des 3. Capitaines, de Berne, Fribourg & Soleurre, & de ceux des Cantons de Zurich, Lucerne, Uri & Schvvitz (*k*).

Leti, zelé partisan de la Maison de Savoye, nous aprend (*l*), que le Duc ne remit cette affaire au jugement de cette auguste assemblée,

 que

(*k*) *Ex Actis. & Stettler.* 39. a.

(*l*) pag. 478.

1530. GENEVE.

que dans le dessein de se moquer de sa sentence, au cas qu'elle ne fut pas à son gré. Il ne nous donne pas là une idée fort honorable de son Héros. Il ajoute (*m*), que le Duc & la Duchesse s'en moquérent effectivement, & n'en prirent que ce qu'ils croyoient leur convenir. En effet, Bonnivard ne fut point relâché, les 7000. Ecus ne furent point payez, & le Traité de S. Julien ne fut point observé. Ainsi cette Séance de Payerne ne fut pas de plus grande efficace que les précédentes.

Le Duc rejette cette Sentence.

LAUSANNE.

Comme l'Armée Suisse avoit pillé aux environs de Lausanne, les Bernois & les Fribourgeois envoyérent des Députez dans cette Ville, vers la fin d'Octobre, pour voir quels meubles on avoit pris afin de les faire restituër à ceux, à qui ils appartenoient (*n*). Le Conseil de Lausanne fit aussi restituër aux Moines de Morges une horloge, que quelques Soldats de l'Armée Suisse avoient emportée avec d'autres choses.

Le

(*m*) *Idem* pag. 479.
(*n*) *Lauf.* Manuel 359.

1530. Lausanne.

Le Jeudi 27. Octob. les Chanoines prierent le Conseil de vuider leurs trois Places, où l'on n'avoit plus besoin de Garnison. Le Conseil trouva à propos de les garder, jusqu'à-ce qu'on eut vû ce que produiroit la Diéte de Payerne. Les Chanoines s'impatientérent, craignant que le Conseil ne voulut leur retenir ces Places ; & firent intervenir Aymon *de Geneve*, Seigneur de *Lullin*, Gouverneur & Baillif du Pays de Vaud, qui intercéda pour eux le 27. Novembre. Le Conseil lui répondit, conformement à la resolution qu'il avoit prise. Enfin cette restitution se fit au commencement de l'année suivante. * L'Assemblée de Payerne ordonna que ces Places seroient renduës au Chapitre, moyennant que les Chanoines satisfissent, pour les dépenses légitimes, qu'on avoit faites : On le fit savoir aux Lausannois (*o*), par des Lettres de tous ces Députez, qui leur furent portées le Jeudi 5. Janvier, par *Michel Frossard*, Sécretaire de Moudon.

* *Ibid.* 358. l. 359. 360. l.

[*o*] *Ibid.* 361. p.

1530. LAUSANNE. Changemens.

Je remarquerai ici, en passant, que les Lausannois changérent en partie la forme de leur Gouvernement l'an 1529. & qu'au lieu des Syndics, qu'ils avoient comme les Genevois, ils établirent un Bourgmaître pour Chef de leur Bourgeoisie. * Le prémier qui fut revêtu de cet emploi fut *Etienne* DU FLON, qui le posséda deux ans.

Pendant tous ces tumultes de guerre, les pauvres sujets de l'Evêque de Lausanne, abandonnez de leur Prince, se virent comme des brebis, sans pasteur. Il étoit parti dès l'Automne de l'année précedente 1529. pour aller en Italie, trouver l'Empereur, & sans doute assister à son Couronnement: Et il ne revint point chez lui de toute l'année. Il demanda même un don gratuit à ses sujets † pour ce voyage, conformément au *plaid général* au milieu de Septembre de l'an 1529. & partit sans donner aucun ordre pour leur sûreté.

Avenche se plaind de son Evêque.

La Ville d'*Avenche*, qui se trouva l'une des plus exposées, parce qu'elle étoit sur la route

* Man. *Lauf.* 343.

† *Ibid.* 342. b.

route des Bernois, s'étoit vûë o- 1530.
bligée de livrer à leur armée le blé
du grenier (*p*) de l'Evêque. Le
Conseil de cette Ville envoya deux
Députez à Lausanne le 27. Octobre, pour se plaindre de la longue absence de l'Evêque leur Prince commun, qui avoit l'air d'une désertion, disant, *Que durant toute la Campagne, ils n'avoient eu aucune nouvelle de lui* (*q*). Ils se plaignirent encore de diverses autres choses. Apparemment que le Conseil de Lausanne ne put pas leur donner une réponse satisfaisante. Quoiqu'il en soit, depuis ce tems-là les gens d'Avenche recherchérent l'Alliance des Bernois, & les priérent le 23. Janvier 1531. de renouveller un ancien Traité de Combourgeoisie, que leurs Péres avoient fait avec eux, & qui etoit expiré depuis quelque tems. Les Bernois le leur refuserent; cependant ils les assurérent de leur protection, quand ils auroient embrassé la Reforme, au cas qu'on voulut les inquiéter pour ce sujet; les assurant que quant au reste

Lausanne.

Avenche recherche l'Alliance de Berne.

[*p*] *Stettler* II. 40. a.

[*q*] *Laus.* Manual. 359.

1530. LAUSANNE. reste ils auroient soin de faire leur paix avec l'Evêque, & de les mettre hors de danger & d'inquiétude de sa part (*r*).

Etat des Eglises des *Vaudois*.

XII. Nous avons assez parlé de troubles ; passons à quelque chose de plus agréable & de plus doux, c'est la conférence des *Vaudois* avec quelques Docteurs de la Suisse Réformée. Chacun sait que les *Vaudois*, (appellez communément *Barbets*, par les Catholiques) faisoient depuis plusieurs siécles un petit Troupeau, séparé de tout le reste de la Terre. Ils avoient conservé la pureté de la Doctrine des Apôtrs, du moins en bonne partie, & rejettoient constamment les erreurs, les superstitions, l'Idolatrie & la Tyrannie de l'Eglise Romaine. Mais il étoit arrivé, dans la suite des tems, que la violence de la persécution, leur ayant fait perdre leurs meilleurs Docteurs, & ayant contraint les autres à se cacher, & à se disperser, ils étoient tombez dans la corruption, & dans l'ignorance, à divers égards. Pendant tous les siécles précédens ils avoient eu la

[*r*] *Bern.* Instr. B 39.

la douleur de se voir seuls ; mais enfin le bruit de la Réformation, qui s'avançoit en Allemagne & en Suisse, étant parvenu jusqu'à eux ils en furent comblez de joie, & réfléchissant sur l'ignorance & les désordres où ils étoient tombez, ils résolurent d'envoyer des Députez en Suisse, pour conférer à *Berne* avec Berchthold Haller ; à *Bâle*, avec Oecolampade : & à *Strasbourg*, avec Bucer & Capiton. Ces Députez étoient *George* Morel, Dauphinois, & *Pierre* Masson Bourguignon, Ils arrivérent en Suisse, au mois d'Octobre (*f*) & présenterent à Oecolampade un long écrit Latin, où ils lui rendoient compte de leur Discipline Ecclesiastique, de leur Culte, de leurs Moeurs, & de leur Doctrine, lui demandant avis sur divers articles. Cet écrit portoit en substance :

1530. Vaudois.

Leurs Députez en Suisse.

1. Que leurs Ministres vivoient tous dans le célibat, & qu'ils étoient entretenus par les subventions volontaires de leur peuple, lesquelles ils partageoient toutes les années dans leur synode général. Une

Histoire de leurs Eglises.

[*f*] *Scultet* II. p. m. 294. & seq.

1530. VAUDOIS.

Une portion étoit donnée aux Ministres, une autre aux pauvres, & une troisiéme étoit reservée pour ceux qui étoient en voyage, ou en députation, de la part des Eglises.

2. Qu'ils avoient aussi des Filles, qu'on nommoit *Soeurs*, qui faisant vœu de célibat, vivoient ensemble dans une virginité perpétuelle.

3. Que quand un homme souhaitoit d'être reçu Ministre, après avoir manié la charruë, ou gardé le bétail jusqu'à l'âge de 25. à 30. ans, il se présentoit devant les Ministres, & se jettant à genoux, il les prioit de le recevoir, & d'interceder pour lui auprès de Dieu, afin qu'il fut rendu digne d'un si saint Emploi. Qu'on faisoit enquête de sa conduite, & s'il avoit un bon témoignage, on le recevoit au rang des aspirans. Ensuite, durant 3. ans, ou 4. tout au plus, mais seulement pendant les 2. ou 3. mois de l'hiver, on les instruisoit: On leur aprenoit à lire & à écrire: On leur faisoit aprendre par cœur les Evangiles selon *S. Mathieu*, & selon *S. Jean*, les *Epitres Catholiques*, & une bonne partie de celles de *S. Paul*.

Après

Aprés cela, ou les envoyoit dans le lieu, où demeuroient les Vierges ou les Sœurs, pour y passer un an ou deux dans la Retraite: Après quoi on les consacroit par l'administration de l'Eucharistie, & par l'imposition des mains; & on les envoyoit prêcher deux à deux. 1530. Vaudois.

4. Le plus ancien des deux étoit regardé comme le Maître de l'autre; qui n'osoit rien faire, sans la permission de son ancien: Ils prêchoient toûjours l'un après l'autre dans une assemblée.

5. Ils travailloient de leurs mains en quelque honnête profession, plûtôt pour faire plaisir à leur peuple & pour éviter l'oisiveté, que par besoin.

6. Tous les jours ils prioient Dieu à genoux, pendant un quart d'heure, à diverses fois; le matin, à midi, le soir, avant & après le diné & le soupé; Ce qu'ils faisoient, non pas par une vaine superstion, comme s'ils eussent voulu attacher quelque vertu au tems, mais seulement pour rendre leurs hommages à Dieu, & pour avancer le salut de leur ame.

7. Dans

1530. VAUDOIS. 7. Dans leur Synode général, qui s'aſſembloit toutes les années une fois, ils examinoient la vie & la conduite de chacun ; & s'il arrivoit que quelque Miniſtre eût violé le Célibat, en tombant dans le crime de l'impureté, il étoit ſur le champ dégradé, & chaſſé de la compagnie.

8. Dans ce même Synode on changeoit les Miniſtres, de 3. en 3. ans, mais toûjours deux à deux, à la reſerve des Vieillards, qu'on laiſſoit dans leur Egliſe jusqu'à leur mort.

9. Ils avoient l'uſage de la Confeſſion auriculaire, mais ſans ſuperſtition, & ſans tyrannie. Ils s'en ſervoient pour porter plus efficacément leur peuple à la piété. Et ils étoient exacts à viſiter les malades, ſoit qu'on les appellât ou non, pour leur donner les ſecours corporels & ſpirituels, dont ils avoient beſoin.

10. Comme leurs troupeaux étoient ſoumis par tout à des Juges Catholiques, qu'ils appelloient *Infideles* ; ils les exhortoient, quand ils

ls avoient quelque différend ensemble, de choisir deux ou trois hommes de bien, pour les mettre d'accord. 1530. Vaudois.

11. Si quelqu'un refusoit opiniatrément de se soumettre à leurs exhortations & à leurs remontrances, ils l'excommunioient, & lui interdisoient les S.tes Assemblées.

12. Ils exhortoient à ne point jurer du tout, à ne point danser, à ne point jouër, sinon à des jeux d'arcs ou d'autres armes, à ne point chanter de chansons folles ou lascives, à fuïr le luxe des habits: & ils rendoient ce témoignage à leurs Auditeurs, que, par la grace de Dieu, il arrivoit fort rarement que quelqu'un deux s'adonnât au vice de l'impureté, ou s'attirât l'excommunication pour quelqu'un de ces péchez.

13. Leur Doctrine étoit à peu près la même que celle des Eglises Réformées. Ils rejettoient le *Purgatoire*, comme une fiction de l'Ante-Christ, & toutes les inventions des hommes, telles que sont les Fêtes des Saints, les Vigiles, l'Eau bénite, l'abstinence de la viande, en

1530. VAUDOIS.

en de certains tems : & en particulier ils regardoient la *Messe*, comme *une effroyable abomination devant Dieu.*

14. Mais il y avoit un grand mal parmi eux. Par foiblesse & par crainte pour leurs persécuteurs, ils faisoient bâtiser leurs Enfans par des Prêtres, & communioient à la Messe.

Ils consultérent Oecolampade sur les Questions suivantes. *

Questions qu'il proposent aux Docteurs Réformez

1.ere *S'il devoit y avoir des Degrez de Dignité entre les Ministres de la Parole de Dieu, comme des* Evêques, *des* Prêtres, *& des* Diacres ?

2.de *S'il est ordonné de Dieu, que les* Magistrats *punissent de mort les meurtriers, les voleurs & autres malfaiteurs de cette nature, ou plûtôt d'une autre façon, afin que, vivant dans une amére pénitence, ils soient rendus meilleurs ?*

3. *Si les* Loix Civiles, *qui réglent les affaires de ce Monde, sont approuvées de Dieu.*

4. *S'il étoit permis aux Ministres, de conseiller à leur peuple d'assassiner les* faux Fréres, *ou les* Traitres *qui se glissoient parmi*

* *Scultet* II. p. m. 300. & seq.

mi eux ? Dans les Lieux, où les Vaudois n'avoient pas la liberté de conscience, les Pasteurs étoient obligez de se cacher ; mais il arrivoit quelque fois que des faux-fréres les alloient découvrir, les livroient même à leurs persecuteurs, qui les faisoient mourir cruellement avec une partie du peuple ; c'est pourquoi quelques Vaudois croioient, qu'il n'y auroit point de péché, à faire périr ces sortes de scélérats ; pour garentir leurs Eglises. 1530. VAUDOIS.

5. *S'il est permis à un homme, à qui l'on retient injustement son bien, de le reprendre sur celui qui le retient, sans qu'il le sache ?*

6. *S'il est permis aux fidéles* (Vaudois) *de* plaider *devant des Juges infidéles ?* (Catholiques ?)

7. *Si une Mére à droit d'heriter des biens délaissez par ses enfans, mourans* ab intestat, *& en bas age ?*

8. *Si tout* jurement *est defendu sous peine de péché mortel ?*

9. *Si tout ce qu'on gagne, en prétant son argent, au de là du Capital, est une* usure.

10. *Si la distinction de péché* originel

1530. VAUDOIS. nel, véniel & mortel *est bonne*, *&* *celle* d'ignorance invincible, de négligence, *&* d'ignorance grossiére ?

11. *S'il est permis de pleurer pour les morts ?*

12. *Si tous les* petits enfans, *de quelque nation, qu'ils soient, sont* sauvez *par la grace de Dieu, & par le mérite de* JESUS-CHRIST ? & si au contraire *tous les* adultes, *qui n'ont pas la foi, sont* reprouvez.

13. *Si les jeunes femmes qui souhaitent de vivre dans la virginité, doivent y être receuës.*

14. *Si l'on peut légitimement contracter mariage dans tous les* degrés *de parenté*, non défendus *par la Loi du XVIII. du Lévitique.*

Voici comment ils s'exprimoient sur la 15. & la 16. Question : Je rapporterai leur propres paroles, pour donner un échantillon de leur Théologie.

15. „ De plus, il n'y a rien, „ qui nous trouble plus, nous au- „ tres gens, (cependant, comme je „ le reconnois, nôtre ignorance en „ est la cause,) que ce que, j'ai „ oui dire, & que j'ai lû dans le livre

„ livre de *Luther*, touchant le *Li-* 1530.
„ *bre arbitre*, & la Prédestination VAU-
„ de Dieu. Car nous avons crû ci- DOIS.
„ devant, que tous les hommes
„ avoient naturellement quelque
„ vertu, que Dieu leur avoit don-
„ née, à l'un pourtant plus, & à
„ l'autre moins; comme il paroit
„ par l'expérience, qu'il y a de la
„ différence entre les hommes; &
„ comme la parabole des Talens
„ semble l'insinuër, & comme nous
„ voyons aussi par expérience, que
„ les herbes, les plantes, les pier-
„ res, & toutes les autres choses ont
„ naturellement une vertu, qui leur
„ est propre, & qui leur est don-
„ née de Dieu, par laquelle elles
„ servent à beaucoup d'usages. Ain-
„ si nous étions dans la pensée, que
„ les hommes peuvent quelque
„ chose, par cette vertu susdite, qui
„ leur est donnée, cependant sur-
„ tout quand Dieu l'aiguillonne &
„ l'excite, comme il dit lui même;
„ *Je me tiens à la porte & je frappe*;
„ & que celui qui ne veut pas
„ ouvrir, par cette vertu,
„ qui lui est donnée, & ai-
guillonnée

„ guillonnée en lui, recevra enfin
1530. „ selon ses œuvres. Autrement si la
VAUDOIS. „ chose ne va pas ainsi, je ne vois
„ pas, comment il faut entendre
„ tant de préceptes affirmatifs, & né-
„ gatifs ainsi qu'*Erasme* dispute.

16. Quant à la prédestination, „ nous étions dans la pensée, que „ le Tout puissant, infiniment avant „ la Création du Ciel & de la Ter- „ re, à sû à l'avance tous ceux qui „ ont dû être sauvez, & être damnez: „ Que cependant il a fait tout hom- „ me pour la vie Eternelle, & que „ les réprouvez sont faits tels par „ leur propre faute, c'est-à-dire, par- „ ce qu'ils n'ont pas voulu obéïr „ & garder les commandemens. „ Mais si toutes choses arrivent „ nécessairement, comme *Luther* dit, „ & que ceux qui sont prédestinez „ à la vie, ne puissent pas devenir „ reprouvez, ni au contraire; parce „ que la prédestination divine n'est „ pas frustrée, à quoi servent tant „ d'Ecritures, tant de Prédicateurs, „ & tant de Médecins corporels? „ Car il n'arrivera rien de plus ou „ de moins, pout toutes ces cho- „ ses, parce que tout arrive néces- „ sairement. Ils

1530. Vaudois.

Ils demandoient encore:

17. Quels sont les Préceptes Cémoniels *& les* Préceptes Politiques ? *Comment on les connoit, & s'ils ont été tout à fait abolis par la venuë de* Jesus-Christ ?

18. *Si l'on doit admettre les* sens allégoriques, *& s'ils sont utiles pour enseigner le peuple* ?

19. *Quels sont les* Livres Canoniques *du Vieux & du Nouveau Testament* ?

20. Enfin, *de quelle maniére il faut s'y prendre pour enseigner le peuple* ?

Réponse d'Oecolampade à leurs Questions.

Oecolampade leur donna par écrit une belle reponse datée du 13. Octobre *; En voici la substance.

Après avoir béni Dieu, des graces qu'il a faites aux Vaudois, & leur avoir donné des témoignages d'une tendre & Chrétienne amitié, & après avoir protesté que, s'il leur donne des avis, ce n'est pas pour se donner des airs d'Autorité sur eux, mais par un effet de l'amitié, & de la commisération, qu'il avoit pour eux.

1. Il les blâme de leur pusillanimité, qui les portoit à dissimuler

* *Scultet.* II. 306 & seq.

1530. VAUDOIS. ler leur foi, par la crainte de la persécution, & à se trouver à la Messe. Il leur fait voir par des raisons très-fortes, qu'ils ne pouvoient point y communier, sans se rendre coupables d'Idolatrie, & de reniement envers JESUS-CHRIST, péché si grand qu'il vaudroit mieux soufrir toute sorte de morts, que de le commettre.

2. Il leur fait remarquer que les Réformez de la Suisse étoient d'accord avec eux, tant à l'égard des dogmes fondamentaux qu'ils recevoient, qu'à l'égard des dogmes & des pratiques de l'Eglise Romaine qu'ils rejettoient.

3. Il leur explique en peu de mots les sentimens des Réformez sur l'autorité des Magistrats séculiers; sur le Jurement & sur les rentes; sur les Loix Civiles, & sur la vengeance particuliére, que l'Evangile défend sévérement; sur les Loix Politiques & Cérémonielles de Moïse, & sur les Procès des fidéles devant les Juges Infidéles; sur le Mariage des Ecclésiastiques; sur le vœu de virginité & sur le nombre des livres Canoniques.

4. Quant

4. Quant à leur pratique touchant leurs Pasteurs, il les louë, de ce qu'ils ne reçoivent à ce Saint Emploi que des gens d'âge & d'une vie approuvée: Mais il leur fait remarquer, qu'il n'étoit pas bon, qu'ils travaillassent de leurs mains; *employant*, dit-il, *à des métiers, les heures qu'ils doivent employer à la lecture. C'est une chose sainte*, ajoute-t-il, *de travailler de ses mains; mais c'en est une plus sainte encore de servir à la Parole. Les Apôtres ne vouloient pas servir aux tables, pour ne point faire perdre de tems au Ministère de la Parole de Dieu.* Paul donne cette leçon a Tite, *applique toi à la lecture*: Nous ne devons point tenter Dieu, comme s'il nous devoit enseigner sans étude, par son Esprit seul, & miraculeusement, comme il fit aux Apôtres. Quoi qu'au reste (dit-il) „ nous n'exhortions point aux Sçi- „ ences superfluës, Philosophiques, „ Mondaines „: Ils auront assez d'occupations dans le vieux & le nouveau Testament: 1530. VAUDOIS.

5. Il n'approuve point non plus, qu'ils changeassent leurs Ministres

1530. VAUDOIS.

tous les trois ans. Il y a de la différence, leur dit-il, entre les Apôtres & les Pasteurs: Les Apôtres sont envoyez, mais les Evêques & les Pasteurs doivent demeurer avec leurs troupeaux. Ainsi l'Apôtre établit des Anciens de Ville en Ville; au reste aulieu d'Apôtres on peut établir très-utilement des Visitateurs.

6. Quant aux degrez de dignité entre les Pasteurs, voici comme il en parle: „ Quoi qu'il n'y ait point „ parmi les Ministres de l'Evangile „ ces titres & ces degrez de digni„ té, qui sentent la pompe & le „ faste Papistique, il n'y a point de „ danger, si l'on a des persones qui „ président seulement, & d'autres „ qui servent à la Parole: Qu'il y „ ait des Visitateurs qu'on appelle„ ra, si l'on veut, Evêques; qu'il y „ ait des Pasteurs ou Prédicateurs „ & des Ministres de la Parole; „ Qu'il y en ait d'autres, qu'on en„ seigne, savoir des Disciples.

„ 7. Pour ce qui regarde la ma„ niére d'enseigner le Peuple, ce „ n'est pas à nous, *dit-il modeste„ ment*, à vous prescrire une régle

là-

„ la-dessus ; pourvû qu'on enseigne 1530.
„ les choses qui servent à la foi & Vau-
„ à la charité ; qu'on les inculque dois.
„ avec humilité & en portant patiemment la croix: qu'on évite les „ Apocryphes , aussi bien que les „ Questions curieuses , qui ne servent qu'à faire naitre des disputes, „ d'où proviennent des querelles , „ des haines & de la vanité. Qu'on „ ne se propose d'autre but , que celui de prêcher fortement la gloire „ de Jesus-Christ , de conduire les „ hommes à une vie innocente , & „ de détruire les vices , particuliérement l'hypocrisie, & l'orgueil intérieur , qui produit les héresies, „ & fait périr bien des gens.

8. Un peu plus bas ; „ Nous recevons avec plaisir les *Allégories* „ qui sont fondées sur l'Ecriture , „ qui s'accordent avec l'analogie de „ la foy & qui ne font point de tort à „ la dignité de l'Ecriture Sainte; mais „ nous ne pensons pas qu'il faille en „ produire, selon les songes de chacun.

9, Sur le libre arbitre. „ Nous „ recevons , *dit-il* , avec un très- „ grand plaisir , toute doctrine qui

1530. VAUDOIS.

» reléve la grace de JESUS-CHRIST. » Nous n'approuvons point le *libre arbitre*, en tant qu'il est opposé à la grace. Mais nous n'établissons pas pour cela, la nécessité » de pécher; car ceux qui péchent, » le font de leur propre mouvement » & volontairement. Le péché original a sa raison, & de ce qu'il » y a tant de Commandemens, il ne » s'ensuit pas, que nôtre Vertu en » soit plus grande; mais c'est la grande puissance de l'Esprit, par lequel » nous faisons la volonté de Dieu; » & c'est nôtre grande lâcheté, qui » nous rend indignes.

10. Sur la Prédestination. » Il » y a en Dieu une *maniére de Destinée* †, qui est immuable, quoique » toutes choses vous paroissent muables. Cependant il ne faut pas » vous attacher aux secrets de Dieu, » mais à sa Parole, à laquelle nous » devons ajouter foi, par laquelle » aussi nous serons sauvez: Nous » ne pouvons pas nier la *Prédestination*. Il est tres sûr, qu'elle ne peut » être trompée; mais quoi? Dieu » est-il injuste? Dieu pour cette raison n'est-il point véritable? Hu-

† fati ratio

milions-

„ milions-nous donc sous sa Majesté, car elle abaisse les superbes ; 1530. Vaudois.
„ mais sa miséricorde subvient à ceux
„ qui ont le cœur contrit, & qui recherchent le secours de Dieu seul,
„ & non pas celui de la chair & de
„ leur arbitre, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié. Au reste
„ que nous importe la dispute d'Erasme avec Luther ? Nôtre perdition vient de nous ; le salut vient
„ uniquement du Seigneur nôtre
„ Dieu,

De *Bâle*, † les deux Députez des Vaudois allérent à *Strasbourg*, pour conférer avec Bucer & Capiton ; & Oecolampade leur donna * une Lettre de recommandation adressée à Bucer. Il y en eut deux autres, qui conferérent avec Farel à Neuchatel. Ces pauvres gens furent exposez à leur retour, à la barbare fureur de leurs persécuteurs. *Pierre Masson* fut arrêté à Dijon, & mis en prison. *Martin Gonin*, l'un de ceux qui avoient vû Farel, fut arrêté à Grenoble, mis de nuit dans un sac, & jetté dans l'Isére. Les deux autres se sauvérent, & arrivérent heureusement

* Le 17. Octob.

† *Scultet* II. p. m. 316. & seq.

1530. reuſement à *Merindol*, avec des Livres, & les Lettres qu'ils avoient reçuës des Théologiens Réformez. Là *George Morel* expoſa devant toute l'Egliſe, aſſemblée pour l'entendre, tout ce qu'il avoit fait dans ſon voyage ; de quelle maniére il s'étoit acquité de ſa commiſſion, & quelles étoient les erreurs, dans leſquelles leurs anciens Paſteurs les avoient jettez. Ce bon Peuple fut tellement touché de ces choſes, qu'il forma inceſſamment la réſolution d'y aporter du remède. Dans ce deſſein l'on convoqua un Synode dans la vallée d'*Angrogne*, pour l'année ſuivante. Ils y appellérent les plus anciens & les plus habiles de leurs fréres, qui étoient dans l'extrémité de l'Italie, dans la *Pouille* & dans la *Calabre*. Comme ils ſouhaitoient d'y avoir auſſi quelques Miniſtres Etrangers, l'on y envoia *Guillaume Farel*, & *Antoine Saunier* *, tous deux Dauphinois.

Vaudois.

Ils convoquent un *Synode* pour redreſſer l'état de leurs Egliſes.

* *Spanheim*. Geneva Reſtituta, *pag*. 42.

Fin du VII. Livre.

SOM-

SOMMAIRE
DU
HUITIEME LIVRE.

I. Anabaptistes *à Berne & dans son Canton.* Edit *de Berne* contr'eux. *Affaires du* Tockebourg. *On y assemble un Synode. Synode de* Bâle. *Voyage de* SIMON GRYNEUS *en Angleterre. Rupture du Roi* HENRI VIII. *avec la Cour de Rome. Progrès de la Réformation dans le Canton d'*Appenzel. *Sage Décret de son Assemblée générale. Concession aux Réformez du Bourg d'*Appenzel. *Affaires des* Grisons. *Commencement de Réformation* à Locarne. *Eglise Réformée de* Soleurre *mal conduite, & divisée.* 1531.

II. Troubles de Suisse à l'occasion de l'Abbaye de S. Gal. *Liaisons de cette Abbaye avec* 4. *Cantons, par deux Traitez du XV. Siécle. L'Abbé* Kilian *se brouille avec* Zurich. *Liaison des Sujets de l'Abbaye avec* Zurich. *Tumulte à* Wyl. *Représentation des Zuricois à la Diéte.* Sacre *de l'Abbé Kilian. Il inquiéte la* 1529. 1530.

1530. *Ville de S. Gal. Sage* résolution *des Cantons Réformez non intéressez rejettée à Zurich.* Projet *de Réglemens proposé par tous les Cantons non-intéressez. Autres* Réglemens *proposez par Zurich & Glaris. L'Abbé implore le secours de l'Empereur. Il se noye. Election d'un nouvel Abbé.* Zurich & Glaris *vendent l'Abbaye de* S. Gal. *L'Officier de* Lucerne *est rejetté par les sujets de l'Abbaye. 3. sujet de* mécontentement *entre les Cantons; les* frais de la guerre *précédente. 4. Sujet de mécontentement; les* REBELLES *du Canton de* Berne, *protegez par* Lucerne.

1531. *III.* Plaintes *des Cantons Catholiques contre les Réformez.* Réponse *des Zuricois.*. Offre *des Lucernois. Pourquoi l'accommodement est accroché.* Berne *cherche à pacifier les troubles.* Bâle, *en difficulté avec ses Chanoines; avec l'Evêque; & avec Soleurre: &* Berne *avec les Allemands. Mécontentement des Cantons Réformez contre* Rothvvyl & Schvvitz. *Mauvais Baillif dans le* Rheintal. LETTRE *des* Bernois *au Duc de* Milan.

IV. DIETE *des Réformez à* Bâle. *Uniformité jugée non nécessaire. Résolution*

solution pour une correspondance Chrétienne entre les Réformez Diéte des Réformez à Zurich. *Zurzach se plaint de ses Chanoines & de son Baillif.* DIE'TE *générale.* Plaintes *des Zuricois.* 1531.

V. Guerre de Mufs. *Caractere de* J. Jaq. de Medicis. *Ses projets ambitieux. Fait la guerre aux* Grisons, *qui sont secourus par les Suisses Réformez. Leur* TRAITE' *avec le Duc de Milan.* Medicis *est dépouillé de ses terres.*

VI. Troubles *de la Suisse. Les Cantons Réformez sont irritez par les discours outrageans des Catholiques.* DIE'TE *des Réformez à* Zurich, *qui veut la guerre.* Représentation *des V. Cantons.* Réponse *des Réformez.* LETTRE *du Pape aux* Zuricois, *malreçuë.* Diéte *des Réformez à* Aravv, *où Zurich propose encore la guerre, mais inutilement.* DIE'TE *des Réformez à* Zurich *se contente d'interdire le commerce avec les V. Cantons.* ZUINGLE *veut qu'on souffre patiemment.* Rapperschvvyl *embrasse la neutralité & la Réformation.*

VII. Diéte *Evangelique à Zurich. I. & II.* Conférence *de Bremgarte. Difficultez & mouvemens de guerre entre* Bâle & Soleurre. *Accommodement de ces*

1531. *ces deux Villes. III. & IV.* Conférence *de Bremgarte. Zuingle demande son congé, puis consent à demeurer.*

VIII. Cométe. V. Conférence *à Bremgarte. Zuingle travaille pour rétablir la paix. Les petits Cantons commencent les* hostilitez. *Nouvelle* Négociation *de III. Cantons inutile. Les* Vallaisans *sont animez contre les Réformez par un Libelle malicieux.* Manifeste *des Réformez. Nouvelle négociation.* Conférence d'Aravv, *Projet d'accommodement rejetté. Les Réformez se divisent.*

IX. Disposition à la guerre. Les V. Cantons déclarent la guerre aux Zuricois. Leur Manifeste. *Bonne reflexion de Stettler. Prémieres hostilités des V. Cantons.* Camp volant *de Zurich du côté de* Cappel. *Les Réformez n'osent rien entreprendre faute d'ordre. Raisons de la lenteur des Zuricois.*

X. Les Zuricois sont trahis. Mouvemens de leur Camp volant à Cappel. *La grande armée de Zurich part avec précipitation & en desordre.* ZUINGLE *marche avec ses Troupes, & pourquoi?* Bataille de Cappel. *Déroute des Zuricois. Zuingle est tué. Indignitez faites à son*

à son corps. Son éloge. Son Epitaphe. 1531.
Ses Oeuvres.

XI. Consternation *des Zuricois. Nombre des tuez & des blessez. Fidélité des Sujets de Zurich.* Strasbourg *&* Constance *ne donnent aucun secours aux Cantons Réformez.* Résolution *de l'armée Reformée.* Projet *des Reformez, mal exécuté. Leur mauvaise conduite.* Bataille *du Mont de Zoug.* Déroute *des Zuricois. L'armée Reformée ne soutient point son détachement. Nombre des morts d'entre les Réformez.* Réflexions *sur leur mauvais succès. Ils se divisent. Les* Tockebourgeois *font leur paix particuliére. Teneur de leur* Traite'.

XII. Division *entre les Réformez.* Négociation *de Paix. Articles proposez par les Catholiques. Nouvelles* hostilitez *des Catholiques. Zurich rappelle son armée. Fait sa paix particuliére. Teneur de ce* Traite'. *Noms des Médiateurs.* Réflexion *sur ce Traité.*

XIII. Les Bernois *portent seuls le fardeau de la guerre. Leur armée quitte la Campagne & se disperse. Ils repoussent l'ennemi du côté de* Brouk. *Le Papisme est rétabli à* Rapperschvvyl. *Nouveau Traité du* Tockebourg *avec*

les

1531. *les Catholiques.* Bremgarte *&* Mellingue, *abandonnées des Bernois, demandent la paix, & l'obtiennent à des condition fort dures. Retraite des deux* Bullingers. *Le Papisme est rétabli dans ces deux Villes.*

XIV. Les Bernois font la paix avec les V. Cantons. Dévotion & réjouïssances des Catholiques. Réflexion sur le succès de cette guerre. Zuingle *calomnié par les Moines & par les Lutheriens; mais non par leurs Chefs: regretté par d'autres. Apologie de sa conduite. Mort d'*Oecolampade. *Ses dernières heures. Son Epitaphe.* Myconius *lui succede.*

XV. Discours courageux de Luther *malade. Revolution dans les esprits, à l'occasion de la perte des Suisses Réformez. Chûte de quelques Eglises nouvellement réformées dans les* Seigneuries Communes *: Fermeté de quelques autres. Mouvemens à* Glaris *pour & contre la Réformation. Troubles à* Zurich & *dans son Canton, calmez. La Réformation y est affermie.* Bibliander *&* Bullinger *succédent à Zuingle. Eloge de Bullinger. L'Ecole de* Cappel *rétablie. Troubles à Berne & dans son Canton, calmez. Fermeté des Bernois. Leur réponse à ceux d'Aravv. Leurs soins pour divers Réformez.* Edit *de tolérance publié dans le* Thourgavv. *La vie Monastique est rétablie en divers lieux.* Schvvitz *punit ceux de* Gaster. *Doctrine impie d'un Prédicateur Catholique.*

HISTOI-



HISTOIRE DE LA RÉFORMATION DE LA SUISSE,

LIVRE HUITIÉME.

Qui contient ce qui s'est passé dans la Suisse Allemande, *l'an* MDXXXI.

I. L'Année 1531. fut pour la Suisse Allemande un tems de troubles, d'agitations & de guerre. Le commencement en parut heureux à la Réformation, mais la fin lui fut funeste, & servit à faire connoître le fond 1531.

1531. fond du cœur de plusieurs personnes. Je commencerai par les Anabaptistes.

Anabaptistes à BERNE.

Un nommé *Meyer*, d'Arau, boulanger de son métier, l'un des principaux Chefs de cette Secte, étant allé à Berne avec un autre Anabaptiste, y fut d'abord arrêté, & mis en prison (*a*). On travailla fortement à le faire revenir de ses erreurs ; & par ordre des Magistrats, cinq Ministres, savoir *Haller*, *Grossman*, & *Kolb* de Berne, *Seb. Hoffmeister* de Zoffingue, & *Jacob Otter* d'Arau, eurent avec lui, (vers le milieu d'Avril,) une Conférence qui dura trois jours. Elle roula sur l'autorité des Livres de l'Ancien Testament, sur le Serment, sur les Censes, sur la Magistrature ; sur l'entretien des Ministres de l'Eglise, qui devoit se prendre sur les biens destinez à des usages superstitieux, sur le batême des enfans &c. Le succès en fut heureux, *Meyer* reconnut la vérité, & parla ensuite si fortement à son Compagnon de prison, en présence des Ministres, qu'il se laissa aussi persuader. Les Actes de cette Conférence furent

(*a*) *Hotting.* 558. *Ottii* Annal. p. 53.

rent imprimez ; mais comme je ne les ai pas vûs, je n'en puis pas dire davantage. 1531. *Anabaptistes.*

Cependant le Canton étoit toûjours troublé par ces sortes de gens. Il y en avoit sur tout dans l'*Ærgavv*, & entr'autres dans les Villes de *Brouk* & d'*Arau*, ce qui engagea le grand Conseil de Berne d'ordonner à ses Députez, le Banderet Sturler, & le Conseiller Fischer, (qui alloient, au commencement de Janvier, à la Diéte de *Bade*, dont je parlerai ci-dessous) de passer, à leur retour, par ces Villes là, & de les censurer de ce qu'elles n'observoient pas leurs réglemens de réformation, sur-tout à l'égard des Anabaptistes. Et dans le Canton.

Ceux de *Brouk* étoient peut-être m'écontens de ce qu'on ne leur avoit donné aucune portion des biens de leur Eglise, quoi qu'ils l'eussent demandé. Pour les satisfaire, les Seigneurs de Berne leur accordérent (le 12. Janvier,) la Chapelle nommée d'*Uttenheim*, avec ses revenus, pour les appliquer à leur hopital.

Quoi

1531. *Anabaptistes. Edit de Berne contr'eux*

Quoi qu'il en soit, les Seigneurs de Berne publiérent (le 31. Juillet) un Edit sévére contre les Anabaptistes. Il y étoit ordonné „ 1. Que „ chaque Dimanche chacun assiste- „ ra au service divin dans sa Parois- „ se ; permis cependant d'aller dans „ une Eglise plus proche que la „ sienne, si on le trouve bon pour- „ vû qu'on se rende à sa Paroisse une „ fois par mois pour le moins, & „ sur-tout au tems qu'on y distri- „ buë la S. Cène. Celui qui y „ manquera devra être exhorté par „ les Conducteurs de la Paroisse, „ le Ministre & le Consistoire : Que „ s'il ne veut pas changer de con- „ duite, il devra aller à Berne de- „ vant le Consistoire défendre sa „ doctrine, à moins qu'il ne veuil- „ le demeurer dans le silence, & ne „ point dogmatizer ; mais s'il ne „ veut faire ni l'un ni l'autre, il „ sera banni du Pays avec serment, „ ou même sans serment, au cas „ qu'il ne veuille pas le prêter. Que „ si, après cela, il rentre dans le „ Pays, il sera plongé dans l'eau „ sans remission, non pour son er-

reur,

„ reur, mais à cause de sa déso- 1531.
„ beissance, & banni de nouveau. *Anabaptistes.*
„ Enfin si après ce châtiment, il
„ rentre dans le Pays, pour la secon-
„ de fois, alors il sera condamné
„ sans remission à être noyé. Mais
„ si un tel homme, après avoir été
„ banni, souhaite de revenir dans
„ le Pays, offrant de rendre à son
„ Souverain toute l'obéissance qu'il
„ lui doit, LL. EE. se reservent
„ de lui faire grace.

2. Ceux qui feront rebâtiser ou eux ou leurs enfans, payeront sans remission dix livres Bernoises d'amende.

3. Ceux qui viendront des Pays étrangers seront traitez de la maniére qu'on vient de dire.

4. Tous ceux qui protégeront ou favoriseront les Anabaptistes & leurs Assemblées, payeront à chaque fois 10 Livres d'amende. *

Il y avoit aussi des gens de cette Secte dans la Ville de *Soleuvre*, & dans son Canton, comme je l'ai déja remarqué ailleurs. Le 4. Fevrier de cette année les Seigneurs de Berne envoyérent le Conseiller, *Pierre*

* *Mandat.* B. p. 42.

1531. SOLEURRE. *Pierre De VVerd*, à leurs Alliez de Soleurre, pour les exhorter à chasser de leurs terres tous les Anabaptistes ; conformément à la résolution qui avoit été prise dans une Diéte des Cantons, de ne les tolerer dans aucun endroit de la Suisse (*a*). Ce Député eut aussi ordre de recommander les Réformez de la Ville au Conseil, & de les exhorter à ne point user de violence contre eux, mais à se soumettre à un jugement équitable, comme les Réformez offroient de le faire de leur côté. La suite fera voir quel fut le succès de ces soins des Bernois, en faveur de la Réformation de Soleurre.

Affaire du *Tockebourg*. Quoique le *Tockebourg* fut soumis à un Prélat Catholique & Souverain, la Réformation s'y établit assez tranquillement, & les affaires y furent traitées avec beaucoup de décence & de gravité. Il s'y trouvoit quelques Eglises, aussi-bien que dans les Seigneuries communes, dont les Pasteurs étoient ignorans ; n'avoient aucune teinture de bonne Théologie ; n'étoient nullement versez, dans la Sainte Ecriture,

(*a*) B. *Instr.* 40.

ture, & vivoient d'une maniére scandaleuse. Pour remédier à un mal de si grande conséquence, on asembla un Synode à *Liechtensteig*, Capitale du Pays. Zuingle s'y rencontra avec un Conseiller Député de Zurich, & l'on y déposa ces Pasteurs indignes, pour faire place à de meilleurs (*a*). 1531. Synode Réformé.

Il y eut aussi cette année un Synode assemblé à Bâle, où Oecolampade fit un excellent discours, mais on n'en sait pas les particularitez, parce que les Actes n'en sont pas parvenus jusqu'à nous. Il y avoit à Bâle des gens, qui s'abstenoient du Sacrement de la S. Céne, sous prétexte de n'être pas suffisamment instruits là-dessus. On leur ordonna de s'assembler dans le Couvent des Augustins, le dernier Dimanche d'Avril, pour y recevoir de leurs Ministres les instructions, dont ils avoient besoin (*b*); Synode de Bâle.

Environ ce tems là *Simon Grynæus* fut de retour à Bâle de son voyage d'Angletere. Comme il y avoit en Angleterre un grand nombre Voyage de *Simon Grynæus* en Angleterre

(*a*) *Hotting* 556. 557.

(*b*) *Id.* 563.

1531. bre de personnes, qui aimoient la doctrine de l'Evangile, PHILIPPE, Landgrave de *Hesse Cassel*, avoit conseillé l'an 1530. d'y envoyer un savant homme. La circonstance paroissoit d'ailleurs favorable à la Reformation. Le Roi HENRI VIII. vouloit répudier sa femme *Catherine*, fille de FERDINAND le *Catholique*, Roi d'*Arragon* & de *Castille*, & veuve de son frére ainé *Arthur*; qu'il avoit épousée avec dispense du Pape JULES II. Après avoir vécu 20. ans avec elle, il s'en étoit dégouté, & s'étoit adressé à la Cour de Rome, pour avoir dispense pour ce divorce. Il étoit alors de mauvaise humeur contre cette Cour, parce que, cette Princesse étant. Tante de l'Empereur CHARLES V. Sœur de sa Mére JEANNE, le Pape Clément VII. pour ne pas irriter un si puissant Monarque, faisoit trainer cette affaire en longueur. Le Roi Henri VIII. pour soutenir la validité de sa prétention, fit consulter divers savans d'Allemagne & d'autres Pays: Et à la sollicitation du Duc de *Suffolk*, il consulta aussi les Théologiens Ré-

Rupture du Roi *Henri* VIII, avec la Cour de Rome.

Réformez de la Suisse. On saisit 1531.
donc cette occasion, & l'on envoya *Grynæus* en Angleterre, pour exécuter le plan du Landgrave de Hesse-Cassel. Les plus considérables d'entre les Savans de ce Royaume là le reçurent fort bien, & il ramena plusieurs personnes, qui étoient prévenuës contre la Réformation. Il fut chargé de la part du Roi de prendre les avis des Suisses Réformez & des autres Savans d'Allemagne, sur le sujet de ce divorce. L'Illustre Monsieur BURNET, Evêque de *Salisbury*, a rapporté, dans son excellente Histoire de la Réformation d'Angleterre *, les sentimens de *Zuingle*, d'*Oecolampade*, & de *Phrygion*; & il rapporte entr'autres, celui du prémier, avec de grands éloges.

La Réformation fit aussi du progrès dans le Canton d'Appenzell. APPENZELL.
On y tint une assemblée générale le Dimanche 6. d'Août, & l'on y mit sur le Tapis l'affaire de la Religion. *Fesser*, Prédicateur, Catholique du Bourg d'*Appenzell*, s'y opposa de toute sa force à l'établissement

* Part. I. p. 240.

1531. APPENZELL.

ment de la Réformation. D'autre côté *Mathias Kessler*, Pasteur de *Hundvvyl*, offrit de se rendre prisonnier avec *Fessler*, jusqu'à-ce qu'on eut trouvé la vérité. Après diverses contestations, on y convint enfin, avec une grande pluralité de suffrages, qu'on s'en tiendroit à l'Edit, qui avoit déja été publié ci-devant; savoir qu'on ne devoit prêcher que la Parole de Dieu.

Sage *Décret* de l'Assemblée générale.

Il fut aussi résolu, qu'au cas que „ les Ministres ne pussent pas, „ dans l'espace d'un mois, conve„ nir sur la religion avec Fessler & „ les autres Prêtres, chaque partie „ mettroit ses raisons par écrit, ti„ rées de l'Ecriture Sainte, & les „ porteroit au premier Synode, qui „ s'assembleroit à *S. Gal.* ou à *Ros„ chach*: Que ce qui s'y trouve„ roit fondé sur l'Ecriture Sainte „ seroit reçu: & que si quelqu'un „ ne vouloit pas comparoitre de„ vant ce Synode, on ne devoit „ plus lui accorder ni protection ni „ sauf-conduit „; peine à peu près équivalente à un bannissement. Les Réformez furent extrémement satisfaits

faits de cette résolution. Leurs adversaires au contraire en furent tellement consternez, que, ce même Dimanche, ils ne dirent point leurs Vêpres, & dès le lendemain ils ne célébrérent plus de Messe. Mais le Mardi 8 Août ceux du Quartier * *Intérieur*, qui étoient la plûpart Catholiques, appellérent leurs Prêtres devant un *Double Conseil*. & les exhortérent à continuer de célébrer la Messe jusqu'à la fin du mois. Le même Conseil chargea aussi dix-huit personnes, de chercher les moyens pour entretenir la paix & l'union dans le Pays, pourvû qu'ils ne fussent pas opposez à la derniére résolution de l'Assemblée générale. Ces Commis trouvérent à propos (le 15. du même mois) qu'il fut permis aux Réformez, qui habitoient dans le Bourg d'*Appenzell*, de se pourvoir d'un bon & habile Ministre, qui ne leur prêchât que la Parole de Dieu. Ainsi le Lundi 21. du mois, le Double Conseil permit

1531. Appenzell.

Concession aux Réformez du Bourg d'Appenzell.

* Le Canton d'Appenzell est partagé en deux grands Quartiers, qu'ils appellent *Rouen*; l'un *Exterieur*, & l'autre *Interieur*.

1531. APPENZELL.

permit à ces Réformez, d'appeller ,, ou le Pasteur de *Gams*, qui étoit ,, un fidéle Ministre du Seigneur, ,, ou *Ambroise Blaarer* de Constance, ou enfin *Bullinger* de Bremgarten, qui pourroit pendant trois ,, mois, leur expliquer librement, ,, même en présence des Prêtres, ,, l'Ancien & le Nouveau Testament: ,, Que pendant ce tems-là les Prêtres pourroient aussi continuer ,, leur service Divin, sans être obligez d'en rendre raison à personne : Que le Ministre au contraire seroit obligé de rendre raison de sa doctrine à quiconque la ,, lui demanderoit: Et qu'après que ,, ce tems seroit écoulé, chaque ,, partie pourroit suivre le parti que ,, la Communauté auroit embrassé. D'abord deux Députez d'Appenzell partirent pour Bremgarten, avec ordre de demander aux Magistrats le Ministére de Bullinger pour 3. mois, sous promesse de protéger ce Pasteur, & de le recompenser honorablement de ses travaux. Mais ayant apris en chemin, que la guerre alloit s'allumer entre les

les Cantons, à cause de l'affaire de S. Gal, & que la Bourgeoisie de S, Gal, & les Sujets de l'Abbé étoient en armes, ils s'en retournérent chez eux, jugeant bien que le tems n'étoit pas propre pour l'éxécution de leur dessein (*a*). 1531. Appenzell.

Gri-sons. Les Eglises Evangeliques des Grisons perdirent cette année un de leurs Réformateurs, nommé *Ulric de Marmorea,* Pasteur de *Scharans*, dans la Vallée de *Domleschg*. Il a été un des prémiers, qui ait travaillé dans ce Pays-là à rétablir le véritable Christianisme, conjointément avec *Christian Hartman*, Chanoine Conventuel de *S. Lucius* à Coire. Il mourut le 5. Juin. Avant sa mort il conseilla à ses Paroissiens d'appeller *Philippe Gallicio* Pasteur de *Schonvvick* dans *l'Engadine*. Gallicio accepta cette vocation, mais il y fut exposé à une grande disette, manquant souvent du nécessaire. Il y eut à la vérité un homme de bien, nommé *Antoine Travers*, qui le soutenoit de tems en tems, mais il n'y pût pas tenir long-tems, & il qui-

(*a*) *Hotting* 574. 575.

1531. Grisons. ta ce poste au bout de deux ans (*a*). C'est aujourd'hui à peu près la même chose dans ce Pays-là. Dans plusieurs Eglises il y a 3. 4. & même jusqu'à 5. Ministres, qui partagent entr'eux une pension de 150. à 200. Ecus, & qui sont obligez de travailler de leurs mains pour se soutenir.

Commencement de Réformation à *Locarne*.

Enfin la doctrine de l'Evangile pénétra aussi dans l'Italie, & en particulier dans la Ville de *Locarne*, la Capitale de l'un des Quatre Balliages, que les XII. prémiers Cantons possédent ensemble au de-là des Monts, dans les frontiéres du Duché de Milan. *Locarne* en particulier est une jolie petite Ville d'environ 500. Maisons, dans une situation charmante, à la tête du Lac de Côme, & à l'issuë de cinq petites Vallées, qui s'y joignent. On y voyoit alors diverses Familles Nobles, entr'autres trois, celles des *Orelli*, des *Magorij*, & des *Muralti*, qui se vantoient de tirer leur origine de *Robert* Comte de *Clermont*. Il s'y trouva dès l'an 1526. trois personnes, qui avoient gouté

(*a*) *Hotting*. 540.

gouté les principes de la Réformation, dont l'un étoit un Religieux Carme, nommé *Balthasar Fontana.* Il écrivit cette année là de Côme à Zuingle, en date du 15. Decembre, pour le prier de lui envoyer ses ouvrages Latins, & ceux de Luther, d'Oecolampade & des autres Théologiens, les plus fameux de l'Allemagne, dans le dessein de répandre, du mieux qu'il pourroit, la lumiére de la vérité. *Qui sait* disoit il, *si Dieu ne voudra pas avec une petite étincelle allumer un grand feu? Nous semerons, nous planterons, le Seigneur donnera l'accroissement.* Ces trois personnes ne travaillérent pas sans succès, & la suite fera voir qu'ils gagnérent un bon nombre d'ames, & que même la doctrine de l'Evangile se répandit assez loin en Italie, & jusques dans la Sicile *. 1531. LOCARNE.

La Réformation auroit fait des progrès à Soleurre, si les Ministres y eussent été bien unis. Mais tandis que leur petit troupeau étoit opprimé & maltraité par les Catholi- Eglise Reformée de *Soleurre* mal conduite.

* *Johann Eutychij de Claromonte, lux in Tenebris*, Oratio Carolina *de Locarnensium persecutione* &c. à Zurich in 8. 1708. Voy. pag. 11. 13. 14. 15.

1531. SOLEURE. tholiques, & troublé par les Anabaptistes; ces indignes Pasteurs se brouillérent, au moins quelques uns, sur des affaires de pure Cérémonie, jusqu'au point de faire Schisme entreux, & de ne pas vouloir assister aux Assemblées les uns des autres; les uns voulant introduire dans cette Eglise les Cérémonies de Zurich, particuliérement pour la célébration de la S. Céne, d'autres celles de Berne, & d'autres celles de Bâle. Le bon Oecolampade gémissoit de cette funeste division, & leur écrivit sur ce sujet une Lettre pleine de savoir & de douceur, mais aussi vive & forte, pour leur représenter. „Qu'ils alloient par leur „mauvaise conduite perdre cette „Eglise naissante; & qu'ils avoient „le plus grand tort du monde, „de se diviser pour des choses ex- „térieures de cette nature, & de „blesser la Communion des Saints, „pour de simples Cérémonies; „dautant plus que l'Eglise a une „pleine liberté dans ces sortes de „choses; que personne ne leur „préscriroit rien non plus, ni ne les

„ les gêneroit point sur ce sujet, 1531.
„ pourvû qu'ils eussent toûjours Soleurre.
„ en vuë la gloire de Dieu, & l'é-
„ dification de l'Eglise (*a*). Je viens maintenant à la grande affaire de S. *Gal*, qui troubla toute la Suisse; & y causa une guerre Civile, qui fut funeste aux Réformez.

Troubles de la Suisse à l'occasion de l'Abbaye de S. *Gal*.

II. Les troubles de *Soleurre*, dont on a vû l'Histoire dans le Livre précédent, donnérent beaucoup d'occupation à divers Cantons, pendant toute une année: Mais l'affaire de S. Gal leur en donna bien davantage à tous, pendant 2. ou 3. ans, & eut des suites tout autrement importantes, mais très funestes à la Réformation; & cela, s'il m'est permis de dire librement ce que j'en pense, par la faute de quelques Réformez, par leur précipitation & leur zèle peu mesuré. Quand il s'agit de changemens aussi considérables, que le sont ceux, ou de la Religion, ou du Gouvernement d'un Pays; il faut dans ceux qui les entreprennent bien de la dextérité, de la prudence, de la

(*a*) *Oecolampad.* & *Zuingl.* Epistolæ p. 176 b.

S. GAL. modération, & de la douceur pour bien reüssir, car ne pouvant manquer de s'attirer l'inimitié de ceux à qui ces changemens ne plaisent pas, il faut tâcher de les adoucir; & prendre garde de ne pas les irriter mal-à-propos. Il faut s'y prendre doucement & peu à peu, en faisant comprendre aux Intéressez, que dans tout ce qu'on entreprend, on ne se propose que leur bien, pour des raisons de la derniére importance, & que la chose est d'une absoluë nécessité pour leur propre avantage, au lieu que si l'on veut agir avec précipitation & avec violence, & brusquer tout, on court risque de tout gâter. D'ailleurs il faut prendre garde aussi, que sous prétexte de Religion, l'on ne blesse point les régles de la justice, & de la Religion même, en dépouillant quelqu'un de ce qui lui appartient légitimement.

Liaison de l'Abbaye de S. GAL avec 4. Cantons par deux

Mais pour venir au Fait, & mettre mes Lecteurs en état d'en juger sainement, il faut savoir, que 4. Cantons, *Zurich*, *Lucerne*, *Schvvitz* & *Glaris*, en vertu de deux anciens Traitez

S. GAL. *Traitez* du XV. Siécle.

Traitez avoient, & ont encore aujourd'hui, le Droit de *Protection* sur l'Abbaye de *S. Gal*, sur l'Abbé & sur tous ses Sujets. Par le prémier de ces Traitez, qui fut fait l'an 1451. *Gaspar de Landeberg*, Abbé de *S. Gal*, prit le droit de Combourgeoisie perpetuelle, (qui étoit proprement une Alliance défensive,) pour lui, son Abbaye, & ses Sujets, présens & avenir, avec les 4. Cantons, que je viens de nommer; pour la conservation de ses biens & de ses droits. Dans ce Traité * „ que l'Abbé fit pour lui & pour „ ses Successeurs, il s'engagea par „ Serment, de ne *jamais le révoquer*, „ & de ne demander, ni *ne recher-* „ *cher jamais aucune protection étran-* „ *gére.* Il y fut dit, que lorsque ces „ Cantons auroient besoin de se- „ cours, l'Abbé & ses Sujets leur „ en donneroient, & toutes ses Pla- „ ces fortes leur seroient ouvertes;

* On peut le voir tout entier dans le MANIFESTE de Zurich & de Berne, intitulé *Grundliche Informatio* &c. imprimé en grand *folio* l'an 1713 & entre les *Pieces Justificatives*, pag. 23. N°. X.

S. GAL. „ & qu'au cas que l'Abbé eut quelque différend avec qui que ce pût „ être, qui voulût se soumettre au „ Jugement de ces 4. Cantons, „ l'Abbé seroit obligé de faire la „ même chose. Ces Cantons devoient dans le cas de nécessité, „ secourir l'Abbé à ses fraix „. Cette Alliance fut renouvellée l'an 1479. par un nouveau Traité, fait avec l'Abbé *Ulric*, (a) Successeur de *Gaspar*, qui, avec le consentement de ses Religieux & de son *propre mouvement*, (comme portent les termes du Traité) voulut y ajouter un nouvel article, savoir: „ Que „ ces 4. Cantons envoyeroient „ tour à tour, de 2. en 2. ans, „ d'entre leurs Conseillers, un homme d'Office, à *VVyl* la Capitale „ des Terres de l'Abbé, & aux „ dépens de ce Prélat, pour y faire „ sa résidence, & avoir inspection „ sur tout ce qui se passeroit, dans „ toute l'étenduë des Terres de l'Abbaye

(a) Hotting F. Tom. II. sur l'année 1479. la répétition & l'éclaircissement de ce nouveau Traité, qui furent faits l'an 1490. se trouve dans le même Manifeste, entre les *Piéces Justificatives*, pag. 69. N.° XXXV.

„baye de S. Gal, & prendre gar-
„ de qu'il ne fut fait aucun tort,
„ ni à l'Abbé, ni à ses Sujets „. Cet Officier avoit le titre de *Landshauptman*, c'est-à-dire, *Capitaine du Pays.* Les 4. Cantons consentirent à cette proposition de l'Abbé, sous cette reserve expresse, *Qu'ils ne s'attribueroient aucun autre pouvoir sur l'Abbaye de S. Gal, & sur ses dépendances* (a) Tels étoient alors les Droits de ces 4. Cantons, sur l'Abbé de S. Gal, & son Abbaye, comme ils le sont encore aujourd'hui.

On a vû ci * dessus les démarches des Zuricois & des Réformez de Glaris envers *Kilian German* ou *Kœuffling*, nouvel Abbé de S. Gal. Pendant que les Cantons étoient en armes, les uns contre les autres l'an 1529. *Kilian* se saisit de tous les trésors, des titres & des Livres rentiers de son Couvent, & se retira secrettement à *Breghentz*; & avec l'argent que son Prédécesseur lui avoit laissé, il acheta la Terre & le Château de *Wolffourt* près de *Breg-*

S. Gal en 1529. l'Abbé *Kilian* se brouille avec *Zurich.*

(a) *Levv.* Commentar. in *Simler.* Remp. Helvet. 4. p. 291.

* Tom II. *Pag.* 435. *& suiv.*

S. Gal. en 1529. *Breghentz*, pour s'y loger avec ses Réligieux. Il obtint aussi du Pape sa Confirmation, & de l'Empereur Charles V. l'Investiture de tout le temporel de son Abbaye, y compris le Tockebourg &c. (b) Et persistant dans sa résolution, il écrivit à ceux de Zurich, qu'il renonçoit à leur Alliance; & leur redemanda le Traité de protection, pour pouvoir chercher d'autres Protecteurs; & implora le Secours de *Lucerne*, & de *Schvvitz*, pour qu'ils lui fissent rendre justice.

Liaison des Sujets de l'Abbaye avec Zurich.

Cependant les Sujets de l'Abbé, qui avoient embrassé la Réformation à l'imitation des Zuricois, voyant que l'Abbé étoit inflexible, & craignant sans doute quelque violence de sa part, recoururent aux Zuricois, comme à l'un des Cantons leurs Protecteurs, pour implorer leur Secours, en cas de besoin. Les Zuricois le leur promirent; & eux de leur côté en promirent autant aux Zuricois. Ensuite, à leur Priére, les Zuricois dressérent un projet de Réglemens, selon lesquels on administreroit les

(b) *Stumph.* 324. *Hotting.* 475.

les biens de l'Abbaye & l'on gouverneroit les Sujets. Les Députez des Communautez ſe chargérent de porter ce projet à leurs Concitoyens. Et comme leur réponſe ne ſe trouva pas au gré des Cantons de Zurich & de Glaris, on marqua une journée à *VVyl*, pour le lendemain de Noël, 26. Decemb. 1529. pour conférer ſur cette affaire. Les deux autres Cantons protecteurs, Lucerne & Schvvitz, en ayant eu avis, déſaprouvérent ce deſſein, & exhortérent Zurich & Glaris à s'en déporter, mais inutilimenr. Ils y envoyérent donc auſſi quelques-uns de leurs Conſeillers ; & ces Députez, au lieu d'aller loger au Palais de l'Abbé, ſelon la coutume, avec ceux des deux Cantons Réformez, allérent dans une Hôtellerie publique, & le lendemain demandérent communication de ce projet de Réglement. Mais le lendemain, à 8. heures du matin, les Députez de Zurich & de Glaris eurent avis, qu'il y avoit un Complot formé pour les attaquer dans le Palais, & les jetter par la fenêtre ; c'eſt pourquoi

S. Gal, en 1529.

S. Gal. en 1529.

quoi ils firent fermer les portes, & le Capitaine du Pays leur envoya, sur le soir, trois mousquetaires, pour leur servir de garde. Comme on leur venoit dire de nouveau que le complot se faisoit, ils firent appeller l'Avoyer de *VVyl*, lui réprésentérent ce qu'ils avoient appris, & demandérent qu'il assemblât le Conseil. Après le Conseil, comme l'Avoyer leur en rapportoit la réponse, on vit paroître subitement les Fréres de l'Abbé, avec quelques uns de ses partisans, l'épée nuë à la main, au nombre de dix-hommes, qui s'avancérent du côté du Palais. Heureusement pour ces Députez, le bruit du Complot s'étoit répandu dans la Campagne, & dans ce moment les Paysans accoururent à la Ville de tous côtez; tellement que les prémiers se retirérent sans rien faire, & le tumulte fut calmé. Ensuite les Paysans tinrent une Assemblée hors de la Ville, après laquelle ils allérent prier les Députez de Lucerne & de Schvvitz, de faire ensorte qu'ils pussent se conformer à Zurich & à Glaris, à l'égard de

Tumulte à *Wyl*

la

la Religion. Quelques uns des auteurs de ce tumulte furent ſaiſis, mais d'autres s'enfuirent. La Régence de *VVyl* les fit citer pour venir rendre raiſon de leur conduite, en leur promettant un ſauf-conduit, mais ils ne comparurent point (*a*).

Quelques jours après, dans une Diéte aſſemblée à Bade, le 17. Janvier 1530. Lucerne & Schvvitz repréſentérent aux Cantons, la conduite que l'Abbé *Kilian* avoit tenuë à l'égard de ſes Protecteurs, & ſe plaignirent de celle des Zuricois, & de l'émûte ſurvenuë à *VVyl*, dont ils firent un récit, qui en faiſoit tomber le blâme ſur ceux de Zurich. Ceux-ci ſe juſtifiérent en raportant le fait, de la maniére que je viens de le décrire : Ils ajoutérent ; *Que l'Etat Eccléſiaſtique ne peut point ſubſiſter avec le Gouvernement Civil*, c'eſt-à-dire, qu'un Eccléſiaſtique ne peut pas être Prince, ou Seigneur terrien. Effectivement cela ne convient guéres ; l'épée ſpirituelle, & l'épée charnelle ne quadrent pas bien dans une même main. Cependant

S. GAL en 1530.

Repréſentations des Zuricois à la *Diéte.*

(*a*) *Stumpf.* 323. b. 365. *Hotting.* 510. 511.

S. GAL en 1530.

dant ils avoient contr'eux l'éxpérience, puisqu'on voit dans la Chrêtienté tant de Princes Ecclésiastiques, le Pape, quatre Archevêques, plusieurs Evêques, des Abbez, & des Abbesses. Ils disoient encore; Que *l'Etat Monastique n'est point fondé sur l'Ecriture*; Qu'*outre ces deux raisons, le droit Abbatial de* KILIAN *étoit contraire aux Réglemens Civils, puisque d'abord après son élection, il s'étoit porté pour Abbé.* (Ils vouloient dire peut-être, qu'il n'avoit pas pratiqué les formalitez accoutumées en pareil cas :) & Qu'ayant déclaré „ qu'il étoit résolu de rétablir la „ Messe & la Religion Romaine, „ & d'y employer tout ce qu'il „ avoit de pouvoir; pour cette „ cause Zurich & Glaris, ne pou„ voient pas, avec honneur, sou„ tenir un tel Abbé; sur tout après „ qu'il avoit refusé de prouver l'E„ tat Monacal, par l'Ecriture S. Enfin ils concluoient en disant „ „ Qu'ils étoient disposez de bon „ cœur à laisser Lucerne & Schvvitz, „ en possession des droits qu'ils „ avoient conjointément avec eux,

pour-

„ pourvû qu'ils laissassent les Sujets S. GAL en 1530.
„ de l'Abbé en paisible possession de
„ la Réformation qu'ils avoient
„ embrassée. Tout cela signifie en
„ bon François, que leur dessein
„ étoit de séculariser l'Abbaye de
„ S. Gal, au profit de qui il
„ appartiendroit : *Schvvitz* d'autre côté demanda que les fugitifs de *VVyl* fussent reçus dans la Ville, & les prisonniers élargis ; sans qu'on fit aucune recherche sur cette émûte; mais *VVyl* le refusa, & fut appuyé ; d'autant plus que les Réformez chassez de Rothvvyl n'avoient point été écoutez par les Catholiques. Cependant on ne prit alors aucune résolution (*a*).

Dans cet intervalle de tems, l'Abbé *Kilian* ayant obtenu sa confirmation du Pape, se fit sacrer à *Uberlingue*, le 6. Janvier 1530. par l'Evêque de Constance : Ce qui rendit l'accommodement encore plus difficile. Prêtant, à son Sacre, le Serment ordinaire, qui est directement contraire à la Réformation; le jour qu'il célebra sa prémiére Messe Pontificale, il donna une Fête magni-

Sacre de l'Abbé *Kilian*.

(*a*) *Hotting*. 509. 510.

S. GAL en 1530. magnifique, & régala un nombre prodigieux de Conviez, à 70. Tables le matin & le soir, mais le pauvre homme ne savoit pas le triste sort qui l'attendoit, & que sa joye seroit courte, comme on le verra bientôt (*b*)

Kilian inquiette la Ville de *S.* GAL.

La Ville de *S. Gal* n'entroit presque pour rien, dans tous ces mouvemens, quoi qu'il semblât quelle y dût prendre le plus d'intérêt. Cependant l'Abbé Kilian lui en vouloit extrémement; sans doute dans la pensée qu'elle y avoit quelque part. C'est pourquoi il tâcha d'exciter contre cette Ville quelques Gentils-hommes puissans, du Pays d'*Allgavv*. S. Gal recourut à Zurich & à Berne, pour implorer leur secours en cas de besoin. Berne répondit favorablement * à ses Députez † & Zurich envoya quelques Conseillers à *Inspruk*, pour obtenir de la Régence de cette Ville, que ces Gentils-hommes se tinssent en repos: ce qui fut fait (*c*).

* Le 13. Mars.

Cependant les V. Cantons Catholi-

(*b*) *Stumpf* 324. *Hotting* 511.

† *B.* Instr. 396.

(*c*) *Stumpf*. 324. a

S. GAL en 1530.

tholiques sollicitoient fortement les Bernois en faveur de l'Abbé, accusans les Zuricois de vouloir tout emporter d'autorité, & d'envoyer des Députez & des Ministres dans les Seigneuries Communes, là où la pluralité n'avoit pas été en faveur de la Réformation : ce qui, disoient ils, étoit contraire au Traité de Paix. Les Bernois, les Bâlois & ceux de Strasbourg, n'étant point du sentiment de Zurich, sur la spoliation de l'Abbé, firent prier les Zuricois, d'envoyer avec eux leurs Députez à S. Gal, afin de pacifier tout, en remettant l'Abbé en possession de son Abbaye (*b*). C'étoit sans doute le meilleur parti, & le plus raisonnable ; car enfin la Religion ne peut jamais autoriser personne à dépouiller quelcun de son bien. Si en quelques lieux, l'occasion favorable de s'enrichir, en mettant la main sur les biens Ecclésiastiques, a facilité la Réformation, l'on peut dire, que d'autre côté, l'avidité & le peu de ménagement, que certains Réformez laissérent paroître à cet égard, fit un tort infini

Sage *résolution* des Cantons Réformez non intéressez.

(*b*) *Hotting* 511.

S. GAL en 1530.

fini à la Réformation en divers autres endroits, & la rendit suspecte à bien des gens; comme si ce n'eut été qu'un trait de la politique des Princes, pour s'emparer des biens d'Eglise. On en a déja vû quelques exemples: On en verra encore dans la suite.

Rejettée à Zurich

La proposition des trois Villes ne fut pas goûtée à Zurich. On comptoit d'y pouvoir disposer de l'Abbaye de S. Gal, comme on avoit fait de l'Abbaye Royale qu'il y avoit eu à Zurich,* qui avoit joui de divers Droits considérables sur cette Ville & dont les Zuricois avoient secoué le joug par la Réformation. Mais le cas étoit différent, & la suite fit voir qu'on se trompoit. Une Diéte des Cantons s'assembla, au mois de Mars, & les IX. Cantons non intéressez, conjointément avec Mulhouse & Bienne, convinrent de ce Réglement provisionnel: „ Que les IV. Cantons „ Protecteurs choisiroient ensemble „ un homme de bien, & l'établiroient Lieutenant des Terres de „ l'Abbaye, pour en administrer les „ biens,

Projet de *Réglement* proposé par tous les Cantons non intéressez.

* *Frauven-Munster.*

„ biens, durant deux ou trois ans, „ & qu'après ce terme écoulé, on „ chercheroit les moyens de termi- „ ner cette affaire(*a*). Si encore ce parti eut été accepté, la tranquillité auroit été apparemment conſervée dans la Suiſſe; mais deux mois après, vers la fin de May, *Zurich* & *Glaris*, tinrent enſemble une Conférence à S. Gal; & là, ſans la participation des deux autres Cantons, leurs aſſociez je veux dire, *Lucerne* & *Schvvitz*. (Cependant en déclarant que c'étoit ſans préjudice des Droits de ces deux Cantons,) leurs Deputez firent divers Réglemens pour les terres de l'Abbaye de S. Gal.

S. GAL en 1530.

1. Que *chaque* Capitaine *du Pays y ſeroit le Chef Suprême*: (D'où il s'enſuivoit, que les 4. Cantons qui l'envoyoient, au lieu de ſimples Protecteurs du Pays, en ſeroient déſormais les véritables Souverains.)

Autres *Régle-mens* propo-ſés par Zurich & Glaris

2. Qu'à *ſon entrée il prêteroit* Serment, *de laiſſer le Peuple en poſſeſſion de la Parole de Dieu, & des Ordonnances Chrétiennes qu'il avoit reçuës.*

3. Que *le* Conſeil *du Pays ſeroit compoſé*

(*a*) *Hotting* l. c.

S. Gal en 1530. *composé de douze* Juges, *qui seroient attachez à la Parole* de Dieu.

4. Que *les* Pasteurs *seroient élus par les Eglises, & seroient reçus au Saint Ministére à Zurich, à S. Gal, ou à Constance.*

5. Que *l'on aboliroit la servitude*, & plusieurs autres Droits extrémement onereux au Peuple & presque tyranniques, qui y étoient établis de longue main.

6. Que *les joyaux, les ornemens & les autres biens des Eglises, seroient employez à l'usage des Pauvres* (a).

L'Abbé implore le Secours de l'Empereur.

L'Abbé *Kilian*, outré de ces changemens, que l'on faisoit contre son gré, à son Abbaye, courut à *Augsbourg*, pour s'en plaindre à l'Empereur Charles V. & implorer son Secours. Ce Monarque avoit aussi reçû des plaintes semblables, de la part de l'Evêque & des Chanoines de *Constance*, & de quelques autres Prélats. Il promit à l'Abbé, que quand ses affaires lui permettroient de donner du Secours à ces Prélats, il se souviendroit aussi de lui. L'Abbé s'en retourna chez lui tout consolé, mais sa joye fut courte. Traversant

(a) *Hotting* 511. 512.

sant une petite riviére à cheval près de *Breghentz*, le 30. d'Août, son cheval s'abatit sous lui ; il tomba dans la Riviére, & avant que ses gens pussent le secourir, il fut noyé. Dabord que les Religieux, qui l'avoient suivi à *VVolffourt*, en eurent avis, ils élûrent pour leur Abbé *Diethelm Blaarer*, issu d'une famille considérable de Constance. Il avoit deux parens de son nom, qui étoient aussi Abbez, l'un nommé *Guervvick*, Abbé de *VVeingarte*, & l'autre *Louis*, Abbé d'*Einsidlen* ou de l'Hermitage (*a*). S. GAL en 1530. Il se noye. *Election* d'un nouvel Abbé

Pendant ces entrefaites, Zurich & Glaris disposans, en maîtres absolus, de l'Abbaye de S. Gal, & de toutes ses dépendances, vendirent * le Couvent avec tous ses principaux bâtimens, à la Ville de S. Gal ; & remirent aux *Tockebourgeois* leur liberté, pour le prix de 14. mille Gouldes. Il y eut six Religieux, qui embrassérent la Réformation. On leur donna à chacun 500. Gouldes, & une pension viagére de 50. On trouva dans le Couvent 24. Marcs d'or & 288. Marcs d'argent: tout cela fut employé à un usage public (*b*). *Zurich* & *Glaris* vendent l'Abbaye de *S. Gal.* * Le 13. Aout.

On

(*a*) *Stumpf* 324. (*b*) *Hotting* 512.

S. Gal rn 1530.

On peut aisément juger qu'une telle démarche ne pouvoit manquer de déplaire souverainement aux Cantons Catholiques, sur tout aux deux intéressez; *Lucerne* & *Schvvitz*. Aussi Schvvitz prit Glaris à partie sur ce sujet; laissant à Lucerne le soin d'en faire autant à Zurich.

L'Officier de *Luc.* est rejetté par les Sujets de l'Abbé

Il arriva eucore un autre sujet de mécontentement aux Protecteurs Catholiques. Comme c'étoit le tour de *Lucerne* d'y envoyer un *Capitaine du Pays*, les Paysans, avant que de prêter Serment de fidélité, à celui qui leur venoit de la part de ce Canton; demandérent qu'il fit Serment de les maintenir & de les gouverner selon leurs nouveaux Réglemens. Il le refusa; les Paysans refusérent aussi de le recevoir: Ainsi le Capitaine Zuricois demeura dans le Pays. Les Cantons Catholiques regardérent cela, comme un attentat des Zuricois contre le droit de Lucerne & de Schvvitz. Aussi ne l'oubliérent-ils pas dans le Cartel, qu'ils envoyérent à Zurich l'année suivante (*a*).

Des-

(*a*) *Hotting* 512. 513.

Dès-lors *Uri*, *Undervvald & Zoug*, prenant en main la cause de Lucerne & de Schvvitz, comme la leur propre, ces V. Cantons menacérent Zurich, de se faire faire raison par la voye des armes. Ils avoient déja fait la même menace, quelque tems auparavant; & les Députez de Berne, à la Diéte de la S. Jean, avoient travaillé à pacifier les choses, exhortant les V. Cantons à rechercher les Zuricois par la voye de droit * mais leurs soins furent inutiles. S. Gal en 1530.

Un *troisieme* sujet qui aigrit l'esprit des V. Cantons contre les Réformez, ce furent les 3000. Ecus d'or, auxquels ils avoient été condamnez, par le Traité de Paix de l'année précédente, & qu'il leur fâchoit extrêmement de payer. Il falut que les Villes Réformées les demandassent souvent †, avant que de les toucher. *Lucerne*, *Schvvitz* & *Undervvald* ne vouloient point les payer, & il y eut diverses Diétes convoquées, où cette matiére fut mise sur le tapis. *Soleurre* & *Fribourg*

3. sujet de *Mécontentement* entre les Cantons

* B. Instr. 447.

† *Ibid*, & lib. seq. *pag*. 10. & 17.

S. Gal en 1530. *bourg*, interposérent leurs bons offices, comme Médiateurs, & exhortérent ces trois Cantons à payer de bonne grace.

Le Canton d'Undervvald paya de son côté aux Bernois 1500 Krones, le 5. Janvier 1530. de 3000. qu'il leur devoit, suivant qu'il y avoit été condamné en son particulier, par la Sentence des Médiateurs, & le 20. May de l'année suivante 1531. ils payérent les 1500. autres. *

Les Zuricois vouloient, pour se faire payer, défendre tout commerce avec ces Cantons. Mais dans une Diéte, tenuë à Arávv sur la fin de Septembre, les Bernois consentirent à leur donner terme, jusqu'au Dimanche 9. Octobre, & priérent leurs Alliez de Zurich, d'y consentir aussi, persuadez qu'ils payeroient: avec cette déclaration expresse, qu'au cas qu'ils ne payassent pas, on défendroit alors tout commerce avec eux (*b*).

4. sujet de *mécontentement*.

Dans cet intervalle de tems il survint encore une *quatriéme* affaire qui servoit

* B. *Teutsch-Spr.* DD. 311. & EE. 122.

(*b*) Instr. *B.* l. c.

ſervit à aigrir les Eſprits. Les rebelles du Pays de *Hasle* & d'*Interlacken* ſe réfugiérent dans le Canton de Lucerne, & de là ne ceſſoient de menacer les Seigneurs de Berne & leurs Sujets ; & Lucerne protégeoit ces gens-là. Les Bernois s'en plaignirent aux Cantons, comme d'une choſe, qui étoit contre leurs Alliances mutuelles*. Ajoutez à tout cela, que les Cantons Catholiques étoient animez ſous main par le Roi FERDINAND, & par le Pape†; & que leurs Sujets aigriſſoient les eſprits des Réformez par leurs inſolences, & par les injures qu'ils proferoient contr'eux.

S. GAL en 1530.

Enfin pourtant, les V. Cantons promirent de payer 2500. Ecus aux Villes Réformées, à condition que Zurich & Glaris ſe ſoumettroient au Droit devant les Cantons, pour les prétentions qu'ils avoient contr'eux. Quand le 9. Octobre fut venu, & que la Diéte fut aſſemblée, les Bernois conſentirent à cette propoſition pour *Zurich*, mais non pas pour Glaris, qui n'avoit point

* *B.* Inſtr. 23.

† *Thuan.* Lib. I.

CANTONS. point de part à cet argent (*a*); cependant ils donnérent une Instruction secrette à leurs Députez, au cas que les V. Cantons ne payassent point, de ne pas consentir d'abord à cette Interdiction de commerce avec eux, ne trouvant pas à propos d'en venir à cette extrémité dans ces tems dangereux. Ils étoient alors en guerre ouverte avec le Duc de Savoye, à cause de Geneve, & ils ne vouloient pas s'exposer à avoir la guerre en deux endroits à la fois.

Ce fut ainsi que se passa l'année 1530.

1531. *Plaintes* des Cantons Catholiques contre les Réformez.

III. Dans une Diéte générale des Cantons, assemblée à Bade, le Dimanche 8. Janvier 1531. les Catholiques firent de grandes plaintes contre les Réformez, les accusant d'avoir violé le Traité de Paix, en plusieurs endroits, singuliérement dans le prémier & le quinziéme article. Ils se plaignoient 1. de ce qui étoit arrivé dans les Terres communes de *Bade*, de *Sargans*, de *Thourgavv*, dans les *Balliages libres*, comme aussi dans les Terres de l'Abbé

(*a*) L. Instr. l. c.

l'Abbé de S. Gal. 2. De ce que les Réformez ne vouloient pas s'en tenir à ce qui avoit été réglé à la pluralité des suffrages, au sujet des Seigneuries communes, dans les affaires qui ne regardoient que des Intérêts temporels & d'autres. 3. Ils accusoient le Capitaine de *Zurich*, d'avoir soulevé les Sujets de l'Abbé de S. Gal, contre les deux seules Paroisses Catholiques, qui étoient demeurées de reste dans le *Rheinthal*. Ils appuyoient particuliérement sur le second article, déclarant que si on ne vouloit pas s'en tenir à la pluralité, ils étoient résolus de ne plus assister à aucunes Diétes. Ils concluoient par exhorter leurs Conféderez de *Glaris*, *Fribourg*, *Soleurre*, *Schaffhouse* & *Appenzell*, de leur aider dans cette affaire, voulant prendre Zurich par le droit sur ce sujet; faute de quoi, ils chercheroient les moyens de se soutenir (*a*). 1531. Cantons.

Les *Zuricois* répondirent, qu'ils n'avoient point contrevenu au Traité de Paix ni dans ces articles, ni en d'autres. Mais que c'étoient les V. *Réponses des Zuricois.*

(*a*) *Hotting* 552.

1531. CANTONS. Cantons, qui cherchoient toujours des prétextes pour rompre ce Traité. I. Que ce Traité portoit, Qu'on devoit délivrer les Sujets de l'Abbé de S. Gal des choses, dont ils se plaignoient: Que *Lucerne* & *Schvvitz* avoient toûjours différé de le faire; mais que *Zurich* & *Glaris* l'avoient éxécuté. Qu'ainsi le Capitaine Lucernois n'ayant pas voulu se conformer aux Réglemens qui avoient été faits pour ce Pays-là, il ne faloit pas en rejetter la faute sur Zurich. II. Que suivant le même Traité on devoit laisser aux Eglises, des Seigneuries communes, plein pouvoir de régler chez elles l'affaire de la Religion, & qu'on n'y devoit plus rétablir la Messe & les Images dès qu'elles y avoient été abolies. Que Zurich s'en tenoit aussi là. Que pour les affaires Civiles, ils se soumettoient aussi à la pluralité des suffrages. Mais si les Cantons vouloient décider entr'eux à la pluralité des suffrages les affaires de Religion, ce que les Eglises auroient réglées pour elles, il seroit aisé de voir, qu'on n'auroit aucun

égard

égard à la pluralité des suffrages des Eglises, & que le Traité de Paix seroit entiérement violé. III. Quant à l'affaire du *Rheinthal*, ils répondoient. Qu'il ne s'y agissoit point de Religion, mais d'une désobéissance formelle des Paysans, qui refusoient de se soumettre au Tribunal, d'où ils dépendoient, & de payer leurs redevances : Enfin comme ces sortes de choses avoient été reglées dans le Traité de Paix, ou même expliquées à rigueur de Droit, après sa ratification ; ils croïoient qu'il étoit déraisonnable de vouloir les examiner davantage (*a*). 1531. Cantons.

Après s'être justifiez ils vinrent à la récrimination, & se plaignirent vivement des insolences & des injures brutales & grossiéres, que plusieurs personnes des V. Cantons vomissoient contr'eux & contre leur Doctrine ; & que comme ils voyoient bien à quoi elles tendoient, ils ne vouloient plus le supporter. Ils leur reprochérent encore leurs Conventicules, qu'ils tenoient perpetuellement à *Beckenried*, contre un article formel du Traité de

(*a*) *Hotting.* l. c.

1531. CANTONS.

Paix. Les Zuricois ne se contentérent pas de répondre de bouche aux reproches quon leur faisoit ; ils publiérent encore un Manifeste imprimé pour faire voir, qu'ils n'étoient poit coupables des troubles de la Suisse (*b*).

Offre des Lucernois.

Il sembloit que cette Diéte devoit terminer heureusement les difficultez qui divisoient les Cantons. Les Lucernois offroient d'envoyer à *VVyl*, pour Capitaine du Pays, un homme de bien, qui laisseroit les gens dans leur Réformation, & qui ne les inquiéteroit point pour leur Religion. Les Bernois étoient d'avis qu'on acceptât cette offre, qui étoit aussi raisonnable qu'on la pouvoit souhaiter ; mais avec cette reserve : Que les IV. Cantons Protecteurs, imposeroient un Serment nouveau à ce Capitaine, lequel il leur prêteroit à eux, & non aux Sujets *. Mais ce qui accrocha l'accommodement, fut l'affaire de la *pluralité des suffrages dans les matiéres de Religion* ; sur laquelle on ne pût pas s'accorder. Les Réformez ne refu-

L'accommodement est *accroché* au sujet de la

(*b*) *Id.* 553.

* *B.* Instr. B. 30.

refusoient point de s'y conformer pour les affaires Civiles ; mais pour celles de Religion, ils ne vouloient point absolument s'y soumettre dans la Diéte, vû que le nombre des Cantons Catholiques étant plus grand de beaucoup †; toutes les fois qu'il se seroit agi dans la Diéte d'affaire de Religion, si les choses y eussent été réglées à la pluralité des suffrages, les Réformez auroient toujours eu du dessous. Les Catholiques de leur côté vouloient qu'ils s'y soumissent à tous égards, & sans aucune reserve.

1531. pluralité des suffrages dans la Diéte.

Berne cherche à pacifier les troubles.

Les Bernois, quoi que interessez dans cette affaire, & insultez horriblement par le Canton d'*Underwald*, ne laissérent pas de prendre fortement à cœur la pacification de ces troubles : & le 27. Janvier, ils envoyérent des Députez à Zurich, de concert avec Bâle, pour leur faire des remontrances sur ce sujet, les disposer à s'accommoder avec *Lucerne*, aussi bien que *Glaris* avec *Schwitz* (*a*).

Il survint encore dans le même

† *Ibid.* 36.

(*a*) *Ibid.*

1531. CANTONS.

Troubles de *Bâle* avec les Chanoines.

tems de nouveaux sujets de difficultez. Lorsque les Chanoines de Bâle quittérent cette Ville, ils emportérent avec eux quelques Titres, qui appartenoient à l'Eglise Cathédrale : Et non seulement ils se firent payer des Censes & des Dîmes, mais aussi ils vendirent quelques Dîmes, au grand préjudice de cette Eglise. Ils furent fortifiez dans cette conduite, par un nouvel Edit de l'Empereur, qui ordonnoit de payer au Clergé les Censes & les Dîmes qu'on lui devoit, tout comme par le passé.

Troubles de *Bâle* avec l'Evêque,

D'autre côté l'Evêque suscita aussi des difficultez aux *Bâlois*, à cause de ces petits Pays de leur voisinage, qui étoient alliez avec eux par des Traitez de Combourgeoisie (*a*).

Les Bâlois ayant demandé le secours des autres Cantons Réformez leurs Conféderez, contre leurs Chanoines, il se fit (en Fevrier) une Diéte ou Conférence de ces Cantons à Bâle, où l'on promit tout le secours possible aux Bâlois (*b*)

& avec Soleurre

Bâle & *Soleurre* eurent aussi ensemble

(*a*) *Hotting.* 553.

(*b*) *Rahn.* 718.

ſemble dans le même tems un différent aſſez vif, à cauſe de quelques endroits de leurs frontiéres reſpectives, entre les Jurisdictions de *Schavvenbourg* & *Liechtſtall*, qui étoient en conteſtation. Elles écrivirent l'une contre l'autre avec beaucoup d'aigreur (c). Nous verrons ci-aprés * la ſuite de cette affaire. 1531. Bale.

Berne en difficulté avec les Allemands.

Les Bernois eurent auſſi des difficultez avec la Régence Autrichienne de *VValdshout*, & avec les Chevaliers de l'Ordre Teutonique. Cette Régence fit arrêter quelques revenus, qui leur appartenoient, & eux de leur côté firent auſſi arrêter toutes les rentes que cet Ordre poſſédoit dans leur Canton: C'eſt pourquoi le Grand Maître de l'Ordre, nommé *De Cronberg*, leur écrivit des Lettres menacantes.

Mécontentement des Cantons Réformez contre *Rothvvyl* & *Schvvitz*.

Les IV. Cantons Réformez en général, eurent un nouveau ſujet de mécontentement contre *Rothvvyl* & *Schvvitz*. Les Réformez exilez de Rothvvyl ſe préſentérent devant la Diéte de ces Cantons, aſſemblée à Bâle

(c) *Id.* 725.
* Au Chap. VII.

1531. BERNE.

Bâle & implorérent leur protection. Mais la Magiſtrature de Rothvvyl n'eut aucun égard à la recommandation de ces Cantons. Il en fut de même de *Schvvitz*. Un Conſeiller de ce Canton, nommé *Adrien Fiſchlein*, & un, nommé *Meinrad Amberg*, ayant embraſſé la Réformation, furent obligez de quiter le Pays, & ne purent avoir aucune juſtice de leurs Compatriotes (*b*).

Mauvais Baillif dans le *Rheinthal*.

Dans ce tems-là le *Rheinthal* avoit un Baillif du Canton d'*Undervvald*, nommé *Sebaſtian Kretz*, ennemi mortel de la Réformation & des Réformez, & qui entretenoit une Correſpondance ſecrette avec *Marc Sittich*, Seigneur d'*Ems*, ennemi déclaré des Cantons. Les gens du Pays, l'ayant ſû, lui en firent des reproches, accompagnez de menaces; qui l'engagérent, au mois de Fevrier, à ſe retirer dans le Canton d'Appenzell. Les *Rheinthaliens* priérent le Canton d'*Undervvald* de leur donner un autre Baillif. Mais leur demande fut rejettée, & les V. Cantons envoyérent des Députez, pour rétablir *Kretz* dans ſon Emploi.

(*b*) *Hotting*. l. c.

ploi. Mais une troupe de *Rheinthaliens* armez, allérent attendre le Baillif en chemin, l'arrêtérent prisonnier, & le conduisirent à *Altstetten*, & en même tems tout le Pays se plaignit aux Cantons leurs Seigneurs, de la mauvaise conduite de ce Baillif, & de ses deux Predecesseurs, qui étoient venus d'*Uri* & de *Schvvitz*, & de leurs concussions insupportables. Le Baillif se justifia mal, sur les divers articles de ces plaintes ainsi il demeura quelque tems arreté; mais enfin il fut élargi, autour de Pâques, à la sollicitation des Zuricois (*a*).

1531. RHEINTHAL.

Cependant le bruit se répandit à Berne, que les 3 Cantons, *Uri*, *Schvvitz* & *Underwald*, avoient contracté une alliance particuliére avec *Maximilien Sforze*, Duc de Milan, & avec quelques autres Princes d'Italie. Les Réformez ne pouvoient manquer d'en prendre de l'ombrage; c'est pourquoi les Bernois en écrivirent en droiture au Duc, le 17. Février, pour savoir de lui, *si cet avis étoit vrai?* Ils le priérent en même tems de se souvenir de

Lettre des *Bernois* au Duc de Milan.

(*a*) *Rahn.* 717. 718. *Hotting.* 555.

1531. de leur ancienne amitié, & de bien refléchir sur les maux qui pourroient arriver, si cette Alliance étoit faite contr'eux *.

DIETE des Réformez à *Bâle*.

IV. J'ai parlé d'une Diéte des 4. Cantons Réformez, assemblée à Bâle vers le milieu de Février ; il s'y passa des choses importantes, dont il est à-propos de parler. On y délibera sur le parti qu'il y auroit à prendre, au cas qu'on fût invité à envoyer des Députez au Concile, que le Pape avoit promis à l'Empereur d'assembler à Milan, ou à Mantouë: puis qu'il ne convenoit pas aux Réformez de se rendre dans ces lieux-là, où ils n'auroient aucune liberté de parler. On convint qu'on chargeroit quelques Théologiens & autres Savans, d'éxaminer les anciens Conciles, afin d'en tirer la matiére des réponses qu'on auroit à faire, toutes les fois qu'on seroit appellé à ce Concile. On en donna la commission à deux Théologiens : L'un étoit Pasteur de Zurich, & se nommoit le Docteur *Engelhard*. Il étoit fort versé dans ces matiéres, & avoit même été Profes-

seur

* *Latin. Missiv.* 300.

seur en Droit Canon : L'autre étoit *Erasme Schmid*, qui avoit été Pasteur à *Stein*, & qui s'étoit retiré à Zurich, à cause des troubles de la Chartreuse d'*Ittingue*, arrivez l'an 1524. 1531. DIETE des Réformez à *Bâle*

On y proposa en 2. lieu, *s'il ne seroit pas à propos d'introduire dans toutes les Eglises Réformées de la Suisse, une entiére* uniformité *à l'égard des Cerémonies & des Rites Religieux* ? Les Théologiens de Zurich de Bâle, de Strasbourg & de S. Gal, qui se trouvérent à cette Conférence, répondirent * „ Que cette proposition n'étoit pas encore de saison, parce que l'Evangile se répandoit de plus en plus; Que d'ailleurs jamais on n'avoit vû une telle uniformité dans l'Eglise, & qu'elle y étoit même dangereuse; Qu'à la vérité l'Empereur CHARLEMAGNE, l'avoit extrêmement sollicitée dans son tems, & l'avoit portée le plus loin qu'il étoit possible ; mais que la Religion, la Foi & la Liberté Chrêtienne en avoient souffert. Il fut résolu qu'on en donneroit avis par

Uniformité jugée non néceſſaire.

* Le 13. Février.

tout

1531. DIE'TE des Ré-formez à *Bâle*.

tout aux Eglises : Et dans une Diéte suivante des mêmes Cantons, assemblez à Zurich, au commencement de Mars, on convint ; Que *chaque Eglise pratiqueroit les Cérémonies dont Elle s'accommoderoit le mieux.* Il fut aussi arrêté, que chacun prendroit soin des Ecoles, pour faire quelles fussent entretenues ; & qu'on fournît aux Enfans de bonne Maison, les moyens & les secours nécessaires pour s'instruire, afin d'éviter par-là plusieurs difficultez & divisions, qui avoient leur source dans l'ignorance. Enfin il fut aussi convenu, pour entretenir l'union entre les Eglises, Que *quand il surviendroit quelque difficulté, ou division, au sujet de la Doctrine ou du Service Religieux* ; on convoqueroit une Diéte des Villes Réformées & Confederées ; & que chaque partie y ameneroit ses Théologiens, comme pour y faire une espèce de Synode Provincial, où l'on examineroit ce qu'il y auroit de meilleur à faire, selon Dieu & selon sa parole (*a*).

Résolution pour une Correspondance Chrétienne entre les Réformez.

La

(*a*) *Hotting.* 553. 554.

La raiſon pourquoi on ne trouva pas à propos de rien décider ſur l'uniformité des Egliſes à l'égard des Cérémonies, fut le triſte exemple de la funeſte diviſion, qui déchiroit alors l'Egliſe Réformée de Soleurre, comme on l'a déjà dit. 1531. DIE'TE des Réformez à *Bâle*.

Le mois ſuivant, il y eut une ſeconde aſſemblée des Villes Réformées, à Zurich. Les Zuricois s'y plaignirent amèrement des injures groſſiéres & outrageantes, qu'on vomiſſoit généralement contr'eux, dans les V. Cantons. On chargea, le 19. Mars, les Seigneurs de *Berne*, de convoquer une Diéte générale des Cantons à Bâde, & d'y inviter les Villes qui avoient contribué l'an 1529. à faire le Traité de la Paix de Suiſſe, comme auſſi *Mullhouſe* & *Bienne*, afin-que Zurich pût y porter ſes plaintes (*b*). Quelques uns propoſérent de joindre aux plaintes une menace d'interdiction de Commerce; mais cela fut rejetté *. Et à *Zuricq*.

Dans cette rencontre l'Egliſe de *Zur-*

(*b*) *Rahn* 719.

* *Hotting*. 555.

1531. *Zurzach* se plaignit de ses Chanoines, qui s'étoient retirez à *Klingnau*, & avoient emporté les meubles, qui avoient été achetez aux dépens du public. Ils se plaignirent aussi de leur Baillif, qui non seulement les empêchoit de secourir leurs pauvres, (par le moyen de certaines rentes destinées autrefois à des usages superstitieux,) & d'abolir l'Impureté, le Blasphême, & d'autres vices; mais même entreprenoit de soutenir les Prêtres dans leur Concubinage, & leur vie déréglée; & leur defendoit de punir ces vices, selon l'Edit de réforme publié à Zurich. On faisoit aussi les mêmes plaintes en d'autres endroits †.

ZURZACH. se plaind de ses Chanoines & de son Baillif.

Les Bernois convoquérent donc une Diéte générale des Cantons, pour la fin du même mois, & donnerent * entre autres Instructions, à leurs Députez, l'Avoyer *De Diesbach*, & le Conseiller *Pierre de VVerd* „d'obliger le Baillif de Bade à „laisser en paix l'Eglise de Zurzach, „& à leur donner la Clef de la „Sacristie; voulant cependant que „ces gens-là rendissent comte aux

* Le 24 Mars.

VIII.

† B. Instr. 47.

„ VIII. Cantons leurs Seigneurs, 1531.
„ des biens d'Egliſe, qu'ils avoient
„ vendus, & de ceux qu'ils ven-
„ droient : Que quant aux habits
„ & ornemens de la Meſſe, on de-
„ vroit les partager à de pauvres
„ gens : D'ordonner au Baillif, de
„ punir les vicieux, & généralement
„ tous les Réformez de *Zurzach*, de *VVettingue*, & d'autres
„ lieux du Comté de *Bade*, qui
„ n'obſerveroient pas les Loix de la
„ Réformation : Faute de quoi les
„ Conſiſtoires auroient droit de les
„ punir (*a*).

DIETE générale *Plaintes* des Zuricois.

La Diéte des Cantons étant aſſemblée, les Zuricois portérent leurs plaintes, de ces injures atroces, dont on les avoit chargez. Les V. Cantons Catholiques avoüérent qu'elles étoient de la derniére brutalité : „ Qu'auſſi ils avoient déja „ châtié quelques-uns de ceux, qui „ les avoient écrites ou proférées, „ & qu'ils étoient reſolus de punir „ les autres de la même maniére ; „ demandant que l'affaire en reſtât-„ là. Ils repréſentérent auſſi, Qu'on ne les épargnoit pas chez les Réformez ; & ſolicitérent enfin de

(*a*) *Ibid.*

nouveau

1531. nouveau l'affaire de la pluralité des suffrages. Les Députez des Cantons non Interessez, après les avoir entendus, les exhortérent les uns & les autres * à abolir dans leurs terres toutes ces injures, & à vivre ensemble dans une Union fraternelle & Helvétique (*a*)

* Le 10. Avril.

Guerre de *Muss.*

IV. Dans cet intervalle de tems, survint la guerre de *Muss*, qui suspendit pour quelques mois l'animosité entre les Cantons. Il faut en dire ici quelque chose. *Jean Jaques de Medicis* fut fils d'un Médecin & Chirurgien Milanois, nommé *Bernardin* *, ce qui fit, (selon quelques-uns,) qu'on lui donna le nom de *Medichino*, qu'il changea pour prendre celui de *Medicis*, comme plus honorable. Selon d'autres, il étoit véritablement issû d'une branche de l'Illustre famille des *Medicis* de Florence, qui chassée de sa Patrie s'étoit refugiée à Milan. Quoi qu'il en soit, c'étoit un homme passionné pour la guerre, mais fourbe, cruel, & dévoré par une ambition insatiable, qui le portoit à tous

Caractère de *J. Jaques de Medicis*

[*a*] *Rahn* 719. *Hötting*. 555.

* *Sprecher* Lib. IV. p. m. 182. 183.

tous les crimes qu'il jugeoit pro- 1531.
pres à le faire parvenir à son but. Dans sa jeunesse il assassina *Hector Visconti*, à la sollicitation, (à ce qu'on crût,) de *Jérome Moron*, qui lui donna pour recompense le Gouvernement de *Muss*, Château situé près du Lac de Côme; c'est pourquoi il est connu dans l'histoire sous le nom de *Châtelain de Muss*. Il embrassa d'abord le parti de l'Empereur CHARLES V. contre FRANCOIS I. Roi de France, l'an 1525. & dans cette situation il fit la guerre aux *Grisons*, qui avoient envoyé 6000. hommes à l'armée Françoise devant Pavie. Quelque tems après, il quitta le parti de l'Empereur, & suivit celui de la France *, dans le tems que Francois I. étoit détenu prisonnier en Espagne; mais voyant l'Empereur triomphant en Italie, l'an 1529. il fit sa paix avec lui. Dès-là, fier de son sort, il commença de traiter avec mépris le nouveau Duc de Milan *François Sforce*, & à trancher du Souverain dans sa terre; se faisant appeller *Marquis de Muss* & *Comte de Lecco*.

Et

* *Sprech.* l. c. 192.

1531. Guerre de *Muss*. projets ambitieux de *J. J. de Medicis*.

Et semblable à la grenouille de la fable, qui vouloit s'enfler, & s'élever au dessus de ses forces, il forma le chimérique dessein, de s'établir une petite Souveraineté dans ces quartiers-là; & tous les jours il exerçoit quelque brigandage sur ses voisins. Il avoit particuliérement en vuë de se rendre Maître de la *Val-Teline* qui étoit dans son voisinage, & tout-à-fait à sa bienséance; & qui d'ailleurs sollicitoit son ambition par sa beauté, & par sa fertilité. Le Duc de Milan ayant congédié les Troupes Espagnoles, qui étoient en Garnison dans les Châteaux de Milan & de Côme, & en d'autres lieux de ses terres, (parce qu'il ne croïoit pas avoir plus à craindre de danger) le Châtelain de Muss en prit 900. hommes à sa solde. Il fortifia les endroits de son Gouvernement, qui étoient aux frontiéres de Chiavenna & de la *Val-Teline*, faisant courir le bruit que c'étoit par ordre du Duc de Milan (*a*). Les Grisons ne pouvant pas le croire, députérent auprès du Duc, le Vicaire de la Val-Teline, *Mar-*

[*a*] *Sprech.* 193.

Martin Bovelno, Jurisconsulte de *Masors*, pour savoir de lui la vé-ité. Mais comme ce Député s'en etournoit chez lui, avec son fils, ls furent tous deux égorgez en chemin, par des Assasins que Medicis voit apostez contr'eux. 1531. Guerre de *Muss*.

Ainsi, sans aucune déclaration de guerre, il se jetta sur la Val-Teline vec ses troupes, l'an 1531. & le amedi 12. Mars, il s'empara du Bourg & du Château de *Morbegno*, par le moyen de quelques Traitres, ntre lesquels étoit un Moine Dominicain de ce Bourg, nommé *F. Denis*. Ces Traitres furent pris lans la suite par les Grisons, & endus à des arbres. Medicis forifia la Place, & y laissa une bone garnison, sous le commandement de son frere *Gabriel* (*b*). *Médicis se jette sur la Val.-Teline*

Les Grisons levérent incessamment des troupes, pour aller repouser cet ennemi, & ces troupes se oignirent avec celles de la Val-Teline, commandées par le Gouverneur de la Vallée. D'abord elles repoussérent la Cavalerie ennemie, proche le Pont de *S. Pierre*, &

[*b*] *Id.* 194.

1531. & la mirent en déroute. Et dans l'ardeur que leur inspiroit la victoire, gagnée dans cette escarmouche, (sans vouloir écouter leurs Chefs, qui se proposoient de reduire la Garnison du Château de Morbegno par la faim,) elles coururent en désordre assiéger ce Château. Mais n'ayant pas l'artillerie nécessaire pour le battre, elles furent repoussées avec perte de leurs plus vaillans hommes, & de diverses personnes de la prémiére distinction (*a*).

Guerre de *Muss*.

A la nouvelle de cet echec, les Grisons demandérent le secours des Suisses. Tous les Cantons Réformez le leur accordérent agréablement. Les Catholiques en firent autant, à la reserve des cinq zélez, opposez à Zurich, qui refusérent d'en donner, disant, *Qu'ils ne vouloient pas faire la guerre au Chatelain de Muss.* BERNE & FRIBOURG demandérent l'une & l'autre le concours de leurs Alliez, & entr'autres celui de *Lausanne*, pour cette guerre. Berne demanda 80. hommes, le

11.

[*a*] Id. 195.

11. Avril; & Fribourg 10. le 7. Avril, qui étoit le vendredi Saint (b). 1531.

Guerre de *Muss*. Secours des Suisses.

Les troupes Suisses passérent les Monts au commencent d'Avril, au nombre de 4000. hommes *. Ceux de *Zurich*, de *Glaris*, du *Tockebourg*, & du *Thourgavv* arrivérent les prémiers, & allérent droit au Camp des Grisons, devant le Château de *Morbegno*. Les autres, qui vinrent après, passérent par la Vallée de *Masox*, & se campérent à l'autre bord du Lac, près de *Menasio* (a).

Le Châtelain de *Muss*, de son côté, demanda du secours à son beau frere *VVolff Theodoric*, Seigneur d'*Alt-Ems*, ou *Hohen-Ems*, qui lui ramassa 3000. Lances. Mais ces troupes ne purent pas aller le joindre, parce que les gens du *Tyrol*, & le Cardinal *Christophle Madruzze*, Evêque de *Trente*, observant fidelement le Traité de leur Alliance héréditaire avec les Grisons, ne voulurent pas les laisser passer (b).

Les Soldats, qui étoient en garnison dans le Château de *Morbegno*, ayant

[b] Man. *Laus.* 365. b.
* *Rahn* 720.
[a] *Sprecher.* 1 197.
[b] *Ibid.*

1531. Guerre de *Muss*.

ayant apris l'arrivée des Troupes Suisses, & l'obstacle qu'on apportoit au passage des troupes qui venoient à leur secours, manquant d'ailleurs des provisions nécessaires pour soutenir un long siége, & se voyant vigoureusement pressez par les assiégeans, pensérent à s'enfuir, 35. jours après que la Ville eut été prise. Ils feignirent de vouloir faire une vigoureuse sortie, d'un certain côté, dans le dessein d'y attirer les assiégeans, & en même tems ils sortirent du côté de la montagne, par un endroit, d'où l'on ne soupconnoit pas, qu'ils voulussent se sauver. Mais les Grisons, avertis de leur fuite par leurs gardes avancées, les poursuivirent; en atteignirent la plus grande partie; & en firent perir 300. par l'épée; d'autres se noyerent dans le Lac, quelques uns furent faits prisonniers (*a*).

Les Grisons reprenent le Château de *Morbegno*.

Après cette expédition, prénant avec eux les Troupes de Zurich, & les autres qui étoient venues avec elles, les Grisons allérent renverser les remparts, que leur ennemi avoit

(*a*) *Id*, 196.

avoit élevez au bord du Lac de Côme ; après quoi faisant venir de l'artillerie, ils s'emparèrent d'une petite place forte, nommée *Datio*, où les ennemis portoient ordinairement leur butin. Ensuite ils se rendirent Maîtres de *Gravedona*, sans coup férir ; les 900. hommes, qu'on y avoit mis en garnison, n'ayant pas jugé à propos d'attendre un siége ; mais s'étant sauvez, avant l'arrivée des Grisons. Il en fut de même de deux autres petites Places, *Monsonico*, & *Dongo* (a).

1531. Guerre de *Muss*.

De là les Grisons résolurent le 27. Avril d'aller assiéger le Château de *Muss*. Le Duc de Milan l'ayant sû, apparemment ne jugea pas à propos de laisser aprocher un peuple puissant, trop près de ses frontiéres : Ainsi, pour les en détourner il leur envoya son Sécretaire, dans leur Camp, comme pour leur offrir son secours : On entra donc en négociation avec lui, & le 7. May, l'on conclut avec ce Prince, un Traité, qui contenoit 13. Articles ; dont la substance étoit : „ *Qu*'il y „ auroit paix entiére, & commer-

Leur Traité avec le Duc de Milan.

(a) *Id.* 197.

1531. „ ce libre entre les parties : *Que*
Guerre „ le Duc feroit la guerre à Medicis
de *Muss.* „ à ses dépens ; *Qu*'il assiégeroit le
„ Château de Muss ; *Qu*'il ne quit-
„ teroit point le siége qu'il ne l'eut
„ pris ; & *Que*, dès qu'il s'en seroit
„ seroit rendu Maître, il le raseroit
„ entiérement avec la Tour *d'Olo-*
„ *ria*, pour nêtre jamais rétabli :
„ *Qu*'à l'exemple de son frére Maxi-
„ milien, le Duc renonceroit à
„ toutes ses prétentions sur la *Val-*
„ *Teline*, & sur les Comtez de *Chia-*
„ *venna* & de *Bormio*. *Que* les Zu-
„ ricois, (dont le Chef étoit Hen-
„ ri Rahn,) & les Grisons fourni-
„ roient ensemble 2000. hommes
„ pour finir cette guerre, dont le
„ Duc en entretiendroit 1200, &
„ les autres seroient à la solde de
„ leurs Seigneurs : *Que* les Places
„ dont le Duc se rendroit Maître,
„ lui appartiendroient : Et qu'en
„ échange, il payeroit aux Suisses
„ & aux Grisons, pour les frais de
„ la guerre, 30. mille florins d'or,
„ dans trois ans, après la fin de la
„ guerre (*a*).

Le Duc se mit en devoir d'exécuter son Traité, & de ranger à son

(*a*) *Sprech.* 198.

son devoir son sujet rebelle. Je ne ferai pas ici l'histoire de ses exploits de guerre, parce qu'ils ne sont pas de mon sujet. Je me contenterai de raporter en peu de mots la suite & la fin de cette affaire. *Medicis* se voiant vigoureusement pressé par le Duc de Milan, & ne pouvant pas lui tenir tête, recourut à l'Empereur Charles V. & au Roi Ferdinand, pour les prier de faire sa paix avec le Duc. L'Empereur en fit la proposition au Duc; mais le Duc s'en excusa, en lui représentant le Traité, qu'il venoit de faire avec ses Alliez, les Suisses & les Grisons. *Medicis* rejetté de ce côté-là recourut au Roi de France, lui offrant ses deux Places, *Muss* & *Lecco*. Mais ce Prince refusa aussi de se mêler de ses affaires, ne voulant pas pour un petit Tyran comme celui là, se brouiller, avec deux Etats ses Alliez (*b*).

1531.
Guerre de *Muss*.

Cependant le Château de Muss étoit assiégé par les Suisses & les Grisons, joints ensemble. Ils auroient pû le prendre dans peu de tems, si les troupes du Duc étoient

P 2 venuës

(*b*) *Id.* 199. 200.

1531. venuës les joindre de bonne heure; mais par la négligence des Officiers de ce Prince, ses Troupes ne se mirent en Campagne que tard, & *Medicis* favorisé par des Traitres, qu'il y avoit dans l'armée confederée, la battit dans la montagne, où elle s'étoit campée pour canonner plus aisément le Château, & jetta son artillerie en bas la montagne. Ainsi par la mollesse & la négligence des uns, & la trahison des autres, cette guerre dura *dix* mois entiers, Les deux armées se joignirent, & assiégérent de nouveau le Château de *Muss*, & la Ville de *Lecco*; & les serrérent de si près, qu'il n'y pouvoit du tout rien entrer. Enfin Medicis, pressé si vivement par les troupes Ducales & les Conféderées, & ayant perdu son frére *Gabriel*, & son intime ami *Aloise Borserio*, de Côme, qui étoient le plus ferme apui de ses affaires, & qui furent tous deux tuez en deux diverses rencontres, il s'humilia & demanda la paix. Il l'obtint par les soins de son frére *Jean Angelo*, & par l'entremise d'*Augustin*, Evêque de Verceil, & de

Guerre de *Muss*.

Medicis demande la paix

de *Marin Caracciolo*, Ambassadeur de l'Empereur, qui la négociérent avec les deux Chefs de l'armée Confédérée, l'un Suisse & l'autre Grison. Il l'obtint même plus avantageuse qu'il ne la méritoit : Car au lieu d'être envoyé sur un échaffaut, pour y recevoir la recompense de sa rebellion, de ses assassinats, de ses parjures, & de ses brigandages ; il lui fut permis, de conserver toute son argenterie ; & il reçut même de l'argent pour ses Terres, qu'il étoit contraint de remettre au Duc : après quoi il se retira dans le Diocèse de *Verceil*. Le Château de *Mus* fut incessamment rasé & démoli, comme il avoit été stipulé par le Traité ; & la Ville de *Lecco* le fut pareillement (*a*). Les habitans & la garnison de ces deux Places avoient soutenu le siége avec un courage merveilleux, digne d'une meilleure cause ; & avoient souffert, tout ce qu'on peut imaginer de cruel dans un dur & long siége ; ayant été réduits, par la disette, à se nourir de chats, de souris, & d'autres animaux de cette sorte. Ainsi fi-

1531. Guerre de *Mus*.

Il est dépouillé de ses Terres.

(*a*) *Sprech.* 201. 202.

1531. Guerre de *Muss.* nit cette guerre, au commencement de l'année 1532. (*b*). J'ai crû devoir raporter ici, tout de suite & sans interruption, ce qui regarde cette guerre; (qui fait comme une épisode dans nôtre Histoire:) il ne valoit pas la peine d'y revenir. N'oublions pas de remarquer après Mr. *Hottinger* * que cette guerre fut vraisemblablement la cause, qui empêcha que la Dispute de Religion, que les trois Ligues avoient ordonnée à Coire, pour le Lundi de Pâques, par un Décret du 9. Février 1531. ne pût avoir lieu, les Magistrats ayant l'esprit occupé d'une autre Dispute, qui se décidoit à coups d'épée & au bruit du Canon.

Troubles de la Suisse. VI. Je reviens présentement aux troubles de la Suisse. L'Abbé de *Rhynavv*, qui s'étoit retiré au de là du Rhin exerça diverses vexations contre ceux de *Kletgavv*, (qui devoient quelques rentes à son Couvent) par le moyen de la Régence de *Rothvvyl*, & les fit mettre au ban de l'Empire. La Ville

(*b*) *Rahn.* 722.

* pag. 556.

Ville de *Schaffhause* avoit aussi à lutter avec l'opiniâtreté des Religieuses du Couvent de *Paradis*, à qui elle faisoit prêcher la Réformation sans beaucoup de fruit (*a*) Mais tous ces faits particuliers étoient peu considérables, en comparaison des troubles, qui s'élevérent en Suisse, & qui aboutirent à une guerre civile. De là le refus que firent les Cantons Catholiques, de donner du secours aux Grisons, quoique exhortez à cela par les autres Cantons, & y étant même obligez par les Traitez d'Alliance. Ce refus augmenta la défiance entre les Cantons (*b*). 1531. *Troubles* de la Suisse

On ne douta point, parmi les Réformez, que ces gens-là n'eussent conçeu quelque mauvais dessein contr'eux, pour les accabler, tandis que leurs troupes seroient au de là des monts. Aussi les Bernois, après avoir envoyé 1500. hommes au secours des Grisons, en levérent encore 8000 vers la fête de Pâques (*b*), pour les te-

(*a*) *Hotting.* 564.

(*b*) *Wurstis.* VIII. Ch. 8. p. 582.

(*c*) *B.* Instr. 52.

1531. nir prêts à tout événement, Mais ce ne fut pas tout.

Troubles de la Suisse. Les Cantons Réformez sont irritez par les paroles outrageantes des Catholiques.

On a vû ci-devant, que les cinq Cantons Catholiques avoient promis de châtier ceux de leurs sujets, qui chargeroient, & les Réformez en général, & les Zuricois en particulier, d'injures atroces & d'outrages insupportables. Mais ils n'en firent rien; ou du moins ils le firent si mollement, que les Zuricois n'en furent point satisfaits. Et même ceux-ci se plaignirent que dans les Assemblées générales des petits Cantons, on avoit proferé publiquement contr'eux, des injures si horribles, qu'elles passoient tout ce qu'on pouvoit imaginer de plus affreux. Ainsi pour trouver enfin les moyens de s'en faire rendre raison de la bonne maniére, ils convoquérent, pour le 24. Avril, une Diéte Réformée à Zurich, dans laquelle ils réïterérent leurs plaintes avec beaucoup de véhémence (*a*) disant, *Qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'arrêter l'impétuosité de leurs adversaires*

Diete des Réformez à Zurich qui veut la guerre.

(*a*) *Hotting.* 564. *Rahn* 722. *Wurstis.* l. c.

faires, qu'une bonne expedition de guerre. Mais les autres Villes n'étoient nullement de cet avis (*b*). La guerre de *Muss* ne faisoit que commencer. On ne savoit point quand & comment elle finiroit. Leurs Députez représentérent donc ; que peut être il y avoit quelque complot caché sous le voile de cette guerre ; & qu'il y avoit à craindre, que si l'on prenoit les armes dans ces conjonctures dangereuses, on ne s'attirât sur les bras de plus grands embarras. Elles furent donc d'avis, qu'il faloit suspendre tout acte d'hostilité pour quelque tems ; (d'autant plus qu'on n'avoit point prescrit de terme à ces Cantons, pour punir les insolences dont nous venons de parler,) & employer des moyens doux & pacifiques, pour conserver son honneur. Avant que cette Diéte fut levée, les Députez des V. Cantons y parûrent, & y réiterérent les moyens de justification, dont ils s'étoient déja servis auparavant : Ils dirent : „ Qu'on leur faisoit tort de les accuser de prendre plaisir à ces discours inso-

1531. *Troubles* de la Suisse.

Représentation des V. Cantons.

(*b*) *Wurstis.* l. c.

1531. » insolens & outrageans, dont on » se plaignoit; & d'avoir fait des » Ligues avec des Princes & des » Seigneurs Etrangers contre le » repos de la Suisse: Qu'ils avoient » publié de nouveaux Edits contre » ces insolences, avec menace de » punir les contrevenans, en leurs » biens, en leur honneur, & en » leurs personnes; étant résolus » d'observer le Traité de paix, » envers ceux qui l'observeroient à » leur égard: priant l'assemblée » de ne point prendre de résolu- » tion violente contr'eux: Mais » que chaque Etat, qui se croiroit » offensé, devoit s'informer exacte- » ment de la chose, & dénoncer les » coupables à leurs Magistrats, » afin qu'ils fussent punis ». Les Députez des Cantons Réformez leur repondirent: *Vous nous avez fait souvent ces sortes d'offres, & nous nous serions attendus, que toutes ces insolences auroient pris fin; & que vous observeriez mieux les Alliances, le Traité de paix, & l'ancienne amitié Helvétique. Mais puisque jusques ici vous n'avez rien fait de plus, que de venir nous demander qu'on vous indique*

Troubles de la Suisse.

Réponse des Réformez

dique les personnes dont on se plaint, nous ne recevons point cela pour une justification. On vous en a tant indiqué à Bade, *& de bouche & par écrit : Qu'en est il arrivé ? D'ailleurs, on entend tous les jours si souvent ces sortes de choses dans vos terres, & même tout publiquement dans vos Assemblées générales, que si une telle conduite vous déplaisoit, vous sauriez bien trouver les Coupables. Enfin puisque nonobstant les sommations pressantes, qu'on vous a faites, en faveur des* Grisons; *vous n'avez point voulu les secourir dans leur pressant besoin; comparant cette conduite avec ce que nous voyons dans les Diétes ; nous jugeons aisément qu'il n'y a rien de bon à attendre de vôtre part.* C'est ainsi qu'on renvoya ces Députez ; mais comme l'affaire étoit de très grande importance l'Assemblée ne conclut rien ; & jugea nécessaire de raporter la chose encore une fois à leurs Supérieurs (*a*).

1531. *Troubles* de la Suisse.

Dans ce tems là le Pape CLEMENT VII. s'avisa de faire une nouvelle tentative auprès de l'Etat de Zurich & leur ecrivit, le 7. May une

LETTRE du *Pape aux Zuricois*, mal-reçue.

(*a*) *Wurstis.* l. c.

1531. *Troubles de la Suisse.* une Lettre fort flateuse, pour tâcher de les regagner; mais il avoit fort mal pris son tems, & ses cajoleries furent mal-reçuës (*b*).

Les Zuricois mal satisfaits & de la conduite des V. Cantons, & de l'irrésolution des Réformez leur Alliez, envoyérent des Députez par toutes les Villes Confédereées de la Suisse Réformée, pour les animer contre les Catholiques par de pressantes (*a*) remontrances. Ainsi, à leur sollicitation, les Bernois convoquérent une nouvelle DIE'TE Evangelique à *Arau*, pour le 12. May. Les Zuricois y représentérent ce qui leur étoit arrivé, depuis la derniére Assemblée, priant leurs Alliez de les secourir contre les V. Cantons, afin d'en tirer raison par la voye des armes, puisque l'insolence de leurs gens n'avoit point de fin. Les Zuricois furent seuls de leur sentiment; & leurs Alliez ne trouvérent pas à propos, de s'engager dans une guerre, pour un sujet de cette nature. Outre la guerre

DIE'TE des Réformez à *Arau* où Zurich propose encore la guerre.

mais inutilement.

(*b*) *Hotting.* 559.

(*a*) *Rahn.* 722.

(*b*) *Wurstis.* l. c. 593.

guerre de Muſs, qui n'étoit pas encore terminée; la disette des vivres étoit fort grande alors dans la Suiſſe, & il étoit à craindre que les troupes, qu'on mettroit ſur pié, ne l'augmentaſſent, en détruiſant les fruits de la terre, pour ne rien dire des troupes étrangéres, qui viendroient peut-être au ſecours des Catholiques. Dailleurs il y avoit encore dans ces V. Cantons pluſieurs gens de bien, qui ſans doute déſaprouvoient les offenſes dont on ſe plaignoit; & qui auroient vû avec plaiſir qu'on eût châtié les coupables. Ainſi, diſoit-on, ſi l'on entroit en guerre, il pourroit arriver que les innocens ſouffriroient pour les coupables, & la diviſion des Cantons ſeroit un ſujet de joye pour leurs ennemis communs. Qu'on devoit donc chercher d'autres moyens, également efficaces, pour faire ſentir à ces Cantons, que l'on vouloit enfin avoir raiſon de ces injures, Après bien des délibérations, l'Aſſemblée convint enfin, le 13. May, que chacun des Députez raporteroit à ſes Supérieurs la propoſition d'interdire

1531. Diete Evangelique à *Arau*.

terdire

1531. terdire tout commerce avec ces Cantons, comme on y étoit autorisé par le Traité de Paix; dans la pensée que cette interdiction suffiroit pour arrêter le cours de ces désordres *.

DIE'TE Evangelique à *Aravv.*

Les Zuricois furent mécontens de cette resolution. Ils auroient voulu qu'on fut allé incessamment fondre sur ces Cantons, pour les mettre à la raison, tandis qu'ils étoient encore foibles & peu préparez à la guerre. Ils croyoient que par ces renvois & ces irrésolutions, les Réformez ne faisoient que donner le tems à leurs ennemis, de se fortifier & de se mettre en état de défense; au lieu que si on les avoit attaquez brusquement on les auroit aisément défaits †. Dieu sait ce qui en est. Quoi qu'il en soit, dans une autre DIE'TE, qui se tint, deux jours après à *Zurich*, le Lundi avant la Pentecôte, les Villes Réformées resolurent toutes, à la reserve de Zurich, d'interdire tout commerce avec les V. Cantons Catholiques, jusqu'à-

DIE'TE de *Zurich.* Elle se contente d'interdire tout commerce avec les V. Cantons.

* *VVurstis.* Ibid.

† *Hotting* 565.

jusqu'à-ce qu'ils eussent puni convenablement ceux qui les avoient offensez* ; jugeant qu'il valoit mieux prendre ce parti là, que d'entreprendre une guerre. Zuingle n'étoit point de ce sentiment, & lors qu'on eut lû dans les Temples cette interdiction de commerce avec les V. Cantons, le Samedi veille de Pentecôte, il prêcha le lendemain ouvertement contre une telle résolution † : Il auroit voulu, que les Réformez eussent supporté ces outrages avec une patience & une débonnaireté convenable à l'Evangile, dont ils faisoient profession. Les Zuricois s'étant rangez au sentiment des autres, Eux & les Bernois travaillérent ensemble à engager le Canton de *Glaris*, les Villes de *Bremgarte* & de *Mellingue*, les Sujets de l'Abbé de *S. Gal*, le *Tockebourg*, les Seigneuries Communes du *Thourgavv*, de *Sargans*, & du *Rheinthal*, *VVesen* & *Gaster*, à se conformer à eux dans cette interdiction (*a*).

1531.

Troubles de la Suisse.

Zuingle veut qu'on souffre patiemment.

Comme

* *VVurstis.* ibid.

† *Hotting.* 563.

[*a*] *VVurstis.* ibid. *Hotting.* ibid. *Rahn.* 723.

1531. Comme plusieurs habitans de *Rapperschvvyl* étoient aussi coupables des mêmes insolences contre Zurich, on interdit aussi le Commerce avec cette Ville-là. Pour parer le coup, les Bourgeois voulurent demeurer neutres, en vertu de l'accord que leurs Péres avoient fait avec *Uri*, *Schvvitz*, *Undervald* & *Glaris* l'an 1458. lors qu'ils les prirent pour leurs Protecteurs. Mais comme l'Avoyer *Grounavver*, & le Conseil, vouloient recevoir une garnison des 3. Cantons dans leur Ville, & par une telle démarche l'engager dans la guerre, contre la volonté des Bourgeois, ceux du Quartier qu'on nomme * *la Cour*, allérent dans la Ville, le 2. Juin, & firent déposer l'Avoyer. Toute la Bourgeoisie fut assemblée, & plusieurs Bourgeois, & quelques habitans, qui avoient été du parti du Conseil, furent contraints, pour éviter le châtiment, de se retirer de la Ville (*a*) : Bien-tôt après les trois Cantons

Troubles de la Suisse. Rapperschvvyl embrasse le parti de la neutralité.

* On appelle à Rapperschvvyl *Hof.* c. à d. *la Cour*. un quartier où est un vieux Chateau, séparé du reste de la Ville.

[*a*] *Hotting*. 564.

tons *Uri, Schvvitz* & *Undervvald*, y envoyérent des Députez, pour ſolliciter de nouveau les Bourgeois, à recevoir leur garniſon. Ceux-ci, tant ceux de la Ville, que ceux de *la Cour*, le leur refuſérent, & déclarérent qu'ils vouloient demeurer neutres. Après cette Députation, la méſintelligence & la défiance redoublérent entre les Bourgeois & le Conſeil. Les Bourgeois s'aſſemblérent en armes devant la maiſon de Ville, ſuſpendirent l'Avoyer & les Conſeillers de leurs Emplois; chaſſérent du Conſeil douze perſonnes qui leur étoient ſuſpectes, & élurent pour leur Avoyer *Jaques Stapfer*, (*b*) natif de Zurich. Dans cette Aſſemblée ils firent auſſi quelques réglemens ſur la religion (*c*). Ils convinrent enſemble: 1. Qu'on n'inquiéteroit plus perſonne pour ſa religion. 2. Que l'on congédieroit leur Curé, *Jean Ofner*, homme turbulent, & qu'on en chercheroit un autre, qui leur prêchat la pure Parole de Dieu, & non les inventions des hommes; &

1531. *Troubles* de la Suiſſe.

Rapperſchvvyl change ſon Gouvernement.

Et embraſſe la Reformation.

[*b*] *Rahn.* 724.

[*c*] *Hotting.* 565.

1531. *Rapper-schvvyl.* & qui vécût d'une maniére honnête, & non dans le Concubinage. 3. Que si quelqu'un contrevenoit à ces réglemens, il seroit puni en ses biens & en sa Personne. Après cette résolution, *Caspar Gœldli*, de Zurich, Chevalier, zélé Catholique & quelques mécontens, sortirent de la Ville. Les autres Bourgeois s'engagérent tous, par serment, à l'observation de ces résolutions (*a*). Après quoi ils obtinrent de Zurich, que le Commerce fut r'ouvert avec eux. Ils élûrent pour leur Pasteur *Jos Kilchmeyer*, autrefois Chanoine de Lucerne, & alors Ministre de *Mels*: & lui adressérent une Lettre de Vocation, dattée du Mardi 1. Août. *Nous voyons*, disoient-ils, *comme quoi ceux qui s'appellent* EVANGELIQUES, *& que nous nommons* Luthériens, *croissent de jour en jour en conduite sage & bien réglée, & que ni le Pape, ni l'Empereur ne peut arrêter le cours de leur doctrine &c. Elle se fait jour par tout au dedans de l'Allemagne & au dehors, ce qui nous fait voir, que cette affaire n'arrive pas sans l'ordonnance & la volonté*

[*a*] *Hotting* 566.

lonté de Dieu &c. Kilchmeyer eut d'abord quelques contradictions à eſſuyer. Un jour dans un Sermon, l'Avoyer dépoſé Grounavver, l'accuſa publiquement d'enſeigner le menſonge. On marqua une journée, pour entendre cet homme dans les raiſons qu'il pourroit alléguer contre Kilchmeyer; & il fut dit qu'il ſeroit permis, à quiconque voudroit, de ſoutenir le Papiſme, & que la Conférence ſe tiendroit en préſence de tous les Prêtres de la Ville. Kilchmeyer s'y ſoutint parfaitement, & refuta ſi bien toutes les objections de Grounavver, que cet homme fut contraint de ſe retirer avec confuſion. On demanda aux Prêtres, s'ils avoient encore quelque choſe à alléguer? Ils répondirent, *Qu'ils ne pouvoient rien contre la doctrine de ce nouveau Paſteur, mais qu'ils étoient obligez de la reconnoitre pour véritable.* Ainſi le Lundi 11. Septembre, on enleva des Egliſes, les autels & les Images, en préſence des Députez de *Schvvitz* (*a*).

1531. *Rapperſchvvyl Kilchmeyeer* appellé

y diſpute avec ſuccès.

Quelques ſemaines auparavant, (c'étoit

[*a*] *Hotting.* ibid.

1531. c'étoit le 15. d'Août,) ceux de *Jonen* †, avoient aussi embrassé la Réformation, & entr'autres Images, en avoient brûlé une de la S. Vierge, qu'on appelloit communément, *la sœur de N. D. d'Einsidle* (*b*).

Raber-schwyl.

Mais ce grand zéle des uns & des autres ne se soutint pas. Il ne dura pas même long-tems *. La Parole de Dieu se trouva chez eux, comme la semence de la Parabole, (*c*) tombée dans un fonds pierreux, où elle fut d'abord reçuë avec joye mais où elle ne pût prendre racine.

Comté de *Bade*

Dans le même tems la Réformation faisoit quelques progrés dans le Comté de Bade. Un Ministre, dont je n'ai pû découvrir le nom, prêcha dans le Village de *Birminstorff*, & y convertit diverses personnes, mais il y eut beaucoup de traverses & de mauvais traitemens à essuyer de la part des bigots ; & un jour entr'autres *, il fut attaqué par quelques personnes, qui le battirent & le blessérent. Les Bernois, l'ayant apris. donnérent ordre

* Vers la fin de May.

† Village du territoire de *Bremgarte*:
[*b*] *Id.*
* Voyez ci-dessous Ch. XIII.
[*c*] *Matthieu* XIII. ℣. 5. 6. 20. 21.

ordre *, à leurs Députez, qu'ils envoyoient à la 1. Conférence de Bremgarte, d'aller dans ce Village, avec ceux de Zurich, de censurer âprement les Paysans, & de les exhorter à laisser en paix ceux qui vouloient embrasser la doctrine Evangelique, avec menace d'y mettre ordre d'une autre façon, s'ils continuoient dans leur insolence. Ces Députez eurent aussi ordre d'aller à Bade, exhorter les gens du lieu a laisser prêcher l'Evangile (*a*). 1531. *Troubles* de la Suisse. * Le 11. Juin.

VII. Pendant ces entrefaites, le Roi de France, & les trois Cantons non-intéressez, *Glaris*, *Fribourg*, & *Soleurre*, interposérent leurs soins pour rétablir le calme dans la Suisse. Dans une Diète Evangelique, convoquée à *Zurich*, le Jeudi 1. de Juin, pour déliberer sur ce qu'il y avoit à faire dans ces conjonctures, l'Ambassadeur de France, par ordre de son Maître, exhorta en général l'Assemblée à la paix, & en particulier les V. Cantons à ne point persécuter les Réformez, ni chez eux, ni dans les Seigneuries communes Diète Evangelique à *Zurich*.

[*a*] B. Instr. 80.

1531. munes (*b*). Mais ces derniers n'ayant rien voulu entendre, on convoqua une DIE'TE générale à *Bremgarte*, pour le 14. Juin.

Trouble de la Suisse.

I. CONFE'RENCE de *Bremgarte.*

L'Assemblée se tint à Bremgarte au jour marqué ; mais on n'y pût convenir de rien, à cause de l'opiniâtreté des parties. Les Réformez vouloient pour préliminaire, que les Catholiques laissassent prêcher l'Evangile en toute liberté chez eux. Les Catholiques de leur côté demandoient pour préliminaire, qu'on levât l'interdiction du commerce ; protestant qu'autrement ils avoient ordre de n'entrer en aucune négociation. L'Ambassadeur de France & les Députez des Cantons desintéressez, faisant la fonction de Médiateurs, ne negligérent rien pour faire revenir les Catholiques dans de bons sentimens, & leur représentérent, que la seule source de tous ces troubles, étoient ces outrages, dont les Réformez se plaignoient ; & qu'ils avoient négligé de punir les coupables, parce que c'étoient des gens puissans & accré-

[*b*] *Hosting* 566. *VVurstis.* L. VIII. Ch. 8. p. 593. *Rahn* 724.

accreditez dans leur Pays. Ces Médiateurs firent même un projet d'accommodement compris en III. Articles, dont voici la substance:

1531.
Troubles de la Suisse.
Projet d'accommodement.

I. Que toutes les injures proferées de part & d'autre seroient enlevées; & que pour l'avenir on puniroit ceux qui en proféreroient.

II. Que ceux qui avoient été chassez des V. Cantons pour cause de religion, auroient permission de retourner chez eux, & qu'on ne leur feroit aucun mal.

III. Que ces V. Cantons demeureroient en toute liberté dans leur religion: Mais que, comme la Parole de Dieu est une chose qui intéresse l'ame & le salut éternel, ils devoient permettre à chacun de lire la S. Ecriture, & ordonner même à leurs Prêtres, de ne prêcher que la Parole de Dieu*.

Ils remirent ce projet aux Députez des deux parties, pour le proposer à leurs Seigneurs, & en raporter la réponse, pour le Mardi 20. de Juin: Déclarant qu'ils vouloient demeurer à Bremgarte pour l'y attendre. Dans cet intervalle

* *VVurstis.* l. c. *Hotting.* 570.

1531. valle il y eut une II.de CONFE'RENCE entre les Réformez, pour déliberer ce qu'on feroit, au sujet de l'interdiction du commerce; mais on n'y convint de rien.

Troubles de la Suisse.

II. CONFE'RENCE de *Bremgarte.*

Le 20. Juin les Députez des V. Cantons apportérent la réponse, qui étoit la même qu'auparavant: „ „ Qu'ils ne vouloient entrer en aucun accommodement, qu'on „ n'eût levé l'interdiction de commerce: Et qu'ils prioient qu'on „ les laissât en paix sur l'article de „ la religion „; offrant le droit à leur parties, au cas qu'on pût les convaincre d'avoir violé le Traité de Paix. Les Réformez repliquérent, qu'une telle réponse n'étoit pas raisonnable: „ Que le Traité de Paix „ ne parloit point de faire un procès entre les Cantons, mais de „ punir ceux qui violeroient la paix: „ Que leurs parties avoient violé „ manifestement les Alliances; en „ refusant de se joindre à eux, „ pour sécourir les Grisons, nonobstant les sommations qu'on leur „ avoit faites: & en traitant les „ Réformez avec tant de hauteur „ & d'insolence, à cause de leur „ religion

„ religion. Que ni eux, ni leurs „ bêtes n'étoient en sûreté sur les „ terres de gens de ce caractére : & „ qu'après cela ils avoient mauvaise „ se grace de leur offrir le droit *. 1531. *Troubles* de la Suisse.

Les Médiateurs voyant qu'on ne vouloit rien ceder d'un côté ni d'autre, & ayant même remarqué que les Députez des cinq Cantons n'avoient point raporté à leurs Supérieurs le projet, dont on vient de parler, prononcérent que ce projet seroit présenté avec les réponses des deux Parties, à chaque Canton intéressé, savoir, dans les Villes, au Grand & Petit Conseil; & dans les Cantons populaires, dans leurs Assemblées générales, pour en avoir la réponse, & la raporter le Dimanche 9. Juillet.

Difficultés entre *Bale* & *Soleurre.*

Pendant cet intervalle, il survint un nouveau différent entre les deux Cantons de Bâle & de Soleurre, au sujet des bornes & de la Souveraineté du Landgraviat de *Siſſgavv*, qui appartient aux Bâlois. La Ville de Soleurre y avoit la Jurisdiction de quelques Villages, *Dornek*, *Hochvvald* & *Gempen* &c. &

*VVurſtiſ. l. c. Hotting 571. Rahn. 725.

1531. vouloit y avoir aussi la Souveraineté; prétendant que ces Villages n'étoient point du Pays de *Sissgavv*. Pour terminer ce différend à l'amiable, les deux Villes liérent ensemble un compromis, & s'engagérent de s'en rapporter au jugement de sept Arbitres, deux de chaque Ville, & trois de Berne. Les Arbitres & les Députez des deux Villes s'assemblérent à *Liechtstall*, au jour marqué, & montérent ensemble la montagne, derriére le vieux Château de *Schavvenbourg*, pour voir les lieux qui étoient le sujet de la difficulté. Mais comme les Bâlois étoient occupez à montrer leurs droits aux Arbitres, ceux de Soleurre rompirent la Conférence, disant; Qu'ils avoient aquis la Souveraineté de *Dornek*, en faisant la conquête de ce Bourg par l'épée, & qu'ils n'avoient à en rendre compte à personne &c. Ceux de Berne exhortérent les deux parties, à n'entreprendre aucun acte de violence les uns contre les autres, jusqu'à-ce que leurs Seigneurs leur eussent donné de nouveaux ordres. La négociation ayant été suspenduë environ un mois,

Troubles de la Suisse.

nois, ceux de Soleurre allérent éri- 1531.
ger une potence avec leurs Armoi-
ies, sur le lieu litigieux, entre
Schavvenbourg & *Gempen*. Les Bâ-
ois ordonnérent, le 29. Juin, à
eur Avoyer de *Liechtstall*, d'aller
bature cette potence; ce qui fut fait.
Ceux de Soleurre en furent telle-
nent irritez, qu'ils résolurent d'al-
er la relever à main armée, & en-
eignes déployées *.

Troubles de la Suisse.

A cette nouvelle les Bâlois se mi-
ent en armes, & firent toutes les
ispositions pour entrer en guerre,
evant des troupes dans tout leur
Canton, & mettant des garnisons
ans leurs Châteaux. Ceux de
oleurre prirent aussi les armes, &
e mirent à élargir le chemin dans
a montagne de *Beinvvyl*, pour y
onduire leur grosse Artillerie; &
une & l'autre de ces Villes ap-
ella les autres Cantons ses Alliez,
son secours. D'abord les Villes
e *Zurich*, de *Berne*, de *Fribourg*,
e *Mulhouse* & de *Bienne* y envoyé-
ent leurs Députez, qui étant arrivez
Soleurre, le Vendredi 30. Juin,
btinrent des deux Parties, de suf-

Mouvemens de guerre entre *Bâle* & *Soleurre*.

Q 2 pendre

* *VVurstis*. L. VIII. Ch. 9.

1531. pendre tous les mouvemens de guerre, pour qu'ils eussent le tems da pacifier cette affaire (*a*). Ceux de Berne en particulier eurent ordre de leurs Supérieurs, de déclarer aux deux Parties, que si l'une des deux entreprenoit quelque hostilité contre l'autre, & refusoit de se soumettre au jugement des Cantons ou des Arbitres qu'on choisiroit en ce cas-là L. L. E. E. se joindroient à l'autre partie, qui voudroit s'y soumettre (*b*). Le mécredi 5. Juillet, les Députez de ce V. Villes furent joints par ceux de VII. Cantons, de *Lucerne*, *Uri* *Schvvitz*, *Underrvvald*, *Zoug*, *Glaris* & *Schaffhouse*. Tous ces Députez ensemble, présentérent aux Parties un projet d'accommodement provisionnel, en attendant que le différent fut vuidé dans une Conférence dont on conviendroit: mais les Bâlois trouvant ce projet trop défavorable pour eux le rejettérent. Enfin, après plusieurs pourparlers on convint que Bâle choisiroit pour ses Arbitres, *deux* Sujets de Soleurre

Troubles de la Suisse.

(*a*) *Id.* l. c. p. 595.

(*b*) *B.* Instr. 82.

& pareillement Soleurre *deux* Sujets de Bâle ; qui ſeroient déliez du Serment qu'ils avoient à leurs Souverains , & que Berne y joindroit *trois* de ſes Conſeillers : Que ces VII. Arbitres prêteroient ſerment de juger , ou à l'amiable , ou à rigueur de droit , ſelon le dictamen de leur Conſcience , & que leur jugement ſeroit définitif. 1531. *Troubles* de la Suiſſe.

Les VII. Arbitres marquérent un jour à *Liechtſtal* , où les deux Parties envoyérent leurs Députez , munis d'inſtructions ſuffiſantes , pour ſoûtenir leurs droits. On alla ſur les lieux , qui faiſoient la matiére de la difficulté : on écouta fort au long les Députez & leurs Avocats ; après quoi les Arbitres prononcérent. Leur Sentence fut réduite en forme de Traité d'accommodement , & l'on planta des bornes dans tous les lieux, où l'on jugea qu'elles étoient néceſſaires *. Ce fut ainſi que finit cette affaire , qui auroit pû avoir des ſuites fâcheuſes , ſi on ne les avoit prévenuës de bonne heure. *Accommodement* entre ces deux Villes.

 Cette

* *Wurſtiſ.* l. c. 595 596.

1531. *Troubles* de la Suisse. III. CONFERENCE de *Bremgarte.*

Cette affaire n'étoit pas encore entiérement finie, lorsqu'on tint à Bremgarte, le Lundi 11. Juillet, la III. CONFE'RENCE, dont on étoit convenu, pour terminer les troubles de la Suisse. Les Députez des Cantons Réformez demandérent de nouveau aux Catholiques, Qu'ils permissent chez eux la lecture de l'Ecriture S.te de l'Ancien & du Nouv. Testament. Les Catholiques s'en défendirent d'une maniére assez plaisante. Ils répondirent: „ *Qu*'ils „ étoient fort éloignez de défendre „ la prédication de la Vérité & la „ Lecture de l'Ecriture Sainte, étant „ eux-mêmes en possession de la „ Vérité, selon la doctrine de „ l'Ecriture, des 4. Docteurs, & „ de la S.te Mére Eglise. *Qu*'ils „ n'avoient jamais eu dessein de „ contraindre quelqu'un à croire „ comme eux; *Qu*'ils vouloient au „ contraire observer les Traitez de „ Paix & d'Alliance, autant qu'on „ les observeroit à leur égard: „ *Qu*'ils étoient résolus de s'en tenir à leur ancienne religion, jus„ qu'à la tenuë d'un Concile Uni„ versel; *Que* si ce Concile les trouvoi

„ voit dans l'erreur, ils se laisse- 1531.
„ roient instruire : *Que* si quel- *Troubles*
„ qu'un croyoit qu'ils eussent vio- de la
„ lé le Traité de Paix, ils ne re- Suisse.
„ fusoient point de se soumettre au
„ Droit, & de punir les insolens,
„ qui outrageoient les Réformez,
„ s'il s'en trouvoit parmi eux : *Que*
„ cependant on ne devoit pas
„ ajoûter foi à tous les Rappor-
„ teurs &c. Et que quand, de sem-
„ blables raports se trouvant faux
„ en tout ou en partie, ils ne châ-
„ tioient pas les personnes accusées,
„ on ne devoit pas d'abord pour
„ cela leur interdire le Commerce.
„ puisque le Traité ne portoit pas
„ cette interdiction, en cas qu'on
„ fut injurié, mais en cas qu'on
„ ne payat pas les frais de la guer-
„ re (*a*).

Zurich, Berne & leurs adhérans, répondirent, qu'ils auroient crû que les 5. Cantons ne devoient pas rejetter le projet d'accommodement, qui avoit été proposé, Que pour eux ils étoient disposez à l'accepter, pourvû que ce fût sans déroger aux Traitez d'Alliance & à celui de la

 Paix,

(*a*) *Wurstis.* l. c. *Hotting* 571.

1531. paix, & sous ces 3. Conditions, 1. Que ceux qui dans les Seigneuries Communes s'étoient conformez à eux, pour l'interdiction du Commerce n'en fussent pas punis. 2. Que les 5. Cantons les secourussent contre tous ceux qui les insulteroient, ou leur feroient quelque violence contre le Droit, & même pour cause de religion. 3. Enfin qu'ils laissassent subsister la Réformation, & tous les changemens, réglemens, ventes & achats, que Zurich & Glaris avoient faits chez les Sujets de l'Abbé de S. Gal, dans le Tockebourg, au Rheinthal, & dans le Thourgavv.

Troubles de la Suisse.

Les Députez des 5. Cantons persistérent à rejetter le projet d'accommodement, aussi-bien que les conditions, que les Réformez y avoient apposées. Les Médiateurs, qui les trouvoient raisonnables, résolurent d'aller en personne chez ces Cantons, pour travailler à leur inspirer des pensées pus pacifiques. Ils allérent les uns chez les 5. Cantons, pour les porter à accepter ce projet, & les autres à *Zurich* & à *Berne*, pour obtenir

tenir que le commerce fut r'ouvert avec eux ; après être convenus de se retrouver tous à Bremgarte au bout de leur tournée. Mais tous les efforts & les soins officieux de ces Messieurs furent entiérement inutiles : On leur répondit tout séchement dans les 5. Cantons, *Qu'on leur rendroit réponse à Bremgarte* : Et dans la IV. Confe'rence qui s'y tint à leur retour, les Députez de ces Cantons dirent : *Qu'ils s'en tenoient à leur réponse précedente.* Ainsi cette Conférence se termina sans succès, Les deux Parties implorérent le secours de leurs Alliez en cas de guerre ; mais les Députez de *Glaris*, de *Fribourg*, de *Soleurre* & d'*Appenzell*, n'ayant point d'instruction sur ce sujet, prirent la chose *ad referendum* ; en attendant ils solicitérent les parties, à se tenir en paix, & marquérent une nouvelle Conférence à Bremgarte, pour le jour de S. Laurent, 10. d'Août *.

1531. *Troubles* de la Suisse.

IV. Confe'rence de *Bremgarte.*

Dans cet intervalle de tems, Zuingle voyant avec douleur, qu'il y avoit a Zurich certaines person-

Zuingle demande son Congé.

* *Hotting* 571. *Wurstis.* l. c.

1531. *Troubles de la Suisse.* nes, qui dans le fond de leur cœur n'aimoient point la Réformation, quoi qu'ils en fissent profession extérieurement, & qui s'opposoient à plusieurs projets avantageux pour la Patrie & pour l'Eglise, & se regardant-là comme un *Jonas*, qui excitoit la tempête, ou qui en étoit le prétexte ; se présenta devant le Grand Conseil, le 26. Juillet, pour demander son congé. Il représenta avec larmes, *Qu'il prévoyoit très-bien, qu'il n'y avoit pas beaucoup de bien à attendre : Et que quoi quo'n ne suivit pas ses Conseils & ses instructions, cependant on le chargeoit de tout le mal qui se faisoit, & de celui qui arriveroit.* Mais les Magistrats lui envoyérent une Députation honorable de leur Corps, pour le prier de ne pas les quiter dans un tems si dangereux. Il demanda 3. jours pour prendre son parti, au bout desquels il se présenta devant le Conseil, & promit de continuer à servir de son mieux *.

Zuingle Sollicité à demeurer à Zurich il y consent.

COMETE.

VIII. Le 6. Août on vit paroître dans le Ciel une grande COMETE, qui dura jusqu'au mois de Septembre

* *Hotting* 571. 572. *Rahn* 727.

tembre (*a*). Et tandis qu'en France, suivant les préjugez du Vulgaire, on croyoit (*b*) que cette Comete présageoit la mort de LOUYSE *de Savoye*, Mére du Roi FRANCOIS I. qui effectivement mourut dans ce tems-là; Zuingle, tout rempli de ses pensées mélancoliques, qui lui occupoient l'esprit depuis quelques semaines, regarda cet astre, comme un signe & un avant coureur, des maux qui devoient arriver aux Zuricois & à lui en particulier. *George Muller*, Abbé de *VVettingue* lui demanda un jour, *ce que cette Cométe pouvoit signifier?* Il lui répondit: *Il en coûtera la vie à moi & à plusieurs gens d'honneur. La vérite & l'Eglise seront dans la détresse. Mais le Seigneur ne nous abandonnera pas. Je me confie entiérement en Dieu, qui est juste & fidéle. Mais je ne me confie aux hommes que le moins que je puis* (*c*).

1531. *Troubles* de la Suisse.

Le jour de la S. *Laurent*, on tint à Bremgarte la V. CONFERENCE, qui fut infructueuse tout comme les autres. L'Ambassadeur de

V. CONFERENCE. de *Bremgarte*.

(*a*) *VVurstis.* l. c. 598.

(*b*) *Mezerai* V. p. m. 418. 419.

(*c*) *Hotting.* 572.

1531. *Troubles de la Suisse.*

de France, & les Députez des Cantons Médiateurs, dressérent un éclaircissement au 3. Article du projet d'accommodement; Au lieu qu'il portoit, que les V. Cantons accorderoient chez eux *pleine liberté de lire l'Ecriture sainte & d'en raisonner*, ils le tournérent de cette maniére, *Que si quelqu'un disoit*, ou *lisoit quelque chose, qui fût autrement que la lettre de l'écriture ne le porte, ils le pourroient punir*: Ils croyoient que les V. Cantons l'agréeroient. Mais ils se trouvérent trompez (*b*). Ces Cantons le rejettérent, & les Réformez ne s'en accomodérent pas, non plus; disant *Que leurs Instructions portoient de ne pas souffrir qu'on fit aucun changement à ces Articles du projet.* Les Députez des deux Partis se chargérent de cet Eclaircissement, pour le rapporter à leurs Supérieurs. Les Médiateurs les laissérent aller, & leur dirent, qu'ils attendroient leur retour dans le même endroit, pour le lundi avant la S. Barthelemi 21. d'Août.

Zuingle travaille pour rétablir la paix.

Lorsque ce jour fut venu, Zuingle voyant avec douleur, que tout se

(*b*) Id. 573. *VVurstis.* 598.

se préparoit à la guerre, se donna la peine d'aller secrettement à Bremgarte, accompagné de deux autres Ecclésiastiques de Zurich, *Rodolf Am-Buhel*, ou *Collinus*, Professeur en Grec, & *VVernher Steiner*, dans le dessein de disposer les Esprits des Réformez à la paix. Il représenta à ses amis, combien étoit préjudiciable l'interdiction du commerce; & que cette affaire ne pouvoit avoir qu'une funeste issuë comme elle l'eut en effet; après quoi il prit congé avec larmes de *Bullinger* Pasteur du lieu, & lui recommanda l'Eglise *.

1531. *Troubles* de la Suisse.

Cette 6.me *Conférence* n'eut pas lieu. Les V. Cantons, au lieu d'envoyer leurs Députez à Bremgarte, se contentérent d'écrire aux Médiateurs: „ *Qu*'ils voyoient avec „ un grand déplaisir, qu'on ne vouloit pas les laisser en paix dans „ leur ancienne Religion Chrêtienne, quoi qu'ils n'eussent pas d'autre Foi que celle de leurs Péres; *Que* quant aux autres Articles, ils s'étoient toûjours offerts „ d'observer le Traité de paix, & „ ceux d'Alliance, & de laisser cha-

Réponse des V. Cantons aux Médiateurs.

* *Hotting* 572.

1531. *Troubles de la Suisse.*

„ chacun en possession de son droit, „ autant qu'on feroit la même chose à leur égard ; *Qu*'ainsi ils souhaitoient d'avoir une réponse des „ autres Cantons à la sommation „ qu'ils leur avoient faite, ne voulant plus assister aux Conférences, parce qu'il ne leur convenoit pas d'être tranquilles dans cet „ état d'hostilité „. Les Médiateurs leur répondirent, qu'ils voyoient aussi avec bien du chagrin, qu'on les accusat de vouloir forcer les V. Cantons à quiter leur ancienne religion, chose qui ne leur étoit jamais venuë dans l'esprit, comme on pouvoit le voir clairement, par la lecture du projet qu'ils avoient dressé. Cependant ils remirent cette lettre aux Députez des Villes Réformées, les priant de leur montrer les Titres en vertu des-quels ils se croyoient fondez à interdire le commerce, pour l'infraction de quelque Article que ce fut de Traité de paix. Ces Députez leur produisirent l'article séparé du Traité de paix, qui étoit conçu en ces mots : *Que si eux* (les V. Cantons) *n'observoient pas présentement, ou à*

Replique des Médiateurs.

l'avenir

l'avenir les susdits articles, compris dans le Traité de paix, ou ne payoient pas les fraix dans le terme prescrit : Ils vouloient (les Réformez) *être toûjours en liberté a leur égard, en sorte que leurs Seigneurs & supérieurs pussent alors, de la même maniére qu'aujourd'hui, procéder contr'eux par interdiction de Commerce.* Après cela les Médiateurs décretérent : „ Que puisque les V. Cantons n'avoient „ point comparu, & que leurs „ Principaux ne manqueroient pas „ d'entrer en quelque négociation „ particuliére avec Eux, & de faire leurs efforts pour conserver la „ paix entre les Cantons, ils devoient au moins suspendre leurs „ mouvemens de guerre, & attendre „ encore une nouvelle négociation „ amiable de leurs Seigneurs *,

1531. Troubles de la Suisse.

Cependant comme les petits Cantons ne peuvent point se passer du Commerce de Zurich, & que, manquant de sel & d'autres choses, ils en enlevoient par force, & qu'on avoit lieu de craindre de nouvelles hostilitez, *Fribourg*, *Soleurre* & *Appenzell* envoyérent des Députez à *Zu-*

Les petits Cantons commencent les *Hostilitez.*

* *Wurstis.* l. c. *Hotting.* 574.

1531. *Troubles de la Suisse. Nouvelle Négociation de 3. Cantons inutiles.*

à *Zurich*, & à *Berne*, faire de nouveaux efforts, afin d'obtenir pour les V. Cantons la levée de l'interdiction du Commerce; leur déclarant en même tems, (au moins *Fribourg* & *Soleurre*,) qu'en cas de rupture, ni l'une, ni l'autre de ces Villes, ne devoient attendre aucun secours (*a*) deux. Si leurs soins eussent réüssi, vraisemblablement on auroit évité une funeste rupture, & l'effusion de sang qui s'en ensuivit. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux Cantons n'ayant voulu répondre, sans la participation de l'autre; les Médiateurs marquérent une nouvelle Conférence à *Arau*, pour le 5. Septembre. Mais on n'y fit rien de plus qu'aux précédentes, & chaque partie demeura dans son sentiment (*b*).

Pendant ce tems là, Zuingle prévoyant les malheurs, dont le parti Réformé étoit menacé, parce qu'on y faisoit fautes sur fautes, en disoit librement sa pensée en Chaire. *On a forgé une chaine*, disoit-il; *elle servira à ôter la vie & à moi*

(*a*) *Hoting*. 576.

(*b*) *VVurstis*. 599.

moi & à plusieurs bons Zuricois. *Car c'est à moi qu'on en veut. Eh bien ! je suis prêt, & disposé à tout ce qu'il plaira au Seigneur. &c.* Ce fidéle serviteur de Jesus-Christ savoit, qu'ayant prêché sans relâche contre les pensions des Princes Etrangers, & la négligence à punir, ceux qui en prenoient ; il s'étoit attiré une haine mortelle de la part de bien des gens (*a*).

1531. *Guerre* de la Suisse.

On croit que ce qui porta les V. Cantons à cette roideur inflexible, fut la promesse que les *Vallaisans* leur avoient faite, de les secourir de tout leur pouvoir. Quelque tems auparavant, les Vallaisans leur avoient refusé leur secours ; mais quelque Esprit malin s'étant avisé, pour les animer, de mettre sur un Autel un billet, qui portoit, *Que les Evangeliques enseignoient qu'il y a plus de mal à dire la* Messe, *qu'a commettre un péché contre nature :* Cet écrit les mit en fureur, & ils résolurent de vanger hautement l'honneur de la Messe. Zuingle écrivit à un homme de ce Pays-là, pour l'assûrer que ce n'étoit-là qu'un

Les *Vallaisans* sont animez contre les Réformez par un *Libelle* malicieux.

(*a*) *Hotting.* 573. 574.

1531. *Guerre* de la Suisse.

qu'un Libelle malin, fait exprès pour les animer contre les Réformez, mais il ne fut point écouté (*a*). Et l'on eut d'autant plus sujet de gémir, à l'occasion de cette rupture, que pour peu que les V. Cantons eussent voulu se relâcher, les Réformez étoient disposez à s'avancer aussi de leur côté, pour le repos commun de la Suisse; & les Médiateurs auroient été satisfaits. Mais ils ne vouloient pas faire les prémiers pas.

Manifeste. des Réformez.

Comme bien des gens blâmoient les Réformez; ils publiérent à Zurich un Manifeste, imprimé le 19. Septembre, pour instruire le public des raisons de leur conduite. Il portoit en substance, I. Q*ue les V. Cantons avoient interdit la Doctrine Evangelique, fondée sur la Parole de Dieu*; Qu'*ils avoient puni leurs Sujets pour cette raison en Corps & en biens*: Que *non seulement ils avoient chargé d'injures atroces les Cantons Réformez & leurs partisans, mais de plus qu'ils les avoient mal-traitez, & leur avoient fait diverses violences*: Qu'*ils avoient abandonné les* Grisons *dans leur besoin &c.* II. Qu'*on*

(*a*) *Hotting*, 574.

1531. *Guerre de la* Suisse.

II. Qu'*on faisoit croire sans fondement au peuple, que les Réformez avoient dessein de dépouiller injustement & par la force, les Cantons Catholiques leurs Alliez, de leurs Droits & de leurs Priviléges & même de les contraindre à abondonner leur Religion, & à recevoir des Ministres; enfin de vouloir même détruire deux ou trois Cantons pour n'en faire qu'un, choses auxquelles ils n'avoient jamais pensé.* &c.

III. Que *les Réformez avoient agréé le projet d'accommodement dressé par les Cantons Médiateurs, & qui comprenoit cinq Articles, mais que les V. Cantons l'avoient rejetté tout cruëment* &c. (*a*).

Nouvelles *Négociations*

Cependant l'Etat de Soleurre, voulant faire encore une derniére tentative pour rétablir l'union, marqua une journée dans sa Ville aux Députez des Cantons Médiateurs & du Vallais, pour le 16. Septembre. En même tems, les Magistrats de *Strasbourg* convoquérent aussi à Bâle les Villes Réformées, à une Conférence. Ceux de Constance s'y trouvérent; & les Députez de ces 2. Villes sollicitérent forte-

(*a*) *Hotting.* 576.

1531. *Guerre* de la Suisse.

fortement ceux des deux Cantons à lever l'interdiction du Commerce ; & leur en donnérent des raisons si fortes, que ces Députez y auroient consenti, s'ils en avoient eu le pouvoir, mais ils n'avoient point d'instruction là-dessus. Ainsi à leur requisition, on marqua un autre jour, pour une nouvelle Conférence à *Arau*, savoir le 23. Septembre, où devoient se rencontrer, non-seulement tous ceux qui se trouvoient alors à Bâle, mais aussi ceux qui étoient à la Conférence de Soleurre. Dans cette Conférence d'Arau, on fit un nouveau projet d'accommodement compris en VI. Articles, dont voici la substance : *

Conférence d'*Arau*.

Projet d'*Accommodement*.

I. Que les Médiateurs jugeroient ceux qui avoient proferé les paroles outrageantes, à cause des-quelles on avoit interdit le Commerce, & que chaque Magistrat éxécuteroit, les sentences des Médiateurs.

II. Que tous ceux qui avoient été chassez pour cause de religion, auroient permission de retourner chez

* *VVurst.* l. c. 599. *Stettler* II. 46. a *Hotting.* 576. 577.

chez eux, & pourroient y demeurer paisiblement. 1531.

Guerre de la Suisse.

III. Que comme le 1. & le 2. Article du Traité de Paix réglent les affaires de Religion, les choses en resteront là.

IV. Les Traitez d'Alliance, & celui de la Paix subsisteront, à la reserve de ce qui est ici réglé.

V. Les V. Cantons donneront du secours aux Zuricois, quand on voudra leur faire du tort &c.

VI. D'abord que ce Traité sera accepté, le commerce sera r'ouvert incessamment.

Ce Projet est rejetté.

Au sortir de cette Conférence, les Députez Médiateurs allérent les uns chez les *V. Cantons*, & les autres à *Zurich* & à *Berne*, porter ce Projet, & tâchérent de le faire recevoir. Mais cette nouvelle tentative fut aussi infructueuse que les précédentes, & même on peut dire que les soins empressez de ces Messieurs firent du tort aux Réformez, parce qu'ils aboutirent à les diviser pendant que les V. Cantons demeurérent unis. Zurich & Berne ne voulurent prendre aucune résolution, qu'ils n'eussent la

réponse

1531. *Guerre de la Suisse.* réponse des V. Cantons ; disposez à accepter ce projet, si ces Cantons s'avançoient un peu. Mais ceux ci le rejettérent, disant *Qu'ils aimeroient mieux mourir, que de céder la moindre chose au préjudice de leur Religion* *. Et persistérent à demander qu'avant toutes choses les Réformez rétablissent le Commerce. Les Médiateurs, rebutez de ce coté-là, proposérent, qu'on fit au moins une suspension d'armes jusqu'à Pâques. *Les Réformez se divisent.* Les Zuricois n'en voulurent pas entendre-parler ; & sollicitérent les Bernois à entrer dans leur sentiment. Cette résolution déplut aux autres Villes Réformées, qui résolurent d'avoir encore une Conférence, le 6. d'Octobre, pour voir s'il ne seroit pas à propos de détourner les Zuricois de leur dessein, de faire la guerre (*b*)

Cette division des Réformez fut bientôt sue des V. Cantons, qui ne manquérent pas d'en triompher. Ils en devinrent encore plus fiers, plus intraitables, & plus encouragez à prendre les armes ; dans l'espérance

* *Rahn.* 729.

(*b*) *Stettler* II. 46. b.

pérance de les détruire, les uns après les autres. Un homme de grande considération entr'eux, disoit, *Allons les attaquer, pendant que nous sommes encore bien unis, afin qu'il ne nous arrive pas comme aux* Zuricois, *& à leurs adhérans. Si nous allons attaquer les Zuricois, tandis qu'ils sont seuls, nous en aurons bon marché.* Ainsi ils rejettérent la suspension d'Armes, & envoyérent de nuit à Arau leur réponse aux Médiateurs, le 7. Septembre (*a*). 1531. *Guerre* de la Suisse.

IX. Pendant que les Réformez s'amusoient à négocier avec les Médiateurs, les V. Cantons déterminez à se faire r'ouvrir le Commerce par la voye des armes, s'ils ne pouvoient l'obtenir par la douceur, cherchoient du secours de tous côtés. Ils s'étoient adressez de bonne heure aux *Vallaisans*, comme on l'a déja dit. Ils s'adressérent aussi au Duc de Savoye * & au Pape Clement VII. qui donna ordre à *Jean Baptiste de Insula*, ou *Delile*, Evêque de *Veroli*, de lever du monde pour

(*a*) *Stettler*. l. c.

* *Savion* III. p. m. 59.

1531. *Guerre de la Suisse.* pour eux dans le Duché de Milan, & de les leur envoyer jusqu'aux frontiéres des Balliages Communs, en Italie. Dans une Diéte qu'ils tinrent entr'eux à Lucerne, ils firent leurs dispositions de guerre, & résolurent de prendre incessamment les armes, si on ne leur ouvroit pas le Commerce. Ceux d'*Uri* étoient d'avis qu'on suspendit encore pour quelque tems; mais à la fin ils se rangérent au sentiment des autres. D'autre côté les Zuricois, ne doutant plus qu'on en vint à une guerre, demandérent du secours aux Grisons, qui le leur accordérent de bonne grace, & leur envoyérent 1500. hommes, qui campérent à *Kaltenbrunnen*, dans le Pays de *Gaster*.

Dispositions à la guerre.

Les *V. Cantons* déclarent la guerre aux *Zuricois*, & publient un MANIFESTE.

Ainsi, le Dimanche 8 Octobre, les V. Cantons, pour premiére déclaration de guerre, envoyérent à Zurich, redemander leurs Lettres d'Alliance mutuelle; & le lendemain ils publiérent un *Manifeste* pour justifier leur prise d'armes. Ils y mirent divers articles de plainte contre Zurich & Berne. I. Que ces deux Villes avoient fait un

Trait

Traité d'Alliance défenſive & de Combourgeoiſie avec *Conſtance* & *Strasbourg*. II. Que la raiſon pour quoi on avoit interdit le commerce avec eux, ce n'étoit pas les outrages dont ils ſe plaignoient, mais la Religion : *Car*, diſoient-ils, *ſi nous étions de leur religion, quand nous aurions dit d'eux toutes les injures qu'on peut dire au monde ; ils n'y penſeroient plus.* III. „ Ils y „ nioient d'avoir eu deſſein de faire „ venir des Troupes Etrangéres dans „ la Suiſſe. (Cependant ils avoient demandé du Secours au Pape ; & 5. à 600. Italiens qu'il leur envoyoit, devoient arriver le jour que le Manifeſte parut.) „ IV. Ils „ accuſoient les Villes Réformées „ d'avoir dreſſé à l'inſçû des Can- „ tons Catholiques, un Traité ſé- „ paré ; en vertu duquel elles pou- „ voient interdire le commerce avec „ eux *. Ils publiérent encore un ſecond *Manifeſte*, plus ample que le prémier, où ils répetérent les mêmes plaintes, & y en ajoutérent d'autres ; & l'envoyérent aux Princes & aux Villes Impériales d'au

1531. *Guerre* de la Suiſſe.

* *Hotting.* 578.

1531. de la du Rhin. Ils y disoient entr'autres choses. *Les Zuricois & leurs adhérans nous accusent d'avoir violé la paix. Cependant ils n'en peuvent aporter aucune preuve, sinon qu'ils disent, Qu'on les outrage en paroles &c. Et ils veulent en tirer une raison pour nous interdire le Commerce; de quoi ils n'ont aucun droit, selon la teneur du Traité de Paix: Car on n'y a établi l'interdiction du Commerce qu'au cas que nous ne payassions pas les fraix de la guerre, que nous avons promis de payer &c. Comme nous voulons demeurer constamment dans la doctrine, que nous avons suivie jusqu'à present, jusqu'a-ce qu'un Concile en ait décidé, aussi ne voulons nous pas nous laisser contraindre, à admettre les nouveautez, qui ont été introduites par* Zuingle *& ses Compagnons; ni souffrir qu'on lise leurs Livres dans nos Terres. Nous n'avons jamais eu dessein de forcer les Zuricois & leurs adhérans à renoncer à leur religion. Et nous ne voulons pas non plus nous engager à secourir les Zuricois, contre tous les ennemis qui pourroient les attaquer, & pour quelque cause qu'ils puissent être inquietez;*

Guerre de la Suisse.

puis

puis qu'ils ne sont plus dans le même état, où ils étoiemt, lorsqu'ils sont entrez dans nôtre Conféderation (*a*).

1531. *Guerre* de la Suisse. Bonne réflexion de *Stettler.*

Stettler fait ici une excellente réflexion : „ Si seulement *dit-il*, „ les Villes (Reformées) avoient „ voulu se relâcher à l'égard de l'interdiction du commerce, on auroit „ aisément évité une guerre funeste, & rétabli une tranquillité générale dans toute la Suisse. „ Les Villes avoient en vuë d'étendre leur Religion, & de punir ceux qui les injurioient. Les „ V. Cantons vouloient conserver „ leur Religion, & leurs anciennes pratiques : Ainsi les Evangeliques, qui avoient remporté „ de grands avantages par la débonnaireté & par la patience, „ donnérent un exemple mémorable des effets que produisent les „ deux vices opposez (*b*).

Les V. Cantons, dans le dessein de diviser les Réformez, pour les attaquer les uns après les autres, n'envoyérent aucune déclaration de guerre aux Bernois ; ils faisoient sem-

(*a*) *Hotting.* ibid.

(*b*) *pag.* 46. b. & 47. a.

1531. semblant de n'avoir rien à démêler avec eux. Les Zuricois se trouvérent d'abord embarassez, sur la réponse qu'ils devoient faire aux V. Cantons, & demandérent une promte conférence aux Bernois, pour en delibérer. Ceux ci leur répondirent : *Qu'on ne leur avoit encore fait aucune déclaration de guerre : Que Messieurs de Zurich pouvoient répondre pour eux comme ils l'entendoient : & se tenir bien sur leurs gardes ; ne rien entreprendre avec précipitation, & leur donner incessamment avis de ce qui se passoit : Car quant à nous*, disoient-ils, *Nous sommes prêts. Nous n'attendons que vôtre Sommation ; nous avons fortifié nos postes, & nous sommes fort surpris de ce que vous nous écrivez si peu, tandis que nos Baillifs & nos Gouverneurs de* l'Ærgavv, *nons ont donné avis de la marche des* Lucernois, *du côté de* Hochdorff, *& des grands préparatifs des petits Cantons* *.

Guerre de la Suisse.

Prémiéres *Hostilités des* V. Cantons.

En effet pendant ces négotiations, les Lucernois firent d'abord marcher, le Lundi 9. Octobre, une Enseigne de leurs Troupes, avec 50.

* *Stetlter* 47. a.

50. hommes, de chacun des 4. autres Cantons, & 6. grosses piéces d'artillerie, pour aller fourager du côté de *Hitzkilch*, dans les *Frey-Æmpter*, tandis que le gros de leur Armée s'assembloit à *Zoug*. Ce petit Corps s'augmenta en chemin; étant joint par les Sujets de Lucerne; tellement qu'ils se trouvérent forts de 1200. hommes & ainsi ils se jettérent sur le Balliage des *Frey-Æmpter*. Les habitans de la Campagne, se trouvant trop foibles pour leur résister, se sauvérent à *Bremgarte*, & y transportérent leurs meilleurs effets. Albert De Mullinen, Commandeur de *Hitzkilch*, s'y rendit aussi, pour y attendre le secours de Zurich & de Berne qu'ils avoient demandé; & cependant les Lucernois ravagérent le Pays, & pillérent le Bourg de *Mouri* & les Villages de *Moos*, *Esch*, *Bossvvyl* & *Büntzen*; & ils s'arrêtérent à *Bossvvyl* jusqu'à l'arrivée de l'armée Bernoise. (*a*). 1531. *Guerre de la Suisse.*

Les Zuricois envoyérent incessamment (le Mardi 10. Octobre) un Camp volant de 600. hommes, avec *Camp volant* de Zurich du côté de *Cappel*

(*a*) *Stettler* l. c. *Rahn* 732.

1531. *Guerre de la Suisse.*

avec 6. piéces de Canon, du côté de *Cappel*, sous le commandement de GEORGE GOELDLIN, avec ordre de ne point s'engager dans une action, avec le gros des ennemis, jusqu'à-ce que toute l'armée fut arrivée. Ils donnérent aussi avis à leurs Alliez de cette irruption des V. Cantons; & déliberérent, si l'on devoit incessamment battre le tocsin par tout le Canton, & ensuite sortir avec la Banniére de la Ville. Plusieurs s'y opposoient, qui apparemment trahissoient leur Patrie. Ils disoient, Qu'*on étoit trop vifs :* Que *le Peuple fait toûjours les choses plus grandes qu'elles ne sont*; Qu'*il faloit aussi attendre le secours des autres Villes*. Le soir ils envoyérent un autre petit Corps de 300. à 400. hommes au secours de Bremgarte, avec quatre piéces de Campagne : Et un troisiéme de 200. hommes du côté de *VVædischvvyl* (a).

Dans ces entrefaites, *Sulpice Haller*, Baillif de Lentzbourg, avec deux Conseillers, qu'on lui avoit donnez pour Ajoints, *VVolffgang Von*

(a) *VVurstis*. L. VIII. Ch. XI. p. 603 *Rahn*. 730.

Von VVeingarten, ou, *Des Vignes*, & *Benedit Schutz*, fit ſonner le tocſin dans l'*Ærgavv*, & ramaſſa trois petits Corps de troupes, qui ſe trouvérent tellement remplies de courage, que ſi dans cette prémiére ardeur, on les avoit menées contre l'ennemi, avec les troupes qui étoient arrivées à Bremgarte, les gens du métier diſoient, qu'on auroit pû battre les Catholiques, & prévenir le malheur qui arriva le lendemain aux Zuricois. Mais les Officiers Bernois n'oſérent rien entreprendre, ſans les ordres de leurs Seigneurs; & le Capitaine Gœldlin demeura auſſi dans ſon poſte, ſuivant ſes ordres, ſans faire aucun mouvement. Pendant ce tems là l'Armée des V. Cantons ſe forma cette nuit là à Zoug, dans le deſſein d'attaquer les Zuricois le lendemain (*a*),

1531. *Guerre* de la Suiſſe. Mardi 10, Octobre.

Las Réformez n'oſent rien entreprendre faute d'ordre.

Les troupes, qui étoient à *Cappel*, ayant apris le ſoir par leurs eſpions, que celles d'*Uri*, qu'on attendoit à Zoug, étoient arrivées, & que l'Armée des V. Cantons ſe diſpoſoit à venir fondre ſur eux dè

(*a*) *Stettler* 47. b.

1531. *Guerre de la Suisse.* Mardi 10. Octobre.

dès le lendemain ; en donnérent incessamment avis à leurs Seigneurs de Zurich, qui en informérent aussi les Bernois (*b*). leur demandant leur secours ; les Bernois leur répondirent, *Qu'ils se mettoient aussi en marche dans le même moment qu'eux,* & qu'il n'étoit pas nécéssaire qu'on les y animât. Ils les exhortérent en même tems à se tenir bien sur leurs gardes, à ne point se presser, mais à attendre le gros de leur Armée : Qu'ils avoient encore un autre Corps d'Armée, qu'ils tenoient tout prêt pour le besoin, & qu'ils étoient résolus à faire de leur mieux.

En effet, l'Armée de Berne partit ce jour-là, forte de 5000. hommes. Elle eut ordre de faire toute la diligence possible ; cependant de ne piller ni ne brûler aucun lieu, à moins que les V. Cantons n'eussent commencé. Et là dessus le Grand Conseil de Berne envoya une déclaration de guerre en forme aux V. Cantons, datée du Mecredi onziéme Octobre,

Raisons de la *lenteur* des ZURICOIS.

Bien des Lecteurs s'étonneront sans doute de la lenteur des Zuricois, à mettre leur Armée en campagne

(*b*) *VVurstis.* l. c. 600.

pagne. Ils demanderont, pourquoi 1531.
après avoir souhaité la guerre, après
avoir refusé la suspension d'Armes,
que les Médiateurs avoient proposée,
& que Berne & les autres Villes Réformées avoient agréée, ils avoient fait si peu de diligence pour mettre de bonne heure leurs troupes sur pié, afin de se trouver en état de tenir tête à l'ennemi, en cas d'attaque : au lieu que par cette lenteur ils exposérent, pour ainsi dire, à la boucherie leur petit Camp volant, qui étoit à Cappel ? Voici ce qu'on en a dit à Zurich. I. Les Zuricois, voiant que les Médiateurs demeuroient fermes dans la proposition qu'ils avoient faite d'une suspension d'armes, se reposérent sur leurs soins, pour la faire recevoir aux autres, & demeurérent sans mouvement ; mais les Médiateurs, dès qu'ils eurent reçu la réponse des V. Cantons qui rejettoient cette suspension, se contentérent de leur écrire, se retirérent à Soleurre, & de là chez eux ; & ne parurent plus, jusqu'après la bataille de Cappel, au grand étonnement des Réformez. II. Il y avoit dans les V. Cantons

Guerre de la Suisse.

1531. *Guerre* de la Suisse.

plusieurs personnes de considération qui avoient fait espérer aux Réformez, de les avertir, quand ils verroient que leurs gens se disposeroient tout de bon à la guerre. Mais ils ne pûrent pas tenir parole, parce que les passages étoient fermez par les V. Cantons, & gardez fort exactement ; desorte que leur Armée entra dans les terres de Zurich, avant que les Zuricois eussent pû se mettre suffisamment en état de défense. Ainsi l'on vit bientôt à quoi les affaires aboutiroient. Déja dès le 9. Octobre, l'Abbé de Cappel écrivit à P. SIMLER ; *Le tems est venu, que la verge de Dieu va se montrer. Ceux de la Vallée de* l'Adige, *& les Italiens arrivent aujourd'hui & demain.* III. Comme on avoit souvent reproché aux Zuricois, dans les troubles survenus deux ans auparavant, qu'ils étoient trop vifs, & qu'ils couroient aux armes sans nécessité ; ils voulurent faire voir dans cette occasion, qu'ils n'avoient nul penchant à faire la guerre. IV. Ils ne pouvoient pas croire, que leuts ennemis eussent sérieusement dessein d'en venir à une

guerre

guerre Ils se flattotient que l'orage pourroit se dissiper, (comme il étoit arrivé l'an 1529.) par une négociation amiable : Si bien que malgré les avis qu'ils reçûrent le 9. Octobre, que 1200. hommes de troupes ennemies avoient pris le chemin de *Hitzkilch*, & le 10. que 1500. d'entr'eux avoient pris la route de *Zoug* & de *Baar*, pour y attendre ceux d'*Uri*, (qui ne s'étoient déterminez qu'avec peine à prendre les armes contre Zurich;) & qu'ainsi ils étoient aux portes de *Cappel*, & près de leurs frontiéres à grand peine pouvoient-ils l' croire. Ce qui fit que jusqu'au 10e d'Octobre, ils ne mirent pas un seul homme en Campagne; & même cette démarche ne se fit pas sans de grandes oppositions de la part de quelques uns. Enfin, pourtant le parti des défians l'emporta; & le Camp volant, qui fut envoyé sous le Commandement de *G. Gœldin* ou *Gœldli*, comme on la déja dit, ne partit ce jour-là que vers les dix heures du matin. *Rodolf Lavater*, qui fut élû pour Capitaine général de l'Armée, souhaita qu'on sonnât le tocsin

1531. *Guerre* de la Suisse.

1531. *Guerre de la Suiffe.* Mecredi 11. d'Octobre.

tocfin dans le Canton, mais fon fentiment ne fut fuivi que le foir ; encore y eut-il un coquin, qui lorsqu'on eut commencé de fonner, l'empêcha de tout fon pouvoir. Ce ne fut que le XI. du mois, le propre jour de la bataille, que le Grand Confeil s'étant affemblé à 6. heures du matin, la pluralité l'emporta, qu'on enverroit une Armée avec la Banniére de la Ville (*a*).

Pendant ce tems là l'ennemi avoit tout ravagé, & défolé dans les *Frey-Æmpter* : Et à la referve de l'embrafement ils y avoient fait tous les défordres qu'on fait ordinairement dans la guerre. En particulier, les Maifons des Miniftres furent l'objet de leur fureur : ils les pillérent, & n'y laifférent rien d'entier. Comme donc ce Camp volant des troupes ennemies prenoit le chemin de Bremgarte, où les gens du Pays s'étoient fauvez avec leurs effets, on détacha le XI. d'Octobre, deux Enfeignes de Zurich, de 14. à 1500. hommes, qui fe jettérent dans *Bremgarte*, à 2. heures après midi, pour conferver la communi-

(*a*) *Hotting.* 577. 578.

munication libre entre Zurich & Berne (*b*).

1531. *Guerre* de la Suisse.

X. Nonobstant ce concours de circonstances toutes désavantageuses aux Zuricois, leurs affaires ne seroient point mal-allées, s'ils n'eussent pas été trahis. Ce fut un traitre de Zurich, qui, vendant sa Patrie pour de l'argent, alla rapporter aux V. Cantons, l'arrivée du Camp volant de Gœldli à Cappel; & leur aprit le petit nombre de ces troupes; mais que le soir elles devoient être jointes par le gros de l'Armée. Ce fut ce qui les détermina, (ceux d'Uri étant arrivez le soir auparavant avec ceux de l'*Eschethal*,) d'aller incessamment attaquer ces troupes, avant qu'elles fussent renforcées par le secours qu'elles attendoient. Au reste le traitre fut saisi deux jours après par les Zuricois, & puni comme il le méritoit *.

Les *Zuricois* sont trahis.

Zurich, ayant apris le dessein des Catholiques, envoya de nouveau défendre au Capitaine Gœldli, d'attaquer l'ennemi, jusqu'à-ce qu'il eut

(*b*) *Hotting.* 579.

* I*d.* 580.

1531. eut été renforcé ; & exhorta ses Alliez des Villes, à prendre la route de *Baar*. Cependant ceux de Cappel ayant eu avis de Bremgarte, qu'on devoit les aller attaquer à Cappel le XI. au matin, ils se rangérent en bataille, premiérement dans la plaine près de ce lieu, & ensuite sur la hauteur de *Scheuren*, où ils demeurérent jusqu'à 9. heures, postez très-avantageusement (*a*). Car du côté de Zurich le chemin étoit coupé par un fossé, sur lequel on avoit mis un pont. A l'Orient, & à une petite distance de-là est le Mont *Albis*; & d'autre côté au Septention, & à l'Occident, il y avoit un fossé profond nommé *Muli-Grab*, tout autour de cette place. Du côté d'*Eberschvvyl* & de la montagne de *Zoug* il y a un petit Bois de hêtres, long mais étroit. Vis-à-vis de ce monticule, il y en a un autre, d'égale hauteur, nommé *Ifelsberg*. Le Couvent de Cappel est entre deux, au milieu de belles prairies. Après avoir attendu là l'ennemi jusqu'à 9. heures du matin, ils quittérent ce poste avan-

Guerre de la Suisse. Mouvement du Camp volant des Zuricois à *Cappel*. Mecredi 11. d'Octobre.

Description de leur *Campement*.

(*a*) *Hotting*. ibid. *VVurstis*. l. c. 600.

avantageux, & redescendirent au Monastére de Cappel pour manger.

1531. *Guerre* de la Suisse. Mecredi 11. d'Octobre.

Pendant ce tems-là, comme on avoit sonné le tocsin dans le Pays, leur nombre s'accrût jusqu'à 1000. hommes : De sorte que quelques-uns étoient d'avis d'aller chercher l'ennemi dans les *Frey-Æmpter*; mais les Chefs ne voulurent pas, ayant ordre de ne rien entreprendre sans le concours des Bernois.

On dit que le même jour, qui étoit un Mecredi XI. du mois d'Octobre, l'Abbé de *Pfefers* brûla ses Images,

La grande *armée de Zurich* part avec précipitation & en désordre.

Le Camp volant de Cappel attendoit à tout moment l'arrivée du gros de l'Armée, qu'on lui avoit fait espérer: Mais il en tira peu de secours. Car dans le tems que ces Troupes étoient assemblées à Zurich dans la Cour du grand Temple, & qu'elles étoient prêtes à jurer les Ordonnances. suivant l'usage général de la Nation, il y vint Courier après Courier, pour annoncer le danger où étoient ceux de Cappel. Cela fit que tout ce Monde courut en désordre hors de la Ville, sans prêter le Serment,

&

1531. *Guerre de la Suisse.* Mecredi 11. d'Octobre.

& sans savoir ce que chacun avoit à faire. La Banniére ne sortit de la Ville qu'à onze heures. Au lieu de 4000. hommes, qui devoient marcher sous ce Drapeau, il ne s'en trouva que 700. avec qui Zuingle se mit en chemin à cheval & armé.

Zuingle marche avec ces troupes, & pourquoi?

On lui en a fait un crime, chez les Catholiques, & en bien d'autres lieux: Mais très-injustement. J'en parlerai ci-après. Je dirai seulement ici, que deux ans auparavant, il y étoit allé volontairement; mais que pour cette fois il y alla par ordre du Magistrat. Outre que ça été de tout tems l'usage; que le Général de la Nation, eût toûjours un Ministre de la Religion auprès de la Banniére du Souverain; les Magistrats souhaitérent alors qu'il fut dans l'Armée, pour assister de ses Conseils les Chefs, aussi-bien que pour diriger & encourager les Soldats, dont il étoit fort considéré. D'ailleurs ils espéroient aussi que Zuingle, par son crédit & par son Eloquence, pourroit être un excellent moyen, pour avancer la paix, à laquelle on n'avoit pas encore entiérement renoncé. Il est bien

vrai

vrai que comme, (contre toute attente,) on ne voioit plus de lieu de se flater d'une telle espérance, Zuingle auroit bien voulu différer ce voyage; mais il eut de pressantes raisons pour se rendre à la volonté des Magistrats. Il ne refusa donc point de marcher, afin qu'on ne l'accusât pas de lâcheté, lui qui avoit encouragé les autres. Mais il se mit en chemin, tout comme si on l'eût conduit à la mort. En chemin, il parloit à ses intimes amis d'une maniére, qui faisoit bien juger, qu'il se regardoit comme un homme mort: & ceux qui prirent garde à ses gestes, pendant toute la marche, remarquérent qu'il ne cessoit de prier Dieu avec ardeur, & de lui recommander son ame & son Eglise *.

1531. *Guerre* de la Suisse. Mecredi 11. d'Octobre.

Les Catholiques partirent de *Zoug* le matin, & se mirent en marche au nombre de 8000. hommes. Ils s'arrêtérent un moment dans la Campagne de Zoug, & se mettant à genoux, ils récitérent dévotement, cinq *Pater* & cinq *Ave*, avec le *Credo*; aprés quoi les Capitaines haran-

* *Hotting.* 581.

1531. *Guerre* de la Suisse.

haranguérent leurs Soldats, & les exhortérent à bien faire, en leur représentant: „ Que l'ennemi étant „ encore foible, il faloit profiter „ de l'occasion pour éxécuter leurs „ desseins, au lieu qu'ils y trouveroient une impossibilité entiére dès qu'il auroit reçû le renfort qu'il attendoit: Que si leur „ coup d'essai leur reüssissoit, ils „ conserveroient cette Supériorité, „ pendant tout le cours de cette „ guerre (a). „ Ils avoient raison; car la partie n'étoit pas égale, ni du côté du nombre, ni du côté de la disposition à combattre: Et il fut aisé de prévoir l'issuë de cette journée.

Mouvement des Zuricois du Camp volant de *Cappel*

Les Zuricois du Camp volant de Cappel, qui ne faisoient pas plus de 1200. hommes, s'étant aperçûs de l'aproche des Catholiques, quittérent une seconde fois le Couvent, & allérent reprendre leur poste de *Scheuren*. Ils y firent la priére, & attendirent leurs ennemis, qui leur envoyérent, par un Trompette un Cartel de Déclaration de guerre, daté du même jour

(a) *Id.* ibid. *VVurstis.* 601.

›ur, XI. d'Octobre, & ſêllé du 1531.
:au de Zoug. On tint Conſeil de *Guerre* de la Suiſſe.
uerre. Les ſentimens ſe trouvé-
ent partagez; & les Zuricois étoient
ccupez à diſputer entr'eux ſur le
›arti qu'il y avoit à prendre, dans
e tems qu'on vint leur dire, que
Armée ennemie approchoit, & dans
'inſtant on la vit ſur le Monticu-
e d'*Iſelsberg*, prenant la route du
›etit Bois: Ainſi il n'y avoit plus
ı balancer. Il falut combattre. Com- BATAILLE. de *Cappel.* Mecredi 11. d'Octobre.
ne les Zuricois étoient poſtez avan-
:ageuſement, les Catholiques ne
pûrent de long-tems remporter au-
:un avantage ſur eux. Les deux
Armées ſe canonnérent depuis Midi jusqu'à trois heures, & firent un ſi grand feu de part & d'autre, qu'on en entendoit le bruit ſans peine à Zurich: Selon les Hiſtoriens Zuricois *, leurs Canonniers s'aquitérent courageuſement, & habilement de leur devoir; de ſorte que les ennemis furent ébranlez; & ſi, dans ce moment, il s'étoit préſenté des Médiateurs, pour faire la paix entre les deux Armées, les Catholiques n'auroient pas refuſé d'entrer

* *Hotting.* 582.

1531. BATAILLE de *Cappel*. Mecredi 11. d'Octobre.

d'entrer en négociation. Mais, selon un Historien † Bernois, ces Canonniers n'entendoient pas leur métier, & avoient dressé leurs batteries trop haut, si bien que tous leurs Coups portoient à faux, & ne blessérent qu'une ou deux personnes. Si nous jugeons du passé par le présent, on pourra ajoûter plus de foi au dernier : car dans la derniére guerre de Suisse de l'an 1712. les Officiers Bernois & ceux du Pays de Vaud ont remarqué, que les Canonniers de Zurich, faisoient la même faute, (dont *Stettler* a accusé leurs Péres,) & entr'autres dans les deux siéges de *VVyl* & de *Bade*. Quoiqu'il en soit, *Rodolf VVeingartner*, Zuricois de naissance, mais qui, par haine pour la Réformation, avoit abjuré sa Patrie, & étoit Curé à *Zoug*, connoissant parfaitement toutes les avenuës de Cappel, où il avoit été Moine, & même élevé dans le Monastére, servit de guide aux Catholiques ; & les conduisit par des routes détournées pour le malheur des Zuricois, quoique même dans cette

† *Stettler*. II. 48. *a*.

te marche, suivant leur raport, 1531.
ir Canon fit assez de mal à leurs
nemis; ce qui fit dire depuis à
elques personnes des V. Cantons,
e si les Zuricois étoient venus
nber sur eux, ils auroient rem-
rté la victoire; à la vérité quel-
es Zuricois vouloient les atta-
er, mais les Officiers qui avoient
s ordres opposez, ne le leur per-
rent pas *.

BATAILLE de *Cappel* Mecredi 11. d'Octobre.

Cependant la grande Armée de Zu-
h arriva; mais dans un si grand
sordre, & si fort fatiguée, qu'el-
ne pût rendre aucun service,
ne vint que pour avoir part à la
faite.

Cappel est à trois lieuës de Zurich.
e chemin va toûjours en montant,
rce qu'il faut traverser une mon-
gne assez rude. Comme donc
s troupes des V. Cantons paru-
nt à la vûë de ceux qui étoient
Cappel, ceux-ci envoyérent inces-
mment divers exprès, les uns
rès les autres, pour faire hâter
marche du gros de l'Armée, afin
uelle vint à leur secours. La ru-
esse du chemin & la précipitation
de

* *Hotting.* 582.

1531. BATAILLE de *Cappel.*

de la marche, fatigua plusieurs per sonnes d'entre les Soldats, qu étoient avancez en âge, & parti culiérement ceux qui étoient cuiras sez, desorte que quand ils furen arrivez à Cappel, ils ne purent pa beaucoup agir. Les ennemis de leu côté étoient frais. Ils s'étoient re posez; & n'avoient eu qu'une pe tite lieuë de chemin à faire, pou arriver à Cappel. Il en étoit tou autrement à l'Armée de Zurich. Le vieux Soldats & les Cuirassie demeurérent en chemin, & ne pu rent point se trouver au Combat & l'artillerie, nécessaire pour cett Armée, demeura aussi en arriér La Cavalerie voulut s'avancer pou attaquer. Mais quelques-uns ou par lâcheté, où, (comme on soupçonné) par trahison, disoien *Qu'il étoit tróp tard pour aller a combat, & qu'il valoit mieux all joindre leurs gens tous ensemble*; Zui gle leur dit, *Pour moi je veux alle au nom du Seigneur, vers ces honn tes gens, prêt á mourir avec eux, parmi eux, ou aider à les delivrer.* C fut de cette maniére que la gran Armée de Zurich arriva vers l

trc

ois heurets du soir, avec la Ban- 1531.
ére, (tandis que les deux Armées BATAILLE de
canonnoient ;) mais toute en *Cappel.*
ésordre, & en petit nombre ; car
n'y avoit pas plus de 1800. à
000. hommes *.

Comme quatre heures du soir
pprochoient, & que le soleil pannoit vers son Couchant, les Zucois crûrent, qu'il ne se feroit
lus d'attaque. Les Chefs même
e l'Armée ennemie pensoient à fai-
là un Camp, pour y passer la
uit. Mais *Jean Jouch* d'Uri, ofcier expérimenté dans la guerre,
ui avoit été Baillif de *Sargans*,
t dire aux Commandans de l'Arhée, qu'il s'étoit approché du Camp
es Zuricois, qui ne s'étoient point
mparés d'un petit Bois, qu'ils
voient à dos ; qu'ils étoient en
etit nombre, & mal-disciplinez ;
u'ainsi il étoit tems de les attaquer,
aques Troger d'Uri, déconseilloit
ette attaque vivement ; mais *Casar Gœldli*, exilé de Zurich, & fré-
e du Capitaine Zuricois du Camp
e Cappel, Soldat d'expérience, lui
épondit : *Qu'il connoissoit fort bien*
les

* *Houing.* 582.

1531. *les* Zuricois, *& que si on leur donnoit le tems de s'assembler, ils donneroient bien de la peine aux V.* Cantons, *& qu'on en étoit dans cette situation, que si les V.* Cantons *ne battoient pas les Zuricois ce soir là, ils en seroient battus le lendemain.*

BATAILLE de *Cappel.*

Seconde *attaque.*

La-dessus *Jouch* commença l'attaque avec 300. hommes; dans le tems que les Zuricois, par un grand malheur pour eux, ou plûtôt par une grande imprudence, (si ce ne fut pas même par la trahison de quelques mal-intentionnez, avoient commencé à pointer leur Canon d'un autre côté; de sorte qu'ils rendirent inutile l'artillerie, qui les avoit si bien servi jusques là. Une bevûë d'une si grande conséquence, donna du courage à l'ennemi, qui s'en apperçut, & jetta la terreur dans l'esprit des Zuricois, qui commencérent à prendre la fuite. *Rodolf Lavater* fit ferme à la tête Zuingle, tenant une hallebarde en la main, rappelloit les fuyards, en leur criant, *Ne craignez point, & ayez bon courage; s'il faut que nous souffrions, nôtre cause est pourtant bonne. Recommandez vous à Dieu*

Déroute des Zuricois.

qu

ui peut nous protéger, nous & les ôtres. L'attaque fut vive, & les njures les plus groſſiéres accompagnoient les coups des ennemis. On 'aprocha, & l'on employa toute orte d'armes, de maniére qu'il y n eut pluſieurs, qui furent tuez coups de pierres. La plûpart de eux des ennemis, qui étoient lans les prémiers rangs furent tuez ar les Zuricois; deſorte que quelques-uns croyoient que la victoire e tourneroit de leur côté. Mais . ou 3000. hommes, accablez de aſſitude, & mal-en ordre, ne pouvoient guéres eſpérer de victoire contre 8000. hommes de troupes fraiches, & remplies de courage ſur tout en faiſant faute ſur faute. Ceux qui alloient placer ailleurs le Canon, s'étant apperçûs de l'attaque, s'enfuïrent: ce qui donna un nouveau courage à leurs ennemis. Il y en eut même un de *Bar*, qui faiſant ſemblant d'être de l'Armée des Zuricois, ſe mêla parmi les fuyards, & exhorta les autres à s'enfuïr, & par là il en trompa pluſieurs. (Il fut reconnu dans a ſuite, conduit à Zurich, & puni

1531. BATAILLE de *Cappel.*

1531. de mort.) Enfin le gros de l'Armée ennemie étant tombé sur les Zuricois, & les ayant pris en flanc, les enfonça jusqu'à leur Banniére : Et ce fut là qu'il y eut un nouveau carnage: Car ceux qui étoient chargez de la garder, se défendirent vigoureusement, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des Catholiques : Et la plûpart s'y firent massacrer. Ceux qui étoient derriére eux, prirent la fuite, ainsi ils furent contraints de penser aussi à leur sûreté. Le Général de l'Armée Zuricoise, après avoir combattu vaillamment, se vit entrainé par la multitude des fuyards. En se sauvant, il tomba dans un fossé ou il auroit été pris par les ennemis, s'il n'eut été promtement secouru par un Soldat courageux, qui le tira de-là au hazard de sa vie. Il y avoit huit ans, que ce Général, dans une autre occasion périlleuse, avoit soulagé ce Soldat dans une soif ardente, dont il étoit accablé. Le Soldat en avoit conservé le souvenir, & profita de l'occasion, pour lui en

BATAILLE de *Cappel.*

en marquer sa reconnoissance en lui rendant un si important service (*). 1531.

BATAILLE de *Cappel.*

Aprés que les Catholiques eurènt long-tems poursuivi les Zuricois dans leur fuite, ils retournérent sur le champ de bataille, où ils se mirent à genoux, & rendirent graces *à Dieu, à sa S. Mére, & à toute l'Armée des* Cieux, après quoi il passérent la nuit dans le Monastére de Cappel & aux environs (*a*).

Pendant que les plus braves des Catholiques poursuivoient les Zuricois, d'autres s'en allérent sur le champ de bataille, pour reconnoître les morts, & les blessez, & les dépouiller. Animez d'un zéle Catholique, ils demandérent aux blessez, *s'ils vouloient invoquer les Saints, ou se confesser?* Quelques-uns, en petit nombre, le firent pour sauver leur vie. Mais les autres le refusérent courageusemeut, & là dessus leurs ennemis les assommérent; en proférant contr'eux & contre leur Religion des injures & des paroles qui font horreur. Il

* *Hotting.* 583. 584. *Rahn.* 731. 732.

(*a*) *Hotting.* 587.

1531. BATAILLE de *Cappel.*

est vrai aussi, qu'on prétend qu'il y en eut parmi eux, quelques-uns de plus humains, qui déplorérent cette guerre & ce carnage ; & qui assurérent que jamais un tel malheur ne seroit arrivé, si l'on avoit voulu r'ouvrir le commerce avec eux ; & que ce n'étoit que l'éxtrémité, où cette interdiction les avoit réduits, qui avoit mis le peuple en fureur, & l'avoit détermine à la guerre. Aussi emportérent ils des blessez dans leurs tentes, & firent bander leurs playes (*b*).

Zuingle y est tué.

ZUINGLE fut enveloppé dans le malheur de cette triste journée. Il fut d'abord blessé d'un coup de pierre, qui le jetta par terre. Il se releva, mais pressé par la foule qui fuyoit, il tomba & se releva par trois fois. Etant encore retombé sur ses genoux il s'écria, *Hélas ! quel malheur est ceci ? Eh bien ! ils peuvent bien tuer le Corps, mais non pas l'ame.* Ce furent là ses derniéres paroles. Couché sur le dos on le vit continuellement lever *les yeux & les mains au Ciel*, remuant les lévres, & invoquant

(*b*) *Hotting.* ibid.

voquant le Seigneur. Un Catholique, qui ne le connoissoit pas, lui ayant demandé, *S'il vouloit se confesser?* Il branla la tête, pour marquer qu'il n'en vouloit rien faire. On lui dit encore, que s'il ne pouvoit pas parler, il devoit au moins invoquer la Mére de Dieu, & les autres Saints & leur demander leur intercession: Comme il le refusa encore, ils se mirent à faire des imprécations contre lui, disant: *Cet homme est aussi un hérétique opiniâtre.* Là-dessus un Officier, qui arriva, lui donna de sa pique sous le menton, & acheva de le tuër. Il se trouva-là quelques personnes de considération, qui connoissoient parfaitement Zuingle, mais qui, conservant encore du respect & de l'affection pour lui, ne voulurent pas le déceler, pour ne pas l'exposer à la fureur des bigots (*a*).

1531. Batail le de *Cappel.*

Mais ayant été découvert & reconnu le lendemain, par le moyen des prisonniers, on fit mille indignitez à son Corps. Ceux qui les lui firent, se proposoient de charger sa mémoire d'ignominie; mais ils

Indignitez faites à son corps.

(*a*) *Hotting.* 586.

1531. ils se couvrirent eux-mêmes par-là d'une infamie éternelle. La plupart des Officiers Catholiques le haïssoient à la mort ; non-seulement à cause de la religion , mais plus encore parce qu'il avoit perpetuellement crié contre les pensionnaires des Princes Etrangers. Quand ceux donc qui étoient de ce nombre, eurent découvert son Corps , (qui fut trouvé , dit-on , avec une couleur vive, au grand étonnement des Spectateurs ,) ils saisirent cette occasion , pour se vanger de lui : quoi qu'il y eut encore quelques-uns des Hauts Officiers & d'autres , qui n'étoient point de ce sentiment. Ils tinrent contre lui un Conseil de guerre , & le jugeant traître & hérétique tout à la fois , ils le firent écarteler sur la place par le Bourreau de Lucerne , & reduire son Corps en cendres. Et pour pousser encore l'ignominie plus loin : ils firent mêler de l'ordure de pourceau , parmi ses cendres, afin que si quelqu'un vouloit les recueillir il eut des cendres de pourceau avec celles de Zuingle (*a*). Deux Autheurs contemporains ont attesté qu

BATAILLE de *Cappel.*

(*a*) *Hotting* 587.

que les amis de Zuingle étant allez visiter le Champ de bataille, trois jours aprés, ils trouvérent son Cœur tout-entier, parmi ses cendres, ce qui les surprit extrêmement. Comme cette merveille se publia en Suisse, & dans les Pays Etrangers, le Moine *Furius* à osé écrire, que les Disciples de Zuingle avoient adoré ses cendres : Calomnie impertinente, mais digne d'un Moine, & qui ne mérite pas d'être refutée. *Thomas Plater*, qui avoit apporté chez lui à Bâle une partie de son Cœur, le montra à *Myconius*, intime ami de Zuingle. Myconius le lui arracha d'entre les mains, & afin qu'on n'en fit jamais aucun usage superstitieux, il le jetta dans le Rhin. Divers Autheurs Catholiques & Luthériens ont écrit bien des faussetez sur le compte de Zuingle ; mais j'épargnerai à mes Lecteurs la peine de les lire (*c*).

1531. BATAILLE de *Cappel*.

Telle fut la fin de ce grand Homme, dont la mémoire sera éternellement en bénédiction, parmi tout ce qu'il y a de gens sensez. Il mourut en invoquant constamment

(*c*) *Hotting*. 588.

1531. le nom du Seigneur. Il accompagna ses Ouäilles jusqu'à la mort, & fut trouvé au milieu d'elles, sur le Champ de Bataille, où il eut encore occasion de montrer sa foi en JESUS-CHRIST, dont il avoit soûtenu la gloire par ses Prédications & par ses écrits: & l'on peut dire en quelque maniére qu'il fut martyrisé.

Eloge de ZUINGLE.

Son âge. Il mourut âgé de quarante-sept ans, neuf mois, & onze jours. On ne sauroit nier qu'il n'ait été un grand Homme à tous égards, ayant fait voir dans sa conduite & dans ses écrits, de grands & de beaux sentimens, une grande élévation d'esprit, un jugement solide, beaucoup de pénétration, de prudence & de zèle, joint avec la douceur la moderation & la charité, enfin toutes les qualitez qui doivent se trouver dans un Réformateur de l'Eglise.

Son Epitaphe. *Henri VVœlflin*, ou *Lupulus*, Chanoine de Berne, qui avoit été son Précepteur, & qui vivoit encore lui fit une belle Epitaphe, en vers Latins, dont le prémier distique marque le jour & l'année de sa mort.

HELVE-

HELVETIÆ ZINGLI DOCTOR 1531.
PASTORQVE CELEBRIS,
VNDENA OCTOBRIS PASSVS
IN ÆTHRA VOLAT.

Cum grege commisso pugnans cùm fertur in hostem,
Pro patria, Christo, Religione, fide.
Sic sua Scripturis testatus consona sacris,
Dogmata, cum fuso sanguine firma probat.
Dumque viri famam combusto corpore functi
Obscurare putat, promovet hostis atrox.
Nam qui clarus erat vivens, jam mortuus amplo,
Clarior æternum nomen in Orbe tenet. *

Cela signifie en François : ZUINGLE *Pasteur & Docteur célèbre de la Suisse, est allé dans le Ciel, ayant souffert la mort le XI. d'Octobre, lors qu'il combattoit avec son Troupeau, contre l'ennemi, pour la défense de sa patrie, de* JESUS-CHRIST, *de la*

* *Stettler*. II. 49. b.

1531. *Religion & de la Foi : Ainsi il scelle de son sang la vérité de la doctrine qu'il a prêchée, après avoir montré qu'elle étoit conforme à l'Ecriture Sainte. L'ennemi furieux, qui vouloit obscurcir la gloire de ce grand homme après sa mort, en brûlant son corps, n'a fait que la rendre plus éclatante : Car après avoir été illustre pendant sa vie, il possede dans le monde une gloire plus grande encore après sa mort, & l'éclat de son nom ne se ternira jamais.*

OEUVRES de *Zuingle.* Zuingle avoit composé divers ouvrages de Religion, qui ont été tous recueillis en IV. Volumes *in folio*, imprimez à Zurich en 1544. & 1545. par les soins de *Rodolf Gualther*, son Gendre. Les deux prémiers Tomes contiennent ses Traitez de Religion & de Controverse : Et les deux derniers, ses Explications de divers Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. On voit entr'autres dans le I. *Tome* un SERMON sur la Virginité, les Vertus & la gloire de la S. Vierge, qu'il composa l'an 1522. pour détruire les calomnies de ses ennemis, qui l'accusoient de parler mal de cette sainte Femme. Il adresse ce

Sermon

Sermon à ses cinq fréres, *Henri*, *Nicolas*, *Jean*, *VVolffgang* & *Barthelemi*, qui avoient voulu le dissuader de prêcher, ou qui auroient voulu du moins qu'il le fit avec beaucoup de ménagement, de peur de s'attirer de fâcheuses affaires; disant, que ce seroit un grand deshonneur pour leur famille, s'il perdoit la vie par le feu, ou par quelque autre supplice. Dans la Lettre qu'il leur écrit là-dessus, on peut dire qu'il se peint au naturel, & qu'on y voit à découvert le véritable caractére de son esprit & de son cœur. Il répond à leurs timides conseils avec une sagesse véritablement Chrétienne, & un courage heroïque, & les exhorte de son côté à la vertu, à la constance & au travail; leur disant, qu'il est charmé lors qu'il aprend, que suivant l'ancien usage de leur Pays, ils s'occupent à un travail honnête & à l'agriculture; au lieu qu'il seroit au désespoir d'aprendre, qu'ils prissent le parti de la guerre, pour aller porter les armes au service des Princes Etrangers. Il y parle aussi de l'Abbé de *Fischingue* son

1531. OEUVRES de *Zuingle.*

1531. Cousin, qui lui avoit donné les mêmes Conseils de prudence humaine.

OEUVRES de *Zuingle.*

Le II. *Tome* contient entr'autres deux SERMONS qu'il fit à Berne, dans le mois de Janvier 1528. lors de la Dispute; le *prémier* pour rendre raison de sa Foi, expliquant tout de suite le Symbole des Apotres; & le *second*, sur la Constance, pour exhorter les Bernois à la fermeté dans la Réformation, qu'ils venoient d'embrasser. On y trouve aussi un TRAITE' *de la Religion Chrétienne*, composé peu de tems avant sa mort & dédié à FRANCOIS I. Roi de France. Enfin on y voit les ACTES *des deux Disputes de Zurich* de l'an 1523.

Dans le III. on trouve une Courte EXPLICATION sur le Livre de la *Genése*, & sur les 24. premiers Chapitres de l'*Exode*. Une TRADUCTION nouvelle des *Pseaumes*. Deux Versions du Prophéte *Esaye*, l'une de S. Jerome & l'autre de Zuingle, en deux Colomnes, suivies d'un *Commentaire* Litteral & Critique, publié l'an 1529. Il y a joint une Préface, où il rend raison de sa traduction

duction. Parlant des points Hébreux il dit : *Hebræorum litteras aliquando caruisse vocalibus notis, quas parum civiliter ipsorum Rabini & finxerunt, & supposuerunt* &c. * Il y a en suite une Version nouvelle du Livre de *Jeremie* & de ses *Lamentations*, avec un Commentaire sur ces Livres, composé dans le même gout que le précedent. 1531. OEUVRES de Zuingle.

Enfin le IV. *Tome* contient toût ce qu'il a fait sur le nouveau Testament: I. Un COMMENTAIRE sur les IV. *Evangiles*, & un autre sur les histoires particuliéres de la *Passion*, de la *Résurrection* & de l'*Ascension* du Seigneur, recueilli des leçons de Zuingle par Leon De Juda. II. Un COMMENTAIRE litteral sur les Epitres de S. Paul aux *Romains*, aux *Corinthiens*, aux *Philippiens*, aux *Colossiens*, aux *Thessaloniciens*; & sur l'Epitre de *S. Jaques*, recueillis de la même maniére & par le même. Enfin un COMMENTAIRE sur l'Epitre aux *Hébreux*, & sur la I. Epitre de *S. Jean*, recueilli par Caspar Grossman, ou Megander. Leon de Juda, qui dédie ce Tome à Mes-

* pag. 208. a.

1531. à Messieurs de Bienne, y fait une mention des plus honorables de *Thomas VVittebach* leur Citoyen & leur Pasteur, qui avoit été Professeur en Théologie à Bâle, dans le commencement de ce Siécle-là; jusques-là qu'il assûre que *Zuingle* & lui, qui avoient été ses Disciples à Bâle l'an 1505. lui avoient l'obligation de tout ce qu'ils avoient de Savoir & d'Erudition solide. Il y parle aussi de leurs deux Pasteurs, *Jaques VVurben*, & *Pierre Sarctorius*, en termes fort honorables.

OEuvres. de *Zuingle*

Si l'on fait réflexion que *Zuingle* a écrit ou composé tout ce qui remplit ces IV. Volumes in folio, dans l'espace de douze ans & quelques mois, depuis l'an 1519. jusqu'à l'an 1531. qu'il mourut, on ne peut qu'admirer son application infatigable au travail, particuliérement si l'on considére les grandes occupations dont il étoit accablé; chargé de la conduite de l'Eglise de Zurich, comme prémier Pasteur: de l'instruction de la jeunesse, comme Professeur: enfin du soin de presque toutes les Eglises de la Suisse,

Ses Travaux infatigables.

Suisse, & souvent distrait par des fonctions pastorales, par des visites, & par des commerces de Lettres. Mais si l'on entre dans la lecture de ses écrits on y trouvera bien plus de sujet encore, d'admirer ses grands & merveilleux talens, l'élevation de son génie, la profondeur de son érudition, & toutes les autres qualitez, qui font un Théologien véritablement Chrétien,

1531. OEuvres de *Zuingle.*

Après ce détail sur la mort, & les OEuvres de Zuingle, je reprens le fil de mon Histoire.

Consternation des Zuricois.

XI. La nouvelle de la défaite des *Z*uricois fut bien-tôt portée à *Z*urich. Elle y arriva le même jour, à 7. heures du soir, & remplit la Ville d'affliction & d'effroi, parce que s'étant proposé un but, qu'ils croyoient être salutaire à toute la Suisse, ils s'étoient flatez d'y avoir un meilleur succès, & d'ailleurs quelques-uns méprisoient l'ennemi. Quelques mauvais esprits prirent occasion de là, de parler fort haut contre la Réformation, & contre les Ministres, de sorte que *Leon de Juda*, qui se trouvoit alors le prémier à porter le faix de l'Eglise

de

1531. de Zurich, fut obligé, pour écha-
Guerre per au danger qui le menaçoit, de se
de la cacher chez un honnête Bourgeois,
Suisse. dans le tems qu'il relevoit à peine d'une rude maladie, que ses grandes occupations lui avoient attirée. Cependant on revint bien-tôt de cette premiére consternation. On assembla de nouvelles troupes sur le Mont *Albis*, & l'on dépêcha des Courriers cette même nuit à Berne, & aux autres Villes Réformées, pour leur demander leurs secours (*a*).

Après le départ de l'Armée des V. Cantons, le Magistrat de Zurich envoya diverses personnes, hommes & femmes, pour ensévélir les morts. On y trouva 383. morts de l'Armée de Zurich, entre lesquels étoient 98. Bourgeois. Il s'y en trouva même, qui avoient des habillemens étrangers, qui firent juger que c'étoient des Soldats de l'Armée ennemie. Outre ceux-là il y en eut d'autres qui périrent, les uns dans la fuite, d'autres dans leur prison, & d'autres enfin de leurs blessures : desorte que le nombre des Zuricois morts, y compris les 383. dont je viens

Nombre des *Morts* & des *Blessez*.

(*a*) *Hotting*. 587.

viens de parler montoit en tout à 512. Ce nombre, (comme l'on voit,) ne s'accorde guéres avec celui de 3000. morts, & 3000 bleſſez, que quelques Catholiques ont prêté ſi liberalement aux Zuricois, avec une Armée de vingt mille hommes (*b*). Les Suiſſes Catholiques ont été plus modeſtes, ils en ont compté mille, & ceux qui en font monter le nombre plus haut, le portent tout au plus à 1500. Cela eſt venu de ce qu'ils ont compté parmi les morts, des gens qu'ils crûrent tels, & qui ne le furent point. Tel fut un *J. Balthazar Keller*, Pére de *Jean Keller*, qui dans la ſuite fut Bourg-maître de Zurich. Cet Officier reçût 14. bleſſures, & fut laiſſé comme mort. Les ennemis le croyant tel, le dépouillérent, & lui arrachérent même une bague du doigt. Cependant il reprit ſes ſens; & nud, comme il étoit, il ſe traina avec peine dans un Village voiſin, où on lui donna quelques habits, & delà il ſe retira chez lui. On compta parmi les morts 26. Magiſtrats, tant du grand que du petit Conſeil, &

1531. *Guerre* de la Suiſſe.

(*b*) *Hotting*. 585.

1531. *Guerre* de la Suisse.

& 15. Ecclésiastiques, gens de bien & savans que la nécessité avoit obligez d'aller à cette guerre, pour repousser l'ennemi commun de l'Eglise & de la Patrie. Entre ces derniers fut *Thiebold* DE GHEROLDSECK, Administrateur de l'Abbaye d'*Einsidle*: CONRAD SCHMID, Commandeur de *Kussnacht*, homme de bien, savant & fort aimé: JEAN HALLER, qui avoit été Pasteur d'*Anselaingen*, dans le Canton de Berne, & qui, chassé de son Eglise l'an 1528. par les Catholiques rebelles, lors des troubles d'Interlaken, (comme on là vû dans son lieu †,) avoit passé dans le Canton de Zurich, & avoit été établi Ministre de *Bulach* petite Ville de ce Canton. Enfin on y trouva *VVolfgang Joner* Abbé de Cappel, homme de mérite, & amateur des Arts & des Sciences, qui étoit même considéré des Catholiques à cause de ses belles qualitez. Il mourut à l'âge de 60. ans. Outre ces morts, les Zuricois perdirent dans cette funeste journée, quatre Drapeaux & dix-huit Canons. Les Catho-

† Tome II. *pag*. 240.

Catholiques ne perdirent qu'environ 80. hommes, selon leur raport. D'autres en comptent 200. * 1531. *Guerre* de la Suisse.

Les Capitaines de l'Armée Catholique ayant chassé les Zuricois, envoyérent sommer les Sujets de Zurich, qui étoient à leur voisinage, de se soûmettre à eux, avec menace, en cas de refus, de ravager leur Pays, & avec promesse de les protéger, s'ils se soumettoient de bonne grace. Mais, fidéles à leurs Seigneurs, nonobstant leur défaite, ils refusérent de se soûmettre à leurs ennemis. Et bientôt, les Zuricois s'étant r'assemblez sur le Mont *Albis*, furent renforcés par les Sujets de l'Abbé de *S. Gal*, par ceux du *Thourgavv*, de *Tockebourg*, & d'autres endroits; si bien que leur Armée s'accrût jusqu'au nombre de douze mille hommes. Peu de tems après, ils furent joints par ceux de *Schaffhouse* & de *S. Gal* †. Les Grisons, qui s'étoient arrêtez jusques là dans leur Campement, s'approchérent aussi: Quoique les Catholiques tâchas-

Fidélité des Sujets de Zurich.

* *Hotting* 588. 589.

† *Id.* 590.

1531. *Guerre de la Suisse.*

tâchassent par un stratagême, d[e] les obliger à se retirer. Ils priren[t] l'habit d'un Héraut de Zurich, qu[i] avoit été tué à la bataille de Cap[-]pel, & en revêtirent un de leur[s] Soldats, qu'ils envoyérent au Cam[p] des Grisons, avec une Lettre, com[-]me si les Zuricois, dont le fourb[e] prenoit le nom, les remercioien[t] de leur bonne volonté, & leur di[-]soient, qu'il n'étoit pas nécéssai[re] qu'ils avançassent d'avantage, puis[-]qu'on étoit en négociation de Pai[x] (*a*). Les Villes de Berne, de Bâle[,] de Soleurre, de Mulhouse & d[e] Bienne, envoyérent aussi promte[-]ment leurs troupes, qui se rendi[-]rent à *Bremgarte*, où les Zuricoi[s] les joignirent avec leurs troupe[s] auxiliaires. *Berne*, envoya 400[0] hommes : *Bâle* 500. *Soleurre* 60[0] *Mulhouse* & *Bienne* ensemble 300 (*b*[)] Dans les troupes de Berne il y avo[it] 200. hommes de *Geneve*, 300. d[e] *Neuchatel*, & 80. de *Lausanne* (*c*[)] On se seroit attendu que *Strasbour[g]* & *Constance* auroient donné du se[-]

Strasbourg & *Constance* ne donnent

cour[s]

(*a*) *Sprecher* L. V. p. 217. 218.

(*b*) *Stettler* II. 50. a.

(*c*) MS. *Thomass.* 24. b.

ours aux Zuricois, comme elles étoient obligées, par le Traité Alliance des Cantons Réformez, à elles étoient entrées depuis deux ns; mais il ne parut pas une ame e leur part, ce qui fit sans doute ue nos Réformez se dégoutérent ien-tôt de leur Alliance, & rom-irent avec eux, dès que les Con-ons Catholiques le souhaitérent). C'est donc sans fondement, ue le Cardinal PALLAVICIN a dit ans son *Histoire du Concile de Tren-* * que les Zuricois avoient reçû e puissans secours des Etats d'Al-magnes. L'Armée des Réformez trouva forte d'environ vingt-ille hommes. *Fribourg*, *Appen-ell* & *Rapperschvvyl* demeurérent eutres. Ceux de *Glaris* prirent les rmes; mais, à cause de la divi-on qui régnoit chez eux pour ause de Religion, ils n'osérent as sortir de leur Pays. Mais ceux u *VVagenthal* se laissérent tellement ffrayer, par la perte de la bataille e Cappel, qu'ils implorérent d'a-ord la grace des V. Cantons (*c*).

1531. aucun secours aux Cantons Réformez.

Les

(*a*) *Honing.* 593.
* *Liv.* III. VIII. 2.
(*c*) *Honing* l. c.

1531. *Guerre* de la Suisse. *Résolution* de l'Armée Réformée.

Les Chefs de l'Armée Réformée tinrent Conseil de guerre sur les opérations de la Campagne, & convinrent ensemble qu'on se partageroit en deux Corps, qui marcheroient de concert contre l'ennemi, le long de la riviére de la *Reuss*, les uns au de là & les autres au deça. Dans la marche les troupes de Berne, arrivées à *Mouri*, le pillérent en représailles de ce que les Catholiques avoient fait à Cappel, & y détruisirent & brisérent toutes les Images & les Autels. Ils en firent autant à *Merischvvande*, terre de Lucerne. Mais comme ils avoient défendu de brûler, un de leurs Soldats, qui mit le feu à une Maison, fut condamné à perdre la tête. Dès-là ils rejoignirent les troupes de Zurich; & le 21. du même mois d'Octobre, (dix jours après la bataille de Cappel,) ils entrérent ensemble dans le Canton de Zoug. L ayant trouvé les ennemis au Village de *Bar*, ils les forcérent d'en sortir, & de reculer jusques au Mont de Zoug, où ils avoient un poste avantageux. Les Catholiques s' campérent sur une hauteur près d

Ba

Barbourg, & fortifiérent leur camp 1531.
e mieux qu'ils pûrent. ayant reçû *Guerre*
ın renfort de mille Vallaisans, & de la
le 400. hommes de l'*Eschthal*. Pen- Suisse.
lant ce tems-là les Réformez pil-
oient les Villages voisins, *Bar*, *Blic-
enstorff* & *Steinhausen*. Ils eurent
ncore quelques avantages dans
eux ou trois rencontres avec les
Catholiques; desorte que quelques
ns croyoient, que l'ennemi lâchoit
e pié, & qu'on l'auroit pû dispo-
er à accepter des propositions raison-
ables (*a*). Mais les troupes Ré-
ormées furent incommodées par le
nauvais tems, & les Zuricois en
articulier manquant d'argent, l'in-
ommodité de la saison, & le défaut
e payement les mirent de mau-
aise humeur, & ces deux maux
oints à l'inaction dans laquelle
n les tenoit, fit glisser le désordre
c la desobéissance parmi eux (*b*).

Les Catholiques s'étant campez
ort avantageusement, ensorte qu'il
toit très-difficile de les attaquer,
voient résolu de laisser morfondre
es Réformez devant leur Camp,
par

(*a*) *Stettler* II. 50. b. *Hotting*. 590.
(*b*) *Stettler* l. c.

1531. par une vigoureuse résistance. Ceux ci pour les obliger à livrer bataille, & à sortir de leur Camp, résolurent d'entrer dans le Pays des V. Cantons, par deux endroits, tandis que les Grisons attaqueroient le Pays de la *Mark*; dans la pensée que cela pourroit les obliger à partager leurs troupes, & qu'ainsi on pourroit bien-tôt mettre fin à la guerre. Mais avant que d'exécuter ce dessein, ils résolurent de s'emparer du poste de *Silbruk*, & détachérent pour cet effet 4. à 5000. hommes des troupes de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse, de S. Gal, & du Thourgavv; avec l'Artillerie nécessaire. Ceux de Berne & de Soleurre ne voulurent pas se séparer; mais allérent tous ensemble droit à l'ennemi. Un homme de ces quartiers là, habile dans l'art militaire, representa aux Officiers, qu'un tel projet étoit impraticable; parce que le lieu étoit si rude, qu'il n'y avoit ni gens, ni bêtes de somme, ni artillerie, qui pût y arriver. Ils ne laissérent pas de partir; mais ils agirent avec si peu de précaution, qu'il sembloit qu'ils avoient perdu le sens. Leurs ordi

Guerre de la Suisse.

Projet des Réformez.

ordre étoit de partir secrettement, sans bruit, & dans le milieu de la nuit. Au lieu de cela, comme s'ils fussent allez attaquer des enfans, & contre le sentiment des gens expérimentez, le Capitaine de Zurich fit partir son monde le 23. Octobre, peu après midi, & enseignes déployées; ensorte que les ennemis le pouvoient voir. * *Stettler* dit, qu'il partit de nuit, mais au clair de la Lune. L'Ordre étoit encore, qu'ils devoient s'arrêter à *Silbruk*, & y passer le reste de la nuit; & le lendemain prendre la route du Mont de *Zoug*, s'y tenir exactement sur leurs gardes & se garentir d'une attaque imprévuë, par un bon retranchement de chars & de charrettes, & de donner un signal par un grand feu, dans le tems qu'ils voudroient attaquer l'ennemi. Les deux Corps d'Armée de Zurich & de Berne, devoient dans le même tems attaquer l'ennemi dans la plaine. Mais ni les uns ni les autres, n'exécutérent les ordres, dont on étoit convenu.

1531. *Guerre* de la Suisse.

Ce projet est *mal exécuté.*

Les prémiers se mirent à la vérité en chemin, pour gagner le poste,

* *Stettler* 50. b. *Hotting.* 591.

1531. *Guerre de la Suisse.*

te, qu'on leur avoit ordonné; & près de *Nubeim* ils chassérent la garde avancée des ennemis, & arrivérent ce soir même au Mont de Zoug. Mais au lieu de se camper, & de se retrancher, ils se dispersérent, & une grande partie d'entr'eux se repandirent dans les Villages d'alentour *Menzingen*, *Schœnbrunn* & *Nubeim*, où ils s'amusérent à piller les Eglises & les maisons, à tuër le bétail qu'ils avoient pillé; & se postérent sur une hauteur, près de *Menzingen*, pour y passer la nuit, tout comme s'ils avoient affecté d'être vûs de l'ennemi. Au lieu de se retrancher, & de faire bonne garde, quelques-uns rodoient ça-&-là, méprisant l'ennemi; plusieurs autres dormoient; aucun d'eux ne vouloit être en sentinelle : En un mot, ils négligérent absolument tous les ordres, qu'on leur avoit donnez, & toutes les mesures, que la seule prudence, & qu'un peu de bon sens auroit pû dicter à des gens raisonnables, pour se mettre en sûreté. Cependant quelques personnes d'honneur, qui voyoient avec regret une conduite si pitoyable, ayant

Mauvaise conduite des Réformez, à la *Journée du Mont de Zoug.*

ayant apperçu les ennemis, qui s'approchoient avec la mêche allumée ; leurs gens se mirent en ordre de bataille, & se partagérent en deux Corps, qui n'étoient éloignez l'un de l'autre, que d'un jet de pierre : Mais ils se séparérent bien-tôt, avant que l'ennemi fut arrivé. C'étoit un petit Corps de Catholiques de 6. à 700. hommes, qui s'avisérent d'aller attaquer les Réformez, au clair de la Lune le 24. Octobre, à 2. heures après minuit, ayant laissé les femmes dans le Camp pour le garder avec des flambeaux & des feux. Pour se reconnoître les uns les autres dans l'obscurité, ils prirent des chemises blanches par dessus leurs habits, & des bonnets de la même couleur. Ceux qu'ils avoient envoyez devant eux à la découverte, s'approchérent du Camp des Réformez, sans que personne s'en apperçut. Cependant ayant vû de loin, au clair de la Lune, les Réformez rangez en bataille, ils en furent étonnez, & ne vouloient point les attaquer. Mais dès qu'ils se furent avancez, & qu'ils remarquérent qu'il ne se faisoit

1531. *Guerre de la Suisse.*

Ils sont attaquez de nuit par les Catholiques.

1531. *Guerre de la Suisse.* soit aucun mouvement extraordinaire dans le Camp, à l'occasion de leur arrivée, ils s'arrêtérent, & envoyérent quelques-uns d'entr'eux à leur Camp, pour dire aux autres de venir attaquer promtement; les assûrant, *Que Dieu avoit livré leurs ennemis entre leurs mains, puis qu'ils étoient tous, ou endormis, ou plongez dans la sécurité.* Ainsi, animez d'un désir ardent de profiter de l'occasion, & de vanger le ravage qu'on avoit fait sur leurs terres, ils firent leurs priéres, & allérent fondre sur les deux bataillons Réformez, qui étoient encore disper-sez, avant qu'ils pussent se rejoindre. Ceux-ci qui ne s'attendoient pas à être prévenus & attaquez furent étrangement surpris. Dailleurs n'ayant point fait de dépens en espions, ils ne savoient pas si ceux qui venoient à eux, n'étoient qu'un détachement de l'Armée ennemie, ou l'Armée entiére & ils ne pouvoient s'éclaircir là-dessus, à cause de l'obscurité (a).

BATTAILLE du *Mont de Zoug.*

Les ennemis commencérent l'attaque avec de grands cris. Le premi

(a) *Stettler* 51. *Hotting.* 591 592.

mier] bataillon se défendit d'abord courageusement, & coucha sur les carreaux plusieurs des ennemis; mais enfin il fut poussé & mis en déroute. sans que l'autre bataillon vint à son secours. Et celui ci, ayant été ensuite attaqué par les Catholiques, lâcha bien-tôt le pié, & chercha son salut dans la fuite; abandonnant son canon aux ennemis. Dans ce tems là l'Armée combinée des Réformez, qui étoit au dessous du Camp des V. Cantons, auroit dû l'attaquer de son côté vigoureusement, comme on en étoit convenu avec ceux du Détachement: mais, soit trahison, soit imprudence, elle n'en fit rien; & nonobstant qu'on y pût entendre le bruit de la mousqueterie; nonobstant les sollicitations de quelques braves hommes de guerre, qui souhaitoient qu'on attaquât, & qui avoient crié l'alarme, on ny branla pas le moins du monde; & Messieurs les Officiers, qui apparemment dormoient à ces heures-là, ne trouvérent pas bon de troubler leur repos, pour courir au secours de leurs fréres, & les laissérent assom-

1531. *Guerre* de la Suisse. *Déroute* des Zuricois.

l'Armée Réformée ne soutient point son Détachement.

1531. *Guerre de la Suisse.*

mer tranquillement. Ainsi ceux qui composoient le Détachement, portant la peine de leur mauvaise conduite, & de celle de leurs camarades, perirent la plûpart, ou dans la bataille, ou dans la fuite. Car comme ils étoient dans un Pays qu'ils ne connoissoient pas ; que d'ailleurs l'obscurité de la nuit les empêchoit de voir où ils portoient leurs pas, plusieurs d'entr'eux périrent dans la fuite. Quelques-uns arrivérent blessez & désolez, dans le Camp de la grande Armée. Plusieurs furent pris & tuez. Les autres prisonniers furent conduits à *Zoug*, avec onze piéces d'artillerie, quelque bagage, & quelque argent, que les Réformez avoient laissé sur le Champ de bataille. Les Catholiques y perdirent environ 100. hommes, & publiérent qu'ils avoient fait périr 830. Réformez, qu'ils avoient jettez confusément dans trois fosses. *Stettler* en avoue 800. Mais *Bullinger*, qui vivoit alors, & qui se trouvoit à Bremgarte, fort à portée de savoir la vérité, dit que comme les Catholiques avoient assurément fait le nombre

1531.

Guerre de la Suisse.

nombre des Réformez tuez à Cappel, plus grand du double, qu'il n'étoit en effet ; pouvoit fort bien se faire, qu'il en fut de même dans cette rencontre. Il y périt 12. bourgeois de Zurich, entr'autres JACOB FREY leur Capitaine, 19. du Canton, 140. de la Ville & du Canton de *Bâle*, entre les-quels étoient *Jerôme* BOTANUS, Ministre de *S. Alban*, & Vicaire d'OEcolampade, jeune homme fort savant, & digne d'un meilleur sort : 63. de *Schaffhouse*, outre ceux qui moururent depuis de leurs blessures, & 17. de *S. Gal*. Les Catholiques firent sonner cette victoire extrémement haut, & la publiérent par tout, en attribuant la gloire non-seulement à Dieu, mais aussi à la S. Vierge : & le succès qu'ils eurent dans ces deux journées, les fortifia dans leur attachement au Papisme. Aussi les gens du Pays bâtirent, sur le Champ de bataille, une grande Chappelle, à l'honneur de *S. Severin*, dont ce jour là portoit le nom ; ce qui chagrina encore plus les Zuricois. Encore aujourd'hui on fait annuellement à pareil jour, des

Nombre *des morts* d'entre les Réformez.

1531. *Guerre de la Suisse.* processions solennelles à cette Chapelle, avec un Anniversaire pour le repos des ames de ceux des V. Cantons, qui y furent tuez *.

Réflexion sur le mauvais succès des Réformez. On a vû dans ces deux batailles, les effets opposez de l'ordre & du désordre, de la bonne & de la mauvaise conduite, de l'union & de la division, de la fidélité & de la perfidie. Les Réformez y firent faute sur faute, & des fautes grossiéres & impardonnables. D'ailleurs leurs Capitaines n'étoient pas unis, il y avoit de la jalousie & de l'émulation entr'eux de Canton à Canton. Les Chefs ne s'entendoient pas, & ne vouloient pas s'entendre: Et les soldats & les Bas-Officiers ne vouloient point obeïr. Ajoutez à cela qu'il y avoit des Traitres parmi eux ; gens qui haïssant dans leur Cœur la Réformation, à laquelle on les avoit contraints de se soumettre, étoient ravis de voir exposez à des revers & à des disgraces, ceux qui avoient contribué à la faire recevoir †. Au-lieu que les Catholiques étoient bien

* *Vurstis.* 603, *Stettlor* l. c. *Hotting* 593.

† *Stettler* 51. *Hotting.* 594.

bien unis ; & croyant tous combattre pour la bonne Religion, & pour la gloire de Dieu & des Saints ; cette pensée leur inspiroit un zèle & un courage, qui tenoit de l'enthousiasme. Quelque aguerries & courageuses que puissent être des troupes ; si elles sont mal-conduites ; si le désordre & la désunion s'y met ; si l'on n'y voit ni ordre, ni subordination, ni obéïssance ; il est indubitable qu'elles seront batuës par un ennemi inferieur en nombre. Les Bernois l'ont éprouvé l'an 1656. dans la journée de *Filmergue*, où ils furent battus par les mêmes V. Cantons ; & cela, non par trahison, comme le bruit en a couru, mais par une suite inévitable du désordre, du défaut de discipline, de prévoyance & d'obéïssance, qui se trouva dans leur Armée ; comme je l'ai ouï dire à feu M. le Colonel DE CROUSAZ, Lieutenant Ballival de Lausanne, Officier brave & expérimenté, qui s'étoit trouvé à cette bataille. Cela me fait souvenir d'une particularité curieuse de l'Histoire de Berne, qu'on lit dans la Chronique

1531. *Guerre de la Suisse.*

1531. que d'*Etterlin*. L'an 1338. les Bernois étant en guerre avec les Fribourgeois, qui étoient assistez par les Comtes de *Neuchatel*, de *Valengin*, de *Nidau* & de *Gruyére*, élûrent, pour leur Capitaine Général, un de leurs Bourgeois, nommé *Rodolf D'Erlach*, Chevalier, & bon guerrier. Ce Mr. D'Erlach se défendit quelque tems d'accepter cet emploi; mais enfin on l'obligea de s'en charger. Cependant il ne voulut point prendre le commandement de l'Armée, qu'elle ne lui eut prêté serment, de lui obéir en toutes choses. *J'ai été*, dit-il, *en six batailles, où le plus petit nombre a toûjours remporté la victoire*; *ce qui arrivoit par un effet de l'obéissance & du bon ordre, qu'on y observoit.*

Guerre de la Suisse.

Les Réformez se divisent.

Je reviens à nôtre Histoire. Le mauvais succès de deux batailles consécutives, remplit les Réformez de mécontentement & de troubles, rejettant la faute les uns sur les autres. Quelques-uns de ceux qui, comme je l'ai déja dit, haïssoient dans leur cœur la Réformation; dirent qu'ils ne vouloient plus se charger

ger de cette *guerre de Prêtres* * comme ils l'appelloient, & se retirérent. Les *Tockebourgeois* furent de ce nombre. Ils ne voulurent plus prendre part à cette guerre, & firent leur accommodement particulier avec l'Armée des V. Cantons, qui leur donna par écrit une ratification de l'achat qu'ils avoient fait de leur liberté, pour n'être plus soumis à l'Abbé de S. Gal; après quoi ils s'en allérent chez eux. Cet accomodement fut ensuite ratifié par les deux Cantons de *Schvvitz* & de *Glaris*, & reduit en forme de Traité, à *Rapperschvvyl*, scêlé des Seaux de ces deux Cantons, & de celui du Tockebourg. Dans le I. Article de ce Traité, les *Tockbourgeois* promettent; „ *Qu*'au cas que, „ dans leurs Paroisses, une ou plu„ sieurs personnes n'ayent pas re„ noncé à la Religion Romaine, „ (qu'ils appellent *l'ancienne & la* „ *véritable foi Chrétienne*) ou que „ ceux qui avoient embrassé la „ *nouvelle* Religion, voulussent la „ quitter, ils seront en pleine li„ berté de le faire, &c. *Que* là où

Guerre de la Suisse.

Les *Tockebourgeois* font leur paix particuliére avec les V. Cantons.

Leur Traité.

* *Pfaffen-Krieg*. Stettler. 51. a.

1531. „ où l'on conservera les Ministres, „ ils ne devront point proférer „ de paroles injurieuses contre la „ Religion Romaine &c. *Que* les „ biens d'Eglise seront partagez en- „ tre les Prêtres & les Ministres, „ à proportion du nombre de leurs „ Auditeurs, &c. Dans le II. Ar- „ ticle ils promettent de reparer, „ à leurs dépens, les ornemens „ qu'on avoit brisez dans l'Eglise „ de S. *Antoine* à *Utznen*; au moins „ s'il se trouve que leurs gens en „ soient coupables. Dans le IV. „ Article *Schvvitz* & *Glaris* parlent „ & disent; Concernant l'achat de „ nos Chers Compatriotes du Toc- „ kebourg, par lequel ils se sont „ rachetez, & délivrez de la do- „ mination de l'Abbaye de *S. Gal*, „ il sera observé fidélement à leur „ égard, conformément à la pro- „ messe qui leur en a été faite par „ écrit, par nos Seigneurs des V. „ Cantons (*a*).

Guerre de la Suisse.

Après le départ des Tockebourgeois, ceux du *Thourgavv* ne voulurent pas non plus demeurer dans l'Armée, & se retirérent. Ceux de

(*a*) *Hotting* 594.

de *Gaster* firent aussi une Trêve, par le moyen de Glaris (*b*). 1531. *Guerre* de la Suisse.

XII. Nonobstant ces deux pertes, les Réformez auroient encore pû sortir de cette guerre avec honneur; s'ils avoient sû reparer leurs fautes, puisque l'ennemi manquoit de vivres & qu'on avoit des forces suffisantes à lui opposer, & des troupes courageuses; si bien que, plus d'une fois, quand les partis qui couroient la Campagne, se rencontroient, les Réformez battoient les Catholiques (*c*). Les Magistrats de Zurich écrivirent à leur Armée, le même jour de la derniére bataille 24. Octobre; Qu'*ils devoient avoir plus à cœur l'honneur de la Ville, & se tenir mieux sur leur gardes: Qu'on avoit appris, que tout le mal étoit venu de la grande nonchalance à observer les régles de la guerre, & de la désobéissance; Que personne n'avoit voulu faire sentinelle & garder son rang*: &c. Mais malgré ces avertissemens, dont leur propre expérience leur devoit faire sentir la nécessité, ils firent de nouvelles fautes. Au lieu de demeurer unis,

(*b c*) *Hotting.* 594.

1531. *Guerre* de la Suisse. *Division* entre les Réformez.

unis, & de ne point faire de paix que de concert, & les uns avec les autres; leurs Troupes se séparérent, & Zurich se hâta de faire sa paix à part; parceque les choses allant de mal en pis tous les jours, non-seulement leurs Sujets, effrayés par les menaces des ennemis, prioient leurs Seigneurs à mains jointes, de faire la paix; mais leurs propres Bourgeois les y forcérent en quelque sorte, par leurs murmures & par leurs divisions *. D'autre côté les V. Cantons qui avoient de bonnes intelligences à Zurich, instruits de tout ce qui s'y passoit, en devenoient toûjours plus fiers; & le Pape, qui leur envoya une Lettre de félicitation & de l'argent, avec promesse de leur en envoyer d'avantage, au cas que la guerre durât plus long-tems, acheva de leur enfler le cœur (a).

Les choses étant dans cet état, on commença à parler de paix. Les deux partis la souhaittoient également. Les Catholiques, parcequ'ils manquoient de vivres; les Zuri-

* *Hotting.* 594.

(a) *Hotting.* 595.

Zuricois & les Bernois, parce que l'incommodité de la saison ne leur permettoit pas de tenir la Campagne ; & que servant tous à leurs propres dépens, plusieurs de leurs gens désertoient nonobstant les défenses. Déja dès le 18. Octobre, on vit des Députez d'*Appenzell*, & de la Comtesse de *Neuchatel*, qui vinrent offrir leur médiation. Ils furent suivis des Députez de diverses villes Protestantes de la Souabe, comme *Lindavv*, *Ulme*, *Bibrach*, *Memmingen*, *Jsna* & *Kempten*, qui arrivérent le 26. Octobre, & offrirent aussi leur médiation. Après ceux-ci les Ministres du Roy de France, du Duc de Savoye, & du Prince de Bade, vinrent le 28. Octobre. Les Bernois agréérent d'abord ces propositions d'accommodement, & écrivirent à leurs alliez de Zurich & de Bâle, *Que si les V. Cantons vouloient faire la paix, on ne devoit pas refuser de faire un Traité raisonnable avec eux.* Ces deux Cantons y consentirent, mais avec quelque protestation. Les Catholiques ne voulûrent point admettre la mediation des Villes Protestantes d'Allemagne,

1531. *Guerre* de la Suisse.

1531. lemagne, & n'écoutérent que les Députez des Princes & des Etats de leur Religion. Enfin pourtant, les Réformez ayant été appuyez par l'Ambassadeur de France, & par les Députez de Fribourg & d'Appenzell, les deux parties consentirent d'entrer en négociation de paix. Et comme les Députez des Villes Réformées étoient assemblez à Bremgarte, le 31. Octobre, les Catholiques leur envoyérent 4. Articles préliminaires, dont ils demandoient la signature & l'exécution, avant que de s'engager dans la négociation: „ I. Que l'Armée Réformée sortiroit des terres des V. „ Cantons. II. Que les anciennes „ Alliances seroient observées au „ pié de la lettre. III. Qu'on laisseroit les V. Cantons agir & commander chez eux de la maniére „ qu'ils l'entendoient, & qu'on ne „ les importuneroit plus pour leur „ religion. IV. Que dans les Seigneuries communes on les laisse„roit jouir des droits entiers qu'ils „ y avoient. „ Comme les Réformez trouvoient ces Articles assez raisonnables, ils les acceptérent sans peine:

Guerre de la Suisse.

Négociation de paix.

peine; mais d'abord les V. Cantons mirent un Appendice au IV. qui leur fit de la peine, ſavoir; » Que dans les Seigneuries communes, on pourroit de nouveau » mettre la Religion en ſuffrages; » de ſorte que ceux qui on embraſſé, (*diſoient-ils*) la nouvelle » religion, puiſſent y renoncer, & » que ceux qui n'ont pas encore renoncé à la vraye, ancienne foi » Chrétienne, & à la Meſſe, puiſſent » la retenir, & la rétablir ». Les Médiateurs preſſérent vivement les Réformez à accepter ces Articles, particuliérement le 1. les aſſûrant, que s'ils l'exécutoient, les Catholiques ſeroient plus traitables ſur tout le reſte; à quoi ils promettoient de donner tous leurs ſoins. Comme donc les Soldats ſe mutinoient; que l'Armée ne pouvoit plus guéres tenir la Campagne, à cauſe des pluyes & des tems orageux qu'il faiſoit, & du froid qui augmentoit tous les jours; que d'ailleurs faute de payement ils étoient obligés de vivre à leurs dépens; que les Sujets de Zurich, qui ſont entre la *Reuſſ*, & le Lac de Zurich, avoient beaucoup

1531.
Negociation de Paix.

1531. coup souffert par les incursions & les pillages des ennemis, Zurich accepta les 3. premiers articles. Mais pour le IV. comme il etoit opposé au Traité de paix, fait deux ans auparavant, & à la promesse, qu'ils avoient faite, eux & leurs Confé-derez, aux Réformez des Seigneuries Communes, ils ne vouloient point l'accepter. Cependant les deux Corps de troupes, qui composoient l'Armée Réformée, décampérent d'*Aaberen*, le 3. Novembre; & se séparant les uns des autres, au lieu de demeurer ensemble bien unis, les Zuricois se retirérent du côté d'*Ottenbach*, & les Bernois à Bremgarte. *

Negociation de Paix.

Le 6. Novembre les Médiateurs apportérent aux Réformez les 3. Articles suivants, de la part des cinq Cantons. » I. Qu'on devoit les » laisser en Paix sur leur Religion, » qu'ils en feroient de même à ceux » de Zurich & de Berne & à leurs » adhérans. II. Qu'ils vouloient bien » ne point inquiéter ceux qui, dans » les Seigneuries communes, avoient embrassé

Articles proposez par les Catholiques.

* *VVurstis.* VIII. Ch. XIII. 605. *Stettler.* 52. à. *Hotting.* 595. 596.

»embrassé la *nouvelle* Religion ; 1531.
»mais que si en quelque lieu on »avoit usé de fraude, lorsqu'on »avoit mis la Religion en suffrages, & qu'une Paroisse voulût le »faire de nouveau, elle le pourroit. Que si dans quelques paroisses, il y avoit des gens, qui ,,n'eussent pas renoncé à l'ancienne ,,Religion, & qui voulûssent la ,,rétablir, ils seroient en droit de ,,le faire ; comme l'autre partie auroit droit de garder leurs Ministres. Enfin qu'on devoit partager les biens d'Eglise entre les ,,Ministres & les Prêtres, selon ,,le nombre de leurs auditeurs. III. ,,Qu'on devoit garder les anciennes Alliances,,.

Negociation de Paix.

Les Réformez ne voulurent point accepter le 2. Article, & trouvoient déraisonnable, que dans une Paroisse, où la pluralité des suffrages avoit été pour la Réformation, le plus petit nombre fût en droit d'y rétablir la Messe. Les Médiateurs pour le faire agréer aux deux parties, y apportérent un petit adoucissement, qui parût raisonnable. Il étoit conçu en ces termes :

,,Que

1531. *Negociation* de Paix.

„ Que dans les Seigneuries Communes on pourroit bien remettre la Religion en suffrages ; mais „ sous cette reserve que là où la „ pluralité seroit pour la Réformation , le plus petit nombre ne „ pourroit pas à la verité y retablir la Messe , mais seroit en liberté d'aller l'écouter ailleurs : „ Que de même, là où la pluralité seroit pour la Messe , il seroit „ permis aux Evangeliques , d'aller au prêche , dans les lieux les „ plus voisins (*a*).

Nouvelles *Hostilitez* des Catholiques.

Mais le même 6. Novembre, les Catholiques , pendant la négociation, firent de nouvelles hostilitez. Comme les Réformez n'avoient pas eû la précaution de stipuler une suspension d'Armes , pour négocier tranquillement, leurs ennemis pressez par la disette , & pour les amener plus promtement au point qu'ils souhaitoient, se jettérent sur les terres de Zurich , & firent une incursion du côté de *Kifferschvvyl* & de *Mettmenstetten* , dans le *Frey-Amt*. Ils y pillérent tout , & le lendemain , 7. Novembre , ayant été joints par les

(*a*) Hotting. 596.

les Vallaisans & les Italiens, (de sorte qu'ils faisoïent le nombre de 4000. hommes,) ils attaquérent brusquement les Zuricois, qui étoient dans les postes de *Hirtzel*, & du Mont de *Horgen*, les chassérent jusques à *Thalvveil*, & pillérent le village de *Horgen*. (*a*). 1531. *Negociation* de Paix.

Dans cet intervalle les Médiateurs proposérent aux parties l'adoucissement qu'ils avoient fait au 2. Article du projet: Et les V. Cantons l'acceptérent, mais avec quelques nouvelles reserves. Les Zuricois & les Bernois ne voulurent point s'en accommoder. Là dessus les V. Cantons firent une nouvelle incursion dans le *Frey-Amt*, terre de Zurich, y pillérent tout ce qu'ils pûrent emporter, & achevérent de désoler le Couvent de Cappel; en enlevant tout ce qu'ils y avoient laissé de reste, après la prémiére bataille. Cependant les gens du Pays s'étant ramassez, ils les poursuivirent, les attaquérent, & leur reprirent la meilleure partie de leur butin (*b*).

Ces

(*a*) *Stettler* II. b. *Rahn.* 736.

(*b*) *Rahn.* 737.

1531. *Negociation* de Paix. Ces courses des Catholiques achevérent de jetter la terreur dans le Canton & dans la Ville même de Zurich, où les gens de la Campagne se retiroient en foule, avec leurs meilleurs effets. Le bruit s'y répandit même, que les ennemis la venoient assiéger. C'est pourquoi le soir même de ce jour, les Zuricois rappellérent leur Armée, pour venir défendre leur ville, & souhaittérent que les Bernois & leurs autres Alliez les suivissent. Mais les Bernois n'étant pas maitres de leurs troupes, ne branlérent pas. Cependant les Catholiques ne prirent point le chemin de Zurich, mais ils envoyérent des Lettres Circulaires aux sujets de Zurich, pour leur dire „ 1. Que les Zuricois refusoient la paix à des conditions „ honorables, dont ils leur faisoient „ le détail. 2. Que si eux (les Sujets) „ les agréoient, ils pouvoient le leur „ faire savoir, faute dequoi ils devoient s'attendre à être pillez & „ brûlez, d'autant plus qu'on avoit „ ainsi traité les habitans de *Blickenstorff*. „ Ces gens là qui avoient paru les plus ardens, avant la guerre effrayez

Zurich rappelle son Armée.

Artifice des Catholiques.

effrayez par ces menaces, priérent leur Seigneurs de faire la paix. Toutes ces circonstances fâcheuses avoient fait perdre courage à ceux de Zurich ; d'autant plus qu'il n'y avoit point d'union entr'eux ; & que d'ailleurs plusieurs personnes de qualité n'avoient point à cœur la Religion, comme il auroit été necessaire. * Les Sujets de Zurich firent plus. De leur propre authorité, & sans la participation de l'Etat, ils députérent un paysan du Mont de *Horgen*, nommé *Souter*, auprès des Capitaines des V. Cantons, de qui il étoit bien connu. Il obtint d'eux un Saufconduit, & un jour pour traiter de la paix, à *Tenniken*, près de *Bar*, dans le Canton de Zoug. Ainsi la Seigneurie de Zurich, préssée par ses propres Sujets, envoya trois Conseillers au Camp, avec ordre de prendre avec eux les Capitaines de l'Armée, & quelques uns du Canton, & d'aller conclure une paix la plus honorable qu'il seroit possible d'obtenir, & qui ne fût point préjudiciable à la Religion, & aux libertez. Ces Députez de Zurich

1531. *Negociation* de Paix.

* *Stettler* 52. b. *Wurstis.* 606.

1531. Zurich allérent trouver ceux des V. Cantons, près de Bar, * le Jeudi 16. Novembre, & ce jour-là même, † (tant ils avoient peur de manquer la paix,) ils conclurrent & signérent un Traité, tel qu'il plût à leurs ennemis de le leur proposer. Ils firent leur paix en particulier, laissant leurs Alliez de Berne dans l'embarras, & abandonnant à la merci des V. Cantons, les Villes de *Bremgarte*, & de *Mellingue* & les *Frey-Æmpte*, sous prétexte qu'ils étoient assûrez de la protection de Berne. Ils ne firent non plus aucune mention des autres Peuples qui s'étoient joints à eux pour cette guerre ; je veux dire de ceux d'*Utznach*, de *Wesen*, de *Gaster*, du *Tockebourg*, parce qu'ils s'étoient séparez d'eux (*a*).

ZURICH fait sa *Paix particuliére.*

Ce fut donc là le second Traité de Paix de la Suisse, qui fut renfermé en VIII. Articles. J'en rapporteray ici le prémier article tout entier, & mot pour mot, fidélement traduit : Mais je donnerai seulement la substance des autres.

„ I

* *Rahn.* 737.
† *Hotting* 597. 599.
(*a*) *Id.* ibid.

„ En I. lieu Nous les Zuricois „ *devons* & voulons laiſſer entiére- „ ment *nos féaux & chers Confédérez* „ des V. Cantons, pareillement „ leurs chers combourgeois & com- „ patriotes de *Vallais*, & tous leurs „ adhérans, ſoit Eccléſiaſtiques, ſoit „ Laïques, dès à préſent & à l'ave- „ nir, dans leur *ancienne*, *vraye & indubitable Foi Chrêtienne*, dans „ leurs propres Villes, Pays, Ter- „ res & Seigneuries, ſans les in- „ quiéter ni importuner par des diſ- „ putes: renonçant à toutes mau- „ vaiſes inventions, ruſes & fineſ- „ ſes: Et de nôtre côté Nous des V. „ Cantons, voulons laiſſer *nos Con-* „ *féderez* de Zurich, & leurs pro- „ pres adhérans, demeurer dans „ leur Religion 2. Nous des V. Can- „ tons, nous reſervons dans cette „ paix, tous ceux qui ont quelque „ liaiſon avec nous, ſoit en géné- „ ral, ſoit en particulier, par Trai- „ té de Bourgeoiſie ou de Compa- „ triotage ou autrement; comme „ auſſi ceux qui nous ont donné „ du ſecours, conſeil & aſſiſtance; „ enſorte qu'ils ſoyent ici expreſſé- „ ment compris avec nous. 3 De

1531.
Paix de ZURICH
I. *Article* du Traité.

1531. „ nôtre côté Nous les Zuricois nous
Paix de „ reservons tous ceux qui ont don-
ZURICH „ né secours, conseil & assistance
„ avant & dans cette guerre, soit
„ en refusant le commerce, ou au-
„ trement, ensorte qu'ils doivent
„ aussi être compris dans cette paix.
„ 4. De plus Nous des V. Cantons
„ nous reservons expressément
„ ceux des *Freyen-Æmpter*, dans
„ *l'Ærgavv*, *Bremgarte* & *Mellin-*
„ *gue*, qui se sont attachez aux Ber-
„ nois, se sont joints à eux, & les
„ ont favorisé, pour porter la guer-
„ re chez nous & qui retiennent en-
„ core leurs troupes chez eux; ainsi
„ ils ne pourroient pas accepter
„ cette paix. D'ailleurs pour finir
„ la guerre contre les Bernois, il
„ est nécessaire, que nous ayons le
„ passage par là: C'est pourquoi
„ nous ne permettons pas pour
„ ce coup, qu'on les comprenne
„ dans cette paix. De même nous
„ reservons aussi expressément ceux
„ de *Rapperschvvyl*, du *Tockebourg*,
„ & du *Gaster*, & de *VVesen*, qui
„ n'ont aucune liaison ni alliance
„ avec nos Confédérez de Zurich;
„ ensorte qu'ils soient aussi exclus
de

„ de cette paix, &c. Cependant 1531.
„ ſous condition qu'on les traitera *Paix* de
„ gracieuſement & avec modera- ZURICH
„ tion, dans les châtimens & la
„ juſtice *.

En II. lieu, les 2. parties s'en- II. *Article.*
gageoient à ſe laiſſer réciproquement en paiſible poſſeſſion de tous les Droits, qu'elles avoient dans les Seigneuries communes; avec cette déclaration, que ſi dans ces Seigneuries, il y avoit quelque Paroiſſe ou Communauté, qui ayant embraſſé la *nouvelle* Religion, voulut la garder, elle auroit plein pouvoir & liberté de le faire, ſans oppoſition de perſonne : de même les Paroiſſes qui n'auront pas encore renoncé à l'ancienne Religion, ſoit ſecrettement, ſoit manifeſtement, ſeront pleinement en droit d'y demeurer &c. Et s'il y en a dans quelque tems, qui veuillent rétablir la Religion Catholique, ils ſeront auſſi en pouvoir de le faire. On devra auſſi partager les biens d'Egliſe entre les Prêtres & les Miniſtres, ſelon l'étenduë des lieux &c. Aucun ne doit inſulter ni injurier

V 2 l'autre,

* *Hotting.* 597. 598.

1531. l'autre pour cause de religion ; & ceux qui le feront, devront être châtiez par leurs Magistrats. (*a*).

Paix de ZURICH

III. Article. En III. lieu les deux parties s'engagent à observer mutuellement leurs Anciennes Alliances, suivant les Traitez de leur Confédération. En particulier les Zuricois s'engagent à ne point se mêler des affaires des lieux où ils n'ont aucune autorité, & avec qui ils n'ont point de liaison. (*b*)

IV. Article. „ En IV. lieu les Zuricois s'engagent de renoncer à tous les „ Traitez nouveaux d'Alliance, faits „ avec d'autres Villes & contraires „ aux Anciennes Alliances des Cantons : & le précédent Traité de „ paix doit être mis à néant, biffé „ & remis aux V. Cantons.

V. Article. „ V. Ils restitueront aussi aux V. „ Cantons les 2500. Ecus, qu'ils „ leur avoient payez pour les frais „ de la guerre, en vertu du précédent Traité de paix.

VI. Article. „ VI. Si à l'avenir les parties, „ ou des particuliers avoient quelque prétention contre des Ecclésiastiques

(*a*) *Hotting.* 598. 599.

(*b*) *Id* 599.

„ siastiques ou des Laïques; le deman- 1531.
„ deur devra se contenter du droit, *Paix*
„ selon la teneur des Alliances : ZURIC
„ mais si le défendeur ne vouloit
„ point se soumettre au Droit, les
„ autres Cantons de la Suisse de-
„ vront prêter secours, de leurs
„ Corps, de leurs biens, & de tou-
„ tes leurs forces, à celui qui de-
„ mande le droit.

„ VII. Tout ce qui a été pris ou VII. *Article.*
„ arrêté, durant la guerre ou ab-
„ batu, par l'une où l'autre des par-
„ ties, doit être restitué, relâché,
„ ou redressé.

„ VIII. Les prisonniers doivent VIII. *Article.*
„ être échangez, & ceux qui se
„ trouveront surnumeraires, de-
„ vront être relâchez, pour une ran-
„ çon raisonnable.

„ Moyennant tous ces Articles,
„ la paix, l'union & la concorde
„ seront entiérement rétablies entre
„ les Cantons, & le passé sera en-
„ tiérement oublié de part & d'au-
„ tre, sans qu'on puisse jamais se
„ le reprocher les uns aux autres
„ &c. *

* *VVurst'.* L. VIII. Ch. XIII. p. 605. 607.

1531. Les Médiateurs de ce Traité, fûrent, l'Ambassadeur de FRANCE, *Jean de Langeac*, Evêque d'Avranche, assisté de *Louis d'Angrand*, Chevalier, Seigneur de Bois-rigaud. Ecuyer tranchant, de S. M. de *Lambert Meigret*, Seigneur de Villequoi & de la Cour neufve, Controlleur général des guerres, & du Capitaine *Ambroise Eggen*.

Paix de ZURICH *Noms des Médiateurs*

De la part de CHARLES Duc de SAVOYE, *Pierre Lambert*, Seigneur de la Croix, & *Antoine Piochet*, Ecuyer tranchant.

De la part d'ERNEST Marquis de BADE, & de Hochberg, *Conrad Dietrich de Bolsenheim*, Baillif de Rothelin; & *Osvvald Gout*, Docteur ès droits, & Chancelier, & deux autres personnes.

De la part de JEANNE DE HOCHBERG, Princesse de NEUCHATEL, *Pierre Valier* son Maître d'hôtel, & *Jean Merveilleux*, Châtelain de *Thiele*.

Du Canton de GLARIS; *Frederic Tolder*, ancien Baillif des Frey-Æmpter; avec deux autres;

De FRIBOURG, *Ulrich Techterman*, *VVolffgang Heid*, & *VVolffgang Hoch*. D'AP-

D'APPENZELL, *Ulrich Isenhout*, & *Conrad Brinlisovver.* * 1531.

Paix de ZURICH

Les Catholiques triomphérent, d'avoir contraint les Zuricois à signer un Traité tel que celui là, qui ne leur faisoit pas beaucoup d'honneur, particuliérement à l'égard du I. Article, où la Religion Romaine étoit appellée *l'ancienne, vraye & indubitable foi Chrétienne*, & la Reformée y étoit appellée tout séchement, *la nouvelle Religion*. Les ennemis des Zuricois en ont pris occasion de les insulter cruellement, & de les accuser d'avoir renié leur Religion: & cette accusation toute absurde qu'elle étoit, s'est répanduë par toute la Suisse, & jusques dans le pays de *Vaud*, où le souvenir s'en est conservé jusqu'à nos jours: Car je me souviens fort bien, d'avoir ouï dire dans mon enfance, qu'on accusoit les Zuricois d'avoir une fois renié leur religion. Mais c'est-là, à mon sens; une plaisanterie fort mal placée, ou plutôt, une calomnie impertinente; comme tous les Lecteurs équitables en conviendront. L'accusation paroîtroit juste &

Réflexion sur ce Traité.

* *VVurstis.* l. c. 605.

1531. & bien fondée, si c'eut été un Sé-
Paix de cretaire de Zurich, qui eut couché
ZURICH le Traité par écrit, au lieu qu'il est tout visible, que ce fut un Sécretaire Catholique de l'un des V. Cantons, dont le zele, enflé par le glorieux succès de leur guerre, lui fit mettre dans ce Traité toutes les expressions propres à mortifier les *Zuricois*. En effet, on y remarque une affectation toute visible à cet égard. Les *Zuricois* y donnent aux V. Cantons, les titres honorables, & *accoutumez* entre les Cantons, de *Chers & féaux Confédèrez* : Et les V. Cantons au contraire les appellent simplement, leurs *Confédèrez*: Ainsi tout ce qu'on peut reprocher, avec justice, aux Zuricois de ce tems-là, c'est d'avoir eu la foiblesse de signer un Traité conçu en des termes, qui deshonoroient leur Réformation : Ils auroient dû les faire changer avant que de signer. Mais ils ne fûrent pas les seuls qui firent cette faute. Les autres Réformez la firent aussi ; & ce fut-là un triste effet de la division, qui s'étoit glissée entre leurs deux Armées. Quant au reste, il est fâcheux pour les

les Réformez, qu'il leur ait falu un Traité de paix, extorqué par la force, pour leur apprendre les régles de la Tolérance Chrétienne envers les Erreurs, & de la Patience envers les Errans. Un peu plus d'attachement à la pratique de ces excellentes Vertus, leur auroit épargné ces mortifications, & n'auroit pas attiré à leur Réformation, le mal qu'une conduite opposée lui attira. 1531. *Paix* de ZURICH

XIII. Après que les *Zuricois* eurent ainsi quitté la partie & fait leur paix particuliére; tout le fardeau de la guerre retomba sur les Bernois, qui se voyant désormais seuls ou à peu près, (puisque le secours de leurs autres Alliez se reduisoit à peu de chose,) en furent accablez, & ne se trouvérent pas en état de le soutenir. Cette guerre leur coûtoit * beaucoup, parce qu'ils étoient obligez de partager leurs troupes, & d'en distribuer une bonne partie le long de leurs fron- *Guerre* des BERNOIS. Les *Bernois* portent seuls le fardeau de la guerre.

* Dans ce tems là BERNE n'étoit pas fort riche. En Novembre elle emprunta 10 mille écus, de *Strasbourg*, par l'entremise des Bâlois; *Bâle* leur avoit déja prêté mille florins de Rhin. *Impr. L.* p. 130.

1531. *Guerre des* BERNOIS.

frontiéres, pour être en garde contre leurs Voisins. Quoique le Duc de Savoye leur fit de grandes démonstrations d'Amitié ils ne jugérent pas à propos de se reposer là dessus, non plus que sur la tranquilité apparente des Villes forêtieres, qui sont le long du Rhin. Ils avoient-mis à *Aigle* une garnison de 2000. hommes, sous la conduite de J. FRANCOIS NAIGUELI; un autre petit corps sur le Mont *Brunig*, contre ceux d'*Undervvald*, sous le commandement de THEOBALD D'ERLACH; & d'autres en d'autres endroits. Outre le premier Corps d'Armée, qui s'étoit mis en chemin le 11. d'Octobre, ils en avoient fait partir un second de 4000. hommes, le 23. du même mois, sous la conduite de leur Ancien Avoyer JEAN D'ERLACH, qui, arrivez à *Zofingue*, y fûrent joints par les 500. hommes de Bâle,, & par les 80. de Lausanne. Mais les ennemis leur opposérent 3. Enseignes, l'une de *Lucerne*, l'autre d'*Undervvald*, & la 3. d'*Archers Italiens*, faisant le tout ensemble environ 4000. hommes, qui se campérent du côté de

de *Tamerselen* & de *Reiden*, dans le *VVeyerthal*, & les deux partis se tinrent tellement en échec l'un l'autre, qu'ils n'osérent point s'attaquer pendant toute la campagne (*a*).

1531. *Guerre* de BERNOIS.

La grande Armée de Berne, qui étoit autour de Bremgarte, ne pouvoit plus tenir la campagne, à cause du froid qui augmentoit tous les jours, & d'ailleurs leurs Soldats, qui servoient sans tirer aucune solde, se plaignoient, disant, qu'ils avoient fait assez de dépense, & qu'on avoit eu tort de ne pas attaquer plûtôt l'ennemi, dans le tems qu'on pouvoit le faire avec avantage. Ils décampérent donc, le 15. Novembre, avec leurs troupes auxiliaires, laissant leurs garnisons dans *Bremgarte* & dans *Mellingue*, & se partageant en trois Corps, ils prirent le chemin de *Lentzbourg*, & d'*Aravv*. Les V. Cantons ayant appris cette dispersion des troupes Bernoises, envoyérent à leur trousse 12. mille hommes, avec ordre de les attaquer. Si nous en croyons *VVurstisen*, * Historien Bâlois, cette Armée

L'Armée Bernoise quitte la Campagne, & se disperse.

(*a*) *Stettler* II. 51. a.

* Pag. 607.

1531. Armée n'entra pas dans les terres de Berne, étant retenue par les Déaputez Médiateurs, qui représentérent à ses principaux Chefs, qu'il y avoit déja eu assez de sang répandu en Suisse. Mais *Stettler*, † Historien Bernois; qui a dû être mieux instruit des affaires de sa patrie, assûre que cette Armée des V. Cantons fit une incursion sur les terres de Berne; qu'elle attaqua même la Ville de *Brouk*, & l'Abbaye de *Kunigsfeld*, avec quelques Enseignes d'arquebusiers Italiens commandez par des Capitaines Allemands; mais qu'ils y trouvérent plus de resistance, qu'ils ne s'y étoient attendus. L'Avoyer *Zulauff* de Brouk, avec ses gens de l'Ærgavv, & particuliérement ceux de la Châtelainie d'*Eigen*, les repoussa vigoureusement, les chassa du Pays, en tua plusieurs & en prit quelques-uns.

Guerre des BERNOIS.

Ils repoussent l'ennemi du côté de *Brouk*.

Rapperschvvyl rétablit le Papisme.

Le même jour que les V. Cantons envoyérent leurs 12000. hommes, à la poursuite de l'Armée Bernoise, (c'étoit le 17. Novembre,) ils envoyérent ordre à la Magistrature de *Rapperschvvyl*, de leur envoyer leur nouveau

† Pag. 53. a.

nouveau Pasteur, *Jos Kilchmeyer*, 1531.
sous bonne escorte; *pour le traiter*, *Rapperschvvyl.*
disoient-ils, *selon son mérite.* Mais il s'y trouva d'honnêtes gens, qui assûrérent ce pauvre homme qu'ils ne le livreroient point, & ne le découvriroient point. En même tems la Magistrature envoya demander du secours aux Zuricois; mais ils n'en remportérent d'autre réponse, pour les raisons qu'on vient de voir, sinon qu'on feroit tous ses efforts pour leur faire obtenir une bonne paix. Les Magistrats, fort embarrassez, déliberérent sur cette affaire, après le retour de leurs Députez; & par la cabale des Catholiques du lieu, partisans des V. Cantons, il fut résolu qu'on saisiroit le Ministre: Mais il en fut averti de si bonne heure, que lorsque deux homme vinrent pour le saisir, il étoit déja embarqué pour se retirer à Zurich. [On l'y établit Pasteur à *Kussnacht*, à la place du défunt Commandeur *Schmid*, dans la suite il fut Ministre à Berne, où il mourut fort âgé.] Les Catholiques de *Rapperschvvyl*, croyant avoir trouvé l'occasion favorable,

pour

1531. pour mettre le pié sur la gorge à leurs
Rapperschvvyl. Concitoyens Réformez, prirent les armes, & s'emparérent de quelques portes. Les Réformez les prirent aussi, & s'emparérent d'une porte. Mais dans cette émotion il y eut quelques Réformez, qui prirent la peur, & qui n'augurant rien de bon pour eux, quittérent la Ville & par-là affoiblirent leur parti; de sorte qu'on pût leur appliquer le proverbe; *Qui quitte la partie, la perd.* Cependant le parti Réformé fut soûtenu par les paysans des * *Cours*, qui sont devant la Ville. Mais après que le calme y fut rétabli, par la médiation de quelques personnes, qui vouloient passer pour impartiales, les Réformez demandérent que (conformément à la résolution prise quelques mois auparavant à la pluralité des suffrages, & au serment qui avoit été prêté en consequence) on permit qu'on leur prêchât l'Ancien & le nouveau Testament, & qu'on ne reçût aucune garnison des V. Cantons. Les Catholiques le promirent, à condition que les paysans,

* Voyez sur ces *Cours* la Note de la *Page.* 352.

ſans, qui étoient venus des *Cours*, 1531.
fûſſent auſſi obligez d'en ſortir. C'étoit juſtement la fable des loups, qui vouloient faire la paix avec les brebis, à condition qu'elles congédiaſſent les Chiens qui les gardoient. Cependant les Réformez qui ne ſoupçonnoient point de mal y conſentirent. Mais dans le tems qu'ils dormoient tranquillement, ſous la foi du Traité, les Catholiques firent entrer une garniſon du Canton de *Schvviz*, qui venant du Pays de la *Marck*, par deſſus le pont du Lac, * arriva dans la Ville, le 18. Novembre, à l'entrée de la nuit. L'arrivée de cette garniſon excita une ſi grande joye dans le cœur des Catholiques, qu'outre les autres marques qu'ils en donnérent, ils ſonnérent toutes les cloches; & les ſonnérent avec tant de force, que la plus groſſe ſe fendit. Alors les Réformez n'eurent plus d'autre parti à prendre, que celui de la retraite. La plûpart d'entr'eux, entre leſquels étoit l'Avoyer *Stapfer* s'établi-

Rapperſchvvyl.

* On paſſe du Canton de *Schvvitz* à *Rapperſchvvyl*, par un grand pont de bois, ſans baluſtrade, long de 1850. pas, qui traverſe tout le Lac de Zurich dans ſa largeur.

1531. s'établirent à Zurich, & les autres ailleurs. Quelques-uns retournérent dans la Ville; mais ils y furent châtiez sévérement. Ceux qui demeurérent dans la Ville, furent saisis avec un grand tumulte, & de grands cris; trainez en prison, & condamnez à de fortes amendes. Les Prêtres, qui demeurérent fermes dans la Religion Réformée, furent chassez; les Bourgeois, qui avoient brûlé les Images, furent obligez d'en élever d'autres. Quelques Conseillers allérent de maison en maison, faire une perquisition exacte de tous les Livres des Docteurs Evangeliques, les enlevérent, & les emportérent dans l'Hôtel de Ville, avec menace de punir en corps & biens, tous ceux qui en auroient. Ainsi la Réformation en fut bannie, & le Papisme y fût rétabli pour toûjours (*a*).

Rapperschvvyl.

Nouveau TRAITE *du Tockebourg* avec les Catholiques.

Les Députez de *Schvvitz*, qui se trouvérent à *Rapperschvvyl*, dans cette occasion, confirmérent aux Tockebourgeois 1. leur Traité de Combourgeoisie mutuelle. 2. La liberté de Religion, avec cette reserve

(*a*) *Rahn* 738. *Hotting.* 599. 600.

serve, que si quelqu'un vouloit garder la Messe, il pourroit le faire sans opposition. 3. L'achat qu'ils avoient fait de leur liberté, par un Traité conclu avec Zurich & Glaris. *Lucerne* consenti aussi à ce dernier article †. Voilà donc une affaire admise & autorisée par les 4. Cantons, qui pouvoient y avoir quelque intérêt, *Zurich*, *Lucerne*, *Schvvitz* & *Glaris*. Mais ces Cantons ne considéroient pas que, selon les principes du Droit Canon, qui est l'Evangile de Rome, les Biens d'Eglise sont inaliénables. Aussi nonobstant ces Traitez solemnels, les Tockebourgeois furent contraints, l'année suivante, de subir de nouveau le joug de l'Abbé de *S. Gal*, comme on le dira en son* lieu.

1531. *Rapperschvvyl.*

Pendant ces entrefaites, les Bernois, voyant leur Armée s'affoiblir de jour en jour, par le grand nombre de Soldats mécontens, qui leur désertoient, rappellérent les garnisons, qu'ils avoient à *Bremgarte* & à *Mellingue*, pour la renforcer; abandonnant ces deux Villes à la

† *Hotting.* 601.

* Voyez ci dessous L. IV. IX.

1531. *Guerre des* BERNOIS.

à la merci des V. Cantons. Ceux ci, instruits de leur état, firent avancer leur Armée du côté de *Mouri.* D'abord ces deux Villes prirent la resolution de leur résister, & de se défendre contr'eux, afin de pouvoir demeurer dans la Religion Réformée, & demandérent du secours aux Bernois ; leur représentant qu'il ne s'agissoit pas seulement d leurs biens, mais aussi de leurs vie & même de leur salut. Mais le Bernois s'excusérent de leur e donner, disant, qu'il ne leur éto pas possible. Les V. Cantons v noient de leur déclarer la guerre e forme: Ainsi ils avoient besoin (tout leur monde, pour se souter contre leurs ennemis. Ces deu Villes, se voyant abandonnées envoyérent des Députez à ces Ca tons, leur demander un *sauf-condu* & la *Paix.* On leur accorda la p miére demande, mais on leur re sa la seconde. Cependant elles (tinrent, par une seconde Députati que Zurich s'intéressât fortem pour elles auprès des V. Canto & sollicitât en leur faveur dans l camp de *Heglingen.* Ainsi elles tinr

Bremgarte & Mellingue abandonnées des Bernois demandent la paix aux V. Cantons.

tinrent la paix le 19. Novembre, mais à des conditions fort dures. Le vieux Avoyer Schodeler de Bremgarte promit aux V. Cantons, de contribuer à y faire rétablir le Papisme : ce qui cependant n'étoit point le sentiment de ses Collégues, les autres Députez de la Ville ; & il n'en avoit pas d'ordre non plus, ni du Conseil, ni du plus grand nombre de la Bourgeoisie. Les conditions de la paix fûrent, I. De payer aux V. Cantons de grosses amendes : II. Que les Avoyers, qu'on éliroit à l'avenir, seroient présentez aux VIII. anciens Cantons à Bade, à la Diéte de la S. Jean. III. Que les Ministres, savoir le vieux Doyen *Henri Bullinger*, & son fils, qui portoit le même nom, avec *Gervais Schuler*, natif de Strasbourg, seroient exclus de la paix. *Bullinger le jeune* & *Schuler*, qui étoient proprement les Pasteurs de la Ville, se présentérent devant le Grand Conseil, qui étoit composé de 40. personnes, & déclarérent, qu'ils étoient prêts à soutenir par la Parole de Dieu, la Doctrine qu'ils avoient prêchée. Mais le Conseil leur

1531. *Bremgarte & Mellingue.*

Elles l'obtiennent à des conditions fort dures.

1531. leur répondit, qu'il n'étoit pas en état de les protéger contre la force, & les fit avertir de se retirer à Zurich, avec le Vieux *Bullinger*, & l'Avoyer *Mutschli*; les assûrant qu'on pourroit bientôt les rappeller; parce que les V. Cantons ne leur proposoient pas de renoncer à la Réformation. Ainsi ces 4 Illustres personnages se retirérent à Zurich, le 20. Novembre, avec 60 Bourgeois, abandonnant leurs maisons au pillage. (*a*) Le vieux Bullinger mourut à Zurich, deux ans après, l'an 1533. dans sa 64. année. Le jeune Bullinger son fils, se mit d'abord en pension chez *VVernhe[r] Steiner*, autre Ecclesiastique, aussi refugié de *Zoug*, & fugitif pour cause de Religion. Pendant 4. semaines qu'il y fut, il prêcha deux ou trois fois, à la priére de *Leo de Juda*, & d'autres de ses amis. Il charma ses auditeurs, par une Eloquence mâle & solide, accompagnée d'une profonde érudition & d'un grand sens; si bien qu'il fut choisi pour remplir la place de Zuingle. Pour ce qui est de *Schul*-so

Bremgarte & Mellingue.

Retraite des deux *Bullingers* pére & fils.

(*a*) *Rahn* 739. *Hotting.* 601. 602.

on Collégue, il obtint un Diaconat à Bâle : & vers la fin de l'an 1533. il fut appellé à *Memmingue*, ou il prêcha quelque tems (*a*).

1531.

Bremgarte & Mellingue.

Mais pour revenir à l'histoire de ces deux Villes, *Mellingue* fut traitée encore plus rudement que Bremgarte. Le 22. Novembre, 400. hommes du Canton de *Lucerne*, commandez par l'Avoyer *Houg*, y entrérent de vive force, & en abatirent les portes (*b*). Mais les V. Cantons ne s'en tinrent pas là. Au commencement de l'Année suivante ils firent si bien, que ces deux Villes leur donnérent une promesse par écrit, de rétablir, à leur gré, le Papisme & de le maintenir. Cependant à *Bremgarte* cette promesse n'avoit point été faite unanimément ; mais les V. Cantons y publiérent un Edit en Carême, par lequel ils menacérent de leur indignation, tous ceux qui mangeroient de la viande, & qui ne se confesseroient pas. Sur quoi quelques-uns se soûmirent, & les autres aimérent mieux abandonner leur

Mellingue est traitée rudement.

Le *Papisme* est retabli dans ces deux Villes.

(*a*) *Hotting.* 602.
(*b*) *Rahn.* 732.

1531. leur Patrie, & se retirer ailleurs. C'est ainsi que la Réformation fut éteinte dans ces deux Villes, presque dès sa naissance, tout comme à *Rapperschvvyl* (a). Cependant cela ne se fit pas tout à coup.

Les *Bernois* font la paix avec les V. Cantons.

XIV. Pendant ce tems là les Députez Médiateurs travailloient à pacifier les Bernois avec les V. Cantons: & comme les deux partis souhaitoient également la paix, elle fu bientôt concluë. Outre que l'Ar mée Bernoise étoit remplie de mé contens, & souffroit beaucoup d l'incommodité de la saison; on leu avoit rempli l'esprit de divers avi effrayans, de complots formez con tr'eux, ou en général contre les Ré formez de la Suisse, soit par le Rc Ferdinand, soit par quelques Pui sances d'Allemagne, & par les Vi les forêtiéres, & par celle de *Roti vvyl.* Ainsi le Traité fut conclu le 22. Novembre, & le lendema les Bernois le signérent, sans y r garder de trop près, quoiqu'il f du même stile que le précédent fa avec Zurich: ou plutôt avec le Général, qui étant vrai semblabl me

(a) *Hotting.* 602. 603.

ment Catholique dans le cœur, ne fut pas fâché de signer un Traité, où la Religion Romaine étoit appellée *la vraye, indubitable & Ancienne* Religion chrétienne (*a*). On ne peut pas douter de ses sentimens à cet égard, puisque 3. ans après, sur quelque accusation qu'on fit contre lui, il quitta Berne, & alla s'établir à Fribourg (*b*). Le Traité de Berne contenoit XI Articles, qui étoient en Substance les mêmes que ceux du Traité de Zurich, avec l'adjonction de deux ou trois conditions qui intéressoient particuliérement les Bernois, sçavoir (*c*): „ *Art.* V. Qu'ils payeroient 3000. „ Ecus aux V. Cantons, pour *re-* „ *paration des dommages* qu'ils avoient „ causez à l'Eglise de *Mouri*, & à „ celles de quelques Villages voisins, „ en y brisant les Images, & dé- „ truisant les autres ornemens; & de „ ceux qu'ils avoient causé au Can- „ ton de *Zoug*, par le feu qu'ils „ avoient mis en quelques endroits: „ Qu'ils payeroient 1500. Ecus, com-

1531. *Paix* des BERNOIS.

Teneur de ce Traité.

(*a*) *Stettler* II. 52. a. 53. a.
(*b*) *Stettler* II. 66. b. 67. a. *Hotting*. 603.
(*c*) *Hotting* 603. MS. *Neuchat*. 14. 15. 16.

1531. *Paix* des BERNOIS.

„ comptant & sur le champ ; & les „ 1500. autres, à la Chandeleur „ suivante : Et que quant aux *frais* „ *de la guerre* (disoit on,) que les „ Bernois devront payer aux V. „ Cantons, on tâchera de s'accom- „ moder amiablement sur ce sujet, „ dans l'espace d'un mois, & au „ cas que cela ne se puisse pas faire, „ la question sera remise à la dé- „ cision des Cantons, selon le con- „ tenu de l'Alliance des VIII. An- „ ciens, pour en juger selon le „ Droit.

„ *Art*. VIII. Que les Bernois re- „ mettroient à ceux d'*Undervvald* les „ titres & les recés qu'ils avoient „ contr'eux, à l'occasion de la guer- „ re de *Hasle*, & que ceux d'*Un-* „ *dervvald* ne feroient plus d'affai- „ re aux Bernois, pour les 3000. „ Ecus qu'ils avoient été condam- „ nez à leur payer, & que les Ber- „ nois avoient reçus d'eux.

„ *Art*. X. Que les Bernois lais- „ seroient rentrer dans leur mai- „ sons les rebelles de *Grindelvvald*.

L'année suivante il s'agit de rè- gler la somme d'argent, que Zurich & Berne payeroient aux V. Cantons

pou

pour les fraix de la guerre. Dans une Diéte qui se tint à Bade, au mois de Fevrier, les V. Cantons demandoient 10. mille Ecus; Zurich & Berne n'en vouloient donner que 5000. Enfin les autres Cantons les accommodérent, & ordonnérent que chacune de ces Villes payeroit 2500. Ecus au Soleil. * Telle fut la Paix que Zurich & Berne firent avec les V. Cantons. Le Traité, qui en fut fait, fut appellé le *Second Landsfrid*, ou *Traité de Paix Nationale*, parce que tous les Cantons y entrérent, ou comme Parties, ou comme Médiateurs; & il a servi de régle aux Cantons, pendant long tems. Mais après la derniére guerre de Suisse, (arrivée l'an 1712.) Zurich & Berne ayant eû a leur tour de grands avantages contre les V. Cantons, & remporté sur eux deux victoires, leur firent faire un Traité de paix d'un stile tout différent. Il y fut stipulé, entra'utres choses, que le Traité de l'an 1531. seroit annullé & biffé. *

1531. *Paix des* BERNOIS.

* *B.* Instr. 146 *Rahn.* 740.

* Voyez le TRAITE' de *Paix de la Suisse*, de l'an 1712. imprimé en François in 4. *pag.* 10.

1531. *Paix* de la Suisse *Dévotions* & *Réjouissances* des Catholiques.

Les V. Cantons, après leur retour chez eux, allérent sollemnellement en pélerinage à *Einsidle*, sans prendre d'autre nourriture que du pain & de l'eau, du moins une partie d'entr'eux, pour rendre graces de leurs victoires, à la S. Vierge. Les Catholiques des pays Etrangers eurent aussi une très grande joye de ces victoires. L'Empereur les en félicita, & les exhorta à rétablir la Catholicité dans les Eglises & dans le Couvents. On peut juger aisément qu'à la Cour de Rome on en fit aussi de grands feux de joye. (*a*)

Quelques Ecrivains Catholiques Suisses, publiérent dans la suite des Rélations de cette guerre, tournées à leur maniére, remplies de calomnies affreuses contre la mémoire de Zuingle. Je ne les raporteray pas ici, & je ne m'arrêteray pas non plus à les refuter, puisque je n'écris pas un Traité de Controverse, mais une Histoire. La lumiére simple de la vérité suffit toute seule pour dissiper ces nuages. Et quant aux conséquences qu'ils ont prétendu en tirer

(*a*) *Hotting.* 603.

tirer, pour soûtenir la gloire de leur Religion, comme si par leur Victoire le Ciel avoit prononcé en faveur du Papisme; il n'y a qu'un mot à dire: c'est que *jamais les victoires n'ont été une preuve de la vérité de la Religion du peuple victorieux*, moins encore sous le Nouveau Testament que sous l'Ancien: autrement il faudroit dire que les *Moabites*, les *Ammonites*, les *Arabes*, les *Cananéens*, les *Philistins*, les *Chaldéens*, les *Romains*, & tant d'autres peuples Idolatres, qui remportérent autre-fois des Victoires sur les Juifs & qui les subjuguérent, auroient eu la vraie Religion de leur côté. J'en dis autant des *Sarrasins* & des *Turcs*, qui ont si souvent battu les Chêtiens & qui même se sont emparez de la meilleure partie de l'Empire Romain.

1531.

Réflexion sur le succès de cette guerre.

Cependant les Victoires des V. Cantons ne firent pas, à beaucoup près, autant de mal aux Cantons Réformez, ni à leurs sujets, qu'on l'auroit crû; non pas même à ceux des Seigneuries Communes, puisque les uns & les autres conservérent leur liberté corporelle & spirituelle, & que les affaires des Can-

1531. tons Réformez ne se trouvérent pas, après cette guerre, dans un état plus fâcheux qu'auparavant.

ZUINGLE calomnié par les *Moines*.

Pour ce qui est de Zuingle, la pureté de ses mœurs a été telle, que la calomnie la plus effrontée n'a pû trouver à y mordre pendant sa vie: Ce n'est qu'après sa mort, & même long-tems après, que certains Moines, sans cœur & sans honneur, salirent le papier de diverses ordures étranges & inouïes, qu'ils eûrent l'effronterie de publier. Ce qu'il y eut de plus facheux, dans cette affaire, c'est que quelques Lutheriens se joignirent aux Catholiques, & insultérent d'une maniére inhumaine à la mémoire de Zuingle, & à ses Disciples, dans leurs sermons, dans leurs Lettres, & dans leurs Livres, & même dans des vers qu'ils composoien[t] exprès. Ils disoient, *Que Dieu & les hommes les avoient punis comme il[s] le méritoient, du mépris qu'ils faisoien[t] des sacremens.* Ils affectoient d[e] grossir la perte des Réformez, [&] d'exaggérer leurs désavantages pour ternir la pureté de leur doctr[ine]

Et par les *Lutheriens*.

ne sur l'Eucharistie (a). *Tant le fiel entre dans le cœur des faux dévots.* Il faut pourtant rendre justice aux Chefs de leur parti. *Melanchton* fut vivement affligé de la mort tragique de Zuingle. *Luther* ayant appris cette mort & celle d'Oecolampade, qui la suivit de près, écrivit à Bullinger; *Que la perte de ces deux Docteurs l'avoit affligé à la mort.* Et dans une autre Lettre, adressée à ALBERT, Duc de *Prusse*, lui parlant en particulier de Zuingle, & de ceux qui avoient été tuez avec lui, il dit, *Qu'il ne veut pas à la vérité les regarder comme des Martyrs, mais que pourtant il ne doutoit point de leur salut.* Cependant il changea de langage dans la suite sur ce sujet; ce qui chagrina beaucoup les Zuricois. Mais s'il y eut des mauvais cœurs qui se réjouïrent de la mort de Zuingle, il se trouva aussi diverses personnes de considération, dehors de la Suisse, aussi bien qu'au dedans, qui le regrettérent.

1531. Mais non par leurs *Chefs.*

PHILIPPE, Landgrave de *Hesse*, quelques années après la mort de Zuingle,

Il est regretté par diverses

(a) *Lavater* p. m. 61. 62.

1531. Zuingle, dit à un Magistrat de Berne, *Qu'il avoit extrémement regretté Zuingle, comme un vrai homme de bien.* CHRISTOPHLE, Comte Palatin du Rhin, lui rendit aussi un témoignage fort honorable. Il y eut même quelques personnes parmi ses ennemis, qui ne pûrent s'empêcher de le pleurer, bien éloignez de la fureur dont les bigots étoient animez contre lui (*a*).

personnes de considération.

Apologie de ZUINGLE *sur son voyage à l'Armée.*

On a fait un crime à Zuingle, d'avoir accompagné l'Armée de Zurich, & d'y avoir paru Armé. Les Catholiques ont mauvaise grace en cela, Eux à qui l'on peut reprocher tant de Prélats, d'Evêques, de Cardinaux, & de Papes mêmes, qui ont endossé le harnois, conduit des Armées, & manié l'épée, & (sans sortir de ce siécle là) entrautres, le Pape *Jules* II. dont j'ai parlé ci-dessus. Zuingle accompagna les Troupes de Zurich par le devoir de sa charge, & par un ordre exprès de son Magistrat. Dans les troupes Chrétiennes on a eu de tout tems l'usage pieux, d'avoir des Conducteurs Spirituels, pour instruire les

(*a*) *Hotting.* 615.

les Soldats, & pour assister les malades & les mourans. A Zurich on avoit la coutume d'employer à cet office le prémier Pasteur de l'Eglise. Mais depuis ce triste événement, la Seigneurie de Zurich dispensa de ce devoir les successeurs de Zuingle, & les prémiers Pasteurs des Paroisses de sa Capitale. Zuingle avoit été deux fois à la suite des Armées Suisses en Italie, dans la même qualité, au service des Papes, dans les années 1512. & 1515. Personne ne s'étoit avisé d'y trouver à redire. Où étoit donc son crime, quand il suivit l'Armée de Zurich, l'an 1531.? S'il prit une épée, ou une halebarde ce ne fut pas pour blesser, ni pour tuër personne; mais seulement pour pouvoir se tenir dans les termes d'une legitime défense, au cas qu'on l'attaquât, & qu'on en voulût à sa vie. Je voudrois bien voir un Aumonier d'Armée Catholique, qui dans une bataille voulut se laisser égorger tranquillement & sans se défendre. Qui est celui qui ne crût être en droit de résister, & de se servir de toutes sortes d'Armes, pour garen-

1531. ZUINGLE.

1531. ZUINGLE.

tir sa vie ? Encore une fois donc, où est le crime ? Ceux, au reste, qui seront curieux de voir une exposition détaillée des mensonges grossiers, & des calomnies, qu'on a écrites contre Zuingle, & contre sa Doctrine, au sujet de sa vie & de sa mort ; avec une Apologie ample & savante, tant pour Zuingle, que pour ses Sectateurs ; peuvent consulter l'ouvrage de l'Illustre M. HOTTINGER, (qui me sert ici de guide,) depuis la page 603. jusqu'à la 633.

Mort d'OEcolampade.

Je viens de dire un mot, de la mort d'OECOLAMPADE. Ce fut encore là une nouvelle perte, & une perte très sensible pour les Eglises Réformées de la Suisse. Cet excellent homme mourut à Bâle le jour de la signature du Traité de Berne, le 23. Novembre. Comme il s'étoit épuisé de bonne heure, par l'excès de ses travaux, s'occupant nuit & jour, à instruire & à écrire, il avoit été près d'un an assez languissant ; cependant il ne s'étoit relâché en rien, toûjours exact templir toutes les parties de sa Charge, à prêcher, à donner des Leçons

à publier ses Ouvrages, & à visiter les Eglises de la Campagne. Mais la triste Nouvelle de la mort de *Zuingle*, qu'il aimoit comme lui même, lui perça l'ame, & les efforts qu'il prévit bien que les ennemis de la vérité feroient, ayant le cœur enflé de leurs avantages, achevérent de l'accabler. Enfin, la peste qui regnoit alors à Bâle, s'étant aussi glissée dans sa maison, il lui vint un charbon, qui d'abord ne l'empêcha pas d'agir pendant quelques jours; mais le mal augmentant, & lui causant de violentes douleurs, il fut contraint de se mettre au lit, & la Seigneurie commanda aux Médecins de la Ville, d'en prendre tout le soin possible (*a*). Mais au bout de 9. jours, jugeant que sa maladie seroit mortelle, il fit appeller tous ses Collégues, dont quelques-uns étoient déja auprès de lui, & leur parla en ces termes: *Mes chers fréres, vous voiez comment je me trouve. Le Seigneur est à la porte; & me veut emmener. C'est pourquoi j'ai souhaitté de vous*

1531. OECOLAMPADE.

Ses derniéres heures.

(*a*) *Wurstis*. Lib. VIII. C. XIV. p. 607, 608. *Hottinger*. 633, 634

1531. OEcolampade.

vous voir auparavant, afin de recréer mon ame avec vous, comme avec mes très-chers amis, par une véritable joye au Seigneur. Mais que dois je vous dire, à vous qui êtes Ministres de Jesus-Christ, *qui unissez si étroitement ensemble la Charité & la Doctrine divine? Puisque* Jesus-Christ *nous a acquis le salut, une ferme assurance d'entrer dans le Royaume de Dieu: & que nous avons pour cela une Doctrine sure, & une lumiére, qui éclaire nos pas, il convient que nous éloignions de nous toute tristesse, & toute crainte, soit de la vie, soit de la mort, aussi-bien que toute incertitude & tout doute. Seulement,* Mes chers fréres, *il est nécessaire que nous marchions constamment & fidélement sur les traces de* Jesus-Christ, *à qui est la route où nous sommes entrés depuis long-tems; premiérement par une doctrine, pure & saine, & ensuite par une conduite qui soit conforme à la parole vivante de Dieu: Ainsi le Seigneur Jesus, qui est assez puissant, & qui veille lui-même pour nous, aura bien soin de faire le reste, & de conserver sa chére Eglise.*

C'est

C'est pourquoi, Mes Chers fréres, *il faut que vôtre lumiére luise de telle maniére, que nôtre Pére Céleste soit glorifié en vous, & que le nom de* Jesus-Christ *soit de plus en plus magnifié par la lumiére de vôtre conduite droite & sincére. Ainsi aimez vous véritablement les uns les autres, & réglez vôtre vie comme étant toûjours devant la face de Dieu; car c'est en vain qu'on présente aux autres hommes une belle idée de la Piété, si l'on n'en suit pas aussi les régles. Si nous voulons détruire le Régne du Diable, & convertir ce Monde à* Jesus-Christ, *il faut avoir l'Esprit de Dieu dans le Cœur. Car quel tems orageux, quelle tempête ne voit on pas s'élever? Quels efforts ne font pas les hommes pour s'y opposer? Quelle impieté ne voit on pas dans le Monde? Il faut donc être ferme, & perseverer jusqu'à la fin. Le Seigneur n'abandonnera pas les Siens. Ah! que je voudrois pouvoir aussi essuyer ces travaux, & sacrifier ma vie pour l'amour de la Verité!* 1531. OEcolampade.

C'est là ce qu'il dit touchant les affaires générales de la Religion. Pour ce qui regardoit sa personne, il dit: *Je n'ignore pas qu'on m'accuse d'a-*

1531. *d'avoir falsifié la vérité. Je vai paroitre maintenant, (Dieu en soit loüé,) avec une bonne conscience, devant le siége Judicial de* Jesus-Christ. *C'est là qu'il paroitra, que je n'ai point seduit l'Eglise. C'est pourquoi je vous laisse pour témoins, de mes sentimens à cet égard, lesquels je confirme en quittant ce monde.* *

Oecolampade,

Quand il eut fini son discours, & qu'il leur eût recommandé l'Eglise, ils lui touchérent tous la main, lui promettant de faire tous leurs efforts pour le bien de l'Eglise.

Il avoit 3. petits enfans, un Fils qu'il avoit nommé *Eusebe*, c'est-à-dire *pieux*, & 2. Filles, à qui il avoit donné les noms d'*Irene*, & d'*Alethée*, qui signifient *Paix* & *Vérité*. Le lendemain, qui étoit le 15. jour depuis qu'il s'étoit mis au lit, il fit venir auprès de lui ces 3. enfans, qui étoient encore en si bas âge, que l'ainé n'avoit que 3. ans. Il leur imposa les mains, & les exhorta à aimer Dieu. Et leur Mére, le lui ayant promis pour eux, il se tourna de son côté, & l'exhorta, Elle & sa Belle mére (mére de

* *Wurstis.* l. c.

de sa femme,) à élever ses enfans, de telle maniére, qu'ils pûssent vivre conformément à leurs noms, dans la *pieté*, dans la *paix*, & dans la *vérité*. Après qu'elles le lui eûrent promis, il les fit retirer, pour n'être pas plus longtems attendri par leur vûë. 1531. *Oecolampade.*

La nuit suivante, qui fut la derniére de sa vie, & pendant laquelle plusieurs Gens de Lettres demeurérent auprès de lui, il parla peu, & fut tranquille. Une personne de considération s'étant approché de son lit, Oecolampade lui demanda; *s'il lui apportoit quelque chose de nouveau?* Lautre ayant dit que non; le Malade lui dit, *Mais moi je serai bientôt avec mon Seigneur* Jesus Christ. Bientôt après on lui demanda, *si la lumiére ne l'incommodoit point?* Il mit la main sur son cœur & dit: *Voici, où j'ai assez de lumiére.* Comme le jour commençoit à paroître, il récita le Psaume LI. *O Dieu, aye pitié de moi,* &c. mais avec une voix foible. Quelques momens après, ayant un peu repris halaine; il s'écria, *Seigneur Jesus, vien à mon Secours!* Ce furent là ses dernieres

paroles

1531. *Oecolampade.* paroles : Après quoi il rendit tranquillement l'Esprit. Il mourut âgé de 49. ans ; après avoir préché à Bâle pendant neuf a dix ans, généralement regretté de tous les Ordres de la Ville. Il fut enséveli honorablement dans le Grand Temple, & on mit l'Epitaphe suivante sur son Tombeau.

Son *Epitaphe.* D. JOHANNES OECOLAMPADIUS PROFESSIONE THEOLOGAS TRIUM LINGUARUM PERITISSIMUS, AUTHOR EVANGELICÆ DOCTRINÆ IN HAC URBE PRIMUS, ET TEMPLI HUJUS VERUS EPISCOPUS, UT DOCTRINÆ, SIC VITÆ SANCTIMONIA COLENDISSIMUS, SUB BREVE SAXUM HOC RECONDITUS JACET.

Cela signifie, *Le Doctour* JEAN OECOLAMPADE, *Professeur en Theologie, très-habile dans les 3. Langues, prémier Auteur de la Doctrine Evangelique dans cette Ville, & véritable Evêque de ce Temple, très-respectable par la sainteté de sa vie, aussi-bien que par celle de sa Doctrine, git ici caché sous ce petit tombeau.*

Tout

Tout ce détail des derniéres heures de cet excellent homme, est tiré de la relation qu'en écrivit Simon Gryneus, un de ses Collégues, qui avec 9. autres Ministres, fut auprès de lui, jusqu'à son dernier soupir *. Il la publia, tant pour l'édification des bonnes ames, que pour fermer la bouche aux ennemis de la vérité, qui avoient été assez scélérats, pour répandre des bruits injurieux contre la mémoire d'Oecolampade, jusqu'à dire qu'il avoit voulu se faire mourir lui même de désespoir. Je ne m'étonne pas tant, que des Moines ou des Prêtres Catholiques ayant pû porter la scéleratesse jusqu'à ce point; & que d'autres après eux l'ayent encore renouvellée dans le siécle qui a suivi : cela n'est nullement nouveau parmi eux ; c'est l'Esprit de leur Eglise, comme on le voit par tant d'impostures Monacales, dont le monde a été rempli. Mais ce qui surprend, c'est que, dans nos jours, un célebre Docteur * Luthérien, ait eû assez peu de soin de

1531. *Oecolampade.*

* *VVurstis.* l. c. p. 607. 608. & 609.

* *Hartnackius* in Notis ad *Hornii* Historiam Ecclesiastic. *Francf.* 1704. 8. p. 466. 467.

1531. de sa propre réputation, pour faire revivre cette calomnie, & la débiter avec assûrance, comme un fait certain. Dans le même ouvrage, ce Docteur copie aussi avec la même assûrance les calomnies affreuses que *Jerôme Bolsec* avoit publiées, dans son tems, contre Calvin, par exemple, *qu'il étoit mort en jurant, en blasphêmant, & en invoquant le Diable.* Il faut avouër que c'est quelque chose d'affreux, & en même tems de bien déplorable, que l'entêtement & l'Esprit de parti, qui a infecté le Monde Chrêtien, & sur tout qu'il soit capable de seduire des Docteurs Chrêtiens, jusqu'au point que de recevoir aveuglément, & de publier de même, sans scrupule, des faussetez abominables, contre des serviteurs de Dieu, autant & plus excellents qu'eux; si c'est un péché damnable que de calomnier son prochain de bouche, que sera-ce quand on le fait par écrit, & dans des ouvrages imprimez?

Oecolampade.

Réflexion sur les Calomniateurs

La Chaire d'Oecolampade fut vacante pendant six mois. Les Bâlois adressérent une vocation à

Bal-

Bullinger, & à *Léon de Juda*, pour remplir les emplois d'Oecolampade; mais ils le refuſérent l'un & l'autre. Sur leur refus on les donna à *Oſwald Myconius*, ou *Geiſſheuſer*, de Lucerne, intime ami de Zuingle, & qui jusqu'à la mort de ce grand homme, avoit été Régent au College de Zurich. Par le moyen de *Thomas Plater*, on l'avoit d'abord appellé à Bâle, pour y ſuccéder dans le Miniſtére de la Paroiſſe de *S. Alban*, à *Jerome Botanus*, qui avoit malheureuſement été tué, dans la derniére bataille des Cantons ſur le Mont de *Zoug*. Il l'avoit remplie pendant ſix mois; après quoi on lui donna la Chaire d'Oecolampade l'an 1532. (*a*) 1531. BALE. *Myconius* ſuccéde à Oecolampade

XV. La mort imprévüe de ces deux grandes lumiéres de la Suiſſe Réformée, *Zuingle* & *Oecolampade*, ſur tout dans des circonſtances fâcheuſes pour elle, affligea beaucoup les bonnes ames, & au contraire enfla le cœur à tous ceux qui s'étoient oppoſez à eux & à leur doctrine. C'eſt une choſe digne de remarque, qu'au mois de Janvier de

(*a*) *Wurſtiſ.* l. c. 609. *Hotting.* 640.

1531. de l'année suivante, *Luther* ayant été attaqué subitement d'une rude maladie, & entendant *Melanchton*, qui disoit à Rorarius, *Quels triomphes ne feroient pas les Papistes, si cet homme alloit encore mourir? Non,* lui dit-il, *je ne mourrai point. Je le sai certainement. Dieu ne veut pas fortifier les abominations du Papisme par ma mort, maintenant que* Zuingle *&* Oecolampade *sont morts, Dieu ne permettra pas qu'ils ayent lieu d'en triompher. Le Diable voudroit bien ma mort: Mais ce n'est pas sa volonté qui réglera nôtre destinée, c'est celle de Dieu:* (*b*)

discours courageux de *Luther* malade.

Révolution dans les esprit à l'occasion de la perte des Suisses Réformez.

Dans l'Allemagne plusieurs personnes, qui auparavant avoient soutenu avec vigueur la doctrine de Zuingle, découragez par les malheur des Zuricois, s'en éloignérent peu-à-peu, & embrasserent la Doctrine de Luther. Il y en eut plusieurs que la crainte seule empecha d'en faire une libre profession. Et plusieurs même accusoient Zuingle de diverses erreurs, qu'il n'avoit jamais enseignées, *Bucer* lui même, le sage le savant. *Bucer*, qui jusqu'a lors

(*b*) *Hotting* 635.

lors avoit témoigné, en toute occa- 1531.
ſion, tant de zéle & d'attachement ZURICH
pour Zuingle, & pour ſa doctrine, parut changé, après la bataille de *Cappel*, & écrivit aux Miniſtres de Zurich, *Que le ſentiment de* Luther *ſur les Sacremens lui paroiſſoit tolérable, & qu'il ne differoit pas beaucoup de celui de* Zuingle, *& que la différence conſiſtoit plûtôt, dans les mots, que dans la choſe même.* Ils lui répondirent, en l'exhortant à ne point ſe départir de la vérité, qu'il avoit ſoutenuë, pour embraſſer la doctrine de Luther, ſur la préſence réelle de Jesus-Christ dans la Céne. Ils ſe crurent auſſi obligez d'écrire aux autres Miniſtres des Egliſes de *Souabe*, de ne pas ſe laiſſer décourager par les malheurs des Egliſes de Suiſſe, pour abandonner la bonne cauſe.(*c*)

Chûte de quelques Egliſes Réformées nouvellement plantées

De même dans la Suiſſe diverſes Egliſes nouvellement plantées, particuliérement dans les Seigneuries communes, comme on l'a déja vû à l'égard des Villes de *Rapperſchvvyl*, de *Bremgarte*, & de *Mellingue*, ſuccombérent ſous le poids de la tribulation,

(*c*) *Lavater* p. m. 62. 63.

1531. bulation, & retournérent dans le Papisme; non pas à la vérité d'un plain consentement, mais par la crainte de la persécution, vivement sollicitez par le parti victorieux, & intimidez par ses menaces. Ces tristes exemples firent dire à *Thomas Blarer*, Théologien de Constance, *qu'il craignoit bien que cette Ville là, sa patrie, ne tiendroit pas dans l'occasion, une meilleure conduite.* Et l'événement fit voir, au bout de 17. ans, * qu'il n'avoit que trop bien jugé. (*d*).

Dans les Seigneuries Communes.

Les V. Cantons profitant de leur victoire, & de la consternation où elle avoit jetté les Rêformez, envoyérent incessamment des Députez dans les Seigneuries communes, dans le Comté de *Sargans*, à *VVeen*, à *Utznach*, dans le pays de *Gaster*, dans les *Freyen-Æmpter*, ou *Bailliages libres*; comme aussi à *Bremgarte*, à *Mellingue*, & à *Zurzach*; dans le *Rheinthal* & dans le *Thourgavv*, pour travailler à y rétablir la Réligion Romaine. Ces Députez firent si bien par divers moyens, par des promesses, des menaces, & de

* l'an 1548. (*d*) *Hotting* 635. 636.

de mauvais traitemens, qu'ils obtinrent ce qu'ils souhaittoient, dans plusieurs de ces lieux; ce qui fut cause que la Ville de Zurich se vit remplie de Ministres fugitifs, qui avoient été obligez de céder la place à des Légions de Moines & de Prêtres, qu'on faisoit venir de *Souabe*, pour remettre la Messe sur pié. Il n'y eut que *Zurzach*, avec un village ou deux de ce Balliage, le *Thourgavv*, & le *Rheinthal*, où l'on vit des particuliers, & des Eglises entiéres, qui se distinguérent glorieusement par leur fermeté. A *Fravvenfeld*, Capitale du *Thourgavv*, il n'y eut pas un seul Prêtre, qui voulût dire la Messe, c'est pourquoi plusieurs d'entr'eux furent privés de leurs Bénéfices. Diverses Eglises du *Thourgavv* déclarérent que, plûtôt que de renoncer à la lumiére de la Doctrine Réformée, elles vouloient entretenir leurs Pasteurs à leurs propres dépens, & abandonner les biens d'Eglise aux Prêtres. Dans le Comté de Sargans, il y eut la seule paroisse de *VVartau*, composée de 6. ou 7. villages, qui demeura aussi ferme dans la Réformation,

1531.

Seigneuries Communes.

Quelques-unes fermes.

1531. GLARIS tion, comme elle y a persévéré, jusqu'à présent, tandisque tout le reste reprit le Papisme. (*a*)

Mouvement à *Glaris* pour & contre la Réformation.

Dans le Canton de *Glaris* les Catholiques Romains reprirent aussi courage, & nonobstant que la pluralité des suffrages dans les Assemblées générales du pays, eut porté à l'abolition de leur Religion, ils demandérent qu'on en permit le libre exercice. Il y eut là-dessus une assemblée générale à *Thaneberg*, près de *Schvvanden*, le 8. Décembre. On y vit des Députez des V. Cantons, qui leur dirent; *que* puisque contre leur promesse ils avoient aboli la Religion de leurs Péres, renversé les Images & les Autels, &c. ils devoient la reprendre; & rétablir les Autels & la Messe &c. L'Assemblée leur donna, de bouche & par écrit, une Réponse, qui contenoit en substance ce qui suit: „ I. GLARIS à fidélement observé à l'égard des „ V. Cantons ce que les Anciennes „ Alliances, ou les Traitez de leur „ Confédération exigent. II. Les V. „ Cantons doivent considérer l'état des

Réponse de l'Assemblée générale aux V. Cantons

(*a*) *Hotting*. 636. 637.

„ des choses, & ce qui s'est par- 1531.
„ sé jusqu'à present, à l'égard de la Glaris
„ Religion. III. Nous voulons bien „ permettre le rétablissement de la „ Religion de nos Péres, dans 4. „ Eglises Paroissiales, savoir, *Lin-* „ *thal*, *Schvvanden*, *Glaris & Ne-* „ *henfels* : Cependant à condition „ que les Réformez de *Schvvan-* „ *den* & de *Glaris* pourront aussi „ avoir leurs Ministres: sans que les „ Ministres & les Prêtres s'insultent „ réciproquement pour cause de „ Religion. IV. S'il reste dans les „ six autres paroisses quelque Ca- „ tholique, qui dans une maladie, „ ou en santé, veuille se confesser, „ ou prendre les Sacremens on ne „ l'en empêchera point. „ Cependant dans ce tems là on ne rétablit la Religion Romaine, que dans *Glaris* & *Nehenfels*, & aujourd'hui ce Canton est partagé de telle maniére, qu'on y compte 3000. Réformez & 500. Catholiques : desorte que les Réformez y sont 6. contre 1. (*b*)

Troubles à Zurich. & dans

Il y eut aussi des troubles à *Zurich*, & dans son Canton. Divers mauvais esprits qui n'avoient embras-

(*b*) *Hotting.* 637. 638.

1531. braſſé la Réformation qu'à regret, cherchoient à la renverſer, & travailloient ſecrettement à rendre les Miniſtres odieux au peuple, prenant pour prétexte les cenſures qu'ils adreſſoient aux pécheurs & aux errans. Ils ſuſcitérent quelques eſprits inquiets du Canton, qui ſe joignirent à eux dans le même complot. Et les uns & les autres, agiſſant de concert, déclamoient contre les Miniſtres, les accuſant d'être de miſérables déclamateurs, & des Trompettes de ſédition. Il ſe fit même à *Meilen*, au bord du Lac de Zurich, une aſſemblée de ces mécontens; qui envoyérent porter une requête à leurs Seigneurs, contenant divers articles. Les Seigneurs eurent la bonté de les écouter paiſiblement dans leur Grand Conſeil, & leur accordérent quelques articles, qu'ils jugérent raiſonnables. Ils leur ôtérent diverſes charges, & firent un Traité avec eux pour le reſte.

ſon Canton.

Appaiſez.

Ainſi les efforts de ces eſprits brouillons, fûrent inutiles; &, par la grace du Seigneur, la Réformation avoit pris de trop fortes racines, dans la Ville & dans le Canton

Canton, pour y être aisément arrachée. La Capitale & tout le Canton ensemble, s'engagérent de nouveau solemnellement, par un Acte du 9. Décembre, de persévérer dans la pure doctrine de l'Evangile, & de la soutenir jusqu'à la mort. Le Grand Conseil de Zurich élut Henri Bullinger, pour succéder à Zuingle, comme Zuingle lui-même l'avoit souhaité, quand il partit pour Cappel, & comme tous les Ministres de Zurich l'avoient demandé. Cependant pour fermer la bouche aux ennemis des Ministres de l'Evangile; le même Conseil Souverain ordonna à tous les Prédicateurs, de parler avec douceur & avec modération; leur permettant, au reste, de prêcher en toute liberté tout ce qu'ils jugeroient conforme à la Parole de Dieu. Ainsi les malheurs des Zuricois ne firent rien perdre de son lustre, à leur Eglise. Conrad Pellican, qui en étoit un des membres, en écrivoit en ces termes: *La grace & la miséricorde de Dieu a conduit les choses de maniére, qu'à la place d'un*

1531.
ZURICH
On y prend de bonnes mesures pour soutenir la *Reformation.*

1531. ZURICH

Zuingle, & de la fidélité avec laquelle il a travaillé &c. l'Eglise de Zurich a été édifiée au double, à l'égard de la doctrine & de la conduite, avec plus d'avantage. En effet Zuingle exerçoit deux Emplois tout à la fois ; il étoit Pasteur & Professeur en Théologie : & accablé, comme il étoit, de grandes & d'importantes occupations, il ne pouvoit qu'à peine suffire à tant de travaux. On sépara donc ces deux emplois, & l'on donna la profession de Théologie à THEODORE BOUCHMAN, ou BIBLIANDER, homme si savant dans les langues, & dans les sciences, & si éloquent, que Bullinger a écrit sur son sujet: *Je ne sai s'il y a au monde un homme qui ait plus de politesse, plus de science, & de pénétration que lui.* Agé à peine de 32 ans, il commença l'exercice de son employ par l'explication du Prophête Esaïe, le 11. Janvier de l'année suivante 1532.

On sépare les deux emplois de Zuingle.

Bibliander est établi Professeur en Theologie.

Mais l'employ le plus important étoit celui de prémier Pasteur de l'Eglise, qu'on appelle *Antistes* à Zurich, & qui fut donné à Bullinger

Henri Bullinger succéde a Zuingle, ans

linger; comme on vient de le dire, 1531.
l'un des plus grands Hommes que l'emploi
la Suisse ait eu, & que *Pellican*, de Pas-
son Collégue appelloit un *Homme* teur.
divin, & un *Prédicateur incomparable.* Bullinger occupa ce poste pendant 44. ans, avec beaucoup de force & de gloire, & s'est fait considérer, non seulement dans la Suisse, mais aussi au déhors, pour un digne Successeur de Zuingle, & un second Réformateur de Zurich, desorte qu'on pût dire que l'Eglise de Zurich n'avoit rien perdu au change. C'étoit un homme d'une application infatigable. Aussi a-t-il laisé un nombre prodigieux d'Ouvrages, tant imprimés que manuscrits. Il servit l'Eglise de Zurich avec un applaudissement général des Réformés, tellement qu'on ne faisoit pas moins de cas de ses travaux, que de ceux de Zuingle. *Zuingle*, disoit-on, *a posé le fondement par la grace de Dieu. Mais on a l'obligation à* Bullinger, *de ce que ce bâtiment a été entretenu, & considérablement augmenté.* Berchtold Haller lui écrivoit l'an 1535. *Je vous le déclare*

Eloge de *Bullinger*

1531. ZURICH *sans flaterie. Je vous reconnois non seulement pour l'Apôtre des Zuricois, mais aussi de toute l'Eglise Helvétique.* Aussi lui avoit-il écrit la Lettre du monde la plus pressante, après la mort de Zuingle, pour l'engager à venir exercer son Ministère à Berne, & à accepter la vocation que les Seigneurs de Berne lui avoient adressée. Mais *VVolffgang Capiton*, qui se mêla aussi de cette affaire, fit comprendre à Haller, que Zurich avoit plus besoin des Services de Bullinger, que Berne. Pendant l'absence de Zuingle, & quelque tems après sa mort, ERASME SCHMID avoit desservi cet emploi par *interim*, & dans la suite il seconda parfaitement Bullinger, par sa fermeté & par son courage dans ces tems de calamités. Ainsi l'Eglise & l'Académie de Zurich se trouvérent si bien pourvües, que dans toute l'Allemagne, il n'y avoit aucune Ville, où il se trouvât autant de Savans Hommes. Pour avoir une bonne pepiniére de Savans & de Ministres, les Seigneurs de Zurich rétablirent l'Ecôle de Cappel.

Zurich rétablit l'Ecole de *Cappel.*

Cappel. Ils donnerent l'administration de cette maison à *Pierre Simler*, qui l'ayant trouvé ruïnée, & désolée par les ennemis, la fit reparer entiérement, & la rendit fort logeable ; pour les Maîtres & pour les Ecôliers (*a*). 1531. ZURICH

A l'occasion des mouvemens, que se donnoient en Allemagne les partisans de la présence réelle, après la mort de Zuingle & d'Oecolampade, *Frecht* Ministre d'*Ulm*, en écrivit à *Ambroise Blaarer* de Constance, lui proposant d'examiner, *si l'on ne pourroit point faire quelque union sans préjudice de la Vérité?* Mais Bullinger, & les autres Théologiens de Zurich, se tinrent fermes dans leur Doctrine sur l'Eucharistie, & ne voulurent point varier. Et peu après, le courage revint à d'autres avec le tems, tellement qu'ils osérent aussi soutenir la même Doctrine (*b*).

Troubles a Berne & dans son Canton.

Il s'éleva aussi des troubles dans la Ville & dans le Canton de Berne, pour les mêmes sujets, qu'à Zurich. Il s'y trouva même des Con-

Y 3

(*a*) *Hotting.* 639. 640.
(*b*) *Hotting.* 639.

1531. Conseillers, qui voulurent remuer
Zurich à cette occasion, & faire casser les Loix & les Ordonnances de réforme, qu'on avoit publiées. Il se fit des complots & des cabales pour en venir à bout. Il y eut aussi quelques Communautez, de Villes & de Villages, qui eurent la hardiesse d'envoier des Députez à Berne, dans le dessein de causer quelque remuëment. Mais les desseins de ces gens mal-intentionnez s'en allérent en fumée. Il y eut entr'autres une sédition en forme, dans la Ville d'Araw, où les gens du Pays firent éclater tout ouvertement leur mécontentement, contre leurs Seigneurs, au sujet 1. de la Réformation ; 2. de l'établissement des Consistoires ; 3. de l'usage qu'on faisoit des biens des Monastéres ; & 4. de la guerre qu'on venoit d'avoir avec les V. Cantons : & ils envoyérent à Berne porter sur tout cela divers articles de plaintes. Mais les Seigneurs de Berne tinrent ferme, & appaisérent tous ces troubles par leu[r]
Troubles almez. prudence. Et afin de dissiper un[e] bonne fois pour toutes, les com[-]
plot

plots des brouillons, ces Seigneurs s'engagérent tous, conjointément avec leurs Sujets, de s'en tenir à la Réformation qu'ils avoient embrassée, & aux Réglemens qu'ils avoient faits. Et même au grand étonnement de tout le Monde qui ne s'attendoit pas à un tel acte de vigueur, & de fermeté, ils déposérent quelques Conseillers, pour avoir voulu renverser la Constitution de l'Etat & de la Religion. (a) Les gens du *Gessenay*, qui dans ce tems-là étoient encore Sujets du Comte de *Gruyére*; & par conséquent Catholiques; mais Alliez avec Berne par un ancien Traité de Combourgeoisie; envoyérent une Députation solemnelle à Berne, avec ordre 1. d'offrir leur Médiation, au cas qu'on n'y fût pas d'accord; 2. d'interceder pour quelques Conseillers d'anciennes familles, qui avoient été déposez, & dont les Ancêtres avoient bien servi l'Etat, afin qu'on les remît dans leurs dignitez; & 3. de demander le renouvellement de la Combourgeoisie. On leur refusa hon-

1531. Berne. Fermeté des Bernois.

(a) *Stettler* II. 54. a. *Hotting*. 641.

1531. BERNE.

honnêtement les deux prémiers articles, mais on leur accorda le 3. & on renouvella l'ancien Traité avec eux. Les Seigneurs de Berne eurent aussi la bonté d'examiner les plaintes de ceux d'Araw, le 6. Décembre, & d'y répondre avec douceur. Leur Réponse portoit en substance. I. Qu'ils s'en

Réponse des Seigneurs de *Berne* à ceux d'*Aravv.*

„ tiennent à leurs Edits de Réformation, jusqu'à-ce qu'on leur „ montre une meilleure Religion „ par la parole de Dieu. II. Qu'ils „ souhaitent d'avoir des Ministres, „ & qu'ils en établiront, autant „ qu'on en pourra trouver de „ propres. III. Que pour ce qui „ regarde les Ministres, dont on „ se plaignoit, en les accusant de „ disputer avec aigreur, & d'injurier en Chaire, LL. EE. a- „ voient dessein d'assembler bien- „ tôt un Synode de tout leur Clergé, & d'ordonner à leurs Ministres de s'abstenir de discours „ injurieux, se contentant de prêcher la Vérité, & de censurer „ les Vices. IV. Que LL. EE. „ ne veulent ôter à personne ses „ droits ni ses priviléges. V. Que

s'ils

„ s'ils ont fait la guerre aux V. 1531.
„ Cantons, c'est après avoir souf- BERNE.
„ fert des injures insupportables.
„ VI. Que leur Consistoire est
„ composé de 2. Ministres, de 2.
„ Conseillers, & de 4 Notables
„ du Grand Conseil des Deux
„ Cents, & qu'ils ne peuvent
„ pas ôter les Ministres du Con-
„ sistoire, puisqu'il s'y presente
„ un grand nombre de cas, qui
„ intéressent la Parole de Dieu,
„ desorte qu'on y a besoin des
„ Ministres. VII. Enfin que,
„ pour ce qui regarde les biens
„ des Monastères, ils y ont plus
„ dépensé jusqu'àlors, qu'ils n'en
„ ont tiré de profit, puisqu'il a
„ fallu donner des pensions Viagé-
„ res aux Religieux & aux Re-
„ ligieuses, & payer les dettes de
„ ces Monastéres, dont quelques-
„ uns, devoient jusqu'à 15. mille
„ livres: qui étoient une somme
„ très-considerable dans ce tems
„ là *.

Le Dimanche 31. Décembre, les Seigneurs de Berne accordérent aux Exilez de *Hasle* & de *Grindelvvald*, la

* *B.* Instr. I. 389.

1531. BERNE. la permission de rentrer au Pays, & de retourner dans leurs maisons, conformément à l'article X.e du Traité de paix de Berne avec les V. Cantons: mais sous ces 3. conditions: 1. *Qu*'ils se rendroient à Berne en personne. 2. *Qu*'ils prêteroient Serment d'observer la Réformation, & 3. *Qu*'ils payeroient, sans aucune Grace, l'amende qui leur avoit été imposée dès le commencement (*a*).

Les Bernois firent voir aussi leur fermeté & leur Zèle pour la Réformation, dans leurs deliberations à l'égard des Sujets Réformez des Seigneuries communes. Lors qu'ils envoyérent des Deputez à une Diéte, qui se devoit tenir au sujet du *Thourgavv*: ils leurs donnérent entr'autres ces instructions: 1°. *Qu*'on ne devoit

Leurs soins pour les Réformez du *Thourgavv.*

„ tenir aucun compte des remon-
„ trances du Commandeur de *To-*
„ *bel*, & qu'on devoit donner des
„ pensions aux Ministres, comme
„ aussi aux Abbez & aux Abbes-
„ ses, qui embrassoient la Réfor-
„ mation, & prendre ces pensions
sur

(*a*) *Stettler* l. c. 54. a.

„ sur les biens des Couvents. 2°. 1531.
„ *Qu*'on devoit donner au Baillif BERNE.
„ du Pays 300. Ecus, pour six
„ Ecôliers, qu'on vouloit entre-
„ tenir. 3°. *Qu*'on devoit obli-
„ ger les Religieuses de *Gottlie-*
„ *ben*, malgré Elles, à payer une
„ pension à un Ministre: 4°. *Qu*'on
„ devoit accorder aux Sujets du
„ Pays la grace qu'ils avoient de-
„ mandée pour les Religieux &
„ les Religieuses, qui se marie-
„ roient; de leur laisser emporter
„ les biens, qu'ils avoient appor-
„ tez au Couvent, & même leur
„ donner une pension viagére sur
„ les rentes de leurs Couvents.
5°. *Qu*'on devoit aussi prendre des
„ biens des Couvents pour l'en-
„ tretien des pauvres, ne voulant
„ point quant à Eux, (les Ber-
„ nois,) s'approprier en aucune
„ façon les biens des Couvents,
„ mais en disposer avec les IX
„ autres Cantons, Conseigneurs
„ du Thourgaw, selon qu'il con-
„ viendroit. 6°. Enfin à l'égard
„ du Synode Provincial du Pays,
„ ils trouvoient que quand on y
„ appelleroit des Ministres Etran-

gers

1531. BERNE. „ gers, il seroit juste qu'on payât „ leurs frais, mais que pour ceux „ du Pays, il étoit convenable „ qu'ils payassent eux-mêmes leur „ dépense (*a*).

Après cette guerre, & la paix qui la suivit, il y eût une Diéte générale, convoquée à Bade, peu avant Noël. Les Députez de Berne eûrent ordre 1°. d'y demander aux V. Cantons, qu'on abolit certains petits monumens rustiques de leur victoire, qu'ils avoient élevez; parceque Berne les regardoit comme une espéce d'insulte qu'on lui faisoit. 2°. De soutenir la Ville de *Bremgarte*, dans la Religion Reformée, & de faire enforte qu'on lui accordât la permission d'avoir un Ministre. 3°. De soutenir aussi l'Abbé de *VVettingue*, & ses Religieux, qui avoient embrasé la Réformation; & de faire qu'on les laisât en paix. 4°. De négocier secrettement auprès des V Cantons, pour les engager à faire une Alliance commune avec Constance; en leur représentant qu'elle étoit une Clé de la

& pour ceux de *Bremgarte.*

(a) *B.* Instr. 125

la Suiſſe, dont la conſervation & la liberté étoit d'une extrême importance pour tous les Cantons (*b*). 1531.

Dans cette Diéte là, le 20. Decembre, l'Evêque de *Conſtance* fit ſolliciter les Cantons, d'appuïer les habitans des Bourgs & des Villages du *Thourgavv*, qui dépendent de ſon Temporel, afin que ceux d'entr'eux, qui ſouhaiteroient de rétablir la Meſſe, pûſſent le faire librement, conformément au dernier Traité. Là deſſus les X. Cantons, Seigneurs du Pays, publierent un EDIT de tolérance Chrétienne; ordonnant aux Sujets, de ſe laiſſer les uns les autres dans une entiére liberté de Conſcience, ſelon la teneur du Traité de paix, ſans employer ni fraude, ni violence, pour engager qui que ce ſoit à changer de ſentiment. Suivant cet Edit, *Anne VValter*, Abbeſſe de *Denikon*, ſortit de ſon Monaſtère, & les Cantons lui donnérent, par forme de dot, 400. Gouldes. On accorda la même choſe, l'an 1576. à une autre du même Monaſtère, qui

EDIT de *tolérance* publié dans le *Thourgavv.*

(b) *Ibid.* 133.

1531. BERNE.

qui en sortit, & épousa un Bourgeois de *Fravvenfeld*. Mais pour ce qui est du projet d'Alliance avec Constance, comme cette Ville étoit Réformée, il fut hauttement rejetté par les Cantons Catholiques ; & un Zéle de Religion mal-entendu l'emporta sur la saine politique (*c*).

Monachisme rétabli à *Einsidle*.

Le Clergé Romain fut fort empressé à profiter de la conjoncture, qui leur étoit favorable : mais il n'y en eut point, qui parûssent plus ardens que les Moines. *Loüis Blaarer*, qui avoit été élû, 5. ans auparavant, Abbé d'*Einsidle*, n'avoit pas pû jusques-là en soutenir la dignité. L'Abbaye étoit accablée de dettes. Il ne s'y trouvoit aucun Moine. Le Service divin n'y étoit administré que par des Chapelains. Mais cette année, encouragé par le succès des armes Catholiques, il prit 4 jeunes garçons, qu'il habilla comme les Religieux de S. Gal. Il en envoya deux en *Soüabe*, dans l'Abbaye d'*Ochsenhausen*, & deux dans celle de *Hirschau*, pour y apprendre les règles

(*c*) *Hotting*. 640. 641.

règles de l'Ordre, afin de r'introduire à *Einsidle* la Vie Monastique. L'année suivante il obtint de l'Empereur l'investiture du temporel de cette Abbaye; & du Pape, la liberté de bénir & de consacrer de nouveau le Peuple, la Croix, les Images, les Habits Sacerdotaux, les Ornements d'Eglise, les Cimétiéres, l'Eglise, & même le pouvoir de conférer les prémiers Ordres à ses Religieux (*d*). 1531.

Schwitz punit sévérement les Gens de *Gaster*.

Schvvitz & *Glaris* possédent ensemble par indivis le petit Pays de *Gaster*, dont ils ont fait un Bailliage, sous lequel sont compris la Seigneurie de *VVindigg*, la Ville de *VVesen*, & l'Avoyerie d'une Abbaye de filles, nommée *Schennis*. (*e*) Ceux de *Schvvitz*, usant du droit des Victorieux, châtiérent sévérement leurs Sujets de ce Pays-là, pour avoir porté les armes contr'eux, en faveur des Zuricois. Ils leurs ôtérent leurs libertez & leurs privilèges, leur Banniére, & leur droit de Jurisdiction criminelle. De plus ils imposérent une

(*d*) *Hotting.* 641.
(*e*) *Levv* in *Simler* p. 569.

1531. une amende pécuniaire à chaque homme en particulier. Ils en bannirent même quelques-uns du Pays, & contraignirent le reste à reprendre la Religion Romaine *.

Il faut avoüer de bonne foi, que si ces gens-là fûrent affligez, ils ne dûrent s'en prendre qu'à eux mêmes : Car enfin leur conduite avoit été tout-à fait imprudente, pour ne rien dire de pis; puisqu'on ne pouvoit, à mon sens, la regarder que comme une rébellion formelle contre leurs Seigneurs : l'Evangile ne permettant jamais aux Sujets, de prendre les armes contre leur Souverain, sous prétexte qu'il n'est pas de leur Religion. Les V. Cantons traitérent de la même maniére les Sujets des Bailliages libres.

Monachisme rétabli dans l'Abbaye de *VVettingen.*

On rétablit aussi la vie Monastique dans l'Abbaye de *VVettingue.* Comme l'Abbé, & ceux des Religieux de cette Maison, qui avoient embrassé la Réformation, y persévérérent constamment; on y établit pour Abbé, chose surprenante! un Moine, qui l'an 1507. avoit

* *Rahn.* 740.

avoit été soupçonné d'avoir mis 1532.
le feu à l'Abbaye, qui fût reduite WETTINGUE
en cendres; & qui pour cela, avoit été condamné par son Abbé à une prison perpétuelle. Il s'étoit évadé, & s'étoit retiré dans le Canton de Berne, à l'Abbaye de Frienisberg, appellée en latin *Aurora.* Il avoit eu même l'effronterie de vouloir tirer en cause son Abbé par devant la Diéte générale des Cantons; mais cette Auguste Assemblée avoit refusé de l'entendre. (*a*) Ce fût cet honnête homme là, qu'on établit pour Abbé à *VVettingue.* Quant aux Religieux, qui s'étoient réformez, les V Cantons voulurent les obliger à reprendre la Messe, ou à sortir de la maison: ils prirent le parti de sortir, & dans une Diéte générale, assemblée à Bade, au commencement de l'an 1532. les Bernois les protégerent fort, & demandérent qu'on leur donnât des pensions. (*b*) Dans la même Assemblée les Bernois proposérent aussi l'affaire des Chanoines de *Zurzach,*

(a) *Hotting.* F. Tom. II. 564.
(b) *B.* Instr. 136.

1532. WETTINGUE. *Zurzach*, qui, nonobstant les ordres réïterez qu'on leur avoit donnez, vivoient d'une maniére scandaleuse, & dans un commerce impur avec leurs concubines. On aura occasion, dans le Livre suivant, de faire voir plus d'une fois le zèle des Bernois en faveur des Réformez particuliérement des opprimez.

& en divers autres Couvents.

Les Catholiques rétablirent aussi, l'année 1532. divers Couvents, de l'un & de l'autre Sexe, dans le Thourgaw. On fit venir 3. Religieuses du Monastére d'*Engelberg*, dans le Canton d'*Undervvald*, & on les mit à *Munsterlingen*, pour y rétablir le Service religieux à leur maniére. On en envoya d'autres à *Fahr*, pour y faire la même chose. Les Religieuses de *S. Catherinathal* revinrent aussi dans leur Maison, au commencement de l'année, & insultoient leurs Compagnes, qui, s'étant mariées, étoient obligées de se donner divers soins pour gagner leur vie (*c*).

Enfin la revolution la plus considéra-

(c) *Hotting*. 642.

sidérable, arrivée dans ces Monastéres de la Suisse, fut le rétablissement de l'Abbaye de *S. Gal*; mais comme il est d'une plus grande importance, que celui de ces petits Couvents, je renvoye à en parler dans le Livre suivant. 1532.

A *Bernang* dans le Thourgavv, un Docteur Catholique nommé *Nell*, prêcha, *Que la Messe étoit autant agréable à* Dieu *pour l'expiation des péchez des vivans & des morts, que quand* Jesus-Christ *s'offrit lui-même sur la Croix, couvert de son sang.* Que *ce n'est pas seulement* Jesus Christ, *qui a souffert pour nous sur la Croix, mais aussi la S. Vierge, qui a souffert pour nous sous la Croix* &c. Un Docteur Réformé, nommé *Rhyner* & d'autres, s'offrirent de disputer contre lui, mais ils ne trouvérent personne qui voulut les écouter. Il y eut divers Ministres à qui, sous divers prétextes, on interdit l'exercice de leur Emploi, au grand scandale des foibles. Mais les efforts des Catholiques furent inutiles en divers endroits. Dieu suscita dans ces lieux-là des gens fermes, courageux & zèlez, qui avec son

Doctrine impie d'un Prédicateur Catholique.

1532. son secours y soutinrent la Réformation chancelante. Il y en eût même quelques-uns, qui après être revenus de leur prémiére consternation, rentrérent dans l'Eglise Réformée *.

* *Hotting.* 641.

Fin du VIII. *Livre, & du Tome III.*



PIECES

PIÉCES JUSTIFICATIVES.

Pour le Tome III.

I.

LETTRE *de* FRANÇOIS I. *Roi de France, aux Cantons, en faveur de* JEANNE *de Hochberg, Comtesse de Neuchatel.*

„ FRANÇOIS, par la grace de Dieu „ Roy de Françe ; *Très chers* „ *& grands amis, Alliez Confedérez,* „ *& bons Compéres,* * vous sçavez „ les grandes & longues poursui- „ tes, & insuportables frais & „ despens qui ont par cy devant „ estez faits par nostre très chere & „ tres sage Cousine la Duchesse de „ Longueville, Marquise de Roth- lin,

* L'an 1522. le Roi FRANÇOIS I. avoit fait l'honneur aux Cantons, de les inviter à être Parrains du Duc d'*Angoulême* son fils cadet. Ils donnérent à ce Prince pour étrenne deux Medailles d'or, pour lesquelles ils avoient contribué chacun 20. Ducats. *Stettler* I. p. 623. a.

„ lin, pour le recouvrement de ſon
„ Pays & Comté de Neuchatel, qui
„ eſt ſon vray & Ancien héritaige,
„ & patrimoyne, à quoy quelque
„ grande diligence qu'elle ait ſceu
„ fayre, pareillement ſes Ambaſſa-
„ deurs, n'a jamais peu parvenir,
„ combien que par pluſieurs & di-
„ verſes fois vous ayons très
„ humblement faict priere & requê-
„ te de c'eſt affaire; Et pour aul-
„ tant, *très chers & grands amis*, que
„ ſa requeſte nous ſemble tant juſ-
„ te & rayſonnable, qu'il ne ſeroit
„ poſſible de plus entendre l'Allian-
„ ce & combourgeoyſie, qui eſt
„ entre les Seigneurs de Berne,
„ Frybourg, Soleure & Lucerne.
„ Et noſtre Couſine: Ayant été ad-
„ verty, qu'elle avoit préſentement
„ envoyé par devers vous, pour la
„ pourſuite & ſollicitation de c'eſt
„ affaire, déſirant ſinguliérement
„ qu'elle puiſſe obtenir de vous ce
„ qu'elle déſire en c'eſt endroit &
„ aultres ſes affaires, lui ayder &
„ ſurvenir de tout nôtre pouvoir &
„ faveur, meſmement à cauſe la
„ proximité & lignage, dont Elle
„ eſt & nos très chers Couſins ſes
enfans

„ enfans. Nous vous avons bien
„ voulu efcrire la préfente, pour
„ vous prier et requefter tant & s'y
„ affectueufement qu'il eft poffible,
„ que pour l'amour de nous com-
„ plaire, que de vouloir rendre &
„ reftituer à noftre dite Coufine fon
„ dit Comté de Neuchatel, en quoi
„ faifant, (oultre ce que vous fe-
„ rez œuvre très agréable à Dieu,
„ à la louange de Vous, qui avez
„ ordinairement été reputez gar-
„ diens & deffenfeurs des biens des
„ femmes Vefves;) vous nous ferez
„ très fingullier fervice & plaifir,
„ Ainfi que à plain pourrez enten-
„ dre par nos Ambaffadeurs, ef-
„ tants de préfent par de là, auf-
„ qu'els efcriprons de c'eft affaire,
„ pour vous en folliciter, & prier
„ de par nous; Et fur ce prions
„ Dieu, *Très Chers, grands Amis*,
„ *Alliez & Compéres*, qu'il vous ait
„ en fa fainte garde: &c *.

* Tiré du MS. de *Neuchatel*. pag. 81.

II. LET-

II.

LETTRE *de la Commune de* Tavanes *à LL. EE. de* BERNE, *du 5. Juin* 1530.

„ A Nos très redoubtez Sei-
„ gneurs, nos bons Sei-
„ gneurs de BERNE.

1530. „ Nos, &c. humblement vous „ remercions de cela, que nous „ avez rescrit, & * tramis un Prescheur, pour nous † dénoncer la „ S. Evangile de Dieu, lequel nous „ avons reçeu, & voulons vivre à „ icelle, & jouxte vostre bonne Réformation, & Dieu nous en donne la grace amen. *Très redoubtez* „ *Seigneurs*, nous vous prions pour „ Dieu, qu'il vous plaise de nous „ ordonner icelui Prescheur de vostre Pays, car pour le mettre de „ nostre Pays, nous doubtons que „ nous ne fassions desplaisir à Monsieur de Bâle, & aussi à Monsieur „ de *Ballelay* qui est Collateur de „ nostre * Parroche & aussi Monsieur de Bâle a fait faire à tous, „ mandement pour leurs profits; „ fors qu'à la nostre Parroche; pour

quoy

* *Envoyé.*
† *Annoncer.*
* *Paroisse.*

„ quoy nous doubtons que le dit 1530.
„ Monsieur n'aye quelques affec-
„ tions contre nous ; Pourquoi ,
„ *nos honnorez Seigneurs*, nous nous
„ recommandons tousjours à vos-
„ tre bonne garde, & vostre très-
„ Chrestienne Bourgeoisie : De
„ celui Prescheur que vous nous
„ avez tramis , si vous le nous
„ mettez , nous voulons faire vos-
„ tre Commandement, & si Mons[r].
„ de Ballelay nous vouloit mettre
„ un autre, nous vous prions hum-
„ blement, qu'il soit examiné, com-
„ me suffisant , afin que la chose
„ demeure entiérement.

Donnez le 5. Jour de Juin
1530.

Vos tres humbles &c.
La Commune de Tavanes.

Fin des Piéces Justificatives
du Tom. III.

Le Mémoire suivant m'aïant été communiqué trop tard, pour être mis à sa place, je n'ai pas voulu pourtant le perdre : Mais j'ai crû que les Curieux seroient bien aises de le voir ici.

Addition *à l'Article de* Berne *pour l'an* 1522.

1522. IL arriva cette année à Berne une chose, qui donne lieu de juger, que les prédications de B. *Haller* y avoient deja produit beaucoup de fruit, & qu'elles avoient même ouvert les yeux à la plus grande partie de la Bourgeoisie, sur les abus les plus grossiers de l'Eglise Romaine. Un jeune Bernois, nomme *Nicolas Manuel*, composa deux Comédies, ou si l'on veut, deux Farces, où il faisoit entrer le Pape, les Cardinaux, les Evéques, & généralement tout le Clergé Romain, Séculier & Régulier, & il y joüoit tout ouvertement leur hypocrisie, leur forfanterie, & leur avarice insatiable. Il y dépeignoit des plus vives couleurs la tyrannie de la Cour de Rome, & ses vices abominables. En par-

ticulier il tournoit en ridicule par 1522.
divers traits vifs & piquans, les Berne.
Indulgences, qui avoient été publiées à Berne. La premiére de ces piéces étoit intitulée * *le Mangeur de morts*; l'Ouverture s'en fait par le Convoi funebre d'un riche mort, dont la ſepulture réjouït le Curé & ſa Concubine, qui s'en félicitent &c. L'autre étoit intitulée, *Parallele de la conduite de Jeſus Chriſt, & de ſon prétendu Vicaire, le Pape.* L'Ouverture s'en fait par une troupe d'Officiers & de Soldats, qui viennent offrir leur ſervice au Pape, pour faire la guerre à ſes ennemis: &c. Il fait en ſuite paroître S. Pierre, qui voyant le Pape porté ſur les épaules des hommes, le contemple avec étonnement, & prend même des lunettes pour le mieux regarder. Enfin il demande, Quelle eſpéce d'homme cela eſt? On lui répond, Que c'eſt ſon Succeſſeur &c. Il le nie &c.

Ces deux piéces furent joüées publiquement en pleine ruë, par des enfans de Bourgeois, pendant le Carnaval. Elles furent ſuivies

 d'une

* *Todtenfreſſer.*

1522. d'une autre eſpéce de jeu, qui ſe
Berne. fit le Mecredi des Cendres. On porta les Indulgences par les ruës, en chantant des Chanſons, où on les tournoit en ridicule *. Si dans ce tems là on eut fait la même choſe à Paris, ou dans quelque autre Ville Catholique, il n'y auroit pas eu moins que le feu à craindre pour l'Auteur de la piéce, & pour les Acteurs : témoin *Clement Marot*, qui dans ſon Epître aux Dames de Paris, dit :

L'oiſiveté des Moines & Cagots,
Je la dirois ; mais garde les fagots :
Et les abus, *dont l'Egliſe eſt fourrée,*
J'en parlerois ; mais garde la bourrée.

C'étoit donc une très-grande hardieſſe à *Nicolas Manuel*, d'oſer écrire

* Tiré de la Chronique Manuſcritte de Stettler, & de ces piéces mêmes que j'ai vuës, imprimées à Berne, en un volume in 12. l'an 1558.

écrire alors, & faire même jouër publiquement des piéces de cette nature. Cependant il ne lui en arriva aucun mal. Bien loin de là ; peu de tems après, il fut fait Conseiller : & l'Histoire nous le fait voir élevé à la dignité de Banderet l'an 1528, & commander en cette qualité la Garnison qu'on envoyoit à *Thoune*, pour garder cette Ville contre les entreprises des † Rebelles ; & dans la suite employé en diverses Députations. 1522. Berne.

† Voyez mon *Histoire de la Ref.* Tome II. pag. 311. & en quelques autres endroits. Ce *Nicolas Manuel* eut 3. fils : I. JEROME, Baillif de Lausanne l'an 1557. & Thresorier du Pays de Vaud, l'an 1562. II. NICOLAS, Conseiller & Seigneur de Cronay, Pére d'*Albert*, qui fut Avoyer: Enfin III. IEAN RODOLF, Baillif de Morges l'an 1562. Pére d'un autre *Jean Rodolf*, qui fut trisayeul de Monsieur *Abraham Manuel*, aujourd'hui Baillif de *Gessenay*, ou de *Rougemont*, qui a eu la bonté de me communiquer ces Mémoires.

F I N.

ER-

ERRATA,

Changemens & Additions pour le Tome III.

Pag. 12. *lig.* 20. qu'étoit *lisez* qu'étoient
pag. 16. *lig.* 13. écrivent *lisez* écrivirent.
pag. 22. *lig.* 3. tellement *lisez* de ſorte, *& ainſi en quelques autres endroits.*
pag. 36. *lig.* 3 la *liſez* le.
pag. 44. *lig.* 7. Bachsfeld *liſez* Tachsfeld
pag. 105. *lig.* 22. reconnut *liſez* ſe reconnut.
pag. 126. *lig.* 21. défendre *liſez* ſe défendre.
pag. 133. *lig.* 24. matéire *liſez* matiére
pag. 136. *lig.* 27. pieuſe. Comme *liſez* pieuſe ; comme.
pag. 141. *lig.* 11. oppoſérent *liſez* appoſérent.
pag. 175. *lig.* 12. ner *liſez* neur.
pag. 184. *lig.* 10. les *liſez* leurs.
pag. 188. *lig.* 21. fera *liſez* ſera.
pag. 193. *lig.* 11. pais *liſez* pas.
pag. 195. *lig. penult.* ſommos *liſez* ſommes
pag. 202. *lig.* 24. aves *liſez* avec.
pag. 206. *lig.* 17. furet *liſez* furent.
pag. 211. *lig.* 26 pécedente *liſez* précedente
pag. 216. *lig. derniére* ce chapitre *liſez* ces Chanoines lui avoient
pag. 249. *lig.* 10 ſirenr *liſez* firent.
pag. 258. *lig. derniére* Traitrs *liſez* Traitres.
pag. 260. *lig.* 26. gens *ajoutez* foibles
pag. 303 *lig.* 4. 5. 6. 7. 8. *effacez les guillemets.*
pag. 330. *lig.* 9. IV. *liſez* V.

pag.

pag. 333. *lig.* 2. Masors *lisez* Masox.
pag. 336. *lig.* 1. *effacez* Troupes.
pag. 343. *lig. derniere* (*b*) lisez (*c*)
pag. 352. *lig.* 14. des 3. *ajoutez* prémiers de ces.
pag. 364. *lig.* 3. da *lisez* de.
pag. 407. *lig.* 1. heurets *lisez* heures.
pag. 415. *lig.* 8. Furius *lisez* Surius.
pag. 439. *lig.* 3. pouvoit *lisez* il pouvoit
pag. 449. *lig.* 7. on *lisez* ont.
pag. 452. *lig.* 15. même *ajoutez* jour.
pag. 458. *lig.* 2. qui ont *lisez* qui nous ont.
Note * L. IV. IX. *lisez.* Liv. X. sect. 11. *pag.* 187.
pag. 482. *lig.* 13. le *lisez* les.
pag. 490. *lig.* 20 à qui *lisez* ce qui.
pag. 493. *lig.* 2. qu'ile *lisez* qu'ils.
pag. 494. *lig.* 12 Theologas *lisez.* Theologus
——*lig.* 22. Doctour *lisez* Docteur.
pag. 495. *lig.* 17. ayant *lisez.* ayent.

= Les grandes p. 352